

Budget 2026

PDI 2026-2035



Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 12 janvier 2026

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances et
de l'évaluation foncière

NOTES

- À moins d'indications contraires :
 - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
 - les données réelles de 2021 à 2024 ainsi que les données du budget 2025 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2026. Elles sont présentées à titre indicatif;
 - les données du réel prévu de 2025 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2025 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2026.
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2026-2028 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 (PDI).

Sommaire exécutif

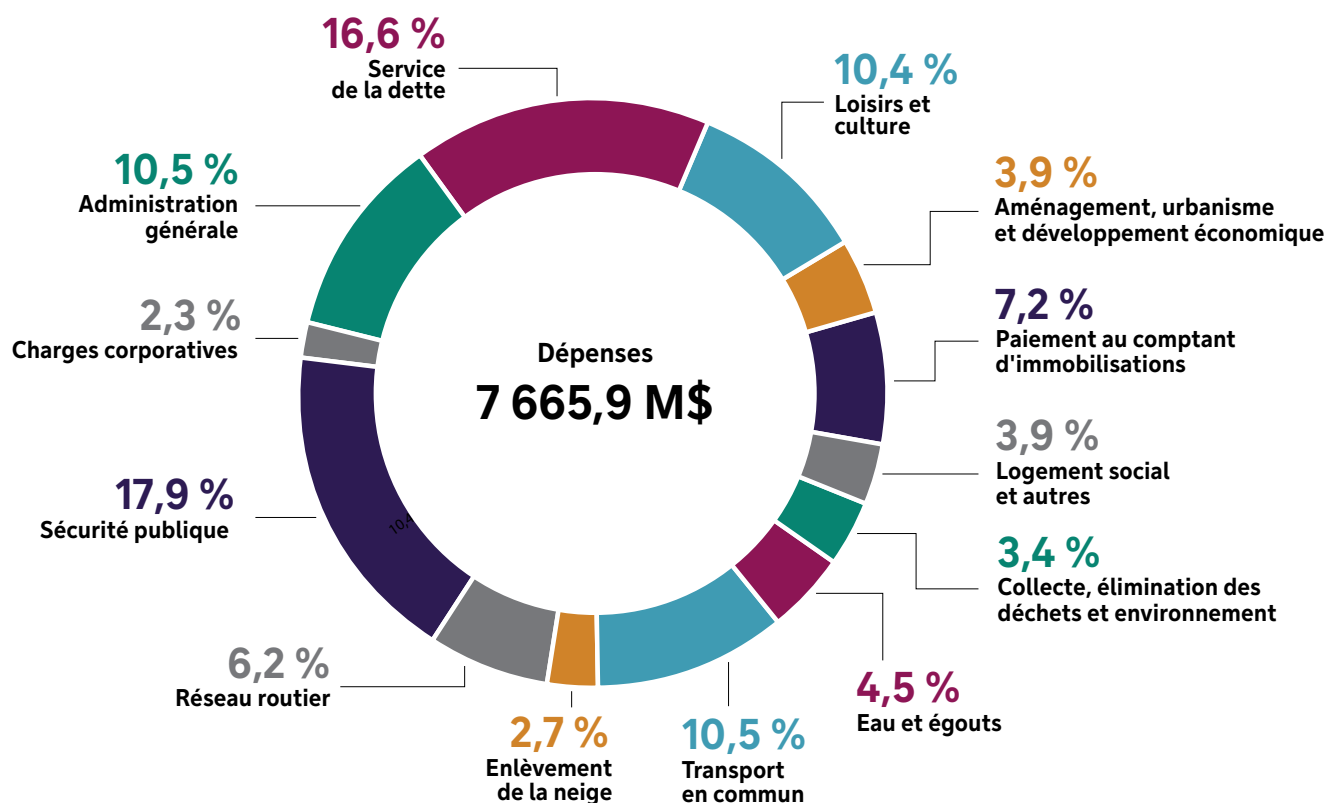
Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 7,67 G\$ pour 2026 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G\$.

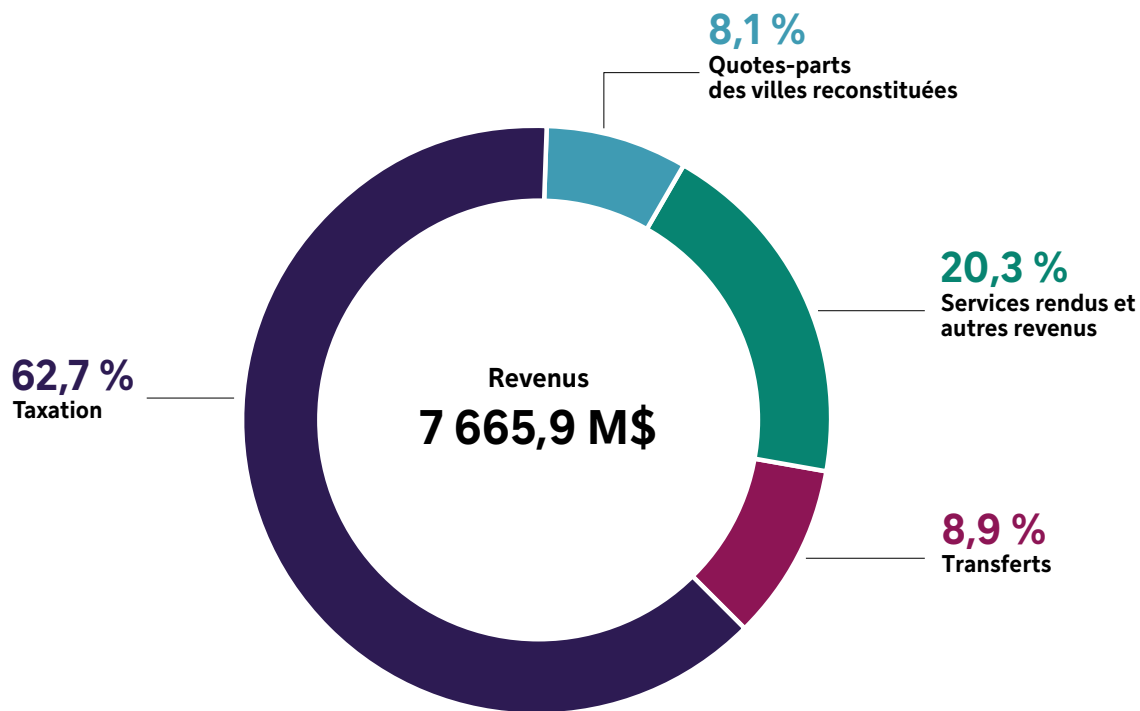
Un budget équilibré de 7,67 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2026 permettra à l'administration municipale de déployer diverses mesures pour servir les priorités des Montréalaises et des Montréalais, à travers huit thématiques prioritaires : la gestion rigoureuse et responsable des finances publiques, la lutte contre l'itinérance, l'habitation, la sécurité, la qualité de vie et la culture, la mobilité planifiée et les infrastructures routières, l'Est de Montréal, et la résilience climatique.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Pour l'année 2026, le conseil municipal limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 3,4 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal.

Immeubles résidentiels

3,0 % Décisions du conseil municipal	↑ 2,4 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,8 % Décisions des conseils d'arrondis- sement	↑ 0,6 %	Taxes de services
	↑ 0,2 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,8 %		

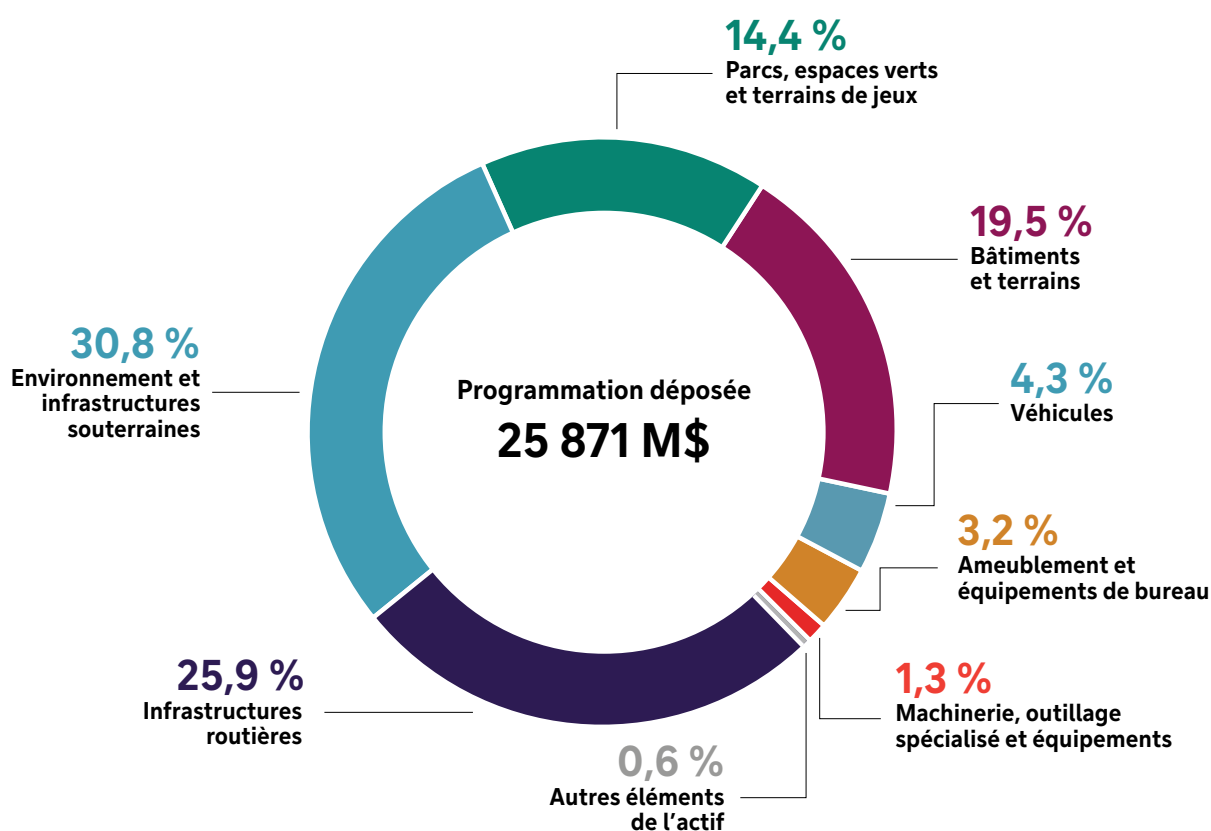
Immeubles non résidentiels

3,2 % Décisions du conseil municipal	↑ 2,7 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,2 % Décisions des conseils d'arrondis- sement	↑ 0,1 %	Taxes de services
	↑ 0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,4 %		

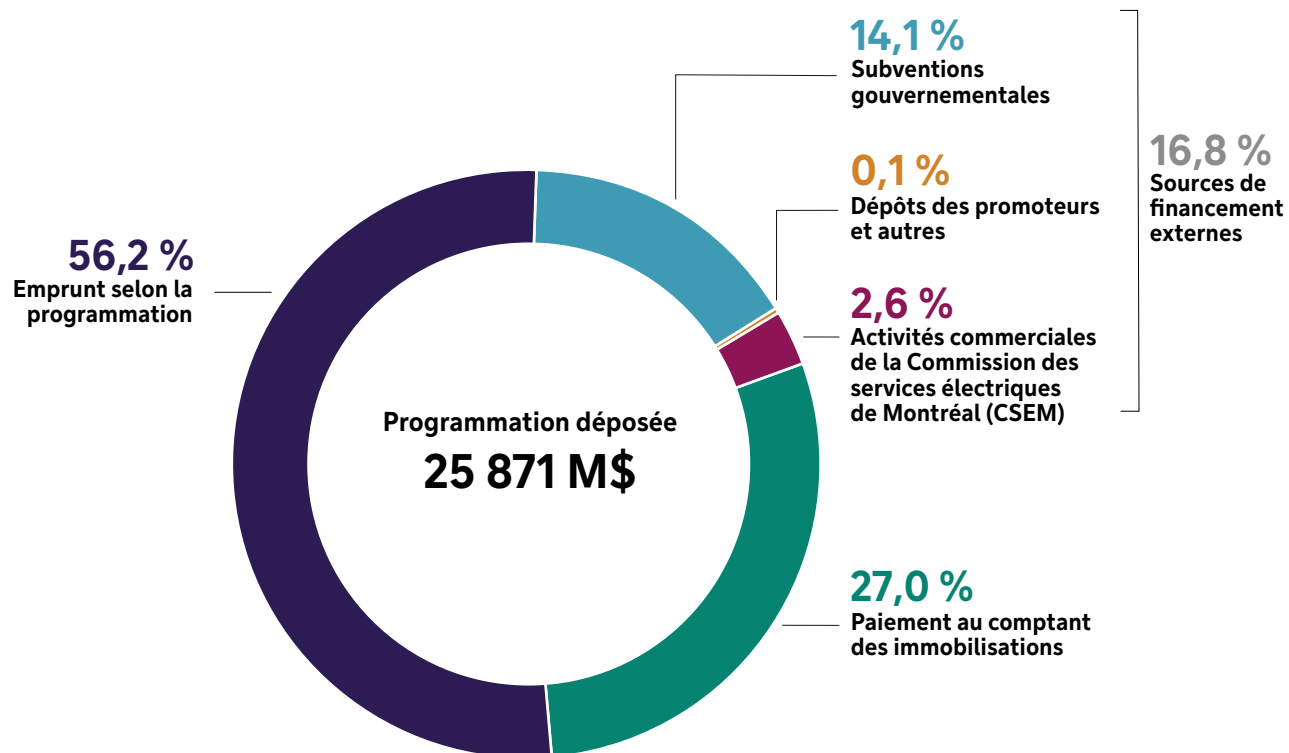
Un PDI de 25,9 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 67,7 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements, la construction de nouvelles infrastructures, ainsi que la mise aux normes d'infrastructures existantes comptent pour 32,3 %.

Investissements par catégories d'actifs



Modes de financement



Budget 2026 et
PDI 2026-2035

Faits
saillants



Montréal, au cœur de vos priorités



Table des matières

Mot de la mairesse	4
Mot du président du comité exécutif.....	6
Mot du directeur général	8
1. Les priorités du budget.....	11
Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités	12
Gestion rigoureuse et responsable	13
Itinérance	15
Habitation	17
Sécurité	20
Qualité de vie et culture.....	24
Mobilité planifiée et infrastructures routières	30
Développement de l'Est	34
Résilience climatique.....	37
2. Budget de fonctionnement 2026	40
Un budget équilibré de 7,67 G\$	41
Fiscalité locale	43
3. Programme décennal d'immobilisations 2026-2035.....	48
4. Gestion de la dette.....	51

Mot de la mairesse

Chères Montréalaises, chers Montréalais,

C'est avec détermination et un profond sens des responsabilités que je présente aujourd'hui le budget 2026 et le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal, les premiers de notre administration. J'ai le sentiment que nous avons accompli un travail minutieux et responsable, en phase avec les besoins de la population et nos engagements annoncés au cours des derniers mois.



Le budget 2026 marque un changement de cap important dans les priorités de la Ville, incarnant celles des Montréalaises et des Montréalais. Vous nous avez demandé de revoir les façons de faire et d'orienter les missions de l'appareil municipal vers vos besoins. Ce premier budget de notre administration en est le reflet.

Comme promis, ce premier budget rigoureux vise à offrir des services de qualité et à améliorer le quotidien des résidentes et résidents de la métropole, tout en limitant la hausse de taxes à l'inflation. Nous y avons travaillé avec la volonté de planifier intelligemment, d'investir judicieusement et de veiller à ce que chaque dollar dépensé serve l'intérêt collectif.

Nous investissons des sommes importantes, qui ont triplé, afin de réduire l'itinérance et favoriser une cohabitation harmonieuse. C'est la grande priorité de mon administration. Nous finançons des initiatives pour faciliter et préserver l'accès au logement, et notre équipe travaille activement à accélérer le développement de six secteurs stratégiques qui, d'ici 2050, accueilleront près de 75 000 logements.

Comme plusieurs Montréalaises et Montréalais se sentent moins en sécurité dans leur ville, nous posons des gestes concrets en matière de prévention de la violence chez les jeunes, de rapprochement avec les communautés, d'amélioration de la sécurité dans les espaces publics et de prévention des incendies.

Nous soutiendrons le développement de l'Est de Montréal afin de faire de ce secteur un moteur de croissance pour la métropole. Le développement de l'Est est une de mes grandes priorités. C'est pourquoi nous créerons le bureau de l'Est, qui travaillera directement sous ma responsabilité. Nous investissons massivement pour dynamiser l'Est, grâce à un nouveau Fonds de revitalisation de l'Est et à des projets d'envergure.

La Ville de Montréal doit se préparer aux défis environnementaux, notamment les pluies intenses. Nous améliorerons notre soutien aux arrondissements et aux résidents, tout en consacrant plus d'argent que jamais au maintien et au développement des infrastructures de l'eau.

Notre métropole doit se permettre de rêver grand et notre administration croit que la culture joue un rôle clé pour y parvenir. C'est pourquoi notre premier budget mise aussi sur les créateurs, les institutions et les communautés qui la font vivre. Nous bonifions ainsi de 2,5 millions de dollars notre contribution au Conseil des arts de Montréal.

Ensemble, nous allons gérer les finances de la Ville autrement pour répondre rapidement aux besoins essentiels des citoyennes et citoyens de la métropole, et surtout améliorer leur qualité de vie et les services qu'ils reçoivent.

La mairesse de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Ferrada'.

Soraya Martinez Ferrada

Mot du président du comité exécutif

Chères Montréalaises, chers Montréalais,

En quelques semaines, notre administration a déployé toutes les énergies nécessaires pour s'attaquer aux enjeux et aux défis de notre métropole. Le dépôt de ce premier budget marque un nouveau départ pour Montréal : celui de l'écoute et de l'action.

Le budget de fonctionnement 2026 et le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 reposent sur des choix financiers rigoureux. Réalisé avec sérieux et discipline, cet exercice constitue le premier jalon de changements importants et nécessaires dans la manière d'administrer la Ville de Montréal, en réponse aux attentes des Montréalaises et des Montréalais.



D'emblée, nous recentrons les activités de la Ville sur les services aux citoyennes et citoyens. Pour y arriver, nous avons, dès notre arrivée, augmenté de façon importante les transferts aux arrondissements afin de soutenir les services directs à la population. Leurs budgets d'investissement ont également été bonifiés pour maintenir et développer les infrastructures selon les besoins locaux.

Le budget 2026 marque aussi le retour de la prudence financière. Nous avons travaillé avec rigueur pour ramener le ratio de la limite d'endettement de Montréal à 100%, une cible prévue pour 2027 que nous atteindrons avec un an d'avance. Il était impératif pour notre équipe de revenir, dès cette année, à la capacité de payer de la Ville de Montréal. Ce travail se poursuivra tout au long du mandat pour ralentir la croissance des dépenses de la Ville.

En plus de soutenir vigoureusement les priorités de notre administration, notamment s'attaquer aux crises de l'itinérance et du logement et favoriser le développement de l'Est de Montréal, ce budget accorde une attention particulière à la propreté, aux infrastructures culturelles et aux loisirs. La Ville intensifie ses efforts afin d'assurer une mobilité planifiée et sécuritaire pour tout le monde, d'entretenir adéquatement le réseau routier et de limiter les impacts négatifs des chantiers.

Nous travaillerons conjointement avec la Table des maires que nous avons créée pour améliorer la qualité des services aux citoyens, leur accessibilité, leur efficacité et leur pertinence. Ce budget a été pensé pour apporter des solutions concrètes à vos priorités, grâce à la collaboration avec tous les partenaires, dans tous les quartiers.

Notre approche financière est responsable et nous permettra de répondre rapidement aux enjeux prioritaires de la ville, tout en contribuant concrètement à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais.

Pour nous aider à atteindre ces objectifs, nous mettrons en place un plan d'intégration rapide et sécuritaire de l'intelligence artificielle pour améliorer les services directs à la population.

Et, comme notre équipe s'y est engagée, tout cela se fait avec une hausse des taxes limitée à l'inflation, parce que les Montréalaises et les Montréalais ont besoin d'une administration qui agit dans leur intérêt, à leur service.

Le président du comité exécutif,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pinard', is displayed within a light blue rectangular box.

Claude Pinard

Mot du directeur général

C'est à la fois guidés par notre mission de servir la population et par le respect de sa capacité de payer que nous déposons un budget équilibré qui permet de répondre aux défis auxquels la métropole est confrontée, tout en préparant son avenir.

En 2026, nous poursuivrons la révision de nos activités et programmes pour identifier de nouvelles pistes d'économies et d'amélioration. L'exercice réalisé en 2025, ainsi que le plan d'optimisation à venir, permettront de générer des économies annuelles récurrentes de 79 M\$, dès cette année.



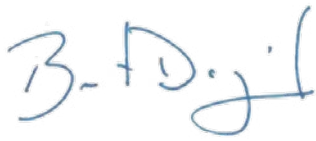
Au-delà des chiffres, ce budget et le programme décennal d'immobilisations traduisent l'engagement quotidien et le travail rigoureux accompli par les équipes de la Ville pour améliorer la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais, dont les personnes les plus vulnérables. Je pense notamment à l'augmentation des budgets pour lutter contre l'itinérance et à notre investissement pour acquérir et rénover des bâtiments qui accueilleront de nouvelles places d'hébergement d'urgence.

Nos équipes seront également mobilisées pour entretenir, rénover et développer les infrastructures dans lesquelles la Ville investira d'importantes sommes. Grâce à un budget dédié, elles déploieront la Stratégie montréalaise de l'eau, visant à gérer et préserver cette ressource vitale. Résolues à favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports, elles se consacreront également à la construction, à l'agrandissement et au réaménagement de bibliothèques, espaces culturels mixtes, maisons de la culture et complexes sportifs, au sein desquels elles offriront des activités variées au bénéfice de toutes et tous.

Soucieuse d'offrir des environnements de travail sains, de protéger la santé et assurer la sécurité de ses effectifs, la Ville réalisera d'importants investissements pour remplacer les équipements d'urgence, rénover des casernes et décontaminer les habits de combat contre les incendies de son personnel pompier.

En terminant, je tiens à souligner le travail exemplaire du personnel qui a appuyé la nouvelle administration dans le dépôt de son tout premier budget. Je remercie également l'ensemble de la fonction publique municipale montréalaise, qui demeure en tout point engagée à toujours mieux servir la population et à améliorer sa qualité de vie.

Le directeur général de la Ville de Montréal,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Dagenais', with a stylized flourish at the end.

Benoit Dagenais



Les priorités du budget





Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 7,67 G\$ pour 2026 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G\$.

Huit thématiques prioritaires

- **La gestion rigoureuse et responsable des finances publiques**, pour offrir des services de qualité, au meilleur coût possible.
- **La lutte contre l'itinérance**, pour accompagner les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et assurer une cohabitation harmonieuse.
- **L'habitation**, pour s'attaquer à la crise du logement, appuyer la construction et la protection de logements abordables et sociaux, et stimuler les mises en chantier.
- **La sécurité**, pour renforcer le sentiment de sécurité en ville.
- **La qualité de vie et la culture**, avec une attention particulière à la propreté, aux infrastructures culturelles et aux loisirs, et à la relance du centre-ville.
- **La mobilité planifiée et les infrastructures routières**, pour protéger les actifs et en développer de nouveaux.
- **L'Est de Montréal**, pour prioriser le développement de ce territoire.
- **La résilience climatique**, pour renforcer notre capacité à nous adapter, tout en protégeant la population et nos infrastructures.

Gestion rigoureuse et responsable

La Ville de Montréal est plus que jamais engagée à protéger ses infrastructures, à moderniser ses services et à optimiser ses ressources, pour répondre efficacement aux besoins de la population, tout en assurant une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

De nombreux efforts ont été réalisés pour déposer un budget équilibré, tout en priorisant les services aux citoyennes et citoyens, et en respectant leur capacité de payer, dont :

- une augmentation importante des sommes transférées aux arrondissements
- l'augmentation des budgets d'investissement dédiés aux arrondissements
- la limitation de la hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal au niveau de l'inflation
- le retour au ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette, un an avant l'échéance prévue
- l'augmentation du paiement au comptant, pour diminuer notre recours aux emprunts

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, limite la dette consolidée nette à 100 % des revenus de la Ville. Une dérogation accordée en 2019 a temporairement porté ce seuil à 120 %, avec un retour prévu en 2027. **Grâce à nos efforts de rigueur et de gestion responsable, le ratio d'endettement devrait revenir à 100 % dès 2026, soit un an avant l'échéance. Il s'agit d'un ajustement significatif par rapport au précédent budget.**



Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Se recentrer sur les services à la population et optimiser les activités

- Mobilisation des effectifs sur les services prioritaires offerts aux citoyennes et aux citoyens
- Amélioration des pratiques, dans le souci d'offrir le meilleur service possible à la population, tout en respectant sa capacité de payer
- Déploiement d'une revue d'activités approfondie, afin d'identifier de nouvelles pistes d'optimisation et générer des gains d'efficacité, notamment par le biais de l'intelligence artificielle

Optimiser les ressources

- Économies récurrentes annuelles de 79 M\$, provenant notamment de la revue des activités de chaque service central et d'un plan d'optimisation à venir, qui mènera à la diminution de 1 000 postes dans les services centraux au cours du mandat
- Gel d'embauche pour les postes des accréditations de cols blancs et du personnel professionnel, et gel de nomination pour les postes cadres dans les services centraux

Itinérance

Consciente des besoins croissants et déterminée à réduire l'itinérance, la Ville investira des sommes historiques pour répondre à cet enjeu, en misant sur une approche humaine et responsable. Elle se mobilisera pour accompagner les personnes en situation d'itinérance, tout en assurant une cohabitation harmonieuse, afin d'offrir à chaque Montréalaise et Montréalais des conditions de vie dignes et sécuritaires.

Renforcer l'inclusion et la cohabitation sociale

- Soutien de 29,9 M\$ à des initiatives et des organismes communautaires engagés auprès des personnes en situation d'itinérance ou œuvrant en cohabitation sociale
- Augmentation du nombre d'équipes multidisciplinaires, formées de personnel policier et d'intervenantes et intervenants sociaux, afin d'offrir des réponses humaines aux réalités du terrain

Sortir les gens de la rue

- Investissement de 100 M\$ d'ici 2035 pour acquérir et rénover des bâtiments, qui accueilleront de nouvelles places d'hébergement d'urgence
- Protection de maisons de chambres, qui représentent souvent le dernier rempart des personnes à risque de se retrouver sans logis
- Mise en place d'un plan des mesures hivernales planifié et prévisible
- Collaboration avec les milieux philanthropiques et privés pour la création d'un fonds d'appariement en itinérance

Chiffres clés :

Acquisition et rénovation de bâtiments pour des projets en itinérance

100 M\$ au PDI 2026-2035

Entente contre la pauvreté et l'exclusion sociale

11 M\$ au budget 2026

Appui aux initiatives et organismes œuvrant en itinérance

29,9 M\$ au budget 2026, dont 20 M\$ d'ajout au budget 2026

Mise en place du Groupe d'intervention tactique en itinérance

Persuadée de la nécessité de regrouper les efforts et de miser sur une approche collaborative pour répondre aux enjeux liés à l'itinérance, la Ville mettra en place le Groupe d'intervention tactique en itinérance. Il coordonnera les interventions sur le terrain et planifiera les actions à mettre en place auprès des populations vulnérables, en collaboration avec les différents partenaires, y compris le gouvernement du Québec et des organismes de première ligne. Une cellule de crise d'urgence a déjà été mise en place en décembre 2025.

La Ville déploiera aussi un protocole sur les campements, avec l'objectif de les encadrer de manière humaine et de maintenir des sites propres et sécuritaires, en concertation avec les mairesses et maires d'arrondissement.

Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks



Habitation

Désireuse de sortir Montréal de la crise du logement, la Ville multipliera les initiatives pour accélérer les mises en chantier, pour augmenter l'offre de logements abordables et sociaux, et pour protéger les droits des locataires. Elle investira d'importantes sommes pour développer de nouveaux quartiers qui offriront un accès équitable au logement, au travail, à la mobilité et à des services de qualité.

S'attaquer à la crise du logement

- Investissement de 578,7 M\$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des immeubles stratégiques, afin d'accroître l'offre de logements abordables et sociaux
- Remplacement du Règlement pour une métropole mixte par des incitatifs financiers et création d'un vrai partenariat avec les acteurs immobiliers, OBNL et privés, afin de construire rapidement des logements abordables et sociaux
- Travaux pour trouver de nouveaux leviers de financement pour accélérer le développement de projets d'habitation
- Priorisation de six secteurs de développement qui accueilleront, d'ici 2050, près de 75 000 logements : Lachine-Est, Namur-Hippodrome-Cavendish, Louvain-Est, des Faubourgs, le Corridor de la ligne bleue et Bridge-Bonaventure, qui bénéficiera par ailleurs d'une augmentation de 47,6 M\$ en investissements
- Accélération du traitement des émissions de permis de construction et de rénovation

- Collaboration étroite avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour des initiatives de logements sociaux et abordables, par l'intermédiaire du Fonds du logement social métropolitain
- Mise à disposition d'une somme de 2,4 M\$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour les années 2026 et 2027, visant à financer le pré-développement de projets de logements sociaux et abordables



Chiffres clés :

Acquisition d'immeubles pour logements sociaux et abordables

578,7 M\$ au PDI 2026-2035,
incluant 100 M\$ consacrés à l'itinérance

Lachine-Est

106,8 M\$ au PDI 2026-2035

Namur-Hippodrome-Cavendish

301 M\$ au PDI 2026-2035

Louvain-Est

65,1 M\$ au PDI 2026-2035

Secteur des Faubourgs

480,5 M\$ au PDI 2026-2035

Corridor de la ligne bleue

286,2 M\$ au PDI 2026-2035

Bridge-Bonaventure

171,6 M\$ au PDI 2026-2035

Préserver l'accès au logement et protéger les locataires et les plus vulnérables

- Amélioration du parc immobilier et de la qualité de vie des locataires, en intensifiant l'inspection préventive de salubrité de 1 600 bâtiments en 2026
- Soutien à différents organismes de défense des droits des locataires

- Poursuite de l'Opération 1^{er} juillet, en proposant des services d'aide aux personnes et aux familles en difficulté, qui n'auront pas réussi à se reloger
- Embauche de personnel supplémentaire pour encadrer les locations touristiques

La Ville pose des gestes concrets face aux enjeux d'évictions, de reprises de logement, d'insalubrité, de prix et d'augmentation des loyers, ou encore de travaux.

Chiffres clés :

Inspections préventives pour prévenir l'insalubrité

3 M\$ d'ici 2027

Opération 1^{er} juillet

5,5 M\$ au budget 2026

Appui aux organismes de défense des droits des locataires

1,5 M\$ sur 3 ans, dont 0,5 M\$ au budget 2026

Embauche de personnel d'inspection supplémentaire pour encadrer les locations touristiques

1,6 M\$ au budget 2026, dont 0,5 M\$ d'ajout au budget 2026

Sécurité

Soucieuse de renforcer le sentiment de sécurité dans la métropole, la Ville posera des gestes concrets en matière de prévention de la violence chez les jeunes, de rapprochement avec les communautés, d'amélioration de la sécurité dans les espaces publics, et de prévention des incendies.

Miser sur la collaboration et la prévention

- Création de comités de vigie réunissant des membres du SPVM, des organismes et des leaders communautaires, ainsi que des résidentes et résidents des quartiers
- Bonification du budget consacré à la prévention de la violence chez les jeunes

Renforcer la sécurité dans l'espace public

- Installation de caméras dans l'espace public
- Réserve d'un budget dédié aux caméras corporelles pour les équipes de police, pour un déploiement avec l'appui du gouvernement du Québec

Sécuriser les trajets vers les écoles

- Augmentation du budget consacré à l'embauche de brigadières et brigadiers
- Sécurisation de traverses piétonnes sur le chemin des écoles





Appuyer le personnel pompier et améliorer les équipements d'urgence

- Optimisation du processus de décontamination des tenues de combat contre les incendies, pour protéger la santé et la sécurité du personnel pompier
- Rénovation de casernes, pour en faire des environnements de travail plus inclusifs et sécuritaires
- Modernisation des véhicules et équipements d'urgence, pour réduire les délais d'intervention

Chiffres clés :

Sécurisation aux abords des écoles

17,4 M\$ au budget 2026, dont 0,3 M\$ d'ajout au budget 2026

Prévention de la violence chez les jeunes

15,8 M\$ au budget 2026, dont 3,1 M\$ d'ajout au budget 2026

Remplacement des équipements du personnel pompier, incluant les habits de combat

67,3 M\$ au PDI 2026-2035

Programme de remplacement des véhicules du SIM

185,1 M\$ au PDI 2026-2035

Caméras dans l'espace public

1,7 M\$ au PDI 2026-2035

Acquisition et déploiement de caméras d'intervention, incluant des caméras corporelles pour les policières et policiers

40 M\$ au PDI 2026-2035

Qualité de vie et culture

La Ville est engagée à offrir des quartiers inclusifs et accueillants, dans le but d'améliorer la vie de quartier et de dynamiser le commerce local. Elle consacrera des investissements majeurs pour améliorer la vie urbaine et inverser l'exode des Montréalaises et Montréalais.

Améliorer la vie de quartier

- Rénovation et entretien d'infrastructures culturelles, sportives et de loisirs, comme des installations aquatiques, des bibliothèques, des centres culturels, des marchés publics et des arénas
- Renforcement des équipes de propreté, en se concentrant sur les secteurs les plus problématiques
- Augmentation des sommes consacrées aux festivals et fêtes de quartier, afin d'offrir à la population une programmation culturelle riche et diversifiée
- Amélioration de la propreté du centre-ville et des principales artères, grâce à un budget de 6,6 M\$, en plus du budget des arrondissements dédié à la propreté

Augmentation de 2,5 M\$ de la contribution de la Ville au Conseil des arts de Montréal, pour un total de 24,4 M\$ au budget 2026



Projets phares :

- l'agrandissement ou le réaménagement des bibliothèques Saint-Charles dans le Sud-Ouest, Père-Ambroise à Ville-Marie, et de celle de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, ainsi que la construction de la bibliothèque Caroline-Dawson à Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- la mise à niveau de plusieurs maisons de la culture, notamment à Ahuntsic-Cartierville et Lachine
- la construction de deux projets d'espaces culturels mixtes : Espace-Rivière, à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et Cœur-Nomade, à la croisée des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord
- la rénovation du Complexe sportif Claude Robillard et du Complexe récréatif Gadbois, de trois arénas dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Lachine et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que du Natatorium de Verdun
- la livraison du complexe sportif de Pierrefonds-Roxboro, et la construction des complexes sportifs de Montréal-Nord et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Chiffres clés :**Bonification du budget des bibliothèques et des maisons de la culture**

2,5 M\$ au budget 2026

Réseau des bibliothèques et des maisons de la culture

610,1 M\$ au PDI 2026-2035

Mise aux normes d'installations aquatiques

171,9 M\$ au PDI 2026-2035

Mise aux normes d'arénas

25,5 M\$ au PDI 2026-2035

Construction de nouvelles installations sportives, dont le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord et le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

570 M\$ au PDI 2026-2035

Stimuler la vitalité économique locale

- Investissement de près de 10 M\$ pour des mesures de soutien et d'accompagnement aux commerces montréalais
- Appui à la rénovation de locaux commerciaux, avec un accent sur des projets d'occupation de locaux vacants, accessibles universellement ou axés sur l'économie sociale, circulaire et écoresponsable, dans le cadre du programme Commerce-Montréal
- Appui aux commerces affectés par les chantiers
- Bonification des programmes de soutien aux sociétés de développement commercial (SDC) et aux artères commerciales hors-SDC
- Renouvellement des partenariats stratégiques pour renforcer l'accompagnement offert aux commerces montréalais

Chiffres clés :

Soutien aux SDC et aux commerces affectés par les chantiers

6 M\$ au budget 2026

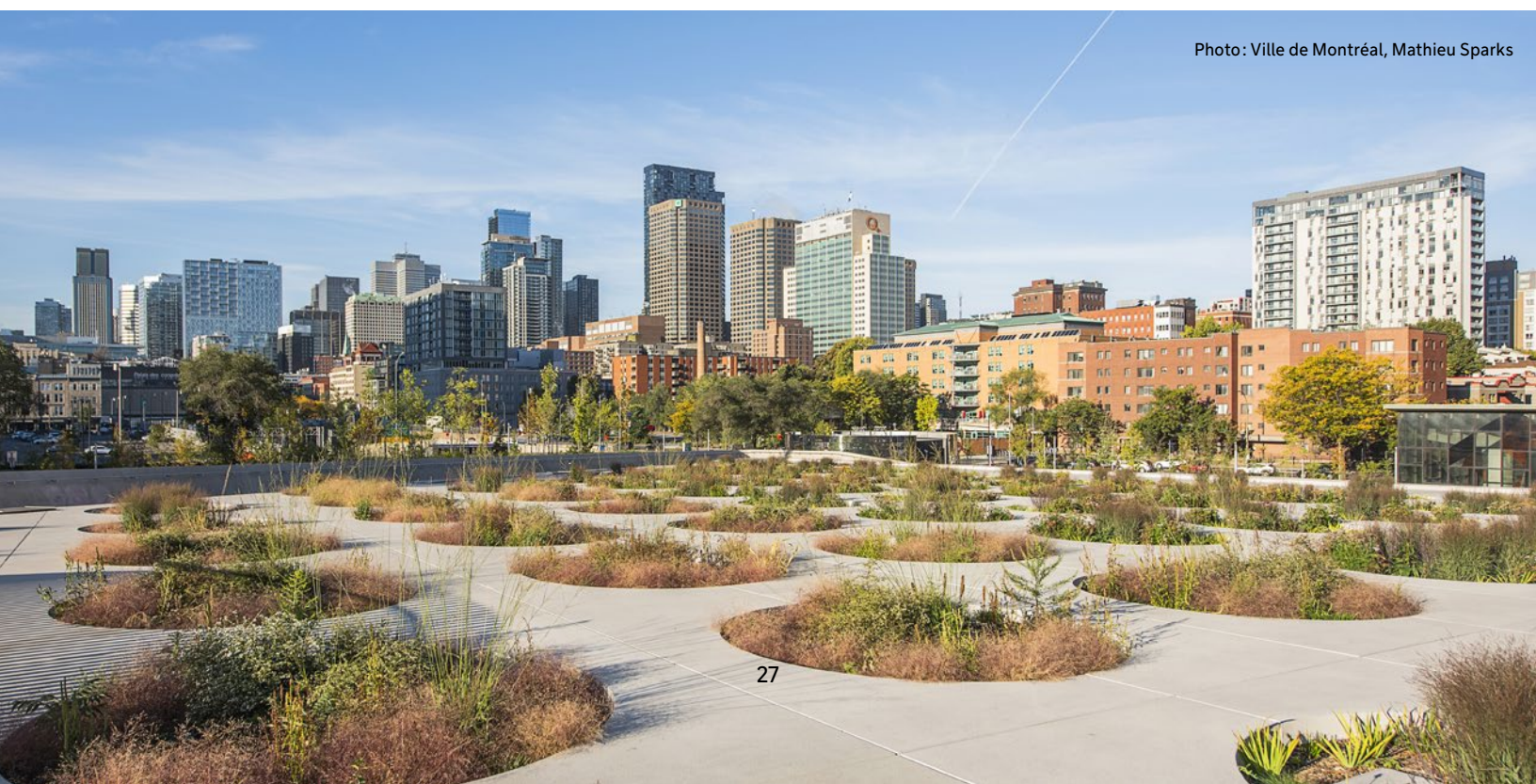
Partenariats pour renforcer l'accompagnement offert aux commerces

0,3 M\$ au budget 2026

Soutien aux SDC et aux artères commerciales hors-SDC

7,4 M\$ au budget 2026

Photo: Ville de Montréal, Mathieu Sparks





Stimuler l'attractivité et la relance du centre-ville

Le centre-ville de Montréal est le cœur économique, culturel et académique du Québec. Pour renforcer sa vitalité et inciter les gens à y vivre, y travailler, y étudier et s'y divertir, la Ville intensifie ses interventions. Cet engagement se concrétise notamment par la mise à jour de la Stratégie centre-ville.

Mesures phares :

- **Dynamisme économique** : soutien à l'attractivité des investissements directs étrangers, dont l'accueil de la nouvelle banque de défense de l'OTAN
 - **Cadre de vie et sécurité** : renforcement de la propreté, de la sécurité, et appui à des initiatives de cohabitation sociale, pour un climat d'affaires sain
 - **Gestion des chantiers** : réduction de l'impact des entraves et déploiement de solutions technologiques et réglementaires, pour optimiser la gestion des travaux
 - **Culture et commerce** : appui direct aux commerces et acteurs culturels, pour stimuler l'achalandage
- **Infrastructures stratégiques** : réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest et maintien des investissements de mise à niveau de l'infrastructure souterraine
 - **Expérience urbaine** : pérennisation de la piétonnisation dans le Quartier des spectacles, plan d'animation hivernale et mise en valeur du Montréal souterrain (RÉSO)

1 G\$ au cours des 10 prochaines années pour propulser le centre-ville

Chiffres clés :

Stratégie centre-ville

14,7 M\$ au budget 2026

Sainte-Catherine Ouest

418,6 M\$ au PDI 2026-2035

Sainte-Catherine Est

148,6 M\$ au PDI 2026-2035

Les Faubourgs

231 M\$ au PDI 2026-2035

Rue Peel

54,2 M\$ au PDI 2026-2035

Soutien aux festivals

8,6 M\$ au budget 2026

Quartier des spectacles

26,3 M\$ au PDI 2026-2035

Mobilité planifiée et infrastructures routières

La Ville investira des sommes importantes pour assurer une mobilité sécuritaire pour toutes et tous, ainsi que pour entretenir son réseau et ses infrastructures routières, tout en limitant les impacts des chantiers de construction.

Propulser la mobilité planifiée

- Bonification de l'offre de transport collectif, actif et partagé, universellement accessible et adaptée aux réalités des quartiers et des déplacements quotidiens
- Avancée des projets structurants de transport collectif, offrant des solutions performantes et favorisant l'interconnexion avec l'ensemble du réseau de transport collectif, le tout en collaboration avec les partenaires concernés
- Ajout de mesures préférentielles pour les bus, comme l'ajustement de feux de signalisation et de voies réservées
- Déploiement d'initiatives du programme Vision zéro décès et blessures graves, pour renforcer la sécurité routière, comme des mesures d'apaisement de la circulation et l'aménagement d'intersections protégées
- Sécurisation de près de 140 intersections et 22 km de rues

Projets phares :

- Accompagnement des travaux de la ligne bleue, du SRB Pie-IX et du REM
- Amélioration et sécurisation de pistes cyclables



Chiffres clés :

Vision Zéro

1,6 G\$ au PDI 2026-2035, dont 150 M\$ pour la sécurisation de rues et d'intersections

Développement, amélioration et maintien du réseau cyclable

473,5 M\$ au PDI 2026-2035

Réduire les impacts des chantiers

- Améliorer la planification des chantiers, afin de limiter la circulation et faciliter les déplacements, en collaboration avec les arrondissements et les donneurs d'ordres
- Innovation dans la gestion et la coordination des chantiers, notamment dans l'arrondissement de Ville-Marie, en tirant partie de l'intelligence artificielle
- Analyse pour la création d'un jumeau numérique

La Ville misera sur la plateforme AGIR, une solution informatique multi-fonction, collaborative et interactive, qui regroupe les renseignements sur toutes les entraves à la circulation sur la voie publique. Le but : suivre le cycle de vie d'une intervention dans la rue, de sa programmation jusqu'à sa réalisation et, sur la base de ces données, amorcer des analyses, afin de développer une cartographie virtuelle en temps réel.

Améliorer l'état des rues

- Investissement de 683,8 M\$ dans le réseau artériel et local, y compris des programmes de planage-revêtement, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure, tout en sécurisant les déplacements

La Ville repense l'espace public : elle ne reconstruit plus systématiquement les rues à l'identique, elle profite des travaux pour bonifier l'aménagement de l'espace public, en tenant compte de l'évolution des besoins de la population.

Chiffre clé :

Infrastructures routières

6,7 G\$ au PDI 2026-2035



Photo : Ville de Montréal, Mathieu Sparks

Développement de l'Est

Consciente qu'il s'agit d'un moment charnière pour ce secteur, la Ville assumera un leadership renforcé, afin de donner l'impulsion nécessaire à sa transformation. Elle déploiera d'importantes sommes et mettra sur des mesures clés pour réaliser le plein potentiel de l'Est de Montréal, en collaboration avec des partenaires publics et privés.

Parmi ces initiatives, citons :

- La mise en place du bureau de l'Est et du bureau de projet de la rue Notre-Dame, pour coordonner les actions à prioriser, notamment sur le plan de la mobilité et des infrastructures structurantes
- La mise en valeur et la revitalisation de terrains municipaux, grâce à des investissements dans un Fonds de revitalisation et à des efforts accrus de décontamination, afin de rendre disponibles ces sites stratégiques pour des projets innovants et durables, notamment par la vente de terrains et la priorisation de projets à proximité d'une infrastructure de transport collectif structurant ou offrant de meilleures connexions entre les secteurs d'emplois et les milieux de vie
- L'attraction d'entreprises locales et internationales, pour les inciter à s'y implanter
- L'accompagnement du gouvernement du Québec dans la poursuite des études portant sur le Projet structurant de transport collectif dans l'Est de Montréal



Photo: STM, Julien Perron-Gagné

Chiffres clés :

Fonds de revitalisation de l'Est

25 M\$ au PDI 2026-2035

Collecteur Langelier

151,6 M\$ au PDI 2026-2035

Accompagnement des travaux de la ligne bleue

153,5 M\$ au PDI 2026-2035

Entente pour décontamination de terrains

72 M\$ au budget d'ici 2027

Aménagement et verdissement du secteur Assomption, dont le Belvédère de l'Est et du Bouclier vert, un parc linéaire qui reliera la gare de triage Longue-Pointe aux boisés Vimont et Steinberg

312,4 M\$ au PDI 2026-2035

Construction de serres au Jardin botanique

290 M\$ au PDI 2026-2035

La transformation de l'Est de Montréal représente le plus important projet de revitalisation industrielle au Canada et la plus grande opportunité stratégique de développement de la métropole. Ce vaste chantier de 30 km² s'appuiera sur l'innovation, la revitalisation d'espaces industriels et l'implication de partenaires publics et privés.



Résilience climatique

La Ville améliorera la résilience de son territoire face aux événements climatiques extrêmes, en intégrant l'impact environnemental à toutes ses décisions, en créant un fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements, ou encore en aménageant des infrastructures naturelles pour absorber les eaux de pluie, ainsi que des corridors de biodiversité.

Atténuer les effets des pluies intenses

- Création d'un nouveau fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements, pour les soutenir lors d'épisodes de verglas, d'inondations ou de canicule
- Bonification du programme Rénoplex, qui aide les propriétaires d'immeubles de 1 à 5 logements dans leurs travaux de rénovation ou de protection contre les inondations
- Poursuite du plan d'action sur la résilience face aux inondations et ajout d'aménagements de surface pour drainer les eaux de pluie
- Construction d'infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes
- Lancement du programme d'acquisition de terrains en zones inondables, pour renforcer la résilience des espaces urbains et réduire les risques d'inondation

Les bénéfices économiques, sociaux et écologiques des parcs et rues résilientes : ils ajoutent de nouvelles fonctions à des infrastructures existantes ou prévues, comme des espaces verts, des terrains de loisirs ou des places publiques. Ils représentent une stratégie d'adaptation innovante qui a permis à Montréal de rejoindre le peloton de tête des villes leaders en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales.

Chiffres clés :

Programme Rénoplex

10,3 M\$ au budget 2026, dont 2 M\$ d'ajout au budget 2026

Infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes

139,9 M\$ au PDI 2026-2035

Plan directeur de drainage, y compris le collecteur Langelier

836,2 M\$ au PDI 2026-2035

Acquisition de terrains en milieux inondables

73 M\$ au PDI 2026-2035

Fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements

2 M\$ au budget 2026

Rattraper le déficit de maintien des infrastructures de l'eau

- Entretien des usines d'eau potable, et de réservoirs et stations de pompage
- Entretien de l'usine de traitement des eaux usées et de bassins de rétention
- Poursuite des travaux de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour construire la plus grande unité d'ozonation au monde
- Mise à niveau des réseaux d'approvisionnement en eau potable, et des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie

7,4 G\$ d'ici 10 ans pour optimiser les infrastructures de l'eau

La Stratégie montréalaise de l'eau

Elle définit la vision de la Ville pour une gestion durable de l'eau sur son territoire. Elle établit les principes d'utilisation, de protection et de conservation de l'eau dans la métropole.

Cinq orientations ambitieuses :

- Réduire le gaspillage d'eau potable pour favoriser un usage responsable
- Assurer l'accès et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de qualité
- Réduire les impacts des pluies et de la hausse des niveaux des cours d'eau sur la collectivité et l'environnement
- Réduire en quantité et en variété les contaminants issus des eaux usées et pluviales
- Atteindre un équilibre durable et équitable pour financer les besoins en gestion de l'eau



Un engagement
pour l'avenir de
l'eau de Montréal



Chiffres clés :

Stratégie montréalaise de l'eau

38 M\$ au budget 2026

Réseaux d'aqueduc et d'égouts

3,1 G\$ au PDI 2026-2035

Station d'épuration

384,7 M\$ au PDI 2026-2035

Usines d'eau potable

405,4 M\$ au PDI 2026-2035

Unité d'ozonation (station Jean-R.-Marcotte)

508,8 M\$ au PDI 2026-2035

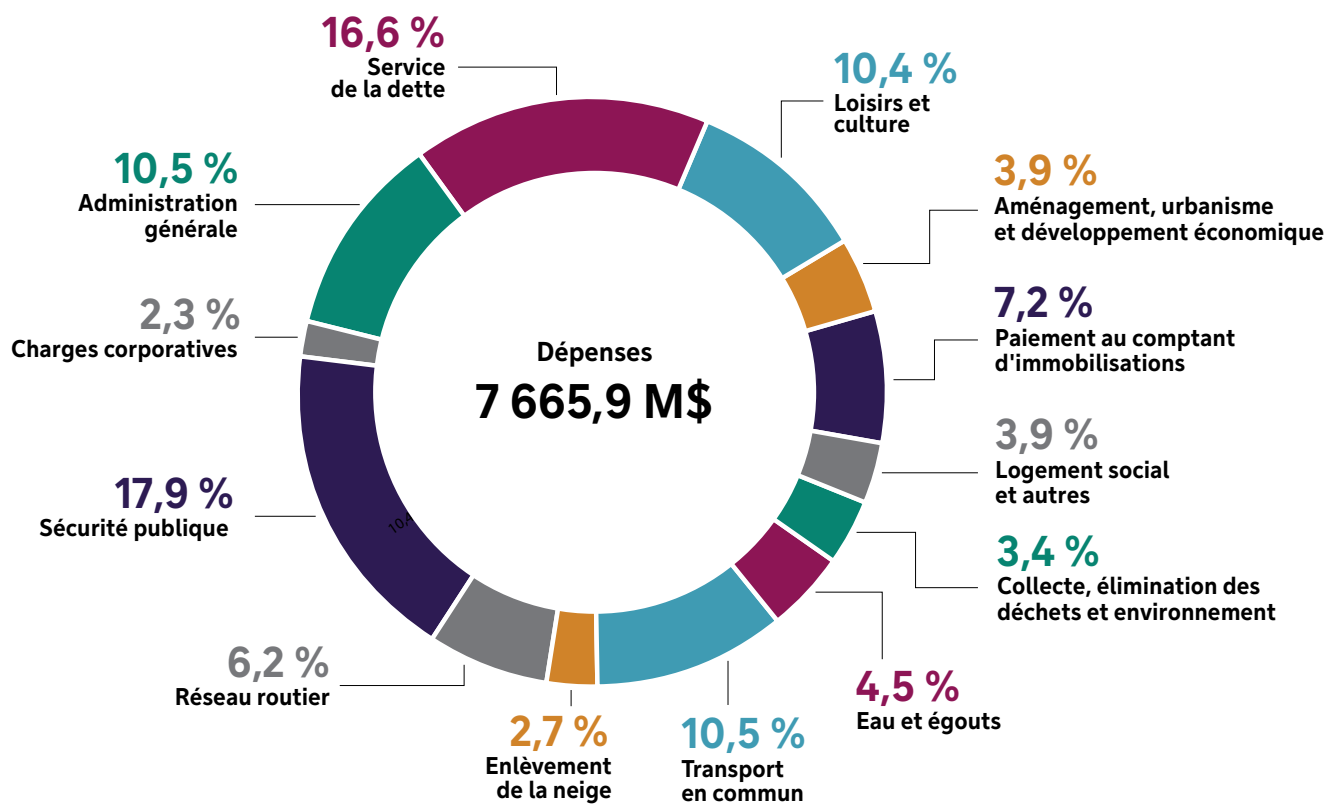
Budget de fonctionnement 2026



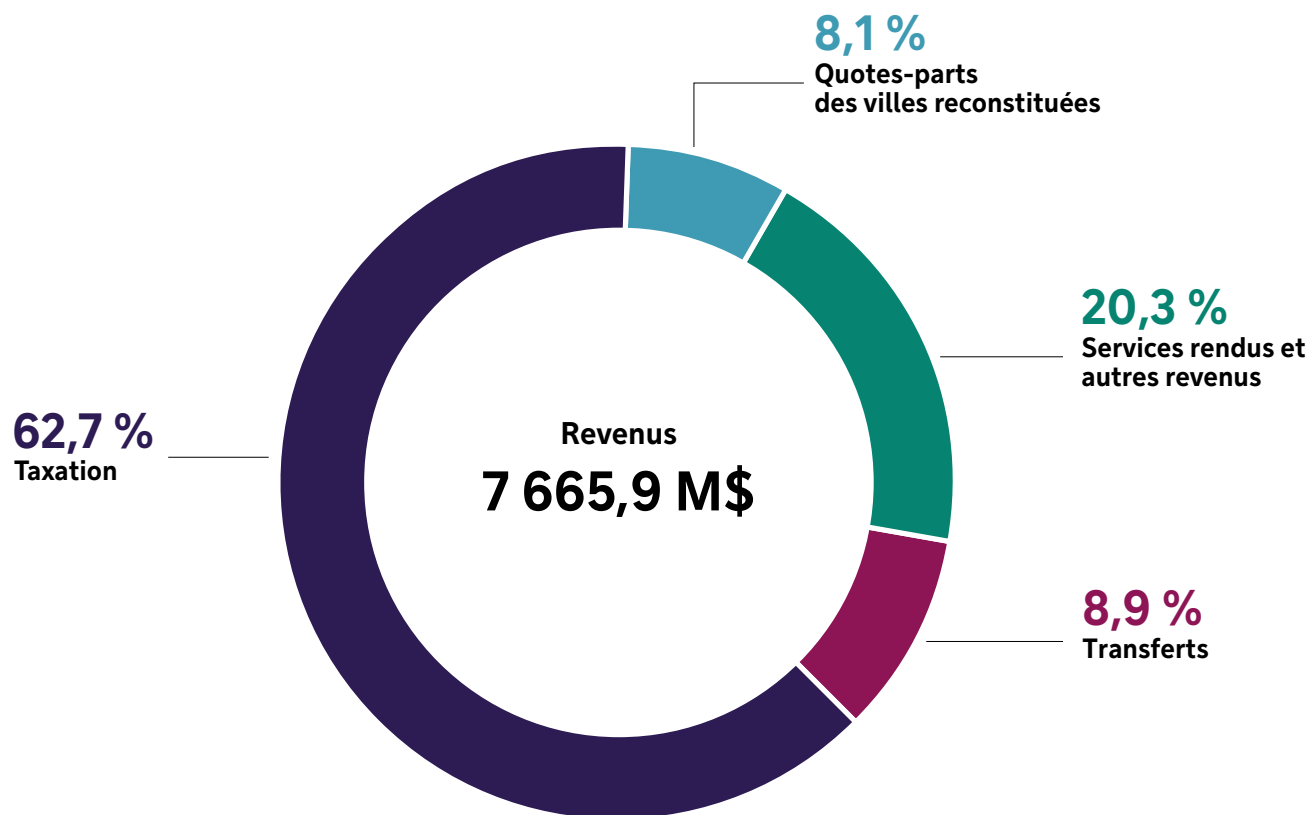
Un budget équilibré de 7,67 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal en cohérence avec l'inflation observée.

Pour l'année 2026, le **conseil municipal** limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 3,4 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal¹.

- Environ le quart de cette hausse est dirigé vers la taxe relative à l'eau, pour notamment permettre le financement de la Stratégie montréalaise de l'eau.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** haussent leurs taxes relatives aux services de 7,4 % et leurs taxes relatives aux investissements de 5 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison des proportions différentes que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissement dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2026 sont de 3,8 % pour les immeubles résidentiels et de 3,4 % pour les immeubles non résidentiels.

1. Inflation annuelle observée de septembre 2024 à septembre 2025, Institut de la statistique du Québec.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

3,0 % Décisions du conseil municipal	↑ 2,4 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,8 % Décisions des conseils d'arrondis- sement	↑ 0,6 %	Taxes de services
	↑ 0,2 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,8 %		

Immeubles non résidentiels

3,2 % Décisions du conseil municipal	↑ 2,7 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,2 % Décisions des conseils d'arrondis- sement	↑ 0,1 %	Taxes de services
	↑ 0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,4 %		

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé à la partie non résidentielle de leur immeuble sur les premiers 900 000 \$ de leur valeur foncière.

La différenciation des taux s'applique à la taxe foncière générale ainsi qu'à la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	22 194 \$	18 076 \$
Taxes à des fins spécifiques	4 302 \$	4 091 \$
Taxes d'arrondissement	429 \$	429 \$
Total	26 925 \$	22 596 \$
Effet cumulatif de la mesure	(4 329 \$) (16 %)	

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

Le rôle d'évaluation 2026-2027-2028 de la Ville de Montréal a été déposé le 10 septembre 2025. Celui-ci consigne de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, dont leur valeur foncière.

Ce nouveau rôle présente des valeurs foncières en hausse de 11,3 %. Toutefois, l'évolution des valeurs foncières est très différente d'un secteur à l'autre de la ville. Des différences marquées existent également selon le type de propriété. Les moyennes des variations des valeurs foncières sont moins importantes au rôle 2026-2027-2028 qu'au rôle précédent, alors qu'on observait une augmentation moyenne de 32,3 %. L'étalement de la variation des valeurs lissera les effets des indexations sur la durée du rôle 2026-2027-2028.

Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière

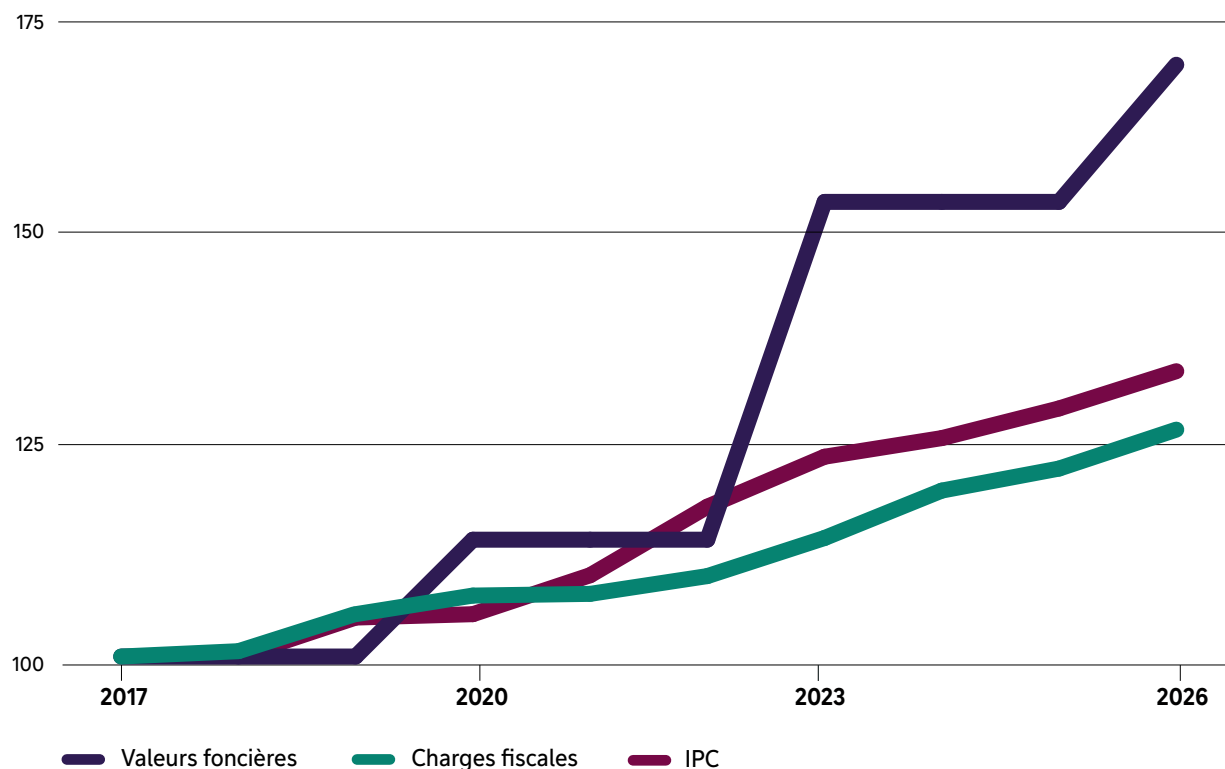
Catégories	Indexation 2023-2024-2025	Indexation 2026-2027-2028
Résidentielle	35,2 %	10,0 %
Non résidentielle	20,9 %	15,5 %
Total	32,3 %	11,3 %

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse. Puisque la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement. Ensuite, le conseil municipal augmente ses charges fiscales du pourcentage fixé pour l'année, habituellement fixé en relation avec l'inflation.

Le graphique suivant présente l'augmentation des charges fiscales totales en relation avec l'augmentation des valeurs foncières et l'inflation pour les dix derniers budgets, incluant le budget 2026.

Évolution des indices des charges fiscales totales, des prix à la consommation et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2017 à 2026

Indice (2017=100)

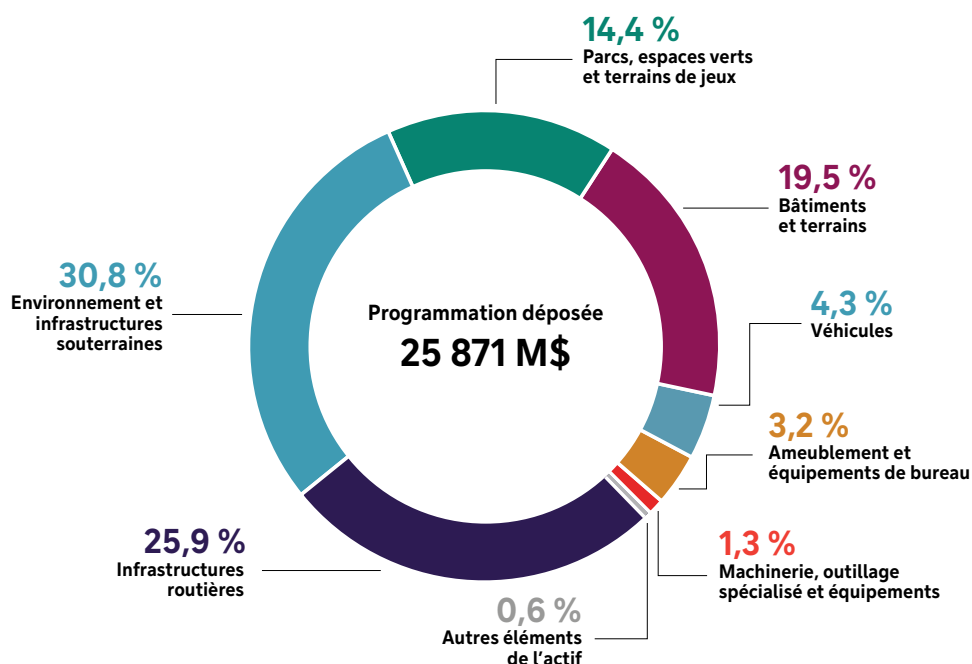


Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

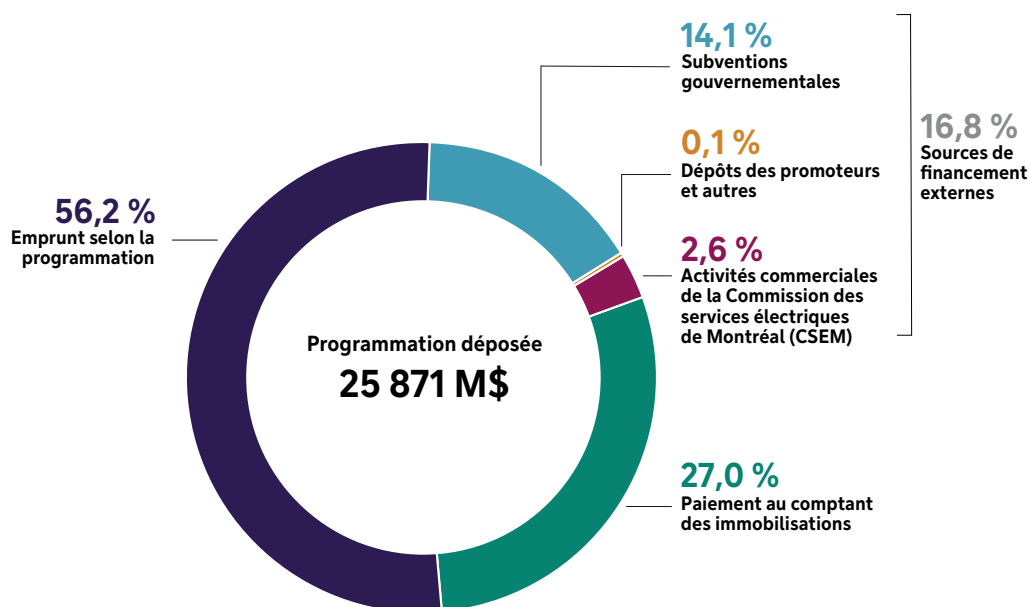


Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

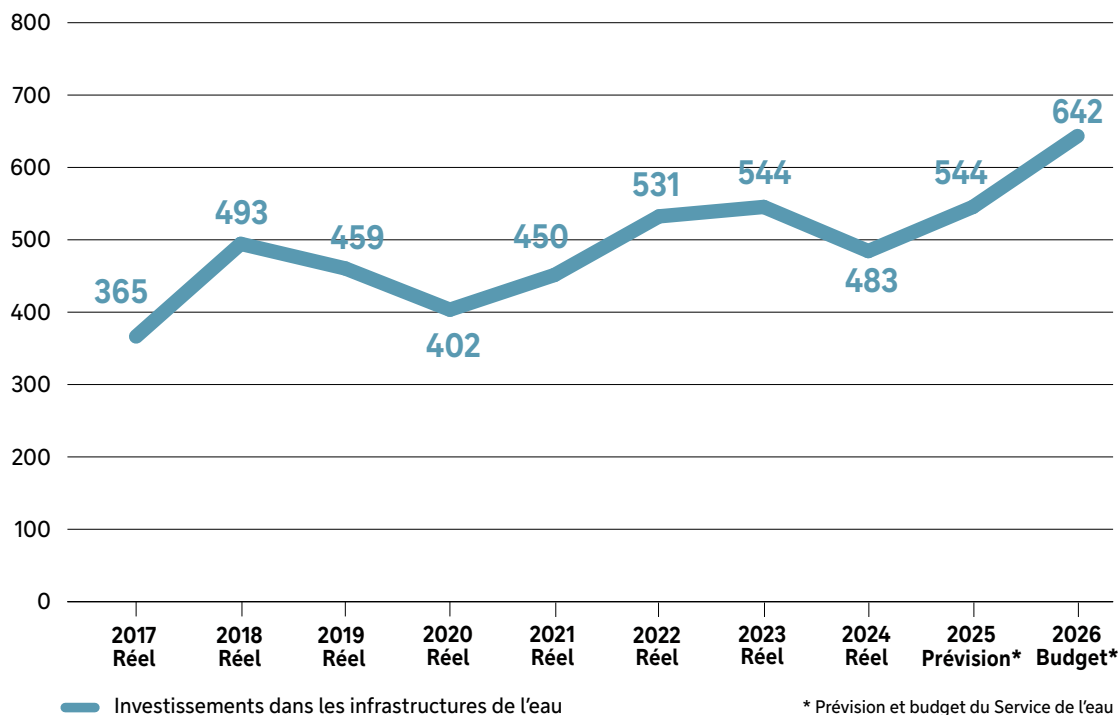
Investissements par catégories d'actifs



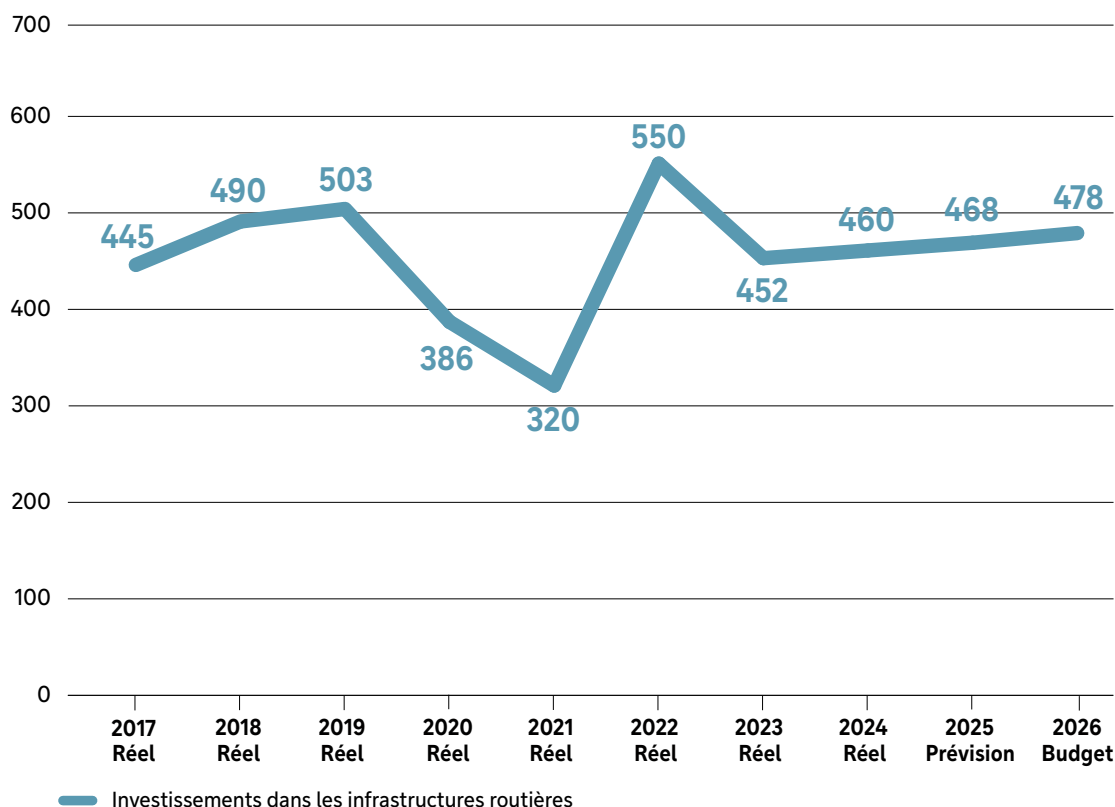
Modes de financement



Investissements dans les infrastructures de l'eau



Investissements dans les infrastructures routières



Gestion de la dette



Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

Depuis 2004, la politique de gestion de la dette de la Ville de Montréal encadre les actions en matière d'endettement en fixant des paramètres précis, dont celui limitant la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027. Grâce aux stratégies mises en place depuis 2015 et aux décisions de l'administration actuelle, le niveau actuel et anticipé de la dette permettra d'atteindre ce ratio dès 2026, soit un an avant l'échéance fixée, démontrant ainsi la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en réalisant ses objectifs de développement.

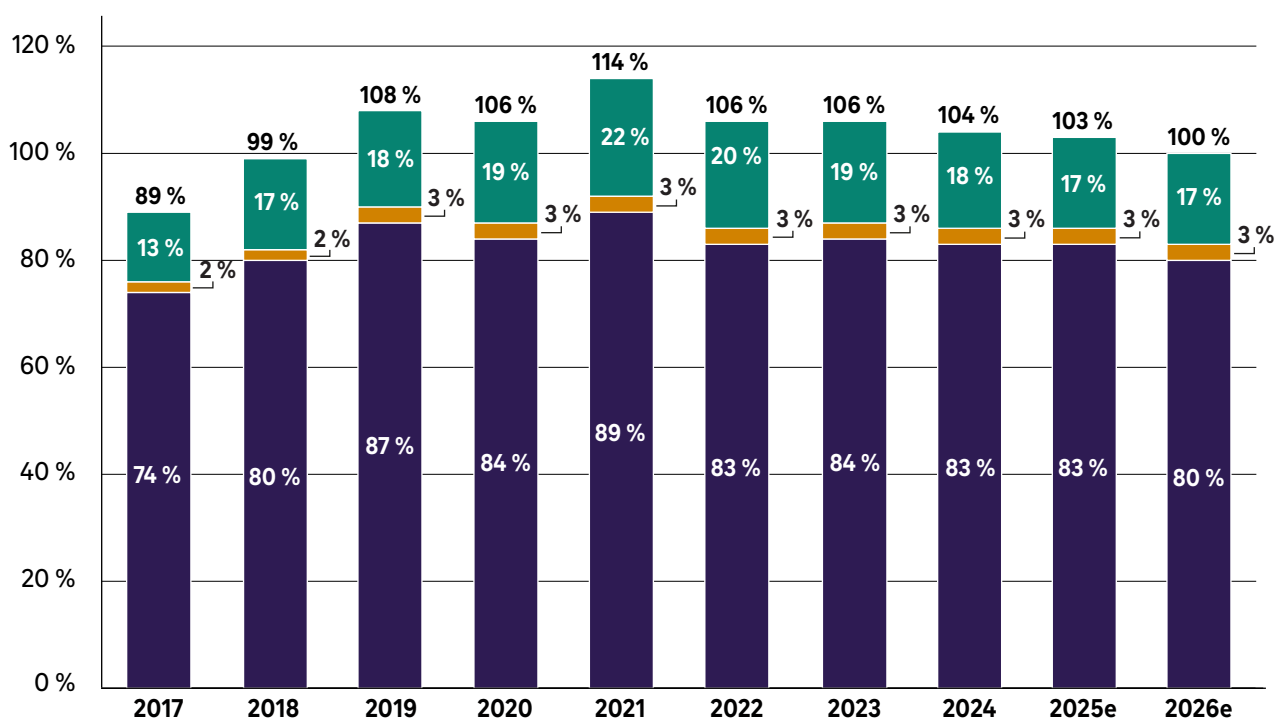
Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour 2026, cela représente une hausse de 15 M\$ pour atteindre 490 M\$;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal d'un an. Dès 2026, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dettes directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

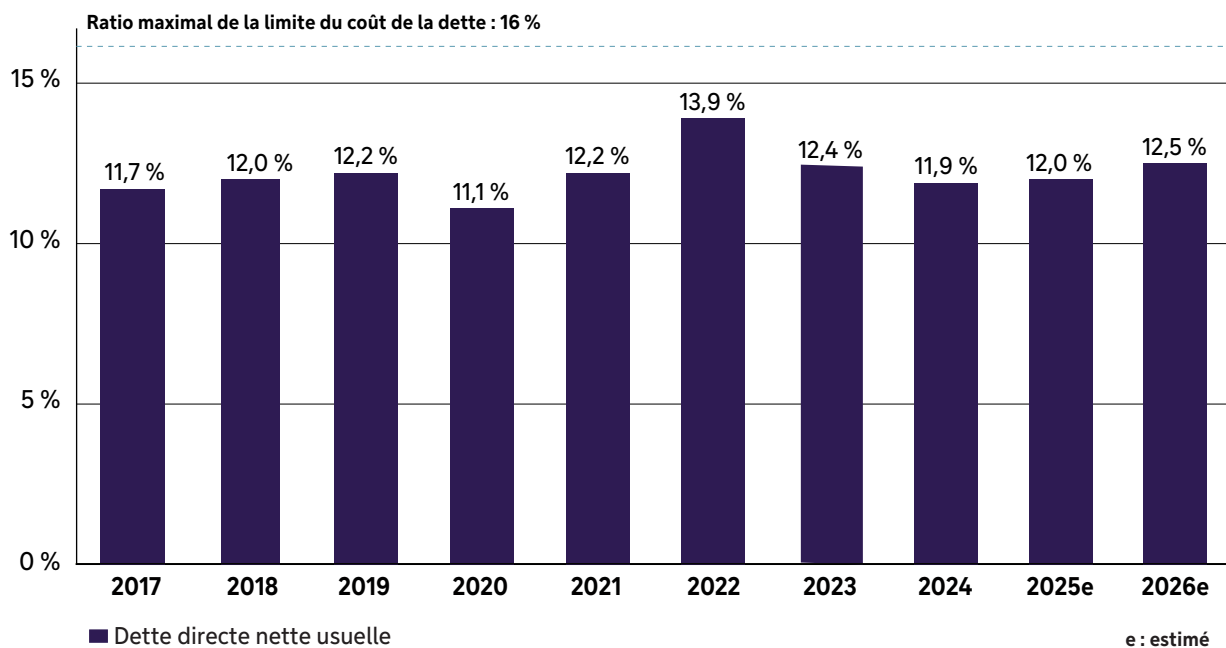


Total	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	103 %	100 %
■ Dette de la STM	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	17 %	17 %
■ Autres dettes	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
■ Dette de la Ville	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	83 %	80 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2026, ce ratio sera de 12,5 %.



**Budget de
fonctionnement
2026 et
PDI 2026-2035
détaillés**

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	(en milliers de dollars)	
	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	307 577,8	194 876,0
▪ Remboursement de la dette à long terme	536 814,0	375 172,8
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	814 136,4	348 269,6
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	219 208,3	1 135 304,5
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 497 823,9	1 405 132,6

La trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière,



Francine Laverdière

Le 12 janvier 2026

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1. Plan stratégique Montréal 2030	1
2. Processus budgétaire	3
3. Perspectives économiques de 2026	5

Budget de fonctionnement 2026 détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses	11
5. Analyse des revenus	17
5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes	17
5.2. Quotes-parts	19
5.3. Transferts	21
5.4. Services rendus	24
5.5. Amendes et pénalités	26
5.6. Imposition de droits	27
5.7. Intérêts	28
5.8. Autres revenus	29
5.9. Affectations de revenus	30
6. Analyse des dépenses corporatives	33
6.1. Service de la dette brute	33
6.2. Paiement au comptant des immobilisations	38
6.3. Dépenses communes	40
6.4. Dépenses de contributions	43
6.5. Élimination des transactions internes et interentités	44
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements	45
7.1. Sommaire des dépenses des services	45
7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements	46
8. Renseignements complémentaires	49
8.1. Fiscalité locale	49
8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération	77
8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale	88
8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette	98
8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales	100

PDI 2026-2035 détaillé

9. Orientations du PDI 2026-2035	103
9.1. Vision à long terme des investissements	103
9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes	103
9.3. Hausses rapides des réalisations	104
9.4. Capacité financière de la Ville	104
9.5. Programmes de subventions gouvernementaux	105
9.6. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure	106

10. Programme décennal d'immobilisations 2026-2035	107
10.1. Répartition des budgets par compétences	107
10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement	111
10.3. Investissements par catégories d'actifs	115
10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes	120
11. Gestion de la dette	149
11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements	149
12. Sommaire des investissements par unités d'affaires	159
12.1. Investissements par unités d'affaires	159
12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires	163

Budget climat 2026

13. Section climat 2026	167
13.1. Une gouvernance climatique forte	167
13.2. Le test climat : un outil renforcé pour mieux orienter les décisions	169
13.3. Le défi du respect du budget carbone	176
13.4. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal	179
13.5. Perspectives et ajustements futurs	184

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements	185
Annexe 2 – Portrait des arrondissements	207
Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements	209
Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire	233
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget	235
Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	243
Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux	245
Annexe 8 – Synthèse des politiques financières	247
Annexe 9 – Fonds de l'eau	255
Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES	259
Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise	265
Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat	267
Annexe 13 – Glossaire	269
Annexe 14 – Idiomes	279
Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations	281

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 –	Inflation annuelle observée au 30 septembre 2025 _____	9
Tableau 2 –	Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget de la Ville de Montréal _____	13
Tableau 3 –	Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil municipal _____	14
Tableau 4 –	Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil d’agglomération _____	15
Tableau 5 –	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal _____	17
Tableau 6 –	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal _____	18
Tableau 7 –	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d’agglomération _____	18
Tableau 8 –	Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal _____	19
Tableau 9 –	Quotes-parts – Budget du conseil d’agglomération _____	19
Tableau 10 –	Quotes-parts des villes liées _____	20
Tableau 11 –	Transferts – Budget de la Ville de Montréal _____	21
Tableau 12 –	Transferts – Budget du conseil municipal _____	22
Tableau 13 –	Transferts – Budget du conseil d’agglomération _____	23
Tableau 14 –	Services rendus – Budget de la Ville de Montréal _____	24
Tableau 15 –	Services rendus – Budget du conseil municipal _____	24
Tableau 16 –	Services rendus – Budget du conseil d’agglomération _____	25
Tableau 17 –	Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal _____	26
Tableau 18 –	Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal _____	27
Tableau 19 –	Imposition de droits – Budget du conseil municipal _____	27
Tableau 20 –	Imposition de droits – Budget du conseil d’agglomération _____	27
Tableau 21 –	Intérêts – Budget de la Ville de Montréal _____	28
Tableau 22 –	Intérêts – Budget du conseil municipal _____	28
Tableau 23 –	Intérêts – Budget du conseil d’agglomération _____	28
Tableau 24 –	Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal _____	29
Tableau 25 –	Autres revenus – Budget du conseil municipal _____	29
Tableau 26 –	Autres revenus – Budget du conseil d’agglomération _____	29
Tableau 27 –	Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal _____	30
Tableau 28 –	Affectations de revenus – Budget du conseil municipal _____	31
Tableau 29 –	Affectations de revenus – Budget du conseil d’agglomération _____	32
Tableau 30 –	Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal _____	33
Tableau 31 –	Service de la dette brute – Budget du conseil municipal _____	34
Tableau 32 –	Frais de financement – Budget du conseil municipal _____	34
Tableau 33 –	Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal _____	35
Tableau 34 –	Service de la dette brute – Budget du conseil d’agglomération _____	36
Tableau 35 –	Frais de financement – Budget du conseil d’agglomération _____	36
Tableau 36 –	Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération _____	37
Tableau 37 –	Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal _____	38
Tableau 38 –	Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal _____	38
Tableau 39 –	Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d’agglomération _____	39
Tableau 40 –	Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal _____	41
Tableau 41 –	Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal _____	43
Tableau 42 –	Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal _____	44
Tableau 43 –	Sommaire des dépenses des services _____	45
Tableau 44 –	Sommaire des budgets des arrondissements _____	46
Tableau 45 –	Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal _____	47
Tableau 46 –	Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d’arrondissement _____	49
Tableau 47 –	Taux de taxation de 2026 – Taxe foncière générale _____	50
Tableau 48 –	Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2026 _____	51

Tableau 49 –	Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)	52
Tableau 50 –	Taux de taxation de 2026 – Taxe spéciale relative au service de l’eau	52
Tableau 51 –	Taux de tarification de 2026 – Tarification volumétrique pour le service d’eau	53
Tableau 52 –	Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au financement de la contribution à l’ARTM	53
Tableau 53 –	Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au service de la voirie	54
Tableau 54 –	Taux de taxation de 2026 – Taxe sur les parcs de stationnement	55
Tableau 55 –	Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2025 et en 2026, et taux applicables en 2026	57
Tableau 56 –	Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux investissements	58
Tableau 57 –	Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d’évaluation foncière	59
Tableau 58 –	Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2023-2024-2025 et le rôle 2026-2027-2028, par catégories d’immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 %	61
Tableau 59 –	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028	62
Tableau 60 –	Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle	63
Tableau 61 –	Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus	64
Tableau 62 –	Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels	65
Tableau 63 –	Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels	67
Tableau 64 –	Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels par type d’immeubles résidentiels	68
Tableau 65 –	Variation du compte de taxes d’une résidence moyenne	70
Tableau 66 –	Variation du compte de taxes d’une résidence unifamiliale moyenne	71
Tableau 67 –	Variation du compte de taxes d’un condominium moyen	72
Tableau 68 –	Variation du compte de taxes d’un multiplex moyen	73
Tableau 69 –	Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles non résidentiels	75
Tableau 70 –	Variation budgétaire des quotes-parts de l’agglomération de Montréal, de 2025 à 2026	77
Tableau 71 –	Quotes-parts de 2026	78
Tableau 72 –	Potentiel fiscal d’agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2025 et 2026	80
Tableau 73 –	Variation des quotes-parts générales d’agglomération, de 2025 à 2026	81
Tableau 74 –	Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2021 à 2024 et budgets de 2025 et 2026	85
Tableau 75 –	Contribution des villes reconstituées à l’égard des dépenses afférentes au centre-ville	87
Tableau 76 –	Répartition de l’effectif	89
Tableau 77 –	Évolution de la rémunération globale	92
Tableau 78 –	Analyse de la rémunération et des cotisations de l’employeur – Budget de fonctionnement	93
Tableau 79 –	Analyse de la rémunération et des cotisations de l’employeur et sources de financement – Main-d’œuvre capitalisée	94
Tableau 80 –	Profil de l’endettement de la Ville de Montréal	98
Tableau 81 –	Coût de la dette	99
Tableau 82 –	Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2025 et 2026	100
Tableau 83 –	Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2021 à 2023 (global) et réel 2024, par compétences	101
Tableau 84 –	Valeur actualisée de remplacement par catégories d’actifs	103
Tableau 85 –	Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par arrondissements	109
Tableau 86 –	PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux	110
Tableau 87 –	État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal	111
Tableau 88 –	État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal	112
Tableau 89 –	État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d’agglomération	113
Tableau 90 –	Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal	116

Tableau 91 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil municipal	117
Tableau 92 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil d’agglomération	118
Tableau 93 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par catégories d’actifs	119
Tableau 94 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l’eau	122
Tableau 95 – Portrait consolidé des activités d’immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables	124
Tableau 96 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027	152
Tableau 97 – Investissements par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal	160
Tableau 98 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil municipal	161
Tableau 99 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération	162
Tableau 100 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal	163
Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal	164
Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération	165
Tableau 103 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2026-2035	169
Tableau 104 – Projets et programmes évalués	170
Tableau 105 – Exemples de projets et programmes alignés sur les cibles climatiques	170
Tableau 106 – Exemples de projets et programmes partiellement alignés sur les cibles climatiques	170
Tableau 107 – Exemples de projets et programmes non alignés sur les cibles climatiques	171
Tableau 108 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2026	173
Tableau 109 – État du budget carbone entre 2018 et 2023	177
Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport routier	180
Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments	181
Tableau 112 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs	181
Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat	183
Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal	185
Tableau 115 – Autres services administratifs	185
Tableau 116 – Direction générale – Dépenses par objets	185
Tableau 117 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets	186
Tableau 118 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets	186
Tableau 119 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets	186
Tableau 120 – Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par objets	187
Tableau 121 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets	187
Tableau 122 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets	187
Tableau 123 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets	188
Tableau 124 – Secrétariat de liaison de l’agglomération de Montréal – Dépenses par objets	188
Tableau 125 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal	189
Tableau 126 – Approvisionnement – Dépenses par objets	189
Tableau 127 – Développement économique – Dépenses par objets	189
Tableau 128 – Habitation – Dépenses par objets	190
Tableau 129 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets	190
Tableau 130 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal	191
Tableau 131 – Culture – Dépenses par objets	191
Tableau 132 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets	191
Tableau 133 – Environnement – Dépenses par objets	192
Tableau 134 – Espace pour la vie – Dépenses par objets	192
Tableau 135 – Sécurité urbaine et conformité – Budget de la Ville de Montréal	193
Tableau 136 – Affaires juridiques – Dépenses par objets	193
Tableau 137 – Greffe – Dépenses par objets	193
Tableau 138 – Police – Dépenses par objets	194
Tableau 139 – Sécurité incendie – Dépenses par objets	194

Tableau 140 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal	195
Tableau 141 – Concertation des arrondissements et de l’expérience citoyenne – Dépenses par objets	195
Tableau 142 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets	195
Tableau 143 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets	196
Tableau 144 – Technologies de l’information – Dépenses par objets	196
Tableau 145 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal	197
Tableau 146 – Commission des services électriques – Dépenses par objets	197
Tableau 147 – Eau – Dépenses par objets	197
Tableau 148 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets	198
Tableau 149 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets	198
Tableau 150 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets	198
Tableau 151 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets	199
Tableau 152 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets	199
Tableau 153 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets	199
Tableau 154 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets	200
Tableau 155 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets	200
Tableau 156 – Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets	200
Tableau 157 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets	201
Tableau 158 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets	201
Tableau 159 – Arrondissement d’Outremont – Dépenses par objets	201
Tableau 160 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets	202
Tableau 161 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets	202
Tableau 162 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets	202
Tableau 163 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets	203
Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets	203
Tableau 165 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets	203
Tableau 166 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets	204
Tableau 167 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets	204
Tableau 168 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets	204
Tableau 169 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets	205
Tableau 170 – Portrait des arrondissements	207
Tableau 171 – Approvisionnement	209
Tableau 172 – Commission des services électriques de Montréal	209
Tableau 173 – Concertation des arrondissements et l’expérience citoyenne	209
Tableau 174 – Culture	210
Tableau 175 – Direction générale	210
Tableau 176 – Diversité et inclusion sociale	211
Tableau 177 – Eau	211
Tableau 178 – Environnement	212
Tableau 179 – Espace pour la vie	212
Tableau 180 – Gestion et planification des immeubles	213
Tableau 181 – Grands parcs, Mont-Royal et sports	214
Tableau 182 – Habitation	215
Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier	215
Tableau 184 – Matériel roulant et ateliers	216
Tableau 185 – Police	216
Tableau 186 – Sécurité incendie	216
Tableau 187 – Société du parc Jean-Drapeau	217
Tableau 188 – Technologies de l’information	218
Tableau 189 – Urbanisme et mobilité	222
Tableau 190 – Ahuntsic-Cartierville	225
Tableau 191 – Anjou	225
Tableau 192 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	226

Tableau 193 – Lachine	226
Tableau 194 – LaSalle	226
Tableau 195 – L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève	227
Tableau 196 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	227
Tableau 197 – Montréal-Nord	227
Tableau 198 – Outremont	228
Tableau 199 – Pierrefonds-Roxboro	228
Tableau 200 – Plateau-Mont-Royal	228
Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	229
Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie	229
Tableau 203 – Saint-Laurent	230
Tableau 204 – Saint-Léonard	230
Tableau 205 – Sud-Ouest	231
Tableau 206 – Verdun	231
Tableau 207 – Ville-Marie	232
Tableau 208 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	232
Tableau 209 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement	237
Tableau 210 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	245
Tableau 211 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l’eau	256
Tableau 212 – Acquisitions d’immobilisations prévues et sources de financement	257
Tableau 213 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés	259
Tableau 214 – Catégories d’impact	268

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026	6
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026	6
Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051	7
Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2025 et 2025-2051	7
Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2016-2026	8
Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2024 – septembre 2025	9
Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2026	10
Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux	46
Graphique 9 – Distribution des variations de valeurs des immeubles résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028	59
Graphique 10 – Distribution des valeurs des immeubles non résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028	60
Graphique 11 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement	69
Graphique 12 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement	74
Graphique 13 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2026	82
Graphique 14 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement	91
Graphique 15 – Charges de retraite – budgets de 2017 à 2026	96
Graphique 16 – Comparaison entre la charge de retraite les cotisations requises de la Ville, budgets de 2017 à 2026	97
Graphique 17 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations	104
Graphique 18 – Répartition des investissements par compétences	107
Graphique 19 – Répartition des investissements du conseil municipal	108
Graphique 20 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2030	114
Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau	120
Graphique 22 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières	123
Graphique 23 – Sources de financement externes, en 2026	150
Graphique 24 – Évolution de la dette directe brute et nette	153
Graphique 25 – Évolution de la dette consolidée brute et nette	154
Graphique 26 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville	156
Graphique 27 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses	157
Graphique 28 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée	158
Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal	168
Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2026-2035	171
Graphique 31 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2026	172
Graphique 32 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2026	174
Graphique 33 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2018-2023"	176
Graphique 34 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO ₂)	178
Graphique 35 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO ₂)	179
Graphique 36 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO ₂)	183

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Secteurs A, B et C d’application de la taxe sur les parcs de stationnement _____	55
Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application _____	235
Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____	241

Mise en contexte 2026

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Le plan stratégique Montréal 2030 a été le premier plan stratégique de la Ville. Il visait à renforcer la cohérence et l'impact de l'action municipale sur une période de dix ans, en s'appuyant sur quatre orientations majeures pour offrir des services de qualité et des milieux de vie sains, favorisant le bien-être et l'épanouissement des citoyennes et citoyens. Ce plan a également lancé un appel à la mobilisation de l'ensemble des partenaires et de la communauté montréalaise pour bâtir une ville plus verte, inclusive et innovante.

En 2025, un bilan mi-parcours a permis de mettre en lumière les réalisations concrètes et les résultats obtenus.

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte externe et interne, la Ville entreprendra dès 2026 la mise à jour du plan stratégique pour la période 2026-2030. Cette démarche visera à préciser les objectifs, indicateurs et cibles à atteindre d'ici 2030, tout en assurant l'alignement des politiques publiques, des plans et des processus. Cet exercice de mise à jour de la planification stratégique pourrait mener à l'ajustement de certains plans qui découlent de celle-ci.

Toutefois, le budget 2026 et le PDI 2026-2035 reflètent d'ores et déjà plusieurs ambitions de l'Administration en finançant des initiatives structurantes alignées sur les priorités de la population montréalaise.

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI)?

Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement et le PDI. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses liées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaldrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Qu'est-ce que le budget climat?

Chaque année, la Ville de Montréal publie un budget climat qui permet d'intégrer les enjeux climatiques dans ses décisions budgétaires. Grâce à des outils comme le test climat et la modélisation des émissions de gaz à effet de serre, la Ville peut mieux aligner ses investissements avec ses engagements en termes de transition écologique et de résilience. Ce processus s'applique autant au budget de fonctionnement qu'au Programme décennal d'immobilisations, et vise à faire du climat un critère central dans la planification municipale.

Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire qu'elle doit générer des revenus aux moins égaux à ses dépenses¹. Ce processus commence dès le début de mars par la détermination des grandes orientations budgétaires et une priorisation des enjeux budgétaires. En parallèle, une consultation prébudgétaire auprès de la population et des organismes a lieu, entre autres, pour confirmer l'établissement de ces orientations. À la fin de ces étapes, vers la fin de juin, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

¹ Article 474 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19.

Entre la mi-automne et la fin de l'année², le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

Lors d'une année d'élection générale, les travaux budgétaires sont complétés avec la nouvelle administration en place après l'élection, qui revoit le cadre budgétaire en fonction de ses orientations. L'encadrement juridique prolonge d'ailleurs à la fin janvier la date limite d'adoption du budget municipal. Cette situation s'applique au budget 2026, tant pour le PDI que pour le budget de fonctionnement.

Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de façon à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. Cette année, les travaux de la Commission ont été concentrés sur un seul thème, soit le défi budgétaire récurrent, dans la mesure où les dépenses croissent plus rapidement que les revenus.

La consultation prébudgétaire a été lancée le 17 avril 2025. La Commission a reçu les mémoires et opinions du 17 avril au 21 mai 2025, puis a tenu deux audiences d'audition des opinions, les 16 et 21 mai 2025. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération le 16 et le 19 juin respectivement.

² La date du dépôt varie d'année en année. Elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2026^{1,2}

Regard sur le monde

L'actualité économique mondiale a récemment été dominée par la série de mesures protectionnistes instaurées par l'administration Trump. Les répercussions de ces dernières commencent à se faire sentir aux États-Unis alors que le taux de chômage y atteint un sommet en huit ans (hors période pandémique). Les tarifs douaniers imposés à de nombreux partenaires commerciaux sont pour l'instant en bonne partie absorbés par les entreprises, mais il est attendu qu'ils se traduisent sous peu en augmentations des prix à la consommation aux États-Unis. Malgré tout, l'économie mondiale semble pour l'instant résister mieux que prévu à cette vague protectionniste de l'administration américaine. La majorité des pays a d'ailleurs choisi de ne pas riposter à ces hausses tarifaires par des mesures similaires, ce qui a permis d'éviter une spirale inflationniste. Des difficultés se profilent néanmoins aux quatre coins du globe. Dans l'Union européenne, l'Italie et l'Allemagne ont été particulièrement affectées par les mesures américaines, mais leur situation semble se stabiliser. La France connaît également des difficultés économiques, mais ce sont surtout les tensions politiques internes qui y retiennent l'attention. Les économies chinoises et nipponnes affichent de la résilience, mais devraient croître de façon plus modeste en 2026.

Les guerres et conflits qui affligent l'Ukraine et le Moyen-Orient ainsi que la montée récente des tensions entre la Chine et certains pays voisins sont des sources d'instabilité pour l'ensemble de l'économie. De plus, les événements climatiques majeurs qui se multiplient (feux, inondations, sécheresses, ouragans, etc.) causent d'importants dégâts et accentuent la rareté de certains biens, entraînant une pression supplémentaire sur les prix.

L'année 2026 s'annonce complexe, marquée par des arbitrages difficiles : les États devront concilier la protection du pouvoir d'achat de leurs citoyens, la nécessité d'investissements massifs pour faire face aux changements climatiques, et des défis budgétaires croissants, notamment en matière de dépenses militaires. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel mondial est estimée à 3,2 % en 2025 et à 3,0 % en 2026.

Le Québec et le Canada

Le Canada s'adapte progressivement aux mesures protectionnistes mises en œuvre par l'administration Trump. Pour y renforcer la résilience économique, plusieurs barrières au commerce interprovincial ont été levées et les exportateurs se tournent vers de nouveaux marchés. Malgré ces efforts, l'économie subit

¹ Sources : APCIQ. « Abordabilité au Québec : un portrait différent d'une région à l'autre », Sous la loupe, 27 novembre 2025.

APCIQ. « Baromètre résidentiel, 3^e trimestre 2025 », 20 novembre 2025;

APCIQ. « Immobilier à Montréal : un premier essoufflement des ventes ouvre la porte à davantage d'options pour les acheteurs », Statistiques mensuelles – novembre 2025, 4 décembre 2025.

Conference Board du Canada. Décembre 2025;

Économie RBC. « Mise à jour trimestrielle canadienne : une croissance faible, mais positive attendue », Perspectives macroéconomiques, 15 septembre 2025;

Études économiques Desjardins. « Un peu plus des mêmes thèmes en 2026 », Prévisions économiques et financières, 11 décembre 2025;

Groupe Altus. « Mise à jour du marché immobilier commercial de Montréal – T3 2025 », 20 novembre 2025;

JLL. « Aperçu du marché des bureaux à Montréal », T3 2025;

JLL. « Aperçu du marché industriel à Montréal », T3 2025;

Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2025;

Services économiques TD. « Ramper avant de marcher », Perspectives économiques provinciales, 22 septembre 2025.

² Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, FMI, RBC, TD et Conference Board du Canada.

des contrecoups dont de nombreuses pertes d'emplois. Toutefois, les entreprises exportatrices ont rapidement entrepris de se conformer aux exigences de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), ce qui a contribué à restaurer la confiance du milieu des affaires. La révision de l'ACEUM est prévue pour le 1^{er} juillet 2026, ce qui alimentera une certaine volatilité pendant les six premiers mois de 2026. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel canadien est estimée à 1,2 % en 2025 et à 1,4 % en 2026.

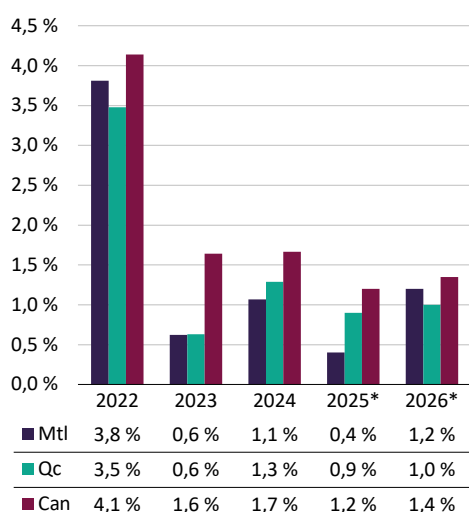
L'économie québécoise demeure fortement tributaire du marché américain, ce qui la rend sensible aux mesures adoptées chez son principal partenaire commercial. Malgré ce contexte, elle fait preuve de résilience. Qui plus est, l'accélération de certains investissements gouvernementaux pourrait soutenir la croissance. Par ailleurs, à part certains signes de ralentissement sur l'île de Montréal, le dynamisme soutenu du marché immobilier québécois continue de jouer un rôle moteur pour l'économie. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel du Québec est estimée à 0,9 % en 2025 et à 1,0 % en 2026.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

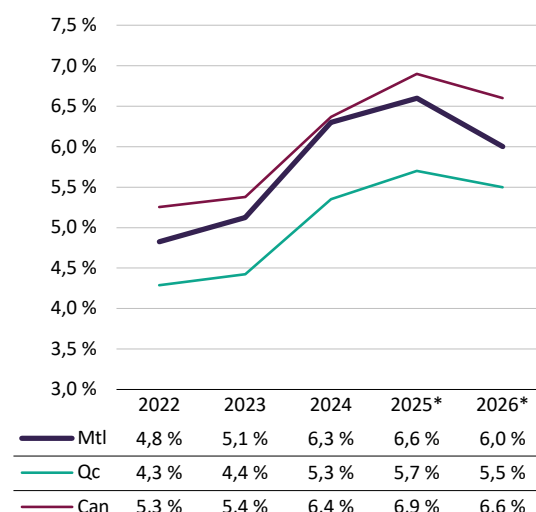
Selon le Conference Board du Canada, le PIB de la région métropolitaine de Montréal devrait croître de 0,4 % en 2025 et de 1,2 % en 2026. Cette croissance sera soutenue par de nombreux projets d'envergure dans les secteurs public, privé et institutionnel, notamment le Réseau express métropolitain (REM), le prolongement de la ligne bleue du métro, des travaux majeurs à l'aéroport de Montréal, ainsi que la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. En mai 2025, on recensait 53 chantiers de 25 millions de dollars et plus en cours sur l'île de Montréal, totalisant une valeur de 39,4 milliards de dollars. Par ailleurs, le taux de chômage dans la région devrait reculer à 6,0 % en 2026, après avoir atteint 6,6 % en 2025.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026



*Prévisions.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2022-2026



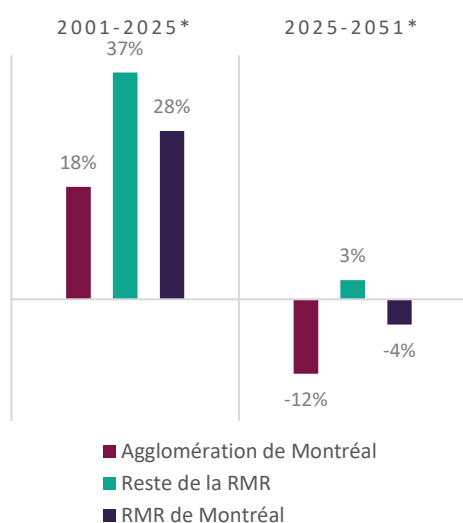
*Prévisions.

La démographie

En 2025, la ville de Montréal compte 1,9 millions d'habitants. Ensemble, les 16 municipalités composant l'agglomération de Montréal regroupent 2,2 millions d'habitants. Il s'agit du cœur de la vaste RMR de Montréal, qui compte un total de 4,6 millions d'habitants.

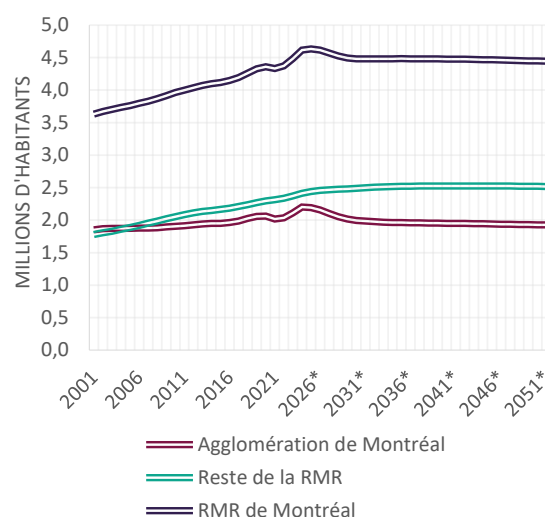
L'évolution démographique¹ récente montre une croissance de 18 % de la population de l'agglomération entre 2001 et 2025 — une hausse significative, mais inférieure à celle observée dans le reste de la RMR, qui atteint 37 % sur la même période. Selon les dernières projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population de l'agglomération pourrait diminuer de 12 % entre 2025 et 2051, tandis que celle du reste de la RMR connaîtrait une légère augmentation de 3 %. Ces tendances démographiques, passées et projetées annoncent des défis importants pour l'agglomération de Montréal.

Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051



*Projections.

Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2025 et 2025-2051²



*Projections.

³ Source : Institut de la statistique du Québec, juil. 2025

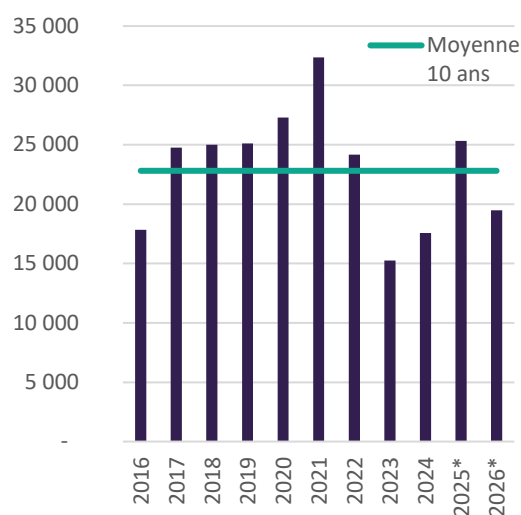
Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Les ménages répondent à la baisse des taux hypothécaires. Au 3^e trimestre de 2025, le nombre de ventes dans la RMR de Montréal était de 11 % supérieur à celui du 3^e trimestre de 2024. Le nombre d'inscriptions en vigueur était en hausse pour les copropriétés (+11 %), mais en baisse pour les résidences unifamiliales (-1 %) et les immeubles à plusieurs logements (-10 %). Les prix sont en croissance et le nombre de jours moyen sur le marché en baisse alors que les conditions de marché demeurent à l'avantage des vendeuses et vendeurs dans les trois catégories de propriétés mentionnées. Les coûts d'accès à la propriété ont considérablement augmenté au cours des dernières années et l'abordabilité demeure un enjeu majeur.

Pour sa part, toujours selon les prévisions, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir en 2026 et repasser nettement sous la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2016-2026 ⁴



*Prévisions.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

L'inflation élevée des dernières années incite les consommatrices et consommateurs à réduire leurs dépenses non essentielles, ce qui affecte négativement certains secteurs du commerce de détail. En revanche, les commerces alimentaires, moins sensibles aux fluctuations économiques, parviennent à tirer leur épingle du jeu dans ce contexte. Les investissements dans le commerce de détail étaient d'ailleurs en hausse au 3^e trimestre de 2025 dans la région de Montréal. La fermeture de grands magasins, comme celui de La Baie d'Hudson sur la rue Sainte-Catherine Ouest, représente à la fois un défi et une occasion de repenser le dynamisme de plusieurs pôles commerciaux.

Le marché des locaux pour les bureaux

En dépit d'un contexte difficile caractérisé par des taux de disponibilité très élevés, le secteur montre des signes de stabilisation, notamment du côté des immeubles de classes AAA et A. Il bénéficie

⁴ Source : Conference Board du Canada, décembre 2025.

d’investissements importants, tandis que les projets de redéveloppement se multiplient et que l’inventaire en sous-location atteint son niveau le plus bas depuis cinq ans.

Le marché des locaux industriels

Les tarifs douaniers récemment imposés par le gouvernement américain ont fragilisé plusieurs secteurs industriels au Canada, ce qui a entraîné des répercussions sur le marché des locaux industriels dans la région métropolitaine de Montréal. Avec des taux de disponibilité et d’inoccupation en hausse, les conditions demeurent avantageuses pour les locataires.

Inflation

La Banque du Canada vise à maintenir l’inflation dans une fourchette de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en fonction de cet objectif. En septembre 2025, l’inflation annuelle observée au Canada se situait à l’intérieur de cette plage, comme le montre l’encadré ci-dessous. Il convient toutefois de souligner que l’inflation au Québec s’est récemment écartée de celle observée dans le reste du Canada. Cette divergence s’explique principalement par le maintien de la taxe carbone appliquée aux consommateurs au Québec, alors qu’elle a été suspendue dans les autres provinces au printemps 2025. Cet écart devrait s’estomper en 2026.

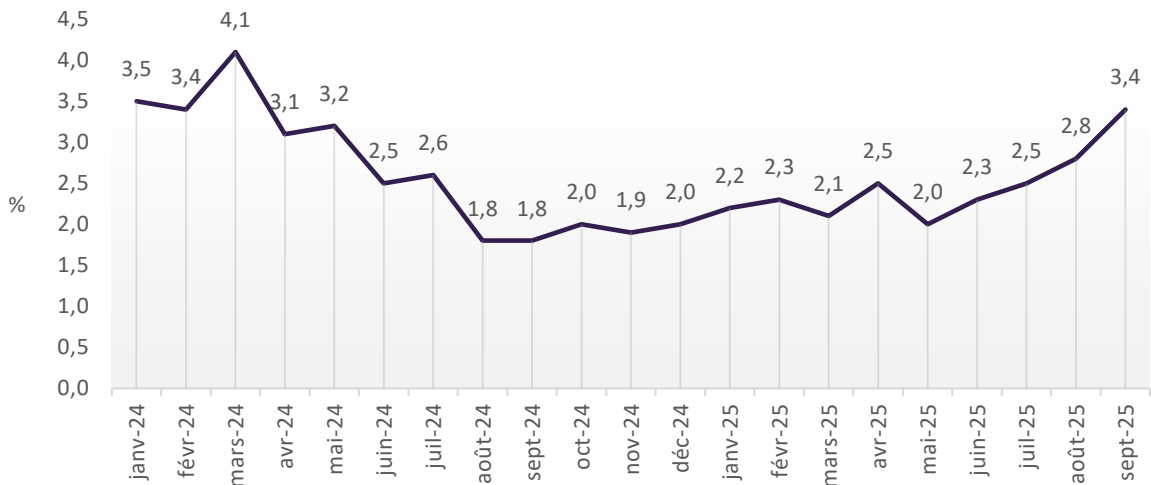
Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 30 septembre 2025

RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
3,4 %	3,3 %	2,4 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

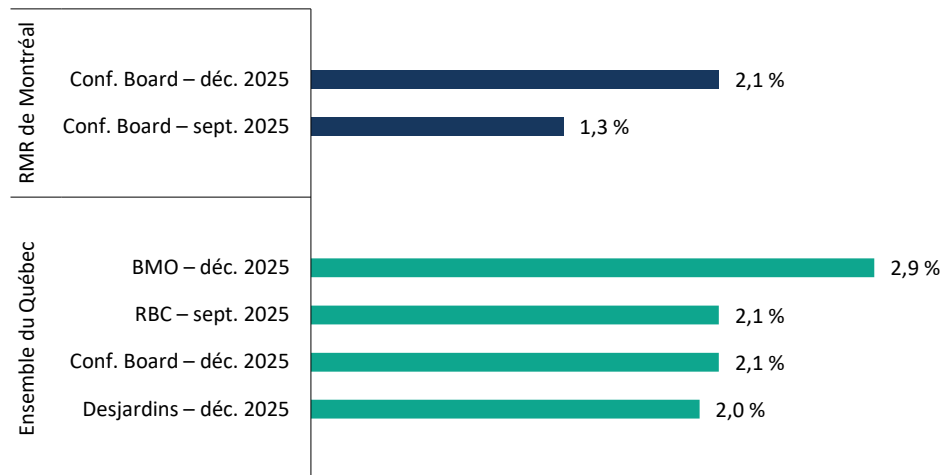
L’évolution de l’inflation annuelle observée ces derniers mois révèle des pressions à la hausse, tant à Montréal que dans le reste du Québec. En septembre 2025, la hausse annuelle des prix dans la région métropolitaine de Montréal a atteint 3,4 %, soit son niveau le plus élevé depuis le printemps 2024.

Graphique 6 – Taux de croissance de l’indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2024 – septembre 2025



Les institutions financières s’attendent à ce que l’inflation se situe dans la fourchette cible en 2026. Le Conference Board du Canada, seul organisme à publier des prévisions spécifiques pour la région métropolitaine de Montréal, estime en décembre 2025 que l’inflation y atteindra 2,1 % en 2026, soit une hausse notable par rapport à son estimation de septembre (1,3 %). Pour l’ensemble du Québec, les grandes institutions financières et le Conference Board anticipent une inflation variant entre 2,0 % et 2,9 %.

Graphique 7 – Évolution estimée de l’Indice des prix à la consommation, 2026



Budget de fonctionnement 2026 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2026 de la Ville de Montréal s'élève à 7 665,9 M\$, soit une hausse de 389,8 M\$, ou 5,4 %, par rapport au budget de 2025.

Certains éléments particuliers expliquent 157,4 M\$ de cette variation, soit 2,2 % :

- une croissance du service de dette de 87,3 M\$, et la croissance du paiement au comptant, pour 15 M\$;
- une croissance de 25,7 M\$ des dépenses financées par le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM), un programme financé par la Société d'habitation du Québec;
- la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal, qui encoure des dépenses non récurrentes de 18,7 M\$ en 2026;
- le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024 qui se traduit par une augmentation de 10,7 M\$ dans le budget 2026.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget 2026 est de 3,2 %, ou 232,3 M\$.

Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2025 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,4 %, générant 133,8 M\$ de revenus additionnels pour la Ville;
 - environ le quart de cette hausse servira à financer le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034.
- un accroissement de 99,4 M\$ d'affectation de revenus principalement pour financer la croissance du service de la dette et du paiement comptant des immobilisations (PCI), ainsi que la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal;
- une hausse des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 50,2 M\$;
- une augmentation de 28 M\$ des revenus de droits de mutation reflétant la réalité du marché immobilier;
- une croissance de 25,8 M\$ des revenus provenant des contraventions de circulation et stationnement reflétant notamment une augmentation du nombre de constats émis ainsi que l'indexation des amendes en matière de stationnement;
- un ajout de 25,7 M\$ pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 25,2 M\$ des revenus des taxes d'arrondissements;
- une hausse de 9,9 M\$ des revenus d'intérêts sur arriérés de taxes principalement due à l'évaluation des comptes à recevoir et à l'historique des intérêts perçus;
- une hausse de 6,3 M\$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ;
- une diminution de 43,5 M\$ des revenus de transfert associés à la gestion des matières recyclables, dont 35,7 M\$ est associée à la fin de la transition du régime de compensation.

Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2025 sont :

- une augmentation de 177,3 M\$ des dépenses corporatives, soit une hausse de 7,1 %. Les dépenses corporatives sont des dépenses qui ne figurent ni dans les services, ni dans les arrondissements. Cette hausse s'explique notamment par :
 - une hausse de 60,6 M\$ du service de la dette brute;
 - une augmentation nette de 45,6 M\$ de la contribution versée à l'ARTM;
 - une augmentation de 15 M\$ de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
 - une hausse de 10,7 M\$ pour le financement du déficit de l'agglomération à la suite des résultats de l'exercice 2024;
 - une hausse de 8,1 M\$ des frais de gestion et de la rémunération des employés prêtés à l'Agence de mobilité durable attribuable principalement à la bonification et la modernisation des services de surveillance;
 - l'ajout d'un budget de 4,6 M\$ pour les priorités de l'administration, qui comprend notamment le financement d'un fonds de réserve pour l'urgence climatique pour les projets en arrondissement ainsi que la création de postes additionnels d'inspecteurs pour la surveillance de l'hébergement touristique de courte durée;
 - des économies anticipées de 16 M\$ générées par le plan d'optimisation des ressources qui sera mis en œuvre dès 2026.
- une augmentation de 48,6 M\$ pour certains éléments particuliers dans les budgets des services centraux, qui représentent à eux seuls une croissance de 1,3 % des dépenses des services :
 - une croissance du service de dette de 26,7 M\$ inclus dans les budgets des services, principalement pour le financement des infrastructures de l'eau;
 - une croissance de 25,7 M\$ des dépenses financées par le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
 - une somme non récurrente de 18,7 M\$ pour soutenir la tenue de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal, dont 11,6 M\$ de dépenses en sécurité publique;
 - le retrait, en 2026, des sommes prévues pour la tenue de l'élection générale de 2025, soit une diminution de 22,5 M\$.
- une augmentation nette de 118,3 M\$ des budgets opérationnels des services centraux ou 3,2%, qui s'explique notamment par :
 - une hausse de 70,2 M\$ pour l'indexation de la rémunération globale du personnel;
 - une hausse de 38 M\$ pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034;
 - une bonification de 20 M\$ dédiée à lutte contre l'itinérance, triplant ainsi l'aide financière qui lui est consacrée;
 - une hausse de 13,8 M\$ pour la fourniture de services de gestion animalière sur le territoire de la Ville de Montréal;
 - une hausse de 14,4 M\$ pour les technologies de l'information;
 - des efforts d'optimisation faits par les services, totalisant 62,6 M\$ d'économies récurrentes : 52,2 M\$ par le biais des revues d'unité réalisées par chaque service municipal, et 10,4 M\$ par le biais d'autres mesures.
- une augmentation de 45,7 M\$ des budgets des arrondissements, qui représente une croissance de 4,2 % de leurs budgets.

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 205 654,8	4 320 162,6	4 311 725,6	4 510 415,4
Palements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	544 236,7	567 764,0	567 764,0	617 951,0
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	711 947,3	946 876,8	696 264,1	684 300,0
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	446 822,8	449 360,7	463 077,2	480 294,0
Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	214 106,6	236 444,5	216 462,1	241 866,6
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	416 492,8	386 277,3	358 477,3	387 185,2
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	246 761,0	218 092,5	251 646,5	222 638,8
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	78 750,8	132 380,4	36 779,3	38 964,1
Affectation de revenus	403 278,0	406 971,3	318 735,2	176 664,4	274 854,6	88 595,4	188 030,9
Total – Revenus	6 439 805,7	6 842 204,4	6 929 408,2	7 329 359,7	7 817 509,5	7 276 087,6	7 665 895,3
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	187 889,9	197 378,3	208 468,7	214 626,6	235 741,7	222 650,6	219 354,6
Habitation et économie	355 842,7	296 743,1	366 223,7	444 251,2	586 646,2	413 192,8	425 598,1
Qualité de vie	315 587,9	361 371,5	405 159,7	406 178,6	456 157,0	431 040,3	460 603,3
Sécurité urbaine et conformité	1 251 381,3	1 293 544,8	1 330 165,8	1 381 099,9	1 459 163,1	1 362 959,6	1 395 439,3
Services de proximité	367 353,5	430 276,5	481 750,9	485 594,6	584 371,8	476 297,7	510 088,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	601 736,1	600 394,3	654 704,4	702 252,2	774 232,6	741 443,3	786 817,9
Arrondissements	906 181,3	987 811,6	1 031 665,7	1 079 688,7	1 151 237,6	1 078 382,1	1 124 039,1
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 985 972,7	4 167 520,1	4 478 138,9	4 713 691,8	5 247 550,0	4 725 966,4	4 921 940,9
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	848 245,8	999 892,1	902 391,5	896 389,3	921 710,6	931 391,3	992 045,3
Palement au comptant d'immobilisations	484 320,2	431 190,5	657 184,4	547 476,1	514 407,8	518 898,4	550 031,1
Total – Dépenses de financement	1 332 566,0	1 431 082,6	1 559 575,9	1 443 865,4	1 436 118,4	1 450 289,7	1 542 076,4
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	139 435,4	187 659,3	(23 645,8)	214 089,5	140 547,8	269 096,6	326 572,9
Dépenses de contributions	731 610,6	757 878,0	776 462,6	832 357,2	878 732,3	878 072,6	927 326,5
Total – Autres dépenses corporatives	871 046,0	945 537,3	752 816,8	1 046 446,7	1 019 280,1	1 147 169,2	1 253 899,4
Élimination des transactions internes et interentités¹	(42 851,8)	(45 730,7)	(48 674,6)	(51 420,2)	(50 320,6)	(47 337,7)	(52 021,4)
Total – Dépenses²	6 146 732,9	6 498 409,3	6 741 857,0	7 152 583,7	7 652 627,9	7 276 087,6	7 665 895,3
SURPLUS DE L'EXERCICE	293 072,8	343 795,1	187 551,2	176 776,0	164 881,6	-	-

¹ Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 46,7 M\$ en 2025 et 51,4 M\$ en 2026. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 0,7 M\$ au budget de 2025 et de 0,6 M\$ au budget de 2026.

² Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 3 et 4) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,6 M\$ en 2026) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 724,5 M\$ en 2026).

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	3 642 463,8	3 759 158,8	3 914 170,9	4 173 033,5	4 304 294,8	4 296 047,8	4 494 408,4
Palements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3
Transferts	256 920,0	283 707,5	298 176,1	370 447,5	506 131,1	426 704,3	398 336,7
Services rendus	283 359,7	320 658,6	359 203,6	384 959,1	393 072,3	400 716,2	417 962,5
Amendes et pénalités	79 237,6	80 619,4	95 736,2	106 034,5	128 376,2	113 158,7	127 090,6
Imposition de droits	440 118,4	462 271,1	336 063,3	416 323,3	386 136,3	358 302,8	386 990,7
Intérêts	76 491,3	106 129,7	143 764,4	129 309,9	107 407,2	120 198,7	113 198,5
Autres revenus	28 908,2	18 949,0	16 049,3	23 891,5	56 891,0	28 940,2	30 295,2
Affectation de revenus	291 414,9	364 894,6	310 833,3	157 445,4	255 680,6	84 087,9	187 304,3
Total – Revenus	5 384 757,2	5 660 799,4	5 770 761,7	6 049 367,2	6 423 285,6	6 113 452,7	6 449 836,2
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	169 705,5	177 681,6	188 856,0	195 012,0	212 805,9	202 399,4	199 014,3
Habitation et économie	134 640,7	129 138,9	141 597,0	158 803,1	204 629,1	171 407,5	166 794,0
Qualité de vie	201 670,1	231 417,2	256 013,8	253 779,9	300 616,7	293 382,7	301 586,2
Sécurité urbaine et conformité	66 209,3	49 426,0	53 097,2	54 608,4	78 337,7	76 971,7	58 415,1
Services de proximité	313 254,2	366 059,0	412 249,3	405 612,0	490 627,6	395 514,1	427 832,7
Urbanisme, mobilité et infrastructures	332 706,4	317 164,8	358 673,6	382 141,2	419 536,5	397 156,0	413 102,5
Arrondissements	902 486,3	983 848,4	1 027 267,6	1 075 568,6	1 147 389,3	1 074 533,9	1 120 109,5
Total – Dépenses par secteurs d'activités	2 120 672,5	2 254 735,9	2 437 754,5	2 525 525,2	2 853 942,8	2 611 365,3	2 686 854,3
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 067 728,2	2 294 430,3	2 354 180,9	2 449 120,9	2 540 327,0	2 540 327,0	2 724 474,2
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	610 697,3	645 040,1	650 178,7	625 092,3	648 305,9	642 824,6	684 670,1
Palement au comptant d'immobilisations	296 895,0	319 602,3	362 743,0	303 556,9	327 673,1	330 416,4	355 558,6
Total – Dépenses de financement	907 592,3	964 642,4	1 012 921,7	928 649,2	975 979,0	973 241,0	1 040 228,7
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(88 541,2)	(34 066,6)	(192 815,4)	(58 877,4)	(72 658,3)	(28 503,2)	(14 927,5)
Dépenses de contributions	58 285,0	59 266,4	60 729,5	59 293,4	61 690,2	63 709,0	64 587,0
Total – Autres dépenses corporatives	(30 256,2)	25 199,8	(132 085,9)	416,0	(10 968,1)	35 205,8	49 659,5
Élimination des transactions internes	(40 639,9)	(43 505,2)	(47 071,5)	(50 180,1)	(49 503,0)	(46 686,4)	(51 380,5)
Total – Dépenses	5 025 096,9	5 495 503,2	5 625 699,7	5 853 531,2	6 309 777,7	6 113 452,7	6 449 836,2
SURPLUS DE L'EXERCICE	359 660,3	165 296,2	145 062,0	195 836,0	113 507,9	-	-

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2026 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
REVENUS							
Taxes	50 759,5	50 147,6	48 659,1	32 621,3	15 867,8	15 677,8	16 007,0
Quotes-parts	2 506 480,8	2 781 838,8	2 878 203,0	2 993 357,6	3 108 091,0	3 108 091,0	3 342 425,2
Transferts	236 084,4	347 864,8	264 939,9	341 499,6	440 745,9	269 559,8	285 963,3
Services rendus	57 370,7	58 313,2	61 291,1	63 104,3	57 105,3	63 012,3	62 972,4
Amendes et pénalités	81 188,4	89 087,8	90 459,8	108 072,1	108 068,3	103 303,4	114 776,0
Imposition de droits	161,1	575,8	181,5	169,5	141,0	174,5	194,5
Intérêts	70 849,3	92 287,1	115 841,8	117 451,0	110 685,3	131 447,8	109 440,3
Autres revenus	10 230,7	15 868,8	46 952,4	54 859,3	75 489,4	7 839,1	8 668,9
Affectation de revenus	111 863,1	42 076,8	7 902,0	19 219,0	19 174,0	4 507,5	726,6
Total – Revenus	3 124 988,0	3 478 060,7	3 514 430,6	3 730 353,7	3 935 368,0	3 703 613,2	3 941 174,2
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	18 184,3	19 696,4	19 613,1	19 615,0	22 935,8	20 251,2	20 340,3
Habitation et économie	221 202,1	167 604,2	224 626,7	285 448,1	382 017,1	241 785,3	258 804,1
Qualité de vie	113 917,8	129 954,5	149 145,6	152 398,8	155 540,2	137 657,6	159 017,1
Sécurité urbaine et conformité	1 185 172,0	1 244 119,0	1 277 068,6	1 326 491,3	1 380 825,4	1 285 987,9	1 337 024,2
Services de proximité	54 099,7	64 217,2	69 501,9	79 983,2	93 743,9	80 783,6	82 255,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	269 029,6	283 229,4	296 030,4	320 111,4	354 696,0	344 287,3	373 715,4
Arrondissements	3 693,8	3 963,3	4 398,0	4 118,9	3 848,2	3 848,2	3 929,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 865 299,3	1 912 784,0	2 040 384,3	2 188 166,7	2 393 606,6	2 114 601,1	2 235 086,6
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	237 548,6	354 852,0	252 212,8	271 297,1	273 404,7	288 566,7	307 375,2
Paieement au comptant d'immobilisations	187 425,4	111 588,3	294 441,5	243 919,1	186 734,7	188 482,0	194 472,5
Total – Dépenses de financement	424 974,0	466 440,3	546 654,3	515 216,2	460 139,4	477 048,7	501 847,7
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	227 976,6	221 725,9	169 169,7	272 967,0	213 206,1	297 599,8	341 500,4
Dépenses de contributions	673 325,6	698 611,6	715 733,1	773 063,8	817 042,2	814 363,6	862 739,5
Total – Autres dépenses corporatives	901 302,2	920 337,5	884 902,8	1 046 030,8	1 030 248,3	1 111 963,4	1 204 239,9
Total – Dépenses	3 191 575,5	3 299 561,8	3 471 941,4	3 749 413,7	3 883 994,3	3 703 613,2	3 941 174,2
SURPLUS DE L'EXERCICE	(66 587,5)	178 498,9	42 489,2	(19 060,0)	51 373,7	-	-

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales constituent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi d'autres taxes, notamment la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique pour le service d'eau, appliquées aux immeubles non résidentiels.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec et leurs entreprises respectives. Ils incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Taxes foncières générales	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 469 572,0	3 461 572,0	3 622 594,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	400 622,3	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 039,7	492 789,7	528 912,9
Gestion des matières résiduelles	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 572,1	202 675,1	209 911,0	215 101,6	218 267,1	218 267,1	217 854,3
Centre d'urgence 911	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 175,4	15 677,8	15 677,8	16 007,0
Taxe sur l'immatriculation	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 445,9	190,0	-	-
Taxe sur les parcs de stationnement	19 284,5	18 829,9	23 320,1	26 405,3	35 625,0	35 625,0	35 153,7
Taxe relative à la voirie	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 752,6	19 752,6	20 332,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 161,8	50 161,8	51 036,0
Autres	15 052,4	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 876,6	17 879,6	18 524,5
Total – Taxes	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 205 654,8	4 320 162,6	4 311 725,6	4 510 415,4
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 693,2	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 115,8	42 115,8	42 305,0
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	190 087,7	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 135,8	179 135,8	184 205,3
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 515,3	1 515,3	1 565,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	40 348,3	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 713,5	51 713,5	54 703,3
Organismes municipaux	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 884,4	8 884,4	9 461,9
Autres	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 931,3	1 931,3	2 008,2
Total – Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3

Budget du conseil municipal**Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Taxes foncières générales	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 469 572,0	3 461 572,0	3 622 594,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	400 622,3	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 039,7	492 789,7	528 912,9
Gestion des matières résiduelles	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 572,1	202 675,1	209 911,0	215 101,6	218 267,1	218 267,1	217 854,3
Taxe sur les parcs de stationnement	19 284,5	18 829,9	23 320,1	26 405,3	35 625,0	35 625,0	35 153,7
Taxe relative à la voirie	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 752,6	19 752,6	20 332,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 161,8	50 161,8	51 036,0
Autres	15 052,4	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 876,6	17 879,6	18 524,5
Total – Taxes	3 642 463,8	3 759 158,8	3 914 170,9	4 173 033,5	4 304 294,8	4 296 047,8	4 494 408,4
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 693,2	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 115,8	42 115,8	42 305,0
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	190 087,7	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 135,8	179 135,8	184 205,3
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 515,3	1 515,3	1 565,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	40 348,3	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 713,5	51 713,5	54 703,3
Organismes municipaux	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 884,4	8 884,4	9 461,9
Autres	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 931,3	1 931,3	2 008,2
Total – Paiements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 296,1	285 296,1	294 249,3

Variations budgétaires

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 207,3 M\$, soit 4,5 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,4 % générant des revenus additionnels de 133,8 M\$. Environ le quart de cette hausse servira à financer le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 45 M\$;
- une hausse de 25,2 M\$ des revenus des taxes d'arrondissement.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Fiscalité locale*, de la section *Renseignements complémentaires*.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 175,4	15 677,8	15 677,8	16 007,0
Taxe sur l'immatriculation	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 445,9	190,0	-	-
Total – Taxes	50 759,5	50 147,6	48 659,1	32 621,3	15 867,8	15 677,8	16 007,0

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de taxes du budget du conseil d'agglomération totalisent 16 M\$, soit une hausse de 0,3 M\$ par rapport au budget de 2025 en raison de l'indexation du taux de la taxe pour le financement du service 911.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées afin de financer les dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à couvrir une fois déduits les autres revenus de l'agglomération (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2026, ces revenus totalisent à 618 M\$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts							
Dépenses générales	386 127,7	397 637,9	447 099,6	474 300,5	490 429,8	490 429,8	532 014,7
Service de l'eau	24 465,3	25 736,5	33 080,4	35 723,9	35 862,6	35 862,6	40 721,3
Alimentation en eau potable	14 145,7	16 369,3	16 344,9	15 390,7	18 629,2	18 629,2	18 980,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	407,6	397,7	387,8	377,9	368,1	368,1	358,2
Service des premiers répondants	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 180,1	1 647,2	1 647,2	1 797,5
Tarifaire (compteurs d'eau)	330,1	215,8	172,3	122,7	41,1	41,1	36,4
Déficit - Exercices antérieurs	3 700,8	36 667,6	15 870,0	5 923,1	8 199,0	8 199,0	10 294,4
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 128,8	4 542,0	5 008,1	6 229,0	8 664,8	8 664,8	9 896,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 980,7	4 063,3	4 033,4	3 988,8	3 922,2	3 922,2	3 852,0
Total – Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	544 236,7	567 764,0	567 764,0	617 951,0

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal. Ces revenus servent à financer les services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2026, ces revenus totalisent 3 342,4 M\$.

Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 624 750,6	2 715 111,6	2 715 111,6	2 898 589,5
Service de l'eau	140 772,0	148 291,6	183 185,9	197 693,7	198 542,2	198 542,2	221 863,0
Alimentation en eau potable	93 677,1	99 420,7	96 429,7	100 506,1	110 879,0	110 879,0	121 697,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 114,5	4 980,7	4 980,7	4 846,8
Service des premiers répondants	8 921,5	10 834,5	11 869,9	12 761,3	9 641,7	9 641,7	10 309,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	1 743,8	1 490,0	1 766,2	1 339,6	928,1	928,1	875,7
Déficit - Exercices antérieurs	21 294,0	211 276,0	87 881,4	32 778,0	45 391,3	45 391,3	56 087,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	5 718,1	6 101,1	7 936,1	10 052,7	14 348,0	14 348,0	20 035,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 361,1	8 268,4	8 268,4	8 120,1
Total – Quotes-parts	2 506 480,8	2 781 838,8	2 878 203,0	2 993 357,6	3 108 091,0	3 108 091,0	3 342 425,2

Variations budgétaires

Il existe en tout neuf quotes-parts différentes. Outre celle destinée au financement des dépenses générales, plusieurs quotes-parts servent à financer des activités spécifiques, notamment les dépenses liées à la gestion de l'eau. En 2026, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses augmentent de 234,3 M\$, soit une hausse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	13 115,9	14 545,8	16 717,7	17 287,7	18 099,9	18 099,9	23 570,2
Beaconsfield	24 049,1	26 553,8	29 209,6	29 982,7	31 373,6	31 373,6	31 231,5
Côte-Saint-Luc	28 993,7	31 979,5	34 973,6	36 128,0	37 443,2	37 443,2	38 137,5
Dollard-des-Ormeaux	43 480,5	48 576,6	55 030,3	56 515,5	59 012,7	59 012,7	60 954,1
Dorval	71 601,6	79 124,7	80 741,6	84 640,4	88 255,3	88 255,3	103 623,5
Hampstead	11 158,2	12 372,2	13 799,5	14 121,5	14 815,0	14 815,0	14 913,0
Kirkland	31 139,1	34 844,6	36 996,4	37 808,1	39 585,9	39 585,9	41 331,1
L'Île-Dorval	90,5	114,8	101,8	98,1	120,8	120,8	112,6
Montréal-Est	17 122,7	19 126,9	23 040,1	24 356,9	25 404,1	25 404,1	30 974,3
Montréal-Ouest	5 960,6	6 570,7	7 348,1	7 553,0	7 857,4	7 857,4	8 054,5
Mont-Royal	56 108,7	62 666,5	67 127,7	69 148,7	71 397,3	71 397,3	73 462,0
Pointe-Claire	65 056,1	72 434,1	78 451,9	83 332,6	88 421,7	88 421,7	103 787,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 722,2	8 664,2	10 085,4	10 632,6	10 992,6	10 992,6	12 487,3
Senneville	3 241,9	3 592,9	4 095,5	4 275,6	4 458,2	4 458,2	5 587,2
Westmount	59 911,9	66 241,2	66 302,8	68 355,4	70 526,3	70 526,3	69 724,7
Ville de Montréal	2 067 728,2	2 294 430,4	2 354 180,9	2 449 120,9	2 540 327,0	2 540 327,0	2 724 474,2
Total – Quotes-parts des villes liées	2 506 480,9	2 781 838,9	2 878 202,9	2 993 357,7	3 108 091,0	3 108 091,0	3 342 425,2

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Les quotes-parts sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Quotes-parts et fiscalité d'agglomération* de la section *Renseignements complémentaires* du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts sont des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage de frais et sont donc destinées à des fins précises. Cependant, il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville en fonction des dispositions d'une loi ou d'un règlement constitutif.

Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	21 499,1	17 933,5	15 452,3	10 585,5	6 887,0	5 158,8	5 796,8
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	134 389,9	140 718,6
CMM	38 774,0	37 983,2	39 764,9	68 275,5	116 176,3	115 933,5	138 025,2
AccèsLogis	53 386,1	31 557,7	80 169,3	81 245,1	82 688,3	29 425,0	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	47 254,7	48 256,4	50 672,8	66 296,0	114 257,0	108 008,0	64 990,5
Rénovation urbaine	15 238,8	12 347,9	11 450,7	11 065,9	12 029,5	15 204,0	11 204,0
Développement économique	34 161,5	130 125,2	34 339,7	38 511,8	106 840,9	-	-
Sécurité publique (police)	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 645,2	73 002,5	71 005,6	66 496,5
Lutte contre la pauvreté	9 689,3	11 195,6	14 730,7	9 945,4	21 224,3	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 000,0	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	9 816,1	22 142,5	16 932,6	4 283,0	11 533,0	4 518,0	4 518,0
Violence conjugale	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 275,0	2 106,3	3 750,0
Programmes de financements pluriannuels	33 150,2	26 708,8	15 623,0	29 930,8	24 459,2	24 099,3	22 394,1
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	109 562,5	113 125,3
Réflexe Montréal – Développement économique	28 548,4	28 316,2	47 962,8	51 618,8	47 725,0	50 000,0	50 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	761,5	-	-	-	-	-	-
Autres	58 827,0	72 196,1	55 182,0	55 754,1	71 122,5	10 653,2	11 525,9
Total – Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	711 947,3	946 876,8	696 264,1	684 300,0

Budget du conseil municipal**Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	9 894,4	9 573,6	8 233,5	4 768,5	618,6	618,6	828,0
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	134 389,9	140 718,6
CMM	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 723,3	24 783,5	24 783,5	24 783,5
Gestion des matières résiduelles	37 386,1	44 243,7	42 294,0	49 042,0	102 624,5	99 588,0	64 990,5
Rénovation urbaine	14 040,5	11 813,7	11 442,0	11 127,1	12 029,5	15 204,0	11 204,0
Développement économique	12 489,1	5 118,3	16 151,6	12 496,7	38 337,9	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	2 123,3	2 802,7	6 000,0	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	9 805,4	21 819,7	16 058,3	4 235,5	11 490,1	4 518,0	4 518,0
Programmes de financements pluriannuels	22 264,4	18 710,2	15 609,3	18 784,1	13 458,8	13 388,9	12 524,6
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	109 562,5	113 125,3
Réflexe Montréal – Développement économique	1 635,9	9 186,5	10 495,9	11 295,6	11 528,1	15 000,0	15 000,0
Autres	12 874,7	11 963,4	20 652,8	31 438,1	37 603,8	4 650,9	5 644,2
Total – Transferts	256 920,0	283 707,5	298 176,1	370 447,5	506 131,1	426 704,3	398 336,7

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de transferts sont en baisse de 28,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 6,3 M\$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une diminution de 34,6 M\$ pour les transferts associés à la gestion des matières résiduelles, principalement liée à la gestion des matières recyclables :
 - À partir de 2025, les municipalités sont entièrement compensées pour l'ensemble des coûts afférents à la gestion des matières recyclables. Ainsi, la Ville de Montréal reçoit une compensation pour l'ensemble des dépenses réelles liées aux matières recyclables à la suite de la mise en œuvre du projet de loi 65 en remplacement du régime de compensation précédent. Les sommes sont dorénavant versées l'année où la dépense est réalisée;
 - Dans l'ancien régime de compensation, celle-ci était versée l'année suivant la dépense. Ainsi, dans le budget 2025, une somme non récurrente de 27,3 M\$, associée au précédent régime de compensation était prévue. Cette somme n'est plus au budget 2026
 - Des diminutions de coûts dans les contrats externes, combinées au transfert de l'activité de la fourniture des bacs de recyclage vers Éco Entreprises Québec expliquent l'écart résiduel.
- une diminution de 4 M\$ des transferts destinés à la rénovation urbaine, attribuable à la suspension du Programme Rénovation Québec (PRQ) par la SHQ;
- une indexation de 3,6 M\$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel ». Cette indexation est basée sur la variation du produit intérieur brut nominal de la région de Montréal;
- une hausse de 1 M\$ de la rubrique *Autres* associée principalement à l'Escouade dédiée aux hébergements touristiques de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transferts							
Contribution au service de la dette	11 604,7	8 359,9	7 218,8	5 817,0	6 268,4	4 540,2	4 968,8
CMM	14 170,8	12 483,2	15 218,9	43 552,2	91 392,8	91 150,0	113 241,7
AccèsLogis	53 386,1	31 557,7	80 169,3	81 245,1	82 688,3	29 425,0	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	9 868,6	4 012,6	8 378,8	17 254,0	11 632,5	8 420,0	-
Rénovation urbaine	1 198,2	534,2	8,7	(61,3)	-	-	-
Développement économique	21 672,4	125 006,9	18 188,1	26 015,1	68 503,0	-	-
Sécurité publique (police)	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 645,2	73 002,5	71 005,6	66 496,5
Lutte contre la pauvreté	9 689,3	11 195,6	12 607,4	7 142,7	15 224,3	-	-
Projet des premiers répondants	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 000,0	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	10,7	322,9	874,4	47,4	43,0	-	-
Violence conjugale	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 275,0	2 106,3	3 750,0
Programmes de financements pluriannuels	10 885,8	7 998,6	13,7	11 146,7	11 000,4	10 710,4	9 869,5
Réflexe Montréal – Développement économique	26 912,5	19 129,7	37 466,9	40 323,2	36 196,9	35 000,0	35 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	761,5	-	-	-	-	-	-
Autres	45 952,3	60 232,7	34 529,2	24 316,0	33 518,8	6 002,3	5 881,7
Total – Transferts	236 084,4	347 864,8	264 939,9	341 499,6	440 745,9	269 559,8	285 963,3

Variations budgétaires

En 2026, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 16,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 22,1 M\$ des revenus de transferts en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) principalement pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 6,1 M\$ des transferts de la SHQ pour le programme AccèsLogis Montréal attribuable à l'avancement des travaux de certains projets;
- une diminution de 8,4 M\$ des transferts associés à la gestion des matières résiduelles en raison de la fin du régime de compensation lié au projet de loi 88 pour les matières recyclables;
- une diminution de 4,5 M\$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour des équipes spécialisées dont les mandats se sont terminés;
- une hausse de 1,6 M\$ des transferts pour le traitement des causes en justice liées à la violence conjugale, conformément à l'entente conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Justice du Québec.

5.4. Services rendus

Les *Services rendus aux organismes municipaux* comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Les *Autres services rendus* comprennent l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 903,4	8 944,4	9 445,6	9 734,7	9 961,8	9 961,8	10 124,8
Autres services rendus	329 615,7	367 802,1	409 445,9	437 088,1	439 398,9	453 115,4	470 169,2
Total – Services rendus¹	338 519,1	376 746,5	418 891,5	446 822,8	449 360,7	463 077,2	480 294,0

¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,6 M\$ en 2026).

Budget du conseil municipal

Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 642,4	8 867,1	9 221,8	9 452,4	9 660,3	9 660,3	9 785,9
Autres services rendus	274 717,3	311 791,5	349 981,8	375 506,7	383 412,0	391 055,9	408 176,6
Total – Services rendus	283 359,7	320 658,6	359 203,6	384 959,1	393 072,3	400 716,2	417 962,5

Variations budgétaires

En 2026, les revenus des services rendus sont en hausse de 17,2 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation de 8,6 M\$ des revenus de redevances de la Commission des services électriques;
- une augmentation de 5,7 M\$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des vignettes de stationnement ainsi que des tarifications dans les services culturels et récréatifs, notamment en raison du nouveau contrat de gestion du complexe aquatique et du Stade Hébert à Saint-Léonard;
- une augmentation de 3,2 M\$ des revenus d'Espace pour la vie, étroitement liée aux stratégies de promotion et de diversification de la clientèle.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	260,9	77,3	223,7	282,4	301,5	301,5	338,9
Autres services rendus	57 109,8	58 235,9	61 067,4	62 821,9	56 803,8	62 710,8	62 633,5
Total – Services rendus	57 370,7	58 313,2	61 291,1	63 104,3	57 105,3	63 012,3	62 972,4

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire se maintient à 63 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 2 M\$ relative à la tarification des eaux usées en raison, essentiellement, de la mise à jour des tarifs;
- une hausse des revenus de 1,8 M\$ relatifs aux demandes de révision du nouveau rôle foncier;
- une diminution de 3,6 M\$ au SPVM due à la fin des déploiements d'effectifs pour les missions internationales.

5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 241,9 M\$ en 2026, ce qui représente une hausse de 25,4 M\$ par rapport au budget de 2025. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 217,3 M\$, en hausse de 25,8 M\$.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 24,6 M\$, en baisse de 0,4 M\$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Contraventions – Circulation et stationnement	149 903,6	155 340,6	167 845,1	191 298,0	216 952,7	191 490,4	217 263,6
Autres – Amendes et pénalités	10 522,5	14 366,5	18 351,0	22 808,6	19 491,8	24 971,7	24 603,0
Total – Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	214 106,6	236 444,5	216 462,1	241 866,6

Variations budgétaires

La hausse de 25,4 M\$ s'explique principalement par :

- une hausse de 21,6 M\$ reflétant une augmentation du nombre de constats émis par les agents de stationnement et de la police,
- une augmentation de 2,2 M\$ résultant de l'indexation des montants d'amendes en matière de stationnement. Selon la catégorie d'infraction, l'indexation des amendes varie entre 1,9 % et 2,8 %, soit sous l'inflation annuelle de 3,4 % observée en septembre;
- une hausse de 2 M\$ provenant de la hausse de 22 \$ à 42 \$ du tarif par dossier de la SAAQ en application du Code de la sécurité routière.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	383 466,7	410 852,5	286 086,2	363 842,2	334 958,7	314 958,7	342 958,7
Licences et permis	56 812,8	51 994,4	50 158,6	52 650,6	51 318,6	43 518,6	44 226,5
Total – Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	416 492,8	386 277,3	358 477,3	387 185,2

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	383 466,7	410 852,5	286 086,2	363 842,2	334 958,7	314 958,7	342 958,7
Licences et permis	56 651,7	51 418,6	49 977,1	52 481,1	51 177,6	43 344,1	44 032,0
Total – Imposition de droits	440 118,4	462 271,1	336 063,3	416 323,3	386 136,3	358 302,8	386 990,7

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 28,7 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 28 M\$ des revenus de droits sur les mutations immobilières pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 0,5 M\$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2026;
- une hausse de 0,2 M\$ du budget des autres licences et permis des arrondissements en fonction de l'historique des revenus et du contexte économique, notamment pour l'abattage d'arbres.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Imposition de droits							
Licences et permis	161,1	575,8	181,5	169,5	141,0	174,5	194,5
Total – Imposition de droits	161,1	575,8	181,5	169,5	141,0	174,5	194,5

Variations budgétaires

En 2026, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal se maintiennent à 0,2 M\$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus.

Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 702,3	21 557,7	32 854,5	32 677,8	24 500,0	16 529,0	26 429,0
Fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,9	79 049,2	86 960,0	95 486,0	95 486,0	94 838,1
Encaisse et autres intérêts	53 498,0	93 491,2	147 702,6	127 123,2	98 106,5	139 631,5	101 371,7
Total – Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	246 761,0	218 092,5	251 646,5	222 638,8

Budget du conseil municipal

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 698,1	21 512,2	32 850,0	32 677,4	24 500,0	16 529,0	26 429,0
Fonds d'amortissement	51 985,2	61 315,7	58 353,6	55 976,8	65 054,9	65 054,9	66 533,1
Encaisse et autres intérêts	3 808,0	23 301,8	52 560,8	40 655,7	17 852,3	38 614,8	20 236,4
Total – Intérêts	76 491,3	106 129,7	143 764,4	129 309,9	107 407,2	120 198,7	113 198,5

Variations budgétaires

La baisse de 7 M\$ s'explique principalement par :

- une hausse de 9,9 M\$ des revenus d'intérêts sur arriérés de taxes principalement due à l'évaluation des comptes à recevoir et à l'historique des intérêts perçus;
- une hausse de 1,5 M\$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à la croissance du fonds d'amortissement ainsi que par une légère hausse des taux d'intérêt à moyen terme sur les marchés;
- une diminution de 18,4 M\$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique d'une part par la diminution des taux d'intérêt à court terme et d'autre part par la fluctuation du solde disponible.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Intérêts							
Arriérés de taxes	4,3	45,6	4,5	0,4	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 155,0	22 052,0	20 695,4	30 983,2	30 431,1	30 431,1	28 305,0
Encaisse et autres intérêts	49 690,0	70 189,5	95 141,9	86 467,4	80 254,2	101 016,7	81 135,3
Total – Intérêts	70 849,3	92 287,1	115 841,8	117 451,0	110 685,3	131 447,8	109 440,3

Variations budgétaires

La baisse de 22 M\$ s'explique principalement par :

- une diminution de 2,1 M\$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à une diminution des revenus de placement en raison d'une baisse du volume de placements, et ce, malgré la hausse des taux d'intérêt à moyen terme sur le marché;
- une diminution de 19,9 M\$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique d'une part par la diminution des taux d'intérêt à court terme et d'autre part par la fluctuation du solde disponible.

5.8. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux.

Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	16 869,7	3 547,6	5 952,9	16 664,6	77 690,0	13 620,0	16 396,9
Autres	22 269,2	31 270,2	57 048,8	62 086,2	54 690,4	23 159,3	22 567,2
Total – Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	78 750,8	132 380,4	36 779,3	38 964,1

Budget du conseil municipal

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	15 045,4	3 606,1	4 214,2	14 468,6	21 067,1	13 620,0	16 396,9
Autres	13 862,8	15 342,9	11 835,1	9 422,9	35 823,9	15 320,2	13 898,3
Total – Autres revenus	28 908,2	18 949,0	16 049,3	23 891,5	56 891,0	28 940,2	30 295,2

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 1,4 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 1,9 M\$ pour la location des installations municipales aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires du territoire de la Ville de Montréal;
- un revenu de 1 M\$ en raison de nouveaux frais de perception appliqués lors de défaut de paiement;
- une diminution de 4,4 M\$ de l'utilisation des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux, provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte (RMM).

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	1 824,3	(58,5)	1 738,7	2 196,0	56 622,9	-	-
Autres	8 406,4	15 927,3	45 213,7	52 663,3	18 866,5	7 839,1	8 668,9
Total – Autres revenus	10 230,7	15 868,8	46 952,4	54 859,3	75 489,4	7 839,1	8 668,9

Variations budgétaires

En 2026, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,8 M\$, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des transferts en provenance des gouvernements du Canada et du Québec, reflétant les besoins opérationnels de la Biosphère, versés à la Fondation Espace pour la vie et finalement, à la Ville de Montréal.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	4 507,5	-
Financement à long terme – Autres	112 966,8	31 390,4	19 220,0	39 212,7	47 328,6	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	-	65 795,3	-	-	-	91 779,3
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	37 188,9	45 956,1
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	-	-	15 628,8
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	-	-	11 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	-	-	867,9
Excédent de fonctionnement - Autres	267 985,9	178 179,6	145 365,6	103 764,4	166 829,6	27 899,0	21 416,8
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	1 382,0
Affectation des réserves – Immobilisations	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	2 858,5	58,4	25,5	19 000,0	19 000,0	-
Total – Affectations de revenus	403 278,0	406 971,3	318 735,2	176 664,4	274 854,6	88 595,4	188 030,9

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal versait une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspondait à des dépenses d'investissement prévues par la STM et était financée par emprunt. À partir de 2026, l'emprunt est dorénavant effectué par la STM.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

À titre de source de financement supplémentaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment les réserves de l'eau, la réserve pour les infrastructures de la voirie et le fonds réservé pour le financement des élections lors d'une année électorale.

Budget du conseil municipal**Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	22 274,9	11 078,5	15 744,0	26 796,7	32 662,1	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	-	65 795,3	-	-	-	91 779,3
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	37 188,9	45 956,1
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	-	-	15 628,8
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	-	-	11 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	-	-	867,9
Excédent de fonctionnement - Autres	266 281,5	178 179,6	145 365,6	103 764,4	166 829,6	27 899,0	21 416,8
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	655,4
Affectation des réserves – Immobilisations	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	2 858,5	58,4	25,5	19 000,0	19 000,0	-
Total – Affectations de revenus	291 414,9	364 894,6	310 833,3	157 445,4	255 680,6	84 087,9	187 304,3

Variations budgétaires

En 2026, les affectations augmentent de 103,2 M\$, pour atteindre 187,3 M\$. Cette variation s'explique par :

- l'ajout d'une affectation de 91,8 M\$ en provenance des surplus affectés de la gestion de l'endettement, dont 16,3 M\$ spécifiquement pour le service de dette lié aux activités de l'eau et 15 M\$ pour la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations;
- une hausse de 8,8 M\$ du financement de la portion locale du déficit cumulé 2024 de l'agglomération, dont le total s'élève à 46 M\$;
- l'emploi d'une affectation de 15,6 M\$ pour financer les dépenses non récurrentes associées aux Championnats du Monde Route UCI 2026 en provenance des excédents de fonctionnement non affectés au 31 décembre 2024;
- l'utilisation de 11 M\$ pour financer les mesures d'habitation Loger+ en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté pour le financement des projets ou programmes en habitation;
- une nouvelle affectation de 0,9 M\$ financée par l'excédent de fonctionnement affecté en réponse à l'urgence climatique pour la réalisation de projets d'infrastructures vertes et du plan d'action inondation;
- une diminution de 6,5 M\$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 21,4 M\$.
- l'ajout d'une affectation de 0,7 M\$ en provenance de la réserve financière de l'eau;
- le retrait de l'affectation de 19 M\$ en 2026 pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections en provenance du fonds réservé prévu à cet effet.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	4 507,5	-
Financement à long terme – Autres	90 691,9	20 312,0	3 476,1	12 416,0	14 666,5	-	-
Excédent de fonctionnement - Autres	1 704,4	-	-	-	-	-	-
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	-	726,6
Total – Affectations de revenus	111 863,1	42 076,8	7 902,0	19 219,0	19 174,0	4 507,5	726,6

Variations budgétaires

En 2026, les affectations diminuent de 3,8 M\$, pour atteindre 0,7 M\$. Cette variation s'explique par :

- le retrait en 2026 de l'affectation relative au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, puisque l'emprunt sera dorénavant effectué directement par la STM;
- l'ajout d'une affectation de 0,7 M\$ en provenance de la réserve financière de l'eau.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2026, le service de la dette brute atteint 1 271,3 M\$, soit une hausse de 87,3 M\$ par rapport au budget de 2025. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 992 M\$, et d'un montant de 279,2 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu 2025	Budget	
	2021	2022	2023	2024		2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	406 616,1	417 120,8	419 984,7	431 203,8	467 027,6	466 338,3	502 453,8
Remboursement de la dette à long terme	568 666,5	595 908,9	634 241,7	638 791,5	658 252,2	668 612,5	721 688,1
Affectation – Remboursement de capital	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 622,9	48 969,2	48 969,2	47 107,1
Total – Service de la dette brute	1 040 918,0	1 195 230,6	1 122 149,9	1 137 618,2	1 174 249,0	1 183 920,0	1 271 249,0

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique *Affectation – Remboursement de capital*.

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal**Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	268 870,2	279 654,2	276 943,6	271 406,3	295 178,5	285 089,2	307 577,8
Remboursement de la dette à long terme	425 485,4	439 904,1	460 237,2	454 069,8	458 195,5	463 155,8	496 004,4
Affectation – Remboursement de capital	39 987,8	43 863,0	43 580,1	41 759,9	40 855,6	40 855,6	38 993,6
Total – Service de la dette brute	734 343,4	763 421,3	780 760,9	767 236,0	794 229,6	789 100,6	842 575,8

Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Frais de financement corporatifs	224 046,7	237 255,9	228 391,7	218 433,0	240 305,6	229 565,9	248 167,9
Frais de financement additionnels							
Habitation et économie	-	-	201,0	201,4	174,0	174,0	221,5
Qualité de vie	6 530,7	6 610,0	6 471,5	6 231,4	8 101,9	8 101,9	8 107,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	38 042,2	34 615,2	39 832,9	45 161,0	46 559,0	46 098,7	51 061,6
Arrondissements	250,6	1 173,1	2 046,5	1 379,5	38,0	1 148,7	18,9
Total – Frais de financement additionnels	44 823,5	42 398,3	48 551,9	52 973,3	54 872,9	55 523,3	59 409,9
Total – Frais de financement	268 870,2	279 654,2	276 943,6	271 406,3	295 178,5	285 089,2	307 577,8

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une hausse de 22,5 M\$ qui s'explique principalement par :

- une hausse de 30,6 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 10,1 M\$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Remboursement de la dette à long terme corporative	346 662,8	363 921,2	378 206,9	364 899,4	367 144,7	372 403,1	397 508,6
Affectation – Remboursement de capital	39 987,8	43 863,0	43 580,1	41 759,9	40 855,6	40 855,6	38 993,6
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	0,1	1,9	-	-	-
Qualité de vie	10 435,9	11 358,1	11 895,6	12 116,1	14 351,1	14 351,1	15 538,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	67 515,0	63 500,5	68 104,1	76 025,9	76 004,2	75 345,8	82 517,4
Arrondissements	871,7	1 124,3	2 030,5	1 026,5	695,5	1 055,8	439,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	78 822,6	75 982,9	82 030,3	89 170,4	91 050,8	90 752,7	98 495,8
Total – Remboursement de la dette à long terme	465 473,2	483 767,1	503 817,3	495 829,7	499 051,1	504 011,4	534 998,0

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 31 M\$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 29,6 M\$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- une augmentation de 2,9 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une diminution de 1,9 M\$ de l'affectation pour le remboursement du capital qui reflète la baisse des échéances liées aux emprunts contractés pour financer les dépenses de fonctionnement.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Service de la dette brute							
Frais de financement	137 745,9	137 466,6	143 041,2	159 797,5	171 849,1	181 249,1	194 876,0
Remboursement de la dette à long terme	143 181,1	156 004,8	174 004,4	184 721,6	200 056,7	205 456,7	225 683,7
Affectation – Remboursement de capital	25 647,7	138 337,9	24 343,4	25 863,1	8 113,6	8 113,6	8 113,5
Total – Service de la dette brute	306 574,7	431 809,3	341 389,0	370 382,2	380 019,4	394 819,4	428 673,2

Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Frais de financement corporatifs	115 561,9	112 812,3	113 859,9	125 084,7	134 167,0	143 687,6	151 571,0
Frais de financement additionnels							
Habitation et économie	-	-	-	1 435,8	1 618,9	1 618,9	2 099,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	22 184,0	24 654,3	29 181,3	33 277,0	36 063,2	35 942,6	41 205,4
Total – Frais de financement additionnels	22 184,0	24 654,3	29 181,3	34 712,8	37 682,1	37 561,5	43 305,0
Total – Frais de financement	137 745,9	137 466,6	143 041,2	159 797,5	171 849,1	181 249,1	194 876,0

Variations budgétaires

Les dépenses liées aux frais de financement présentent une hausse de 13,6 M\$, qui s'explique principalement par :

- une hausse de 15,1 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 3,5 M\$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Remboursement de la dette à long terme corporative	96 339,0	103 701,8	114 009,5	120 349,3	131 124,1	136 765,5	147 690,7
Affectation – Remboursement de capital	25 647,7	138 337,9	24 343,4	25 863,1	8 113,6	8 113,6	8 113,5
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	-	119,9	-	-	-
Urbanisme, mobilité et infrastructures	46 842,1	52 303,0	59 994,9	64 252,4	68 932,6	68 691,2	77 993,0
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	46 842,1	52 303,0	59 994,9	64 372,3	68 932,6	68 691,2	77 993,0
Total – Remboursement de la dette à long terme	168 828,8	294 342,7	198 347,8	210 584,7	208 170,3	213 570,3	233 797,2

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 20,2 M\$, principalement en raison des éléments suivants :

- une hausse de 18,4 M\$ attribuable à l’effet net de l’ajout d’emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l’arrivée à échéance d’autres emprunts;
- une augmentation de 1,8 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations.

Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paie ment au comptant des immobilisations							
Paie ment au comptant et réserves – Immobilisations	339 760,4	362 835,0	571 649,1	467 831,4	458 868,4	458 600,0	473 600,0
Paie ment au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paie ment au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	15 000,0
Paie ment au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	1 949,4	5 072,9	770,5	562,7	1 096,4	1 096,4	710,9
Réserves – Eau	13 911,5	11 036,3	22 467,9	22 964,8	13 830,2	15 007,3	16 536,1
Paie ment au comptant et réserves – Voirie	(882,2)	(106,2)	(605,0)	1 333,4	(1 581,9)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	87 481,1	10 252,5	20 801,9	12 683,8	94,7	94,7	84,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	484 320,2	431 190,5	657 184,4	547 476,1	514 407,8	518 898,4	550 031,1

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paie ment au comptant des immobilisations							
Paie ment au comptant et réserves – Immobilisations	250 164,8	275 253,2	314 069,0	258 001,6	282 923,4	282 655,0	297 655,0
Paie ment au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paie ment au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	10 255,0
Paie ment au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	1 949,4	4 603,4	303,0	152,9	655,7	655,7	152,5
Réserves – Eau	2 947,2	2 879,0	6 334,5	1 152,4	2 998,6	2 911,0	3 312,0
Paie ment au comptant et réserves – Voirie	(447,5)	325,2	(314,3)	1 284,4	(1 099,3)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	181,1	(5 558,5)	250,8	865,6	94,7	94,7	84,1
Total – Paiement au comptant des immobilisations	296 895,0	319 602,3	362 743,0	303 556,9	327 673,1	330 416,4	355 558,6

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 25,1 M\$ et s'établissent à 355,6 M\$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 15 M\$ pour la poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
- une hausse de 10,3 M\$ pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau (SME) 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Paie ment au comptant des immobilisations							
Paie ment au comptant et réserves – Immobilisations	89 595,6	87 581,8	257 580,1	209 829,8	175 945,0	175 945,0	175 945,0
Paie ment au comptant – Eau SME	-	-	-	-	-	-	4 745,0
Paie ment au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	469,6	467,5	409,8	440,7	440,7	558,4
Réserves – Eau	10 964,4	8 157,3	16 133,4	21 812,4	10 831,6	12 096,3	13 224,1
Paie ment au comptant et réserves – Voirie	(434,6)	(431,4)	(290,6)	49,0	(482,6)	-	-
Fonds réservés	87 300,0	15 811,0	20 551,1	11 818,1	-	-	-
Total – Paie ment au comptant des immobilisations	187 425,4	111 588,3	294 441,5	243 919,1	186 734,7	188 482,0	194 472,5

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 6 M\$ et s'établissent à 194,5 M\$. Cette augmentation reflète principalement le déploiement de la SME 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. À ceux-ci s'ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalu en 2016 et en 2017. Également, la mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

Affectation – Réserve – Élections

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de celle-ci.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service

Cette affectation vise, selon les normes comptables utilisées par les municipalités du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	118 347,9	108 111,0	(84 882,2)	(73 934,8)	(45 115,6)	3 693,5	54 575,2
Crédits pour dépenses contingentes	6 941,2	44 596,2	41 723,5	124 340,3	13 748,3	38 118,6	38 118,6
Plan d'optimisation des ressources	-	-	-	-	-	-	(16 000,0)
Priorités de l'administration	-	-	-	-	-	-	4 628,9
Pertes possibles dans la perception	14 387,8	(15 674,3)	31 966,4	23 344,0	17 450,0	17 450,0	17 850,0
Prêt de personnel au MESS	12 637,7	11 026,9	10 306,6	9 248,1	7 150,7	6 514,4	4 989,9
Infrastructures socioculturelles et sportives	-	-	-	-	-	2 093,2	5 843,6
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	2 350,6	2 390,3	670,4	1,9	-	-	-
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	59 634,4	71 591,6	88 322,1	99 537,2	120 313,0	129 072,2	137 211,9
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(34 364,2)	(33 933,5)	(26 008,7)	7 243,1	4 532,3	4 532,3	4 111,6
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	(100 745,0)	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 340,0	-	-	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	45 391,3	56 087,1
Affectation – Fonds réservé – Élections	-	-	5 370,0	5 580,6	5 238,0	5 000,0	5 625,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	7 498,0	6 000,0	6 000,0	2 300,0
Total – Dépenses communes	139 435,4	187 659,3	(23 645,8)	214 089,5	140 547,8	269 096,6	326 572,9

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2026 affiche une augmentation de 57,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation nette de 50,9 M\$ à la rubrique de *Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres*, découlant principalement d'une augmentation des charges de retraite touchant les services passés;
- des économies anticipées de 16 M\$ grâce à la mise en œuvre du plan d'optimisation des ressources;
- l'ajout d'un budget de 4,6 M\$ pour les priorités de l'administration, dont :
 - 2 M\$ pour le financement d'un fonds de réserve pour l'urgence climatique pour les projets en arrondissements;
 - 0,5 M\$ pour la création de 8 postes d'inspecteur pour la surveillance de l'hébergement touristique de courte durée;
 - 0,1 M\$ pour le prolongement des heures d'ouverture des installations socioculturelles et sportives pour les jeunes;
 - 2 M\$ pour les autres priorités à venir au courant de l'année 2026.
- une diminution de 1,5 M\$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- une augmentation de 3,8 M\$ pour les infrastructures socioculturelles et sportives, qui permettra le financement de la mise en service des opérations en 2026 de l'Espace du Cœur-Nomade, du Bassin-à-Bois ainsi que du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro;

- une augmentation de 8,1 M\$ des dépenses pour l'Agence de mobilité durable en raison de l'accroissement des frais de gestion qui lui sont versés par la Ville et de l'effectif qui lui est prêté;
- une augmentation de 10,7 M\$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération;
- une augmentation de 0,6 M\$ de l'affectation pour alimenter le fonds réservé au financement des prochaines élections municipales;
- une diminution de 3,7 M\$ de l'affectation des montants à pourvoir concernant les obligations de mise hors services.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa compétence, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	622 644,3	648 958,0	665 146,4	722 174,2	766 289,8	762 819,1	808 379,2
Communauté métropolitaine de Montréal	42 690,5	42 918,7	42 437,4	42 414,9	43 513,7	46 225,1	46 225,1
Conseil des arts	20 427,2	20 835,7	21 506,6	22 086,7	21 936,7	21 936,7	24 436,7
Sociétés de développement commercial	14 477,6	14 630,0	15 664,0	16 479,6	17 383,1	17 383,1	18 034,9
Société du parc Jean-Drapeau	14 214,6	15 808,8	16 372,5	16 696,4	16 723,7	16 723,7	17 039,5
Bureau du taxi de Montréal	3 381,3	-	-	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 592,9	9 832,7	9 832,7	10 019,5
Office de consultation publique de Montréal	2 327,0	3 008,0	3 243,0	-	-	-	-
Ombudsman	1 545,6	1 646,7	1 820,8	1 885,6	2 075,2	2 075,2	2 114,6
Montréal international – FODIM	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	414,5	386,1	500,0	450,4	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	731 610,6	757 878,0	776 462,6	832 357,2	878 732,3	878 072,6	927 326,5

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2026, les contributions aux organismes augmentent de 49,3 M\$ et atteignent 927,3 M\$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 45,6 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, une hausse incluant l'indexation de la contribution globale et le financement de la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
- une augmentation de 2,5 M\$ de la contribution au Conseil des arts de Montréal;
- une augmentation de l'ordre de 1,2 M\$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial, à la Société du parc Jean-Drapeau et au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Dans ce tableau, il est question des dépenses de contribution corporatives, soient celles qui ne sont pas incluses dans les budgets des services centraux ou des arrondissements. Le budget de la Ville comprend également plusieurs contributions à des partenaires qui sont incluses dans les budgets des unités d'affaires. Certaines contributions se voient bonifiées au budget 2026, comme par exemple, les contributions aux organismes communautaires LGBTQ2+ de première ligne, pour 1 M\$, et ainsi que le soutien aux tables de quartier, pour 0,6 M\$.

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	40 639,9	43 505,2	47 071,5	50 180,1	49 503,0	46 686,4	51 380,5
Élimination des transactions interentités	2 211,9	2 225,5	1 603,1	1 240,1	817,6	651,3	640,9
Total – Transactions à éliminer	42 851,8	45 730,7	48 674,6	51 420,2	50 320,6	47 337,7	52 021,4

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget de 2026 et les réalisations de 2025 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA¹.

Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services centraux							
Direction générale	20 401,5	20 199,1	25 949,5	25 241,6	27 368,3	24 132,4	23 985,3
Finances et évaluation foncière	73 433,0	76 904,6	80 132,4	81 194,2	93 451,3	88 700,3	86 135,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	15 615,8	16 481,0	8 764,8	7 562,6
Ressources humaines et communications	69 523,6	73 267,7	75 036,5	77 767,1	80 639,5	79 481,6	79 315,3
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,0	4 828,0	4 452,1	5 409,9	7 527,9	7 915,6
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,5	5 813,5	7 673,3	7 673,3	8 061,0
Commission de la fonction publique de Montréal	948,2	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 412,5	2 412,5	2 522,2
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	2 303,1	2 168,6	3 095,6	2 938,8
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,3	90,4	137,3	862,2	918,0
Total – Services administratifs	187 889,9	197 378,3	208 468,7	214 626,6	235 741,7	222 650,6	219 354,6
Approvisionnement	27 772,5	31 605,8	33 886,0	36 430,8	38 308,6	38 206,9	38 193,5
Développement économique	121 437,5	84 735,6	113 260,0	122 515,8	179 787,5	82 812,9	78 156,6
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	224 104,8	305 225,3	228 726,1	248 031,8
Stratégie immobilière	60 782,2	62 042,8	57 917,7	61 199,8	63 324,8	63 446,9	61 216,2
Total – Habitation et économie	355 842,7	296 743,1	366 223,7	444 251,2	586 646,2	413 192,8	425 598,1
Culture	62 804,5	64 495,5	68 531,6	75 573,2	78 471,5	73 778,2	80 035,1
Diversité et inclusion sociale	34 268,0	42 581,8	47 182,6	44 250,7	68 298,8	43 196,9	68 741,2
Environnement	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,7	214 847,6	223 416,7	216 652,8
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	88 039,0	94 539,1	90 648,5	95 174,2
Total – Qualité de vie	315 587,9	361 371,5	405 159,7	406 178,6	456 157,0	431 040,3	460 603,3
Affaires juridiques	67 101,9	68 616,4	69 521,1	74 882,2	78 179,4	75 308,5	80 123,3
Greffe	47 359,7	30 067,4	32 430,8	32 095,7	54 873,9	54 883,1	35 545,3
Police	745 917,3	805 439,8	819 370,7	869 021,1	884 664,3	824 074,3	860 286,4
Sécurité incendie	391 002,4	389 421,2	408 843,2	405 100,9	441 445,5	408 693,7	419 484,3
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 251 381,3	1 293 544,8	1 330 165,8	1 381 099,9	1 459 163,1	1 362 959,6	1 395 439,3
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	122 735,3	141 130,7	168 791,3	133 098,1	206 903,1	149 524,8	158 771,8
Expérience citoyenne et communications	(18,4)	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 045,8	64 715,2	69 091,9	75 893,2	75 654,9	45 399,9	55 810,1
Matériel roulant et ateliers	109 937,9	135 957,0	144 772,4	147 538,5	153 878,5	148 659,1	152 170,5
Technologies de l'information	81 652,9	88 266,9	99 635,9	128 425,0	147 935,3	132 713,9	143 336,2
Total – Services de proximité	367 353,5	430 276,5	481 750,9	485 594,6	584 371,8	476 297,7	510 088,6
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	87 050,4	95 610,4	95 610,4	105 361,7
Eau	289 490,4	299 053,6	318 958,2	347 926,7	369 099,8	366 037,7	409 249,5
Gestion et planification des immeubles	113 266,1	127 112,1	136 023,3	135 693,0	149 489,6	140 759,8	137 933,8
Infrastructures du réseau routier	71 992,3	31 130,6	40 810,0	37 787,1	40 636,1	38 416,6	38 880,2
Urbanisme et mobilité	54 052,3	73 314,1	76 620,3	93 795,0	119 396,7	100 618,8	95 392,7
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	601 736,1	600 394,3	654 704,4	702 252,2	774 232,6	741 443,3	786 817,9
Total – Dépenses par services centraux	3 079 791,4	3 179 708,5	3 446 473,2	3 634 003,1	4 096 312,4	3 647 584,3	3 797 901,8

¹ <https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-sur-les-finances-et-ladministration>

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

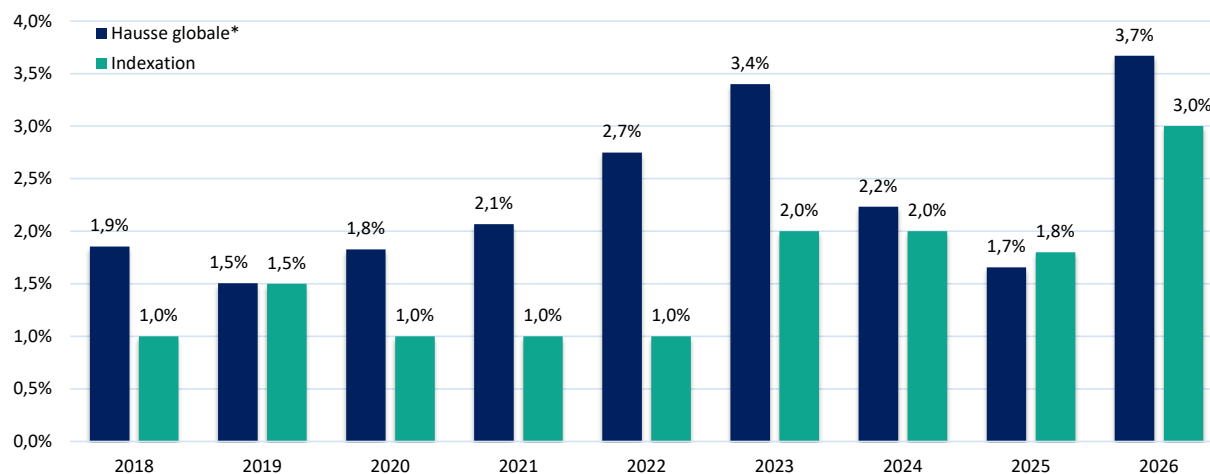
En 2026, les informations détaillées sur le budget 2026 de fonctionnement et les réalisations 2025 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	59 749,2	62 312,4	68 689,5	68 252,6	72 618,7	67 016,1	69 071,9
Anjou	26 448,6	30 634,2	30 202,8	30 497,6	33 690,6	33 284,7	34 220,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 561,8	72 458,3	75 512,1	79 930,2	82 646,5	79 716,7	82 792,2
Lachine	28 968,6	31 104,6	32 824,8	34 108,8	36 628,1	33 960,4	35 199,3
LaSalle	37 897,8	41 625,1	42 365,7	44 018,5	46 315,3	47 462,7	49 076,3
Le Plateau–Mont-Royal	54 155,3	59 119,4	60 305,2	62 417,4	69 194,6	63 508,9	67 228,8
Le Sud-Ouest	55 017,6	60 772,7	64 484,2	64 009,5	67 358,6	66 474,3	69 514,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	12 107,6	12 770,5	12 972,9	14 643,9	15 366,8	14 019,5	14 630,8
Mercier–Hochelaga–Maisonnette	66 529,2	69 504,7	75 347,2	81 839,9	85 987,5	81 030,8	81 644,1
Montréal-Nord	41 061,3	44 604,8	44 235,9	46 851,6	50 570,2	47 723,3	49 388,8
Outremont	15 295,7	16 867,0	17 385,7	20 021,7	22 745,7	18 362,1	18 874,4
Pierrefonds-Roxboro	31 984,9	35 197,8	34 870,1	38 213,3	40 793,1	38 531,0	39 997,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59 833,7	64 943,6	68 079,1	70 433,3	73 441,2	69 803,2	72 833,2
Rosemont–La Petite-Patrie	64 485,2	71 484,2	74 476,0	80 479,7	83 951,8	73 656,7	78 627,2
Saint-Laurent	65 172,5	71 145,2	75 148,7	77 195,8	83 994,4	82 727,6	85 315,6
Saint-Léonard	35 426,6	39 925,3	39 831,1	40 345,4	43 915,7	41 974,6	44 188,7
Verdun	37 151,2	37 577,5	40 522,1	41 953,1	42 661,6	41 502,5	43 415,0
Ville-Marie	92 741,6	102 917,6	108 774,0	115 977,7	128 335,3	110 611,7	117 500,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 592,9	62 846,7	65 638,6	68 498,7	71 021,9	67 015,3	70 520,0
Total – Arrondissements	906 181,3	987 811,6	1 031 665,7	1 079 688,7	1 151 237,6	1 078 382,1	1 124 039,1

Plus des deux tiers des budgets des arrondissements sont financés par des transferts centraux attribués par le conseil municipal. Ces transferts varient d'une année à l'autre, en fonction de l'indexation consentie par le conseil municipal et de multiples autres facteurs, notamment l'ouverture de nouvelles installations (ex. : centres sportifs, bibliothèques, etc.) L'indexation consentie et la hausse globale des transferts centraux atteignent respectivement 3,0 % et 3,7 % en 2026.

Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux



* Les hausses globales des transferts sont présentées par rapport au budget comparatif de l'année précédente.

Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2025	Sources de financement				Budget 2026
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	67 016,1	11 767,0	2 299,5	-	55 005,4	69 071,9
Anjou	33 284,7	11 106,2	1 962,7	-	21 151,7	34 220,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	79 716,7	13 730,9	5 219,6	751,1	63 090,6	82 792,2
Lachine	33 960,4	6 295,3	2 424,0	1 498,0	24 982,0	35 199,3
LaSalle	47 462,7	8 771,7	1 601,3	-	38 703,3	49 076,3
Le Plateau-Mont-Royal	63 508,9	14 215,5	12 717,5	-	40 295,8	67 228,8
Le Sud-Ouest	66 474,3	12 071,3	7 261,8	2 500,0	47 681,2	69 514,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14 019,5	3 583,0	645,1	107,1	10 295,6	14 630,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	81 030,8	14 940,0	4 667,3	814,3	61 222,5	81 644,1
Montréal-Nord	47 723,3	12 485,6	910,9	1 079,6	34 912,7	49 388,8
Outremont	18 362,1	4 461,6	3 547,8	43,5	10 821,5	18 874,4
Pierrefonds-Roxboro	38 531,0	9 386,8	1 487,7	1 174,7	27 948,7	39 997,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	69 803,2	13 631,7	2 829,6	186,0	56 185,9	72 833,2
Rosemont–La Petite-Patrie	73 656,7	15 512,1	8 310,1	-	54 805,0	78 627,2
Saint-Laurent	82 727,6	18 996,4	4 995,9	1 000,0	60 323,3	85 315,6
Saint-Léonard	41 974,6	10 337,9	2 940,3	975,0	29 935,5	44 188,7
Verdun	41 502,5	10 755,6	3 673,9	578,7	28 406,8	43 415,0
Ville-Marie	110 611,7	25 235,5	25 805,6	10 624,7	55 834,2	117 500,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	67 015,3	12 389,7	4 113,4	-	54 016,9	70 520,0
Total – Arrondissements	1 078 382,1	229 673,8	97 414,0	21 332,7	775 618,6	1 124 039,1
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(959 183,3)	(229 184,2)	-	-	(775 618,6)	(1 004 802,8)
Total – Arrondissements	119 198,8	489,6	97 414,0	21 332,7	-	119 236,3

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2026 et du PDI 2026-2035 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2026 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires de Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que les revenus qu'elles génèrent. Également, les sommaires des charges fiscales totales afférentes aux immeubles résidentiels et aux immeubles non résidentiels sont présentés à la fin de la section.

Les charges fiscales totales sont composées des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe spéciale relative au service de l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
Conseils d'arrondissement	Taxe spéciale relative au service de la voirie	Infrastructures de la voirie
	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Montréal impose des taxes ainsi que des tarifs sur l'ensemble de son territoire. Ces taxes et tarifs sont notamment établis en fonction de la valeur foncière de l'immeuble, de la consommation d'eau de l'immeuble ou de la superficie, selon le cas.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal. Elle s'applique à tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville de Montréal, en fonction de leur catégorie et de leur sous-catégorie.

La Ville calcule la charge fiscale afférente à la TFG en multipliant la base d'imposition, soit la valeur foncière ajustée, par le taux de la taxe.

Les taux de la TFG varient selon les catégories d'immeubles suivantes :

- celle des immeubles non résidentiels;
- celle des terrains vagues desservis;
- celle qui se décline dans les sous-catégories suivantes :
 - des immeubles de six logements ou plus;
 - qui est dite résiduelle et qui englobe les immeubles de cinq logements et moins.

Pour les immeubles non résidentiels, les taux varient également selon la valeur foncière, en raison de la mesure des taux différenciés expliquée plus bas.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2026 – Taxe foncière générale

(\$ par tranche de 100\$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Taxe foncière générale	0,4631	0,4631	2,0084	2,5719	1,8524

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues desservis et non desservis sont assujettis à l'équivalent de quatre fois le taux de base; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains soient desservis ou non :

- les terrains vagues desservis sont imposés en fonction de leur catégorie, à un taux spécifique équivalant à quatre fois le taux de base;
- les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de base ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à trois fois celui du taux de base.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

Cette mesure permet à la Ville de Montréal d'utiliser une taxe structurée en deux tranches de valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Le premier taux s'applique à la tranche de valeur foncière de 900 000 \$ et moins. La deuxième tranche de valeur foncière, soit la valeur foncière au-delà de 900 000 \$, est imposée à un taux de taxe supérieur à celui de la première tranche.

En 2026, l'écart entre le taux de la première tranche et le taux de la deuxième tranche de la valeur foncière demeure stable, à près de 30 %. Cet écart entre les deux tranches s'applique à la TFG, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales de plus de 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient des taux par tranche de valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications, depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2026

Types de taxes	Immeuble de 450 000 \$		Immeuble de 900 000 \$		Immeuble de 1,5 M\$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	11 097 \$	9 038 \$	22 194 \$	18 076 \$	36 990 \$	33 507 \$
Taxes à des fins spécifiques	2 151 \$	2 046 \$	4 302 \$	4 091 \$	7 170 \$	6 978 \$
Taxes d'arrondissement	215 \$	215 \$	429 \$	429 \$	716 \$	716 \$
	13 463 \$	11 299 \$	26 925 \$	22 596 \$	44 876 \$	41 201 \$
Effet cumulatif	(2 164 \$)		(4 329 \$)		(3 675 \$)	
	(16 %)		(16 %)		(8 %)	

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités présentaient des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a intégré ce financement à même les taux de la TFG. À compter de 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe s'appliquent selon les mêmes catégories et sous-catégories que celles de la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, les taux s'appliquent selon les tranches de la valeur foncière non résidentielle comme pour la TFG.

Pour les secteurs de l'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 49 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Anjou	0,0048	0,0048	0,0155	0,0198	0,0192
Lachine	0,0010	0,0010	0,0030	0,0039	0,0040
LaSalle	0,0029	0,0029	0,0098	0,0126	0,0116
Montréal	0,0196	0,0196	0,0644	0,0825	0,0784
Montréal-Nord	0,0104	0,0104	0,0374	0,0479	0,0416
Outremont	0,0052	0,0052	0,0200	0,0256	0,0208
Saint-Laurent	0,0032	0,0032	0,0097	0,0124	0,0128
Saint-Léonard	0,0058	0,0058	0,0199	0,0255	0,0232
Verdun	0,0040	0,0040	0,0145	0,0186	0,0160

Fiscalité de l'eau

En 2026, les revenus fiscaux versés à la réserve financière locale de l'eau augmentent de 36,9 M\$, pour un total de 539,1 M\$. De ces revenus, 528 M\$ proviennent de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 11,1 M\$ sont des revenus de la tarification volumétrique.

La taxe spéciale relative au service de l'eau

La taxe spéciale relative au service de l'eau génère 528 M\$ en 2026, en hausse de 36,5 M\$.

Les taux de cette taxe foncière varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à cette taxe, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Pour les immeubles non résidentiels, la taxe est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans l'immeuble. Cette différence fait suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2023, de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2026 – Taxe spéciale relative au service de l'eau
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0831	0,0831	0,3270	0,3433

La tarification volumétrique pour le service d'eau

Les revenus de la tarification volumétrique s'élèvent à 11,1 M\$ en 2026, ce qui représente une hausse de 0,3 M\$ par rapport à 2025.

La tarification volumétrique s'applique comme mesure écotaxale depuis 2023 aux immeubles non résidentiels avec compteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal pour le financement des services de l'eau.

La structure du tarif est composée de quatre tranches selon le volume d'eau consommé durant l'année. Les taux applicables pour l'année 2026 sont indexés de 5 % pour toutes les tranches de consommation d'eau. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m³ demeure inchangée.

Tableau 51 – Taux de tarification de 2026 – Tarification volumétrique pour le service d'eau

(\$ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarif / m ³
Jusqu'à 1 000 m ³	s. o.
De plus de 1 000 m ³ à 10 000 m ³	0,110
De plus de 10 000 m ³ à 100 000 m ³	0,225
De plus de 100 000 m ³	0,690

Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM génère des revenus de 52,2 M\$ en 2026. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe diffèrent selon la même structure que la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, des taux différenciés par tranche de valeur foncière sont appliqués, comme pour la TFG.

Tableau 52 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Taxe relative à l'ARTM	0,0070	0,0070	0,0301	0,0385	0,0280

Taxe spéciale relative au service de la voirie

La taxe relative à la voirie génère des revenus de 20,8 M\$ en 2026. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe diffèrent selon les catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 53 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative au service de la voirie

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0024	0,0168

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 38,1 M\$ en 2026, en baisse de 0,6 M\$. Malgré l'indexation des taux de la taxe, la diminution des superficies des parcs de stationnement explique la baisse de revenus. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les stationnements extérieurs sont assujettis à la taxe est de 5 000 mètres carrés.

Le taux applicable dépend des caractéristiques du parc de stationnement, soit si celui-ci se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur, et le secteur où celui-ci est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal¹;
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal², en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est illustré à la figure ²;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice financier 2026, les taux des secteurs A, B et C sont indexés de 3,4 %. Le taux du secteur D augmente de 0,25 \$ par mètre carré.

Il est estimé qu'une réduction supplémentaire annuelle de 3 765 tonnes d'éq. CO₂ découlera de cette augmentation du taux de la taxe. Vous trouverez plus d'information sur l'impact des interventions de la Ville de Montréal dans la section *Climat 2026*.

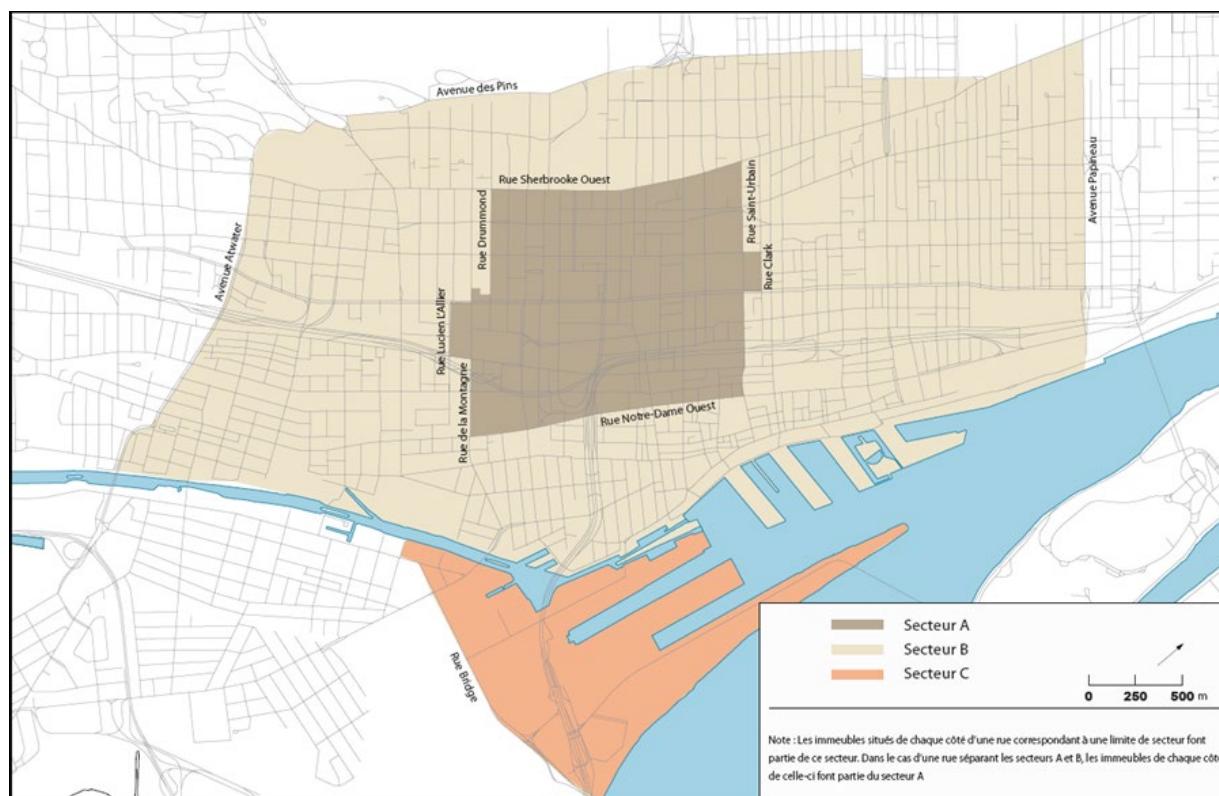
¹ Tel que le définit l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

² Tel que le définit l'article 8 du Recueil des tarifs du transport privé par taxi, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Tableau 54 – Taux de taxation de 2026 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	14,25	57,50
Secteur B	7,20	43,20
Secteur C	7,20	21,60
Secteur D	s. o.	2,75

Figure 1 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Depuis la refonte des compensations en 2022, ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'ARTM, à Exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Depuis l'exercice financier 2025, la compensation des OBNL propriétaires détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec n'est plus exigée.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, sans distinction entre les catégories et sous-catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,8 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,2 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport au dernier budget, en redressant les montants de 2025 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 15,5 M\$ entre les revenus de 2025 et ceux de 2026, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, s'ajoutent les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 18,2 M\$ l'écart total entre les revenus budgétés en 2025 et 2026.

Tableau 55 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2025 et en 2026, et taux applicables en 2026

Arrondissements	Revenus 2025 ¹	Revenus 2026 ²	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux (\$/100 \$)
			(000 \$)	(%)		
Ahuntsic–Cartierville	10 504	11 628	1 124	10,7	0,7	0,0448
Anjou	10 791	11 090	299	2,8	0,2	0,1150
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 075	13 519	445	3,4	0,2	0,0393
Lachine	5 813	6 220	407	7,0	0,4	0,0565
LaSalle	8 148	8 621	473	5,8	0,3	0,0562
Le Plateau–Mont-Royal	12 994	14 163	1 169	9,0	0,6	0,0513
Le Sud-Ouest	10 626	11 561	935	8,8	0,5	0,0510
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 243	3 561	318	9,8	1,1	0,0822
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	13 897	14 730	834	6,0	0,4	0,0601
Montréal-Nord	12 063	12 398	336	2,8	0,4	0,1230
Outremont	4 199	4 367	168	4,0	0,3	0,0431
Pierrefonds–Roxboro	8 818	9 347	529	6,0	0,6	0,0706
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 662	13 535	874	6,9	0,6	0,0714
Rosemont–La Petite-Patrie	12 757	15 327	2 570	20,1	1,4	0,0531
Saint-Laurent	18 113	18 710	598	3,3	0,1	0,0604
Saint-Léonard	9 960	10 251	291	2,9	0,2	0,0758
Verdun	8 580	10 639	2 059	24,0	1,9	0,0627
Ville-Marie	23 703	24 414	711	3,0	0,2	0,0391
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 822	12 229	1 407	13,0	1,0	0,0548
Ville de Montréal	210 766	226 311	15 546	7,4	0,6	s. o.

¹ Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements pour 2025 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2024.

² Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par unité et l'autre un taux foncier de 0,0434 \$ / 100 \$.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être assumé par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2026, ces taxes génèrent des revenus de 124,7 M\$, soit 7 M\$ de plus qu'en 2025, et permettent le remboursement des emprunts liés aux travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2024.

Tableau 56 – Taux de taxation de 2026 – Taxe relative aux investissements

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic–Cartierville	0,0303	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0400
Anjou	0,0649	Montréal-Nord	0,0490
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0214	Outremont	0,0298
Lachine	0,0312	Pierrefonds–Roxboro	0,0422
LaSalle	0,0319	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0634
Le Plateau-Mont-Royal	0,0246	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0308
Le Sud-Ouest	0,0263	Saint-Laurent	0,0334
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0449
L'Île-Bizard	0,0870	Verdun	0,0339
Sainte-Geneviève	0,0869	Ville-Marie	0,0086
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0297

Dépôt du rôle 2026-2027-2028

Le rôle d'évaluation 2026-2027-2028 de la Ville de Montréal a été déposé le 10 septembre 2025. Il contient de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, notamment leur valeur foncière, laquelle sert au calcul des taxes foncières.

La Ville de Montréal ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des valeurs mises à jour. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville de Montréal ajuste ses taux à la baisse.

Ce nouveau rôle présente une hausse moyenne de 11,3 % des valeurs foncières. Toutefois, cette évolution varie considérablement d'un secteur à l'autre de la ville et selon le type de propriété. Les écarts sont moins marqués que lors du rôle précédent, où l'augmentation moyenne atteignait 32,3 %.

L'étalement de la variation des valeurs permettra de lisser les effets des indexations sur la durée du rôle 2026-2027-2028.

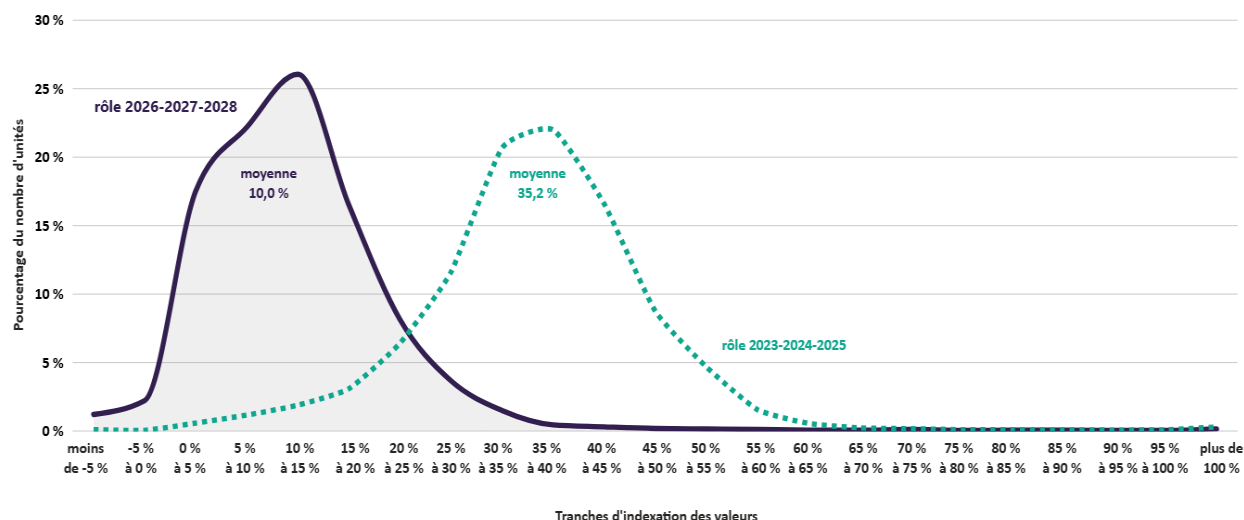
Tableau 57 – Croissance des valeurs foncières des immeubles imposables et compensables à 100 % lors des deux derniers rôles d'évaluation foncière

Catégories	Indexation	Indexation
	2023-2024-2025	2026-2027-2028
Résidentielle	35,2 %	10,0 %
Non résidentielle	20,9 %	15,5 %
Total	32,3 %	11,3 %

Immeubles résidentiels imposables et compensables à 100 %

Avec le dépôt du nouveau rôle, la variation moyenne de la valeur des immeubles résidentiels est de 10,0 %, comparativement à 35,2 % lors du rôle précédent. La distribution des variations des valeurs résidentielles au rôle 2026-2027-2028 est plus concentrée autour de la moyenne que celle du rôle 2023-2024-2025 : on constate qu'il y a moins d'unités d'évaluations avec de forts écarts par rapport à la moyenne qu'au rôle précédent.

Graphique 9 – Distribution des variations de valeurs des immeubles résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028

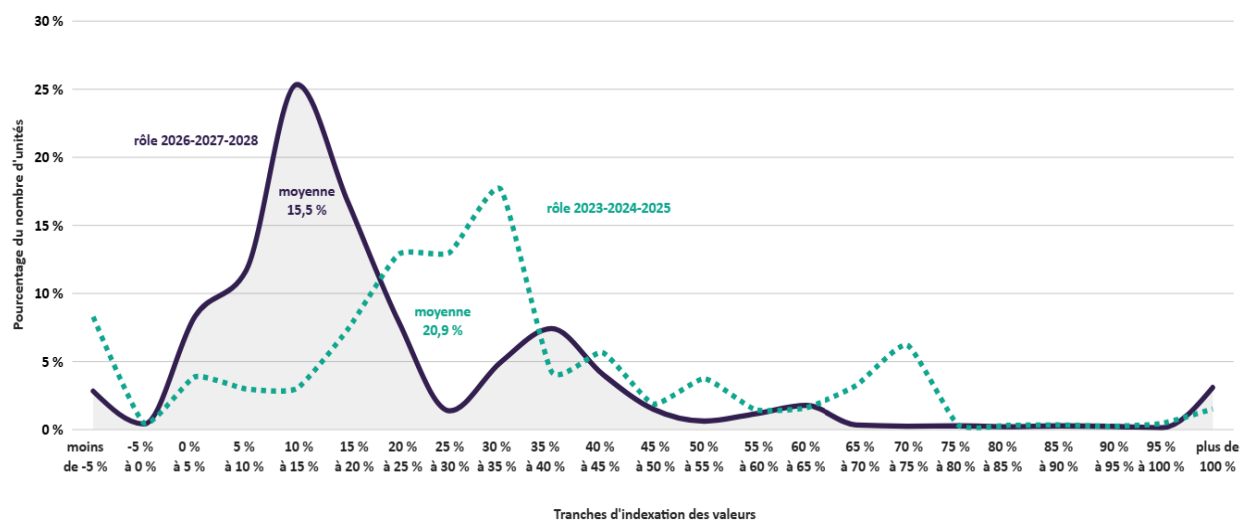


Immeubles non résidentiels imposables et compensables à 100 %

Pour ce qui est des immeubles non résidentiels, la variation moyenne des valeurs foncières au dépôt du rôle 2026-2027-2028 est de 15,5 %. La distribution des variations demeure très étendue, comme au rôle précédent. Un petit nombre d'unités de grande valeur affiche des diminutions ou des hausses très modestes de valeurs foncières, tandis qu'un plus grand nombre d'unités d'évaluation de moindre taille connaissent une forte hausse de leurs valeurs foncières.

Cette distribution est en partie tributaire d'une diminution des valeurs foncières des tours de bureaux du centre-ville, ainsi que par la hausse plus marquée des valeurs foncières des immeubles industriels et des terrains vagues.

Graphique 10 – Distribution des valeurs des immeubles non résidentiels, imposables et compensables à 100 %, rôles 2023-2024-2025 et 2026-2027-2028



Variations selon les arrondissements

On observe des augmentations de valeurs foncières plus importantes dans les arrondissements situés à plus grande distance du centre-ville. Ainsi, les immeubles résidentiels des arrondissements de Ville-Marie, Le Sud-Ouest et Le Plateau–Mont-Royal sont sujets à des augmentations moins importantes des valeurs foncières. À l'inverse, dans les arrondissements plus excentrés, tels que Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord et L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, les valeurs augmentent plus fortement.

Au niveau des immeubles non résidentiels, les arrondissements comportant une forte proportion d'immeubles industriels constatent une hausse plus importante du total de leurs valeurs foncières non résidentielles, tels que les arrondissements de Lachine, LaSalle et Saint-Laurent. Cela reflète la composition du parc immobilier dans ces arrondissements.

Tableau 58 – Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2023-2024-2025 et le rôle 2026-2027-2028, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 %

Arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	Tous les immeubles
	5 logements et moins	6 logements ou plus		
Ahuntsic–Cartierville	9,8 %	17,0 %	14,6 %	11,4 %
Anjou	15,7 %	15,2 %	31,5 %	21,0 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	5,5 %	7,1 %	16,4 %	7,1 %
Lachine	11,9 %	11,6 %	40,2 %	19,3 %
LaSalle	10,1 %	9,6 %	34,6 %	13,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	7,2 %	8,9 %	14,0 %	8,5 %
Le Sud-Ouest	6,8 %	10,3 %	21,3 %	9,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14,1 %	15,7 %	21,0 %	14,4 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12,1 %	10,2 %	24,0 %	13,4 %
Montréal-Nord	18,3 %	16,4 %	28,0 %	19,1 %
Outremont	9,0 %	8,8 %	10,1 %	9,0 %
Pierrefonds–Roxboro	11,7 %	10,1 %	16,3 %	11,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	19,1 %	11,9 %	31,6 %	20,2 %
Rosemont–La Petite-Patrie	10,5 %	14,9 %	13,0 %	11,7 %
Saint-Laurent	10,0 %	10,3 %	30,1 %	17,6 %
Saint-Léonard	13,2 %	13,7 %	26,6 %	15,9 %
Verdun	9,0 %	10,0 %	6,7 %	9,0 %
Ville-Marie	3,2 %	8,7 %	0,2 %	3,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	11,5 %	14,1 %	15,3 %	12,6 %
Ville de Montréal	9,8 %	10,7 %	15,5 %	11,3 %

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Généralement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne lors du dépôt du dernier rôle verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2026, 2027 et 2028, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté (ou retranché, selon le cas) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée valeur ajustée. L'année 2026 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel et les valeurs ajustées 2026 servent de base d'imposition pour le budget 2026.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés théoriques, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2023-2024-2025 (3 ans)	650 000 \$	550 000 \$
Valeur au rôle 2026-2027-2028 (3 ans)	635 000 \$	580 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(15 000) \$	30 000 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2026-2027-2028	650 000 \$	550 000 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(5 000) \$	10 000 \$
Valeur ajustée pour 2026	645 000 \$	560 000 \$
Valeur ajustée pour 2027	640 000 \$	570 000 \$
Valeur ajustée pour 2028	635 000 \$	580 000 \$

Taux moyens cumulés

Tableau 60 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Arrondissements		Taux moyen cumulé de l'arrondissement	TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services ¹	Taxe relative aux investissements ²		
Ahuntsic–Cartierville	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0448	0,0303	0,0751	0,6503
Anjou	0,4631	0,0048	0,0831	0,0024	0,0070	0,1150	0,0649	0,1799	0,7403
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0393	0,0214	0,0607	0,6359
Lachine	0,4631	0,0010	0,0831	0,0024	0,0070	0,0567	0,0312	0,0879	0,6445
LaSalle	0,4631	0,0029	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0319	0,0881	0,6466
Le Plateau–Mont-Royal	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0513	0,0246	0,0759	0,6511
Le Sud-Ouest	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0510	0,0263	0,0773	0,6525
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0822	0,0870	0,1692	0,7248
Mercier–Hochelaga–Maisonnette	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0601	0,0400	0,1001	0,6753
Montréal-Nord	0,4631	0,0104	0,0831	0,0024	0,0070	0,1230	0,0490	0,1720	0,7380
Outremont	0,4631	0,0052	0,0831	0,0024	0,0070	0,0431	0,0298	0,0729	0,6337
Pierrefonds–Roxboro	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0706	0,0422	0,1128	0,6684
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0714	0,0634	0,1348	0,7100
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0531	0,0308	0,0839	0,6591
Saint-Laurent	0,4631	0,0032	0,0831	0,0024	0,0070	0,0604	0,0334	0,0938	0,6526
Saint-Léonard	0,4631	0,0058	0,0831	0,0024	0,0070	0,0758	0,0449	0,1207	0,6821
Verdun	0,4631	0,0040	0,0831	0,0024	0,0070	0,0627	0,0339	0,0966	0,6562
Ville-Marie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0391	0,0086	0,0477	0,6229
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0548	0,0297	0,0845	0,6597
VILLE DE MONTRÉAL	0,4631	0,0139	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0310	0,0871	0,6566

¹ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0133.² L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 61 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services ¹	Taxe relative aux investissements ²	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0448	0,0303	0,0751	0,6503
Anjou	0,4631	0,0048	0,0831	0,0024	0,0070	0,1150	0,0649	0,1799	0,7403
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0393	0,0214	0,0607	0,6359
Lachine	0,4631	0,0010	0,0831	0,0024	0,0070	0,0773	0,0312	0,1085	0,6651
LaSalle	0,4631	0,0029	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0319	0,0881	0,6466
Le Plateau-Mont-Royal	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0513	0,0246	0,0759	0,6511
Le Sud-Ouest	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0510	0,0263	0,0773	0,6525
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0822	0,0870	0,1692	0,7248
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0601	0,0400	0,1001	0,6753
Montréal-Nord	0,4631	0,0104	0,0831	0,0024	0,0070	0,1230	0,0490	0,1720	0,7380
Outremont	0,4631	0,0052	0,0831	0,0024	0,0070	0,0431	0,0298	0,0729	0,6337
Pierrefonds–Roxboro	0,4631	s. o.	0,0831	0,0024	0,0070	0,0706	0,0422	0,1128	0,6684
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0714	0,0634	0,1348	0,7100
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0531	0,0308	0,0839	0,6591
Saint-Laurent	0,4631	0,0032	0,0831	0,0024	0,0070	0,0604	0,0334	0,0938	0,6526
Saint-Léonard	0,4631	0,0058	0,0831	0,0024	0,0070	0,0758	0,0449	0,1207	0,6821
Verdun	0,4631	0,0040	0,0831	0,0024	0,0070	0,0627	0,0339	0,0966	0,6562
Ville-Marie	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0391	0,0086	0,0477	0,6229
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4631	0,0196	0,0831	0,0024	0,0070	0,0548	0,0297	0,0845	0,6597
VILLE DE MONTRÉAL	0,4631	0,0160	0,0831	0,0024	0,0070	0,0562	0,0310	0,0871	0,6587

¹ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0339.

² L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 62 – Taux de taxation de 2026 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale ¹	Taxe relative aux dettes des anciennes villes ¹	Taxe relative à l'eau ²	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM ¹	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services ³	Taxe relative aux investissements ⁴	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	2,4391	0,0782	0,3285	0,0168	0,0365	0,0448	0,0303	0,0751	2,9742
Anjou	2,4951	0,0192	0,3277	0,0168	0,0374	0,1150	0,0649	0,1799	3,0760
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,4214	0,0777	0,3308	0,0168	0,0363	0,0393	0,0214	0,0607	2,9436
Lachine	2,4937	0,0038	0,3287	0,0168	0,0373	0,0462	0,0312	0,0774	2,9576
LaSalle	2,4606	0,0120	0,3279	0,0168	0,0368	0,0562	0,0319	0,0881	2,9423
Le Plateau-Mont-Royal	2,3132	0,0742	0,3307	0,0168	0,0346	0,0513	0,0246	0,0759	2,8455
Le Sud-Ouest	2,4200	0,0776	0,3327	0,0168	0,0362	0,0510	0,0263	0,0773	2,9606
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,2798	s. o.	0,3313	0,0168	0,0341	0,0822	0,0870	0,1692	2,8312
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,4645	0,0791	0,3320	0,0168	0,0369	0,0601	0,0400	0,1001	3,0295
Montréal-Nord	2,3111	0,0430	0,3286	0,0168	0,0346	0,1230	0,0490	0,1720	2,9061
Outremont	2,3105	0,0230	0,3300	0,0168	0,0346	0,0431	0,0298	0,0729	2,7878
Pierrefonds–Roxboro	2,3455	s. o.	0,3282	0,0168	0,0351	0,0706	0,0422	0,1128	2,8384
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,4187	0,0776	0,3287	0,0168	0,0362	0,0714	0,0634	0,1348	3,0128
Rosemont–La Petite-Patrie	2,3408	0,0751	0,3304	0,0168	0,0351	0,0531	0,0308	0,0839	2,8821
Saint-Laurent	2,5024	0,0121	0,3280	0,0168	0,0375	0,0604	0,0334	0,0938	2,9906
Saint-Léonard	2,4302	0,0241	0,3281	0,0168	0,0364	0,0758	0,0449	0,1207	2,9563
Verdun	2,4164	0,0175	0,3284	0,0168	0,0362	0,0627	0,0339	0,0966	2,9119
Ville-Marie	2,5240	0,0810	0,3301	0,0168	0,0378	0,0391	0,0086	0,0477	3,0374
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,3756	0,0762	0,3294	0,0168	0,0356	0,0548	0,0297	0,0845	2,9181
VILLE DE MONTRÉAL	2,4660	0,0575	0,3295	0,0168	0,0369	0,0562	0,0310	0,0871	2,9939

¹ Les taux présentés pour la TFG, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisque ce sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

² Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

³ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 57,91 \$ par unité commerciale, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0028.

⁴ L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0870 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0869 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Quant aux décisions d'un conseil d'arrondissement, elles se répercutent seulement sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2026-2027-2028 constitue l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon l'arrondissement ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » correspondent aux déplacements fiscaux entre les immeubles, causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières. Ainsi, ces effets se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total	
Ahuntsic–Cartierville	2,6 %	(0,3 %)	0,8 %	3,1 %	0,7 %	0,1 %	0,8 %	3,9 %
Anjou	3,4 %	(0,1 %)	0,9 %	4,3 %	0,2 %	(0,2 %)	< 0,1 %	4,3 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,4 %	(0,3 %)	0,6 %	1,7 %	0,2 %	< 0,1 %	0,2 %	1,9 %
Lachine	3,0 %	(< 0,1 %)	0,8 %	3,8 %	0,4 %	(< 0,1 %)	0,4 %	4,2 %
LaSalle	2,5 %	(< 0,1 %)	0,7 %	3,2 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	3,7 %
Le Plateau-Mont-Royal	1,8 %	(0,3 %)	0,6 %	2,1 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	2,9 %
Le Sud-Ouest	2,1 %	(0,3 %)	0,7 %	2,4 %	0,5 %	0,3 %	0,8 %	3,3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3,0 %	-	0,7 %	3,8 %	1,1 %	1,4 %	2,5 %	6,3 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,7 %	(0,3 %)	0,8 %	3,3 %	0,4 %	0,5 %	0,9 %	4,2 %
Montréal-Nord	3,6 %	(0,1 %)	0,9 %	4,4 %	0,4 %	0,1 %	0,5 %	4,9 %
Outremont	2,1 %	(< 0,1 %)	0,7 %	2,8 %	0,3 %	< 0,1 %	0,3 %	3,1 %
Pierrefonds–Roxboro	2,6 %	-	0,8 %	3,4 %	0,6 %	0,2 %	0,8 %	4,2 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,0 %	(0,2 %)	1,0 %	4,9 %	0,6 %	0,2 %	0,8 %	5,6 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,7 %	(0,3 %)	0,8 %	3,3 %	1,4 %	0,7 %	2,1 %	5,3 %
Saint-Laurent	2,8 %	(< 0,1 %)	0,8 %	3,6 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	3,8 %
Saint-Léonard	3,0 %	(0,1 %)	0,8 %	3,8 %	0,2 %	(< 0,1 %)	0,2 %	4,0 %
Verdun	2,4 %	(< 0,1 %)	0,7 %	3,2 %	1,9 %	0,3 %	2,2 %	5,4 %
Ville-Marie	1,4 %	(0,3 %)	0,6 %	1,6 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	2,0 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,8 %	(0,3 %)	0,8 %	3,4 %	1,0 %	0,1 %	1,1 %	4,5 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,4 %	(0,2 %)	0,7 %	3,0 %	0,6 %	0,2 %	0,8 %	3,8 %

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2026, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

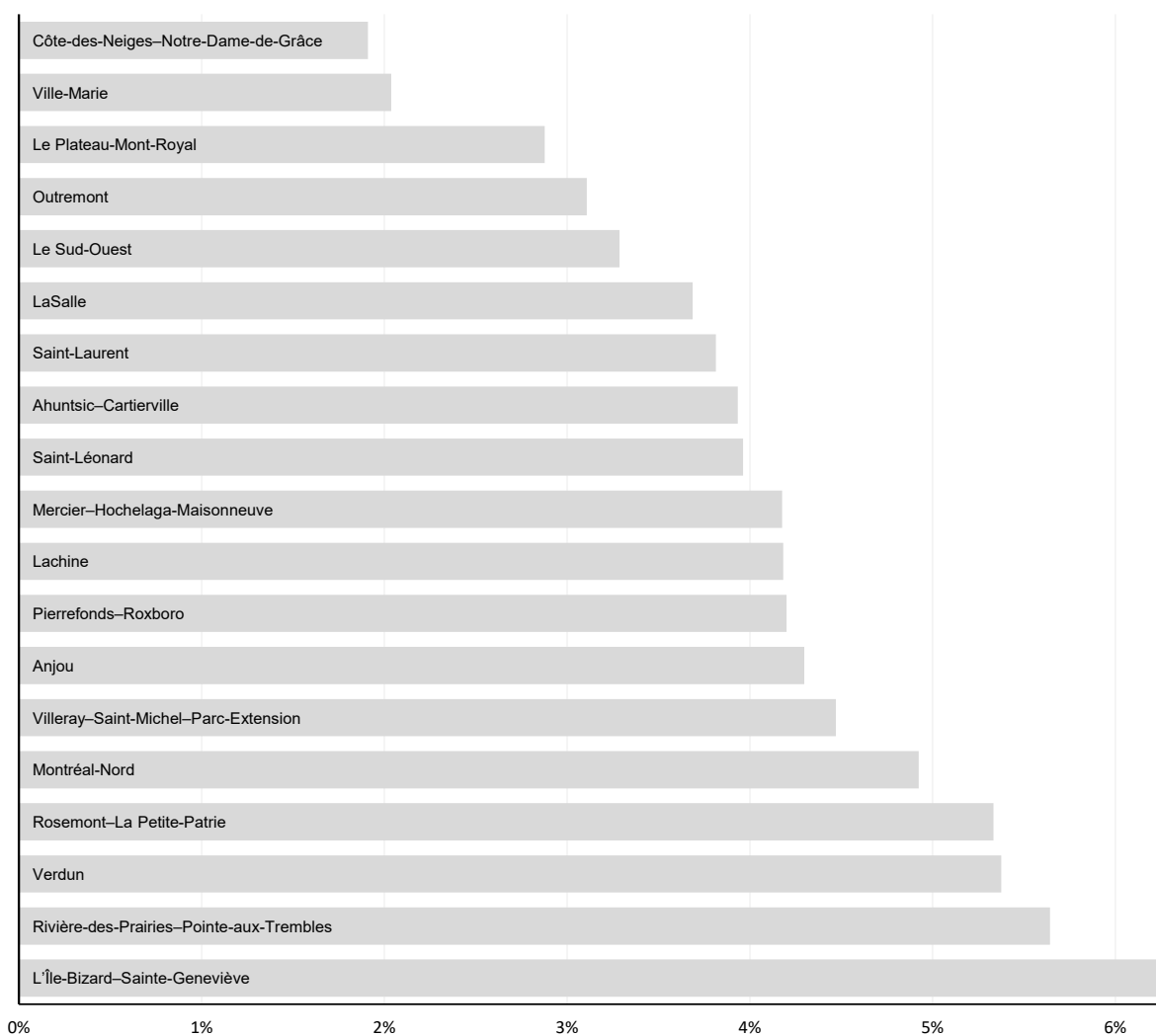
Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par type d'immeubles résidentiels.

Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Types d'immeubles résidentiels			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic–Cartierville	3,9 %	3,6 %	5,0 %	3,0 %	5,8 %
Anjou	4,3 %	3,6 %	4,1 %	4,2 %	3,7 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,9 %	1,4 %	1,9 %	1,7 %	2,2 %
Lachine	4,2 %	3,4 %	4,7 %	4,1 %	3,9 %
LaSalle	3,7 %	3,8 %	4,2 %	3,5 %	3,3 %
Le Plateau–Mont-Royal	2,9 %	4,3 %	3,4 %	1,8 %	3,1 %
Le Sud-Ouest	3,3 %	3,6 %	2,6 %	3,5 %	3,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6,3 %	6,2 %	7,5 %	6,5 %	6,8 %
Mercier–Hochelaga–Maisonnette	4,2 %	4,1 %	4,9 %	3,9 %	3,5 %
Montréal-Nord	4,9 %	5,5 %	4,1 %	5,1 %	4,4 %
Outremont	3,1 %	3,1 %	3,7 %	2,2 %	3,0 %
Pierrefonds–Roxboro	4,2 %	4,2 %	5,2 %	3,5 %	3,6 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	5,6 %	5,7 %	6,8 %	5,7 %	3,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	5,3 %	6,4 %	5,5 %	4,5 %	6,3 %
Saint-Laurent	3,8 %	4,3 %	3,2 %	3,0 %	3,1 %
Saint-Léonard	4,0 %	4,9 %	5,0 %	3,5 %	3,9 %
Verdun	5,4 %	5,0 %	5,8 %	4,9 %	5,2 %
Ville-Marie	2,0 %	2,4 %	1,0 %	2,9 %	2,9 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	4,5 %	4,3 %	5,2 %	4,1 %	5,0 %
VILLE DE MONTRÉAL	3,8 %	4,3 %	3,4 %	3,5 %	3,7 %

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 11 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement



Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente une « résidence de valeur moyenne » aux fins d'illustration³. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

(en dollars, sauf indication contraire)

Variation des charges fiscales	2025	2026	Variations	
			(\$)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 542 \$	3 664 \$	122 \$	2,4 %
Dettes des anciennes villes	123 \$	113 \$	(10) \$	(0,2 %)
Taxe relative à l'eau	621 \$	657 \$	37 \$	0,7 %
Taxe relative à la voirie	18 \$	18 \$	-	-
Taxe relative à l'ARTM	55 \$	55 \$	-	-
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	416 \$	444 \$	28 \$	0,6 %
Taxe relative aux investissements	234 \$	245 \$	11 \$	0,2 %
Charge fiscale totale	5 009 \$	5 197 \$	188 \$	3,8 %

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 791 135 \$ au rôle d'évaluation 2026-2027-2028.
La somme des montants arrondis peut être différente du total affiché.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

³ La résidence moyenne n'est ni une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à l'aide des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2026-2027-2028, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic– Cartierville	Anjou	Côte-des- Neiges– Notre-Dame-de- Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau- Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	832 977 \$	606 136 \$	1 170 274 \$	652 773 \$	666 613 \$	1 131 470 \$	779 270 \$
Taxes 2025	5 229 \$	4 332 \$	7 340 \$	4 067 \$	4 154 \$	7 062 \$	4 907 \$
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 858 \$	2 807 \$	5 420 \$	3 023 \$	3 087 \$	5 240 \$	3 609 \$
Dettes anciennes villes	163 \$	29 \$	229 \$	7 \$	19 \$	222 \$	153 \$
Taxe relative à l'eau	692 \$	504 \$	972 \$	542 \$	554 \$	940 \$	648 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	15 \$	28 \$	16 \$	16 \$	27 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	58 \$	42 \$	82 \$	46 \$	47 \$	79 \$	55 \$
Taxe relative aux services	373 \$	697 \$	460 \$	370 \$	375 \$	580 \$	397 \$
Taxe relative aux investissements	252 \$	393 \$	250 \$	204 \$	213 \$	278 \$	205 \$
Total	5 417 \$	4 487 \$	7 442 \$	4 207 \$	4 310 \$	7 367 \$	5 085 \$
Variation totale	3,6 %	3,6 %	1,4 %	3,4 %	3,8 %	4,3 %	3,6 %
	187 \$	155 \$	101 \$	140 \$	156 \$	305 \$	178 \$

Arrondissements	L'Île- Bizard–Sainte- Geneviève	Mercier– Hochelaga- Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds- Roxboro	Rivière-des- Prairies–Pointe- aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	719 082 \$	570 798 \$	476 676 \$	2 177 723 \$	624 349 \$	505 048 \$	855 142 \$
Taxes 2025	4 908 \$	3 702 \$	3 335 \$	13 382 \$	4 006 \$	3 394 \$	5 299 \$
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 330 \$	2 643 \$	2 207 \$	10 085 \$	2 891 \$	2 339 \$	3 960 \$
Dettes anciennes villes	- \$	112 \$	50 \$	113 \$	- \$	99 \$	168 \$
Taxe relative à l'eau	598 \$	474 \$	396 \$	1 810 \$	519 \$	420 \$	711 \$
Taxe relative à la voirie	17 \$	14 \$	11 \$	52 \$	15 \$	12 \$	21 \$
Taxe relative à l'ARTM	50 \$	40 \$	33 \$	152 \$	44 \$	35 \$	60 \$
Taxe relative aux services	591 \$	343 \$	586 \$	939 \$	441 \$	361 \$	454 \$
Taxe relative aux investissements	626 \$	228 \$	234 \$	649 \$	263 \$	320 \$	263 \$
Total	5 212 \$	3 855 \$	3 518 \$	13 800 \$	4 173 \$	3 586 \$	5 636 \$
Variation totale	6,2 %	4,1 %	5,5 %	3,1 %	4,2 %	5,7 %	6,4 %
	304 \$	152 \$	182 \$	418 \$	167 \$	192 \$	338 \$

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray– Saint-Michel– Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	918 882 \$	758 069 \$	1 125 415 \$	1 508 038 \$	644 321 \$	751 780 \$
Taxes 2025	5 752 \$	4 930 \$	7 032 \$	9 172 \$	4 077 \$	4 734 \$
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	4 255 \$	3 511 \$	5 212 \$	6 984 \$	2 984 \$	3 481 \$
Dettes anciennes villes	29 \$	44 \$	45 \$	296 \$	126 \$	104 \$
Taxe relative à l'eau	764 \$	630 \$	935 \$	1 253 \$	535 \$	625 \$
Taxe relative à la voirie	22 \$	18 \$	27 \$	36 \$	15 \$	18 \$
Taxe relative à l'ARTM	64 \$	53 \$	79 \$	106 \$	45 \$	53 \$
Taxe relative aux services	555 \$	575 \$	706 \$	590 \$	353 \$	425 \$
Taxe relative aux investissements	307 \$	340 \$	382 \$	130 \$	191 \$	233 \$
Total	5 997 \$	5 171 \$	7 385 \$	9 394 \$	4 251 \$	4 939 \$
Variation totale	4,3 %	4,9 %	5,0 %	2,4 %	4,3 %	4,3 %
	245 \$	241 \$	353 \$	222 \$	173 \$	204 \$

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2026-2027-2028, les valeurs des condominiums ont généralement augmenté moins que la moyenne des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	390 537 \$	355 957 \$	551 253 \$	420 894 \$	440 168 \$	556 407 \$	524 373 \$
Taxes 2025	2 419 \$	2 532 \$	3 439 \$	2 592 \$	2 732 \$	3 504 \$	3 333 \$
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	1 809 \$	1 648 \$	2 553 \$	1 949 \$	2 038 \$	2 577 \$	2 428 \$
Dettes anciennes villes	77 \$	17 \$	108 \$	4 \$	13 \$	109 \$	103 \$
Taxe relative à l'eau	325 \$	296 \$	458 \$	350 \$	366 \$	462 \$	436 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	9 \$	13 \$	10 \$	11 \$	13 \$	13 \$
Taxe relative à l'ARTM	27 \$	25 \$	39 \$	29 \$	31 \$	39 \$	37 \$
Taxe relative aux services	175 \$	409 \$	217 \$	238 \$	247 \$	285 \$	267 \$
Taxe relative aux investissements	118 \$	231 \$	118 \$	131 \$	140 \$	137 \$	138 \$
Total	2 540 \$	2 635 \$	3 505 \$	2 712 \$	2 846 \$	3 623 \$	3 422 \$
Variation totale	5,0 %	4,1 %	1,9 %	4,7 %	4,2 %	3,4 %	2,6 %
	120 \$	103 \$	67 \$	121 \$	114 \$	118 \$	88 \$

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	330 811 \$	382 742 \$	330 780 \$	830 018 \$	363 255 \$	310 188 \$	510 963 \$
Taxes 2025	2 231 \$	2 463 \$	2 345 \$	5 070 \$	2 307 \$	2 063 \$	3 193 \$
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	1 532 \$	1 772 \$	1 532 \$	3 844 \$	1 682 \$	1 436 \$	2 366 \$
Dettes anciennes villes	- \$	75 \$	34 \$	43 \$	- \$	61 \$	100 \$
Taxe relative à l'eau	275 \$	318 \$	275 \$	690 \$	302 \$	258 \$	425 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	9 \$	8 \$	20 \$	9 \$	7 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	23 \$	27 \$	23 \$	58 \$	25 \$	22 \$	36 \$
Taxe relative aux services	272 \$	230 \$	407 \$	358 \$	256 \$	221 \$	271 \$
Taxe relative aux investissements	288 \$	153 \$	162 \$	247 \$	153 \$	197 \$	157 \$
Total	2 398 \$	2 585 \$	2 441 \$	5 260 \$	2 428 \$	2 202 \$	3 368 \$
Variation totale	7,5 %	4,9 %	4,1 %	3,7 %	5,2 %	6,8 %	5,5 %
	167 \$	122 \$	96 \$	190 \$	121 \$	140 \$	175 \$

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	481 250 \$	412 866 \$	622 996 \$	578 019 \$	454 765 \$	502 518 \$
Taxes 2025	3 044 \$	2 682 \$	3 863 \$	3 563 \$	2 852 \$	3 193 \$
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	2 229 \$	1 912 \$	2 885 \$	2 677 \$	2 106 \$	2 327 \$
Dettes anciennes villes	15 \$	24 \$	25 \$	113 \$	89 \$	70 \$
Taxe relative à l'eau	400 \$	343 \$	518 \$	480 \$	378 \$	418 \$
Taxe relative à la voirie	12 \$	10 \$	15 \$	14 \$	11 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	34 \$	29 \$	44 \$	40 \$	32 \$	35 \$
Taxe relative aux services	291 \$	313 \$	391 \$	226 \$	249 \$	284 \$
Taxe relative aux investissements	161 \$	185 \$	211 \$	50 \$	135 \$	156 \$
Total	3 141 \$	2 816 \$	4 088 \$	3 600 \$	3 000 \$	3 301 \$
Variation totale	3,2 %	5,0 %	5,8 %	1,0 %	5,2 %	3,4 %
	97 \$	135 \$	225 \$	37 \$	148 \$	108 \$

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Finalement, dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel comptant de deux à cinq logements. Les valeurs de ces immeubles ont généralement moins augmenté que la moyenne des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2026	846 704 \$	748 681 \$	979 838 \$	647 989 \$	765 591 \$	1 163 985 \$	813 030 \$
Taxes 2025	5 343 \$	5 317 \$	6 127 \$	4 011 \$	4 784 \$	7 448 \$	5 124 \$
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 921 \$	3 467 \$	4 538 \$	3 001 \$	3 545 \$	5 390 \$	3 765 \$
Dettes anciennes villes	166 \$	36 \$	192 \$	6 \$	22 \$	228 \$	159 \$
Taxe relative à l'eau	704 \$	622 \$	814 \$	538 \$	636 \$	967 \$	676 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	18 \$	24 \$	16 \$	18 \$	28 \$	20 \$
Taxe relative à l'ARTM	59 \$	52 \$	69 \$	45 \$	54 \$	81 \$	57 \$
Taxe relative aux services	379 \$	861 \$	385 \$	367 \$	430 \$	597 \$	415 \$
Taxe relative aux investissements	257 \$	486 \$	210 \$	202 \$	244 \$	286 \$	214 \$
Total	5 506 \$	5 542 \$	6 231 \$	4 176 \$	4 950 \$	7 579 \$	5 305 \$
Variation totale	3,0 % 163 \$	4,2 % 226 \$	1,7 % 104 \$	4,1 % 165 \$	3,5 % 166 \$	1,8 % 131 \$	3,5 % 181 \$

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2026	702 517 \$	746 495 \$	622 774 \$	1 887 252 \$	758 811 \$	671 586 \$	882 623 \$
Taxes 2025	4 783 \$	4 853 \$	4 372 \$	11 708 \$	4 901 \$	4 513 \$	5 565 \$
Taxes 2026							
Taxe foncière générale	3 253 \$	3 457 \$	2 884 \$	8 740 \$	3 514 \$	3 110 \$	4 087 \$
Dettes anciennes villes	- \$	146 \$	65 \$	98 \$	- \$	132 \$	173 \$
Taxe relative à l'eau	584 \$	620 \$	518 \$	1 568 \$	631 \$	558 \$	733 \$
Taxe relative à la voirie	17 \$	18 \$	15 \$	45 \$	18 \$	16 \$	21 \$
Taxe relative à l'ARTM	49 \$	52 \$	44 \$	132 \$	53 \$	47 \$	62 \$
Taxe relative aux services	577 \$	449 \$	766 \$	813 \$	536 \$	480 \$	469 \$
Taxe relative aux investissements	611 \$	299 \$	305 \$	562 \$	320 \$	426 \$	272 \$
Total	5 092 \$	5 041 \$	4 596 \$	11 960 \$	5 072 \$	4 768 \$	5 817 \$
Variation totale	6,5 % 309 \$	3,9 % 188 \$	5,1 % 224 \$	2,2 % 252 \$	3,5 % 171 \$	5,7 % 256 \$	4,5 % 252 \$

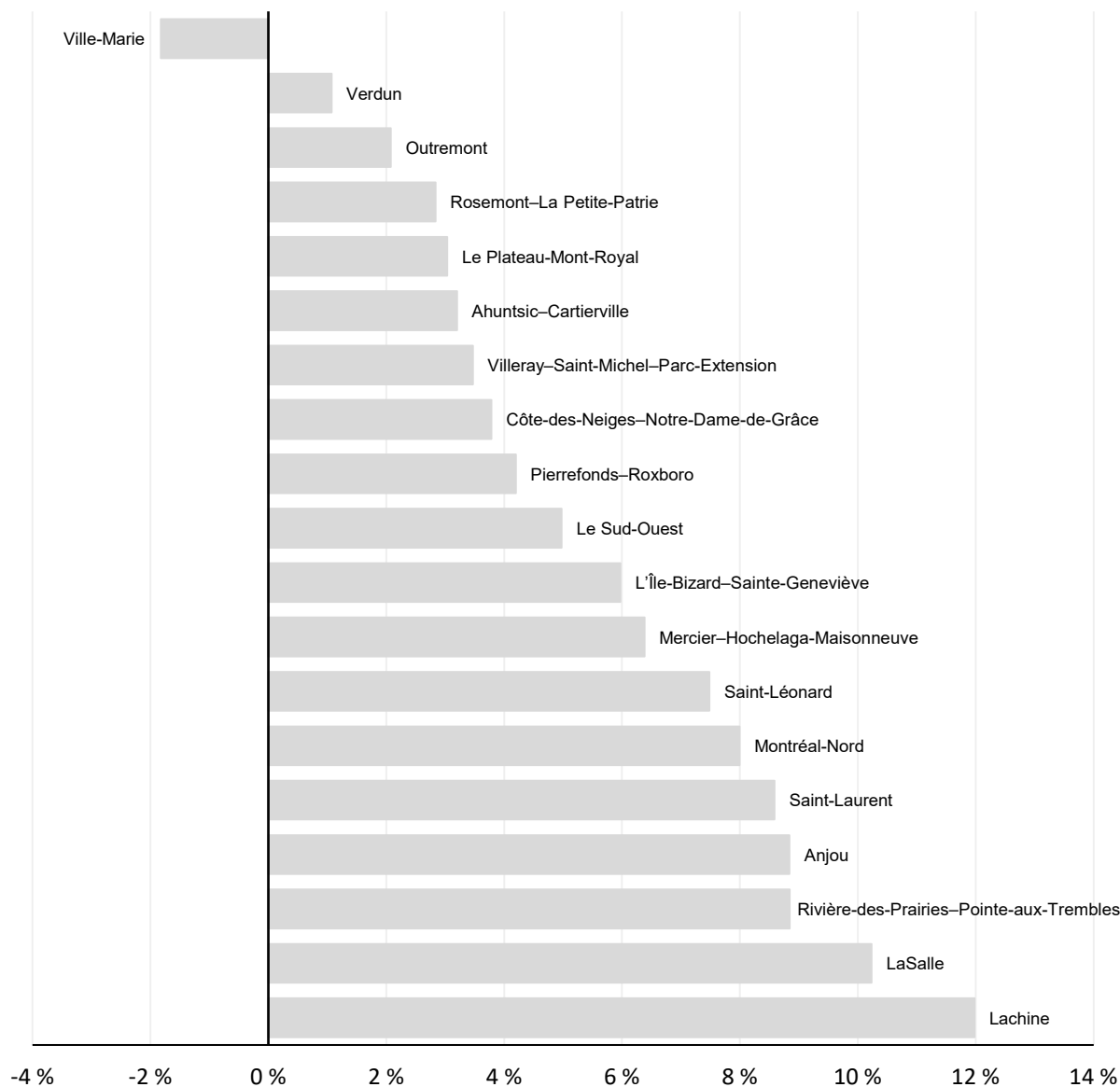
Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2026	840 400 \$	932 749 \$	857 896 \$	924 934 \$	752 785 \$	843 077 \$
Taxes 2025	5 327 \$	6 149 \$	5 365 \$	5 598 \$	4 771 \$	5 348 \$
Taxes 2026						
Taxe foncière générale	3 892 \$	4 320 \$	3 973 \$	4 283 \$	3 486 \$	3 904 \$
Dettes anciennes villes	27 \$	54 \$	34 \$	181 \$	148 \$	117 \$
Taxe relative à l'eau	698 \$	775 \$	713 \$	769 \$	626 \$	701 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	22 \$	21 \$	22 \$	18 \$	20 \$
Taxe relative à l'ARTM	59 \$	65 \$	60 \$	65 \$	53 \$	59 \$
Taxe relative aux services	508 \$	707 \$	538 \$	362 \$	413 \$	476 \$
Taxe relative aux investissements	281 \$	419 \$	291 \$	80 \$	224 \$	261 \$
Total	5 484 \$	6 362 \$	5 630 \$	5 761 \$	4 966 \$	5 538 \$
Variation totale	3,0 % 158 \$	3,5 % 213 \$	4,9 % 264 \$	2,9 % 163 \$	4,1 % 195 \$	3,5 % 190 \$

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels dans chacun des arrondissements.

Graphique 12 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2025 à 2026, par arrondissement



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2025 à 2026, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total	
Ahuntsic–Cartierville	2,6 %	(0,2 %)	0,7 %	3,0 %	0,2 %	< 0,1 %	0,2 %	3,2 %
Anjou	7,2 %	0,1 %	1,2 %	8,6 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	8,8 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1 %	(0,2 %)	0,8 %	3,7 %	0,1 %	< 0,1 %	0,1 %	3,8 %
Lachine	9,9 %	< 0,1 %	1,6 %	11,7 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	12,0 %
LaSalle	8,3 %	< 0,1 %	1,4 %	9,9 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	10,2 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,4 %	(0,2 %)	0,7 %	2,8 %	0,2 %	< 0,1 %	0,2 %	3,0 %
Le Sud-Ouest	4,0 %	(0,2 %)	0,9 %	4,7 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	5,0 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4,4 %	-	0,8 %	5,2 %	0,3 %	0,4 %	0,8 %	6,0 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,1 %	(0,2 %)	1,0 %	6,1 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	6,4 %
Montréal-Nord	6,2 %	0,2 %	1,2 %	7,7 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	8,0 %
Outremont	1,4 %	0,1 %	0,6 %	2,0 %	0,1 %	< 0,1 %	0,1 %	2,1 %
Pierrefonds–Roxboro	3,2 %	-	0,8 %	4,0 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	4,2 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	7,2 %	(0,1 %)	1,3 %	8,5 %	0,2 %	0,1 %	0,4 %	8,8 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,6 %	2,4 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	2,8 %
Saint-Laurent	7,0 %	< 0,1 %	1,2 %	8,4 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	8,6 %
Saint-Léonard	6,0 %	0,1 %	1,1 %	7,3 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	7,5 %
Verdun	0,3 %	< 0,1 %	0,4 %	0,6 %	0,4 %	< 0,1 %	0,4 %	1,1 %
Ville-Marie	(1,6 %)	(0,4 %)	0,1 %	(1,9 %)	< 0,1 %	< 0,1 %	0,1 %	(1,8 %)
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,7 %	(0,2 %)	0,7 %	3,2 %	0,2 %	< 0,1 %	0,3 %	3,5 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,7 %	(0,2 %)	0,7 %	3,2 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	3,4 %

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2026, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts correspondent aux dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui y sont associés. Selon les prévisions budgétaires de 2026, cela se présente comme suit :

En milliers de dollars

Dépenses totales de l'agglomération	3 941 174,2 \$
Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(598 749,0 \$)
Dépenses à financer par quotes-parts	3 342 425,2 \$

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 3 342,4 M\$ en 2026, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Les deux pages suivantes détaillent la contribution de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2026.

Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2025 à 2026

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2025	2026	En valeur	En %
Générales	2 715 111,6	2 898 589,5	183 477,9	6,8
Spécifiques				
Service des premiers répondants	9 641,7	10 309,9	668,2	6,9
Service de l'eau	198 542,2	221 863,0	23 320,8	11,7
Alimentation en eau potable	110 879,0	121 697,9	10 818,9	9,8
Compteurs d'eau	928,1	875,7	(52,4)	(5,6)
Travaux admissibles au programme TECQ	14 348,0	20 035,2	5 687,2	39,6
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 268,4	8 120,1	(148,3)	(1,8)
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	4 980,7	4 846,8	(133,9)	(2,7)
Déficit des exercices antérieurs	45 391,3	56 087,1	10 695,8	23,6
Total	3 108 091,0	3 342 425,2	234 334,2	7,5

Tableau 71 – Quotes-parts de 2026

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	2 366 574,8	8 512,4	181 141,7	102 717,6	839,3
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	20 603,9	74,1	1 577,0	498,6	0,2
Beaconsfield	26 424,7	95,0	2 022,6	1 382,3	-
Côte-Saint-Luc	32 286,7	-	2 471,3	1 916,3	1,6
Dollard-des-Ormeaux	51 017,0	183,5	3 904,9	3 486,0	4,1
Dorval	90 090,0	324,0	6 895,6	2 178,7	10,0
Hampstead	12 752,5	45,8	976,1	538,5	-
Kirkland	35 687,7	128,4	2 731,6	1 073,9	1,9
L'Île-Dorval	82,4	0,3	6,3	19,8	-
Montréal-Est	26 320,1	94,7	2 014,6	1 445,9	5,7
Montréal-Ouest	6 937,0	25,0	531,0	251,0	2,0
Mont-Royal	63 352,4	227,9	4 849,1	2 040,9	-
Pointe-Claire	90 317,8	324,9	6 913,1	2 315,6	9,9
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 741,2	38,6	822,2	383,1	0,2
Senneville	4 856,7	17,5	371,7	130,6	0,2
Westmount	60 544,6	217,8	4 634,2	1 319,1	0,6
Total – Villes reconstituées	532 014,7	1 797,5	40 721,3	18 980,3	36,4
Agglomération de Montréal	2 898 589,5	10 309,9	221 863,0	121 697,9	875,7

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
10 139,0	4 268,1	4 488,6	45 792,7	2 724 474,2	81,5	Montréal
						Villes reconstituées
305,3	112,4	-	398,7	23 570,2	0,7	Baie-D'Urfé
531,4	199,9	64,2	511,4	31 231,5	0,9	Beaconsfield
585,5	247,4	4,0	624,7	38 137,5	1,1	Côte-Saint-Luc
985,7	385,7	-	987,2	60 954,1	1,8	Dollard-des-Ormeaux
1 673,5	679,9	28,6	1 743,2	103 623,5	3,1	Dorval
256,7	96,6	-	246,8	14 913,0	0,4	Hampstead
731,0	285,0	1,1	690,5	41 331,1	1,2	Kirkland
1,6	0,6	-	1,6	112,6	0,0	L'Île-Dorval
432,9	151,1	-	509,3	30 974,3	0,9	Montréal-Est
121,5	52,8	-	134,2	8 054,5	0,2	Montréal-Ouest
1 233,1	470,1	62,6	1 225,9	73 462,0	2,2	Mont-Royal
1 432,3	528,8	197,5	1 747,6	103 787,5	3,1	Pointe-Claire
210,3	83,7	0,2	207,8	12 487,3	0,4	Sainte-Anne-de-Bellevue
84,1	32,4	-	94,0	5 587,2	0,2	Senneville
1 311,3	525,6	-	1 171,5	69 724,7	2,1	Westmount
9 896,2	3 852,0	358,2	10 294,4	617 951,0	18,5	Total – Villes reconstituées
20 035,2	8 120,1	4 846,8	56 087,1	3 342 425,2	100,0	Agglomération de Montréal

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée (RFU), et de la somme des valeurs de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Ces deux sommes sont par la suite multipliées par le facteur comparatif, fixé à 1 pour l'exercice financier 2026. Cette formule est propre au calcul du potentiel fiscal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération¹.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal et les pourcentages contributifs des villes liées, pour les exercices de 2025 et 2026.

Ces pourcentages sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2025 et 2026

Villes liées	Potentiel fiscal 2025		Potentiel fiscal 2026	
	M\$	Pourcentages contributifs	M\$	Pourcentages contributifs
Montréal	646 146,1	81,93703 %	687 824,7	81,64574 %
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	4 553,7	0,57744 %	5 988,4	0,71083 %
Beaconsfield	7 767,8	0,98503 %	7 680,1	0,91164 %
Côte-Saint-Luc	9 307,5	1,18027 %	9 383,9	1,11388 %
Dollard-des-Ormeaux	14 370,8	1,82234 %	14 827,6	1,76006 %
Dorval	22 311,9	2,82935 %	26 183,9	3,10806 %
Hampstead	3 701,7	0,46940 %	3 706,4	0,43995 %
Kirkland	9 952,9	1,26212 %	10 372,3	1,23121 %
L'Île-Dorval	24,9	0,00316 %	23,9	0,00284 %
Montréal-Est	6 172,4	0,78272 %	7 649,7	0,90803 %
Montréal-Ouest	1 981,5	0,25128 %	2 016,2	0,23932 %
Mont-Royal	18 072,9	2,29180 %	18 412,8	2,18563 %
Pointe-Claire	22 371,0	2,83684 %	26 250,1	3,11592 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 761,6	0,35020 %	3 121,8	0,37057 %
Senneville	1 124,7	0,14262 %	1 411,6	0,16755 %
Westmount	17 967,3	2,27841 %	17 596,8	2,08876 %
Total – Villes reconstituées	142 442,5	18,06297 %	154 625,5	18,35426 %
Agglomération de Montréal	788 588,7	100,00000 %	842 450,2	100,00000 %

Note : Alors que le facteur comparatif est de 1 en 2026, il était de 1,08 en 2025.

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2024-2025 actualisés au 14 septembre 2024 pour le potentiel fiscal 2025, et sommaires des rôles fonciers 2026-2027-2028 en date du 10 septembre 2025 pour le potentiel fiscal de 2026.

¹ Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

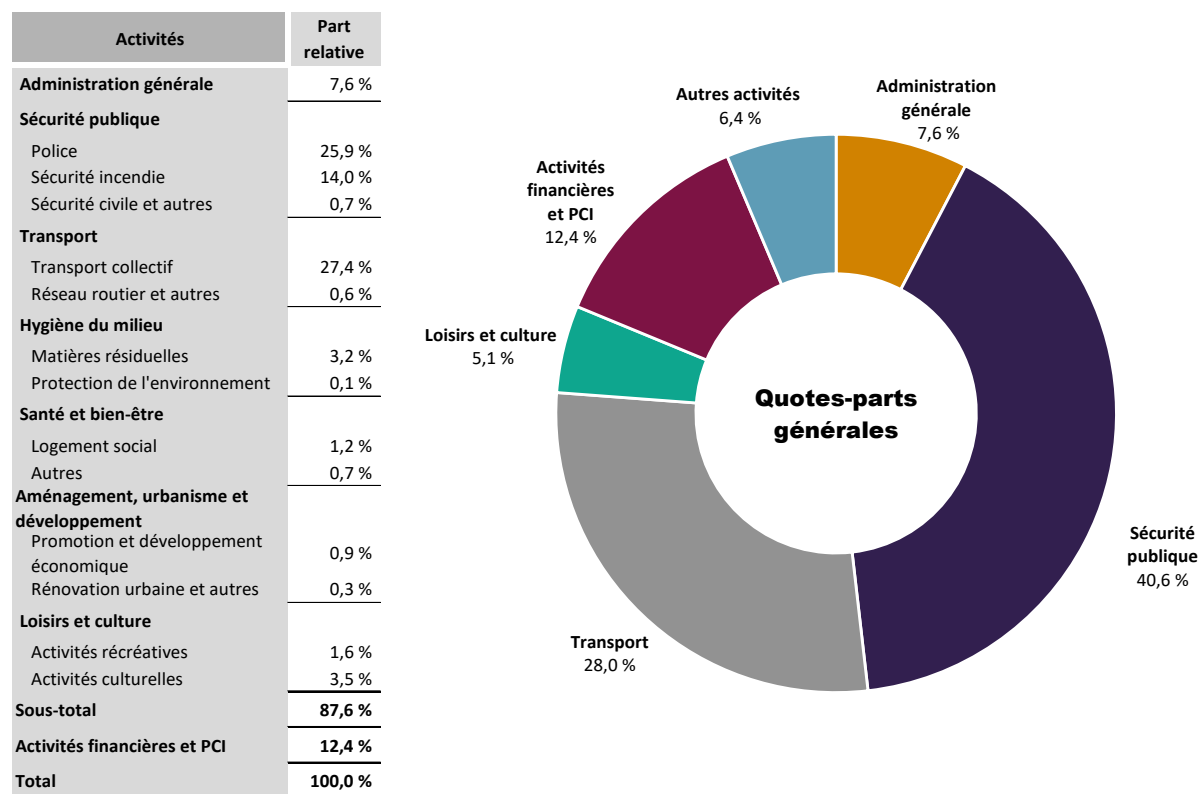
Les quotes-parts générales servent à financer toutes les dépenses relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2026, les quotes-parts générales totalisent 2 898,6 M\$, soit 86,7 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Elles augmentent globalement de 6,8 % par rapport à l'exercice de 2025. À l'échelle de chaque ville liée, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau illustre ces variations.

Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2025 à 2026

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2025	2026	En valeur	En %
Montréal	2 224 681,8	2 366 574,8	141 893,0	6,4
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	15 678,2	20 603,9	4 925,7	31,4
Beaconsfield	26 744,7	26 424,7	(320,0)	(1,2)
Côte-Saint-Luc	32 045,7	32 286,7	241,0	0,8
Dollard-des-Ormeaux	49 478,7	51 017,0	1 538,3	3,1
Dorval	76 819,9	90 090,0	13 270,1	17,3
Hampstead	12 744,9	12 752,5	7,6	0,1
Kirkland	34 267,9	35 687,7	1 419,8	4,1
L'Île-Dorval	85,7	82,4	(3,3)	(3,9)
Montréal-Est	21 251,7	26 320,1	5 068,4	23,8
Montréal-Ouest	6 822,4	6 937,0	114,6	1,7
Mont-Royal	62 224,9	63 352,4	1 127,5	1,8
Pointe-Claire	77 023,4	90 317,8	13 294,4	17,3
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 508,2	10 741,2	1 233,0	13,0
Senneville	3 872,2	4 856,7	984,5	25,4
Westmount	61 861,3	60 544,6	(1 316,7)	(2,1)
Total – Villes reconstituées	490 429,8	532 014,7	41 584,9	8,5
Agglomération de Montréal	2 715 111,6	2 898 589,5	183 477,9	6,8

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales couvrent un ensemble large d'activités municipales. La répartition de ces quotes-parts par activité permet aux villes liées de mesurer l'importance relative de chacune. Comme l'illustre le graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 68 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 13 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2026



Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 443,8 M\$. Elles représentent 13,3 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui finance son propre service localement. Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

Les quotes-parts correspondent aux dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) moins la subvention anticipée provenant du gouvernement. En 2026, les quotes-parts prévues pour ce service s'élèvent à 10,3 M\$, soit une augmentation de 0,7 M\$ ou 6,9 % par rapport à 2025.

Cette variation s'explique notamment par une hausse de 0,7 M\$ des coûts à la suite de l'indexation de la rémunération globale. Par ailleurs, la subvention anticipée demeure stable.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération, en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Pour 2026, les coûts prévus s'élèvent à 121,7 M\$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de 2024, est estimé à 366,1 millions de m³. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,3324 \$ par m³, utilisé pour déterminer la facturation provisoire de chaque ville liée.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2026, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément au règlement annuel sur la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part à payer.

On observe une augmentation de ces quotes-parts de 9,8 % par rapport à 2025.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées relèvent du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc financées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet Grandes villes du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique que chaque municipalité puisse bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour financer les travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chaque exercice financier où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques facturées en 2026 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2024, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures des exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 20 M\$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,1 M\$ pour les travaux admissibles au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 24,5 % par rapport à 2025.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau couvrent donc les coûts de ces activités déléguées, ainsi que les frais à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2026, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 0,9 M\$ pour l'exercice de 2026, soit une diminution de 5,6 %, par rapport à 2025.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses liées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 221,9 M\$ en 2026, soit une hausse de 11,7 % par rapport à 2025.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2026, ces quotes-parts totalisent 372,6 M\$, soit une augmentation de 39,6 M\$, ou 11,9 %, par rapport à 2025.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées par des quotes-parts spécifiques des municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2026, ces dernières totalisent 4,8 M\$, soit une réduction de 2,7 % par rapport à 2025. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement lorsque nécessaire.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2026, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2024 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau suivant, ces résultats se sont soldés par un déficit de 19,1 M\$. À ce montant, il faut ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2023, soit 78,2 M\$, ainsi que l'impact de la norme comptable SP3400 de 4,2 M\$. Le déficit accumulé après les affectations s'élève à 101,5 M\$. Enfin, pour compléter ce portrait, il faut retrancher les revenus de 45,4 M\$ qui avaient été prévus en 2025 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2026 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 56,1 M\$.

Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2021 à 2024 et budgets de 2025 et 2026

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Quotes-parts						
Générales	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8	2 715,1	2 898,6
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	263,4	279,4	314,5	335,8	347,6	387,7
Déficit des exercices antérieurs	21,3	211,3	87,9	32,8	45,4	56,1
Autres revenus	506,6	654,1	628,3	717,8	591,0	598,0
Total des revenus	3 013,1	3 436,0	3 506,5	3 711,1	3 699,1	3 940,4
Total des charges	2 905,6	2 937,9	3 018,3	3 283,4	3 244,6	3 448,0
Excédent avant le financement et les affectations	107,6	498,1	488,2	427,7	454,5	492,4
Remboursement de la dette à long terme	(143,2)	(156,0)	(174,0)	(184,7)	(205,5)	(225,7)
Affectations	(31,0)	(163,6)	(271,7)	(262,1)	(249,1)	(266,8)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(66,6)	178,5	42,5	(19,1)	-	-
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(232,6)	(299,2)	(120,7)	(78,2)		
Impact norme SP3400	-	-	-	(4,2)		
Sous-total excédent (déficit) accumulé non affecté	(232,6)	(299,2)	(120,7)	(82,4)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(66,6)	178,5	42,5	(19,1)		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	(299,2)	(120,7)	(78,2)	(101,5)		
				Somme déjà prévue au budget de 2025 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :	45,4	
				Quotes-parts exigées en 2026 pour le déficit des exercices antérieurs :		56,1

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire. Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'appels d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,54 \$ et payée par toute personne cliente d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.

Le tarif mensuel est indexé par le gouvernement selon une mesure de l'IPC. Pour 2026, ce tarif a été fixé à 0,55 \$².

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 16 M\$ en 2026, soit une augmentation de 0,3 M\$ par rapport à 2025.

² Avis d'indexation - Taxe municipale pour le 911, (2025) 157 GOQ 1, n° 34, p. 490.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel³.

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M\$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 1,3 %⁴, ce qui porte la contribution à 9,8 M\$ en 2026.

Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Baie-D'Urfé	260,4	267,5	295,2	302,1	308,8	308,8	379,0
Beaconsfield	466,6	476,8	507,6	515,3	526,8	526,8	486,1
Côte-Saint-Luc	564,0	575,4	611,7	622,3	631,2	631,2	593,9
Dollard-des-Ormeaux	839,5	857,4	941,7	959,4	974,6	974,6	938,4
Dorval	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 477,8	1 513,2	1 513,2	1 657,1
Hampstead	220,7	224,8	242,1	244,7	251,0	251,0	234,6
Kirkland	614,3	636,1	651,5	659,4	675,0	675,0	656,4
L'Île-Dorval	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,5
Montréal-Est	320,5	329,4	392,9	415,0	418,6	418,6	484,1
Montréal-Ouest	117,9	120,2	130,1	131,7	134,4	134,4	127,6
Mont-Royal	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 206,9	1 225,7	1 225,7	1 165,3
Pointe-Claire	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 455,6	1 517,2	1 517,2	1 661,3
Sainte-Anne-de-Bellevue	150,4	155,3	177,6	184,2	187,3	187,3	197,6
Senneville	64,5	66,0	72,4	74,4	76,3	76,3	89,3
Westmount	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 201,9	1 218,5	1 218,5	1 113,7
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	8 642,4	8 867,1	9 221,8	9 452,4	9 660,3	9 660,3	9 785,9

³ Décret 1229-20055 (2005) 137 GOQ 2, no 49A, p. 6923A.

⁴ Chaque année, la Ville utilise la prévision de septembre du Conference Board du Canada pour l'indexation de cette contribution.

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,9 G\$ et représente 37,9 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,3 % en 2025. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation nette de l'effectif de 2025 à 2026 est une diminution de 16,6 années-personnes (a-p.). Elle est le résultat d'une diminution de 98,9 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 82,3 a-p. au PDI.

Cette diminution nette de 16,6 a-p. de l'effectif est le résultat combiné des nouveaux besoins spécifiques des unités d'affaires et de l'exercice de revue d'unité qu'a effectué chaque service ce printemps. Cet exercice a permis, au budget 2026, une réduction de 209,2 postes à travers les services.

Comme chaque année, des postes sont créés ou abolis afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Dans le budget de 2026, cela résulte en une baisse nette de 65 postes dans les services centraux et une création nette de 40 postes dans les arrondissements. De plus, 8 postes ont été créés afin de bonifier l'escouade d'inspecteurs des locations touristiques. Ces postes sont prévus temporairement aux dépenses communes et seront transférés vers les arrondissements.

Dans les services centraux, la diminution nette des postes s'explique principalement par :

- une diminution nette de 158 postes en incluant les résultats de la revue d'unités;
- 77 postes créés pour le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034, dont 44 postes au budget de fonctionnement et 33 postes au PDI;
- 16 postes ajoutés au SIM pour le projet de décontamination des tenues de combat.

Dans une perspective d'optimisation des ressources de la Ville, en plus des efforts liés à la revue d'unité, un plan d'optimisation à venir permet d'anticiper 16 M\$ d'économies récurrentes au budget 2026. À terme, cette initiative mènera à une diminution de 1 000 postes dans les services centraux.

Dans cette optique, un gel d'embauche pour le personnel de l'accréditation des cols blancs et du personnel professionnel est en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Pour les postes cadre, s'ajoute un gel de nomination. Ces deux mesures sont en vigueur dans les services centraux.

Tableau 76 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2025 comparatif			Budget 2026			Variation a-p. 2026-2025		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	139,3	0,8	140,1	137,0	-	137,0	(2,3)	(0,8)	(3,1)
Finances et évaluation foncière	626,6	25,9	652,5	606,3	30,0	636,3	(20,3)	4,1	(16,2)
Planification stratégique et performance organisationnelle	52,0	5,5	57,5	43,0	5,0	48,0	(9,0)	(0,5)	(9,5)
Ressources humaines et communications	529,0	37,5	566,5	507,4	41,1	548,5	(21,6)	3,6	(18,0)
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	35,0	-	35,0	36,0	-	36,0	1,0	-	1,0
Commission de la fonction publique de Montréal	13,0	-	13,0	13,0	-	13,0	-	-	-
Office de consultation publique de Montréal	12,0	-	12,0	12,0	-	12,0	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	1 442,9	69,7	1 512,6	1 390,7	76,1	1 466,8	(52,2)	6,4	(45,8)
Habitation et économie									
Approvisionnement	319,0	18,0	337,0	306,0	27,8	333,8	(13,0)	9,8	(3,2)
Développement économique	68,0	-	68,0	65,0	-	65,0	(3,0)	-	(3,0)
Habitation	137,0	1,0	138,0	132,0	1,0	133,0	(5,0)	-	(5,0)
Stratégie immobilière	77,0	-	77,0	76,0	-	76,0	(1,0)	-	(1,0)
Total – Habitation et économie	601,0	19,0	620,0	579,0	28,8	607,8	(22,0)	9,8	(12,2)
Qualité de vie									
Culture	179,3	7,9	187,2	181,3	7,9	189,2	2,0	-	2,0
Diversité et inclusion sociale	79,0	-	79,0	81,0	-	81,0	2,0	-	2,0
Environnement	272,6	17,1	289,7	270,6	17,1	287,7	(2,0)	-	(2,0)
Espace pour la vie	445,2	4,0	449,2	444,2	4,0	448,2	(1,0)	-	(1,0)
Total – Qualité de vie	976,1	29,0	1 005,1	977,1	29,0	1 006,1	1,0	-	1,0
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	487,2	13,8	501,0	466,2	9,8	476,0	(21,0)	(4,0)	(25,0)
Greffe	209,5	3,5	213,0	208,5	3,5	212,0	(1,0)	-	(1,0)
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 787,0	6,4	2 793,4	2 803,0	7,1	2 810,1	16,0	0,7	16,7
Service de police	6 245,2	14,0	6 259,2	6 178,8	14,4	6 193,2	(66,4)	0,4	(66,0)
Total – Sécurité urbaine et conformité	9 728,9	37,7	9 766,6	9 656,5	34,8	9 691,3	(72,4)	(2,9)	(75,3)
Services de proximité									
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	288,1	7,3	295,4	275,1	7,3	282,4	(13,0)	-	(13,0)
Grands parcs, Mont-Royal et sports	244,6	99,8	344,4	245,9	99,8	345,7	1,3	-	1,3
Matériel roulant et ateliers	484,0	13,0	497,0	492,0	6,0	498,0	8,0	(7,0)	1,0
Technologies de l'information	488,9	317,0	805,9	492,4	317,5	809,9	3,5	0,5	4,0
Total – Services de proximité	1 505,6	437,1	1 942,7	1 505,4	430,6	1 936,0	(0,2)	(6,5)	(6,7)
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	107,0	79,0	186,0	118,3	81,0	199,3	11,3	2,0	13,3
Eau	844,8	168,0	1 012,8	876,4	211,7	1 088,1	31,6	43,7	75,3
Gestion et planification des immeubles	631,2	48,0	679,2	611,2	67,0	678,2	(20,0)	19,0	(1,0)
Infrastructures du réseau routier	231,3	207,5	438,8	213,4	213,9	427,3	(17,9)	6,4	(11,5)
Urbanisme et mobilité	320,7	50,9	371,6	318,7	50,9	369,6	(2,0)	-	(2,0)
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	2 135,0	553,4	2 688,4	2 138,0	624,5	2 762,5	3,0	71,1	74,1
Total – Services	16 389,5	1 145,9	17 535,4	16 246,7	1 223,8	17 470,5	(142,8)	77,9	(64,9)

Répartition de l'effectif (suite)

(en années-personnes)	Budget 2025 comparatif			Budget 2026			Variation a-p. 2026-2025		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Dépenses communes									
Postes dédiés aux arrondissements	-	-	-	8,0	-	8,0	8,0	-	8,0
Total – Dépenses communes	-	-	-	8,0	-	8,0	8,0	-	8,0
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	446,8	6,0	452,8	445,8	7,0	452,8	(1,0)	1,0	-
Anjou	223,9	-	223,9	223,9	-	223,9	-	-	-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	560,1	1,0	561,1	573,5	1,0	574,5	13,4	-	13,4
Lachine	246,4	9,0	255,4	245,8	9,0	254,8	(0,6)	-	(0,6)
LaSalle	291,2	5,0	296,2	291,9	5,0	296,9	0,7	-	0,7
Le Plateau-Mont-Royal	460,5	5,0	465,5	469,4	5,0	474,4	8,9	-	8,9
Le Sud-Ouest	436,2	9,5	445,7	442,0	10,4	452,4	5,8	0,9	6,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	117,2	6,0	123,2	118,9	3,5	122,4	1,7	(2,5)	(0,8)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	600,7	11,7	612,4	595,4	11,7	607,1	(5,3)	-	(5,3)
Montréal-Nord	373,3	3,2	376,5	375,1	2,2	377,3	1,8	(1,0)	0,8
Outremont	122,8	6,0	128,8	122,8	6,5	129,3	-	0,5	0,5
Pierrefonds-Roxboro	282,1	6,0	288,1	281,7	6,0	287,7	(0,4)	-	(0,4)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	454,8	2,0	456,8	460,6	2,0	462,6	5,8	-	5,8
Rosemont–La Petite-Patrie	709,0	7,0	716,0	711,1	10,0	721,1	2,1	3,0	5,1
Saint-Laurent	592,7	-	592,7	593,6	-	593,6	0,9	-	0,9
Saint-Léonard	251,8	1,0	252,8	249,8	1,0	250,8	(2,0)	-	(2,0)
Verdun	319,6	7,2	326,8	319,1	7,7	326,8	(0,5)	0,5	-
Ville-Marie	634,4	-	634,4	639,0	-	639,0	4,6	-	4,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	445,5	8,0	453,5	445,5	10,0	455,5	-	2,0	2,0
Total – Arrondissements	7 569,0	93,6	7 662,6	7 604,9	98,0	7 702,9	35,9	4,4	40,3
Total – Effectif	23 958,5	1 239,5	25 198,0	23 859,6	1 321,8	25 181,4	(98,9)	82,3	(16,6)

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les ajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année.

Au budget de 2026, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 112,7 M\$, ou 4 %, passant de 2 790,2 M\$ à 2 903 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Ce changement porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 37,9 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 14 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

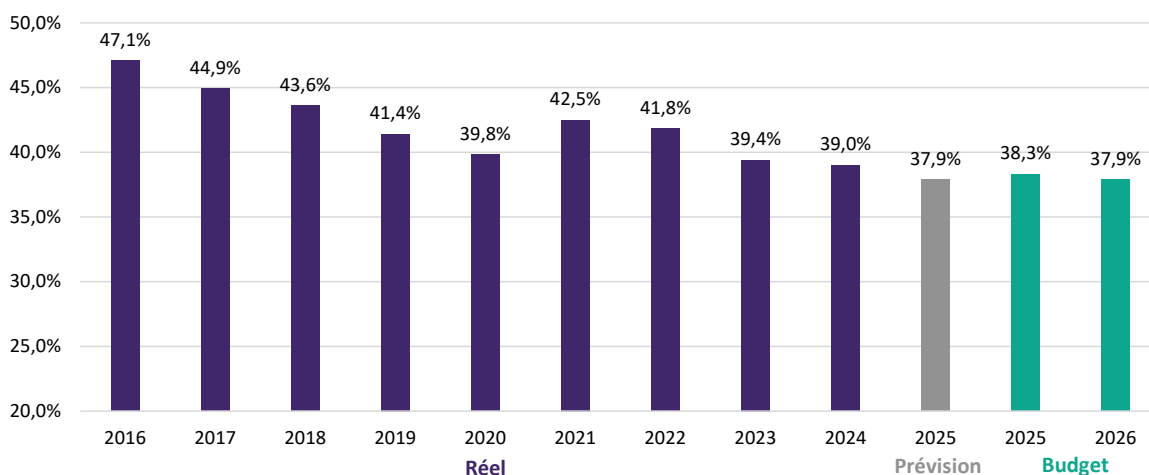


Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu 2025	Budget	
	2021	2022	2023	2024		2025	2026
Rémunération	2 008 534,5	2 114 514,9	2 173 592,2	2 270 765,3	2 359 196,8	2 272 379,3	2 317 533,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	237 006,0	242 942,5	196 787,3	201 384,5	228 442,9	198 094,8	226 829,5
Services passés	73 118,2	31 700,0	(48 635,6)	(40 274,7)	(61 916,0)	(62 909,4)	(27 081,0)
Total – Régimes de retraite	310 124,2	274 642,5	148 151,7	161 109,7	166 526,9	135 185,4	199 748,5
Charges sociales et autres cotisations	292 244,4	330 176,1	335 726,2	355 130,1	372 865,0	382 642,4	385 674,6
Total – Cotisations de l'employeur	602 368,6	604 818,6	483 877,9	516 239,8	539 391,9	517 827,8	585 423,1
Total – Rémunération globale	2 610 903,1	2 719 333,5	2 657 470,1	2 787 005,1	2 898 588,7	2 790 207,1	2 902 956,5

La rémunération augmente de 45,2 M\$, ou 2 %, pour atteindre 2 317,5 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

- une hausse de 41,9 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 16,4 M\$ générée par la réduction nette de l'effectif aux services centraux.

Arrondissements

- une hausse de 14,9 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 4,0 M\$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- une hausse de 0,8 M\$ découlant d'augmentations de paiements de banques de maladie et autres provisions.

Les cotisations de l'employeur augmentent de 67,6 M\$, ou 13,1 %, pour atteindre 585,4 M\$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 64,6 M\$ associée aux régimes de retraite;
- une hausse de 8,2 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 3 M\$ découlant d'une diminution des coûts d'assurances collectives;
- une baisse de 2,2 M\$ associée à la variation d'effectifs.

Par ailleurs, des économies anticipées de 16 M\$ pour la mise en place du plan d'optimisation des ressources sont prévues en 2026.

Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	13 642,2	1 386,2	3 337,8	18 366,2
Cadres de gestion	1 440,0	217 413,9	22 273,8	37 807,1	277 494,8
Cadres-conseils	517,8	61 680,1	6 649,1	8 991,8	77 321,0
	1 957,8	279 094,0	28 922,9	46 798,9	354 815,8
Contremaîtresses et contremaîtres	403,3	45 261,1	5 197,3	9 513,3	59 971,7
Professionnelles et professionnels	3 037,3	348 793,4	39 700,9	47 767,6	436 261,9
Cols blancs	5 974,2	421 026,0	56 163,2	75 720,3	552 909,5
Cols bleus	4 768,3	363 704,0	47 541,5	62 130,0	473 375,5
Policières et policiers	4 939,2	560 815,6	63 528,2	14 555,5	638 899,3
Pompières et pompiers	2 406,0	278 309,0	30 834,1	49 149,5	358 292,6
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	270,5	15 380,4	2 083,7	-	17 464,1
Plan d'optimisation des ressources	-	(12 349,6)	(1 640,3)	(2 010,1)	(16 000,0)
Gestion des postes vacants	-	(38 118,2)	(5 062,7)	(2 029,8)	(45 210,7)
	23 859,6	2 275 557,9	268 655,0	304 933,0	2 849 145,9
Sécurité du revenu ¹	-	3 842,3	505,1	627,5	4 974,9
Agence de mobilité durable ²	-	38 133,2	4 866,2	5 836,3	48 835,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	23 859,6	2 317 533,4	274 026,3	311 396,8	2 902 956,5

¹ Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

² Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

En plus de la main-d'œuvre au budget de fonctionnement, l'effectif de la Ville comprend de la main-d'œuvre capitalisable. Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable augmente de 15,4 M\$, ou 9,3 %, et atteint 181,2 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de l'effectif ainsi que par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. L'effectif capitalisable augmente de 6,6 % et passe à 1 321,8 a-p.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	44,0	6 888,1	735,7	1 099,8	8 723,6
Cadres-conseils	30,1	4 053,8	435,6	647,5	5 136,9
	74,1	10 941,9	1 171,3	1 747,3	13 860,5
Contremaîtresses et contremaîtres	4,2	455,6	54,1	72,2	581,9
Professionnelles et professionnels	849,6	98 456,1	11 153,5	13 084,9	122 694,5
Cols blancs	382,2	33 327,7	4 290,1	5 266,5	42 884,3
Cols bleus	9,8	764,6	92,3	116,5	973,4
Policières et policiers	1,9	173,8	22,9	28,1	224,8
Total – Main-d'œuvre capitalisée	1 321,8	144 119,7	16 784,2	20 315,5	181 219,4
Sources de financement					
Paie au comptant					18 973,3
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 430,9
À la charge des contribuables					152 815,2
Total – Sources de financement					181 219,4

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé, soit :

- le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout se passe comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés participant aux régimes. Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

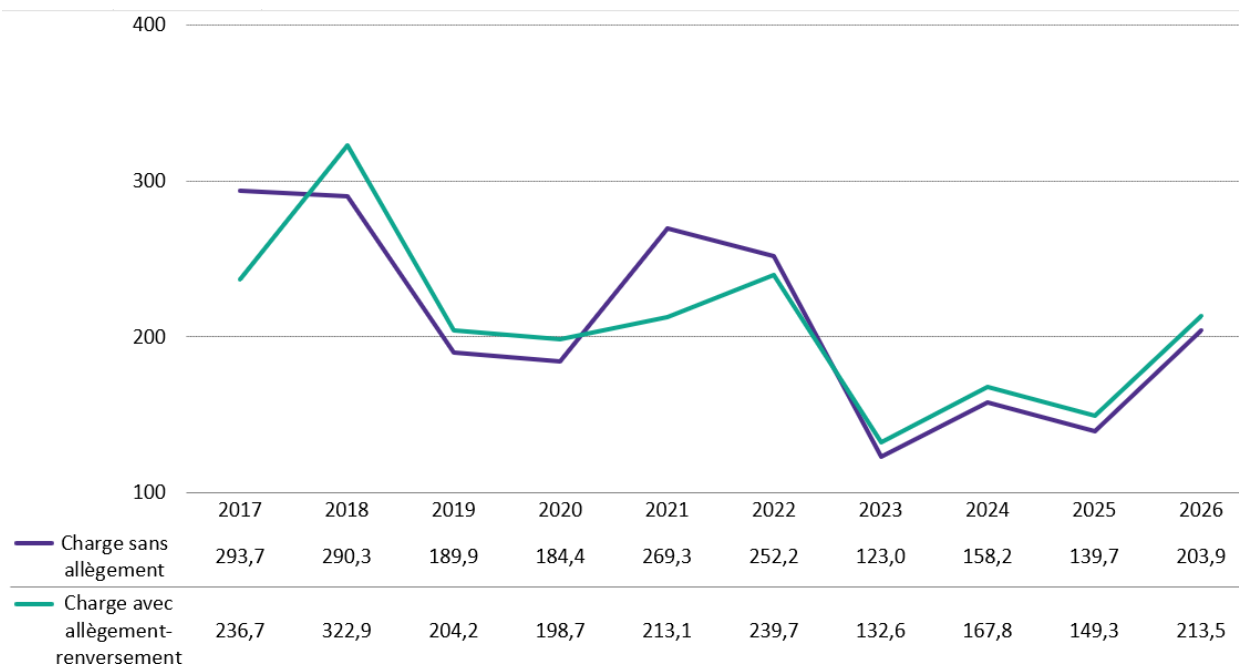
À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique Cotisations de l'employeur, représentent 199,8 M\$ en 2026, comparativement à 135,2 M\$ au budget de 2025. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 203,9 M\$ en 2026, comparativement à 139,7 M\$ en 2025, soit une augmentation de 64,2 M\$.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place des mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme les répercussions financières de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2025 et en 2026, une charge de 9,6 M\$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements employés en 2021 et en 2022.

Graphique 15 – Charges de retraite – budgets de 2017 à 2026

(en millions de dollars)

**Écart de trésorerie**

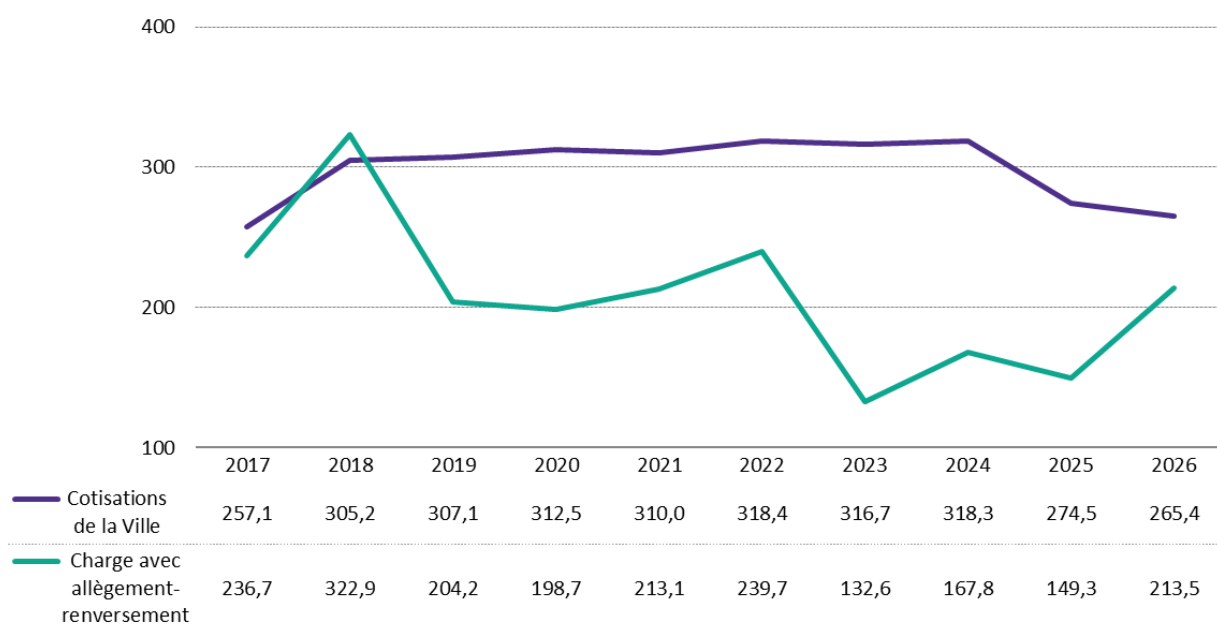
Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation aux fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- les effets à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 16 – Comparaison entre la charge de retraite les cotisations requises de la Ville, budgets de 2017 à 2026

(en millions de dollars)



8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2026-2035 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal

Situation au 31 décembre 2024	
Dettes brutes en circulation (en M\$)	11 806,1
Dettes nettes à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M\$)	6 848,9
Nombre d'emprunts en circulation	84
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,55
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2025	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M\$)	1 408,2
Refinancements (en M\$)	10,8
Besoins de la STM (en M\$)	71,0
Programme global (en M\$)	1 490,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2026	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M\$)	1 090,0
Refinancements (en M\$)	49,3
Besoins de la STM (en M\$)	179,4
Programme global (en M\$)	1 318,7
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2026 (en M\$)	112,8
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2024 (en %)	104
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2025 (en %)	103
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2026 (en %)	100
Limite prévue à la politique (en %) ⁽¹⁾	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2025, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,5
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

¹ Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %. Malgré que la dérogation demeure en vigueur jusqu'en 2027, le budget 2026 prévoit que la Ville respectera la limite de 100 % de ses revenus dès 2026.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2021-2026 est présentée ci-dessous.

Tableau 81 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	2021	Réel 2022	2023	2024	Réel prévu 2025	Budget 2025	2026
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	406 616,1	417 120,8	419 984,7	431 203,8	467 027,6	466 338,3	502 453,8
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	568 666,5	595 908,9	634 241,7	638 791,4	658 252,2	668 612,5	721 688,1
	975 282,6	1 013 029,7	1 054 226,4	1 069 995,2	1 125 279,8	1 134 950,8	1 224 141,9
Affectation au remboursement de la dette	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 622,9	48 969,2	48 969,2	47 107,1
Remboursement de capital par des subventions ¹	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	23 421,3	23 421,3	23 511,8
Remboursement de capital de la STM ²	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	24 716,3	119 679,8
	222 666,4	265 753,3	157 859,1	206 631,0	102 689,7	97 106,8	190 298,7
Coût brut de la dette	1 197 949,0	1 278 783,0	1 212 085,5	1 276 626,2	1 227 969,5	1 232 057,6	1 414 440,6
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,8	79 049,2	86 960,0	95 486,0	95 486,0	94 838,1
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	21 499,1	17 933,5	15 452,3	10 585,5	5 729,1	5 158,8	5 796,8
- pour la portion du capital ¹	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	23 421,3	23 421,3	23 511,8
	159 367,1	157 662,8	153 741,4	148 944,2	124 636,4	124 066,1	124 146,7
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	49 965,8	49 661,1	51 829,0	53 792,1	56 279,7	64 692,9	63 564,4
- pour la portion du capital ²	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	24 716,3	119 679,8
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	45 970,6	46 696,7	51 884,6	54 433,9	61 556,6	60 370,8	64 695,7
	188 239,6	123 548,7	134 409,3	195 835,4	148 135,5	149 780,0	247 939,9
Coût net de la dette à la charge des contribuables	850 342,3	997 571,5	923 934,8	931 846,6	955 197,6	958 211,5	1 042 354,0
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	223 849,1	352 589,8	261 645,8	279 789,9	288 241,2	295 153,1	331 834,9
Contribuables de la Ville de Montréal	626 493,2	644 981,7	662 289,0	652 056,7	666 956,4	663 058,4	710 519,1

¹ Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

² Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales expose de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses, par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2025 figurent aussi au tableau.

Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2025 et 2026

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2025				Budget 2026			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	4 296 047,8	15 677,8	-	4 311 725,6	4 494 408,4	16 007,0	-	4 510 415,4
Paiements tenant lieu de taxes	285 296,1	-	-	285 296,1	294 249,3	-	-	294 249,3
Quotes-parts	-	3 108 091,0	(2 540 327,0)	567 764,0	-	3 342 425,2	(2 724 474,2)	617 951,0
Transferts	426 704,3	269 559,8	-	696 264,1	398 336,7	285 963,3	-	684 300,0
Services rendus	400 716,2	63 012,3	(651,3)	463 077,2	417 962,5	62 972,4	(640,9)	480 294,0
Amendes et pénalités	113 158,7	103 303,4	-	216 462,1	127 090,6	114 776,0	-	241 866,6
Imposition de droits	358 302,8	174,5	-	358 477,3	386 990,7	194,5	-	387 185,2
Intérêts	120 198,7	131 447,8	-	251 646,5	113 198,5	109 440,3	-	222 638,8
Autres revenus	28 940,2	7 839,1	-	36 779,3	30 295,2	8 668,9	-	38 964,1
	6 029 364,8	3 699 105,7	(2 540 978,3)	7 187 492,2	6 262 531,9	3 940 447,6	(2 725 115,1)	7 477 864,4
Charges de fonctionnement								
Administration générale	596 928,4	283 798,1	(142,4)	880 584,1	587 489,0	320 419,7	(168,3)	907 740,4
Sécurité publique	14 838,8	1 295 766,0	(0,9)	1 310 603,9	28 078,5	1 343 527,8	(0,8)	1 371 605,5
Transport	643 281,5	791 116,1	(53,2)	1 434 344,4	658 100,7	831 969,6	(44,5)	1 490 025,8
Hygiène du milieu	292 821,8	292 968,7	(366,8)	585 423,7	284 278,7	320 054,5	(365,2)	603 968,0
Santé et bien-être	76 282,5	177 377,6	(1,2)	253 658,9	91 785,2	205 605,3	(0,3)	297 390,2
Aménagement, urbanisme et développement	226 323,3	75 833,9	(0,1)	302 157,1	227 824,7	72 811,8	(0,3)	300 636,2
Loisirs et culture	587 947,6	146 481,5	(86,7)	734 342,4	635 217,0	158 738,8	(61,5)	793 894,3
Soutien matériel et technique	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de financement	285 089,2	181 249,1	-	466 338,3	307 577,8	194 876,0	-	502 453,8
	2 723 513,1	3 244 591,0	(651,3)	5 967 452,8	2 820 351,6	3 448 003,5	(640,9)	6 267 714,2
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 540 327,0	-	(2 540 327,0)	-	2 724 474,2	-	(2 724 474,2)	-
Excédent avant financement et affectations	765 524,7	454 514,7	-	1 220 039,4	717 706,1	492 444,1	-	1 210 150,2
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	4 507,5	-	4 507,5	-	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(380 321,3)	(112 320,0)	-	(492 641,3)	(390 768,2)	(358 448,0)	-	(749 216,2)
	(380 321,3)	(107 812,5)	-	(488 133,8)	(390 768,2)	(358 448,0)	-	(749 216,2)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(655,7)	(440,7)	-	(1 096,4)	(152,5)	(558,4)	-	(710,9)
Excédent accumulé								
Excédent des activités de fonctionnement affecté	65 087,9	(45 391,3)	-	19 696,6	186 648,9	(56 087,1)	-	130 561,8
Réserves financières et fonds réservés	(315 760,7)	(188 041,3)	-	(503 802,0)	(360 375,7)	(193 187,5)	-	(553 563,2)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(39 478,5)	(11 712,6)	-	(51 191,1)	(40 232,8)	(8 947,9)	-	(49 180,7)
Investissement net dans les immobilisations	(94 396,4)	(101 116,3)	-	(195 512,7)	(112 825,8)	124 784,8	-	11 959,0
	(385 203,4)	(346 702,2)	-	(731 905,6)	(326 937,9)	(133 996,1)	-	(460 934,0)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2024, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2021 à 2023, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2026.

Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2021 à 2023 (global) et réel 2024, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2021 à 2023 – Global			Réal comparatif 2024 – Par compétences			
	2021	2022	2023	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 173 033,5	32 621,3	-	4 205 654,8
Palements tenant lieu de taxes	285 843,3	264 410,7	296 764,6	287 922,5	-	-	287 922,5
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	-	2 993 357,6	(2 449 120,9)	544 236,7
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	370 447,5	341 499,6	-	711 947,1
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	384 959,1	63 104,3	(1 240,5)	446 822,9
Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	106 034,5	108 072,1	-	214 106,6
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	416 323,3	169,5	-	416 492,8
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	129 309,9	117 451,0	-	246 760,9
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	23 891,5	54 859,3	-	78 750,8
	6 036 527,7	6 435 233,1	6 610 673,0	5 891 921,8	3 711 134,7	(2 450 361,4)	7 152 695,1
Charges de fonctionnement							
Administration générale	792 730,6	818 683,3	702 994,6	521 792,6	315 675,8	(168,7)	837 299,7
Sécurité publique	1 194 496,4	1 256 636,5	1 293 850,5	1 108 17,7	1 331 852,7	-	1 342 934,4
Transport	1 145 084,5	1 221 356,8	1 299 435,2	595 276,5	743 439,0	(213,4)	1 338 502,1
Hygiène du milieu	469 860,5	504 353,9	544 735,5	277 078,2	284 967,1	(524,1)	561 521,2
Santé et bien-être	183 766,8	168 002,1	219 558,8	79 728,4	195 536,8	(0,8)	275 264,4
Aménagement, urbanisme et développement	288 288,2	248 125,9	282 594,2	204 172,6	105 457,1	(250,7)	309 379,0
Loisirs et culture	622 131,6	689 211,9	731 106,4	624 453,7	146 664,8	(82,8)	771 035,7
Frais de financement	406 616,2	417 120,7	419 984,7	271 406,4	159 797,5	-	431 203,9
	5 102 974,8	5 323 491,1	5 494 259,9	2 584 990,1	3 283 390,8	(1 240,5)	5 867 140,4
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	-	-	-	2 449 120,9	-	(2 449 120,9)	-
Excédent avant financement et affectations	933 552,9	1 111 742,0	1 116 413,1	857 810,8	427 743,9	-	1 285 554,7
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	132 433,6	53 155,2	23 645,9	26 796,7	19 219,0	-	46 015,7
Remboursement de la dette à long terme	(459 503,7)	(211 309,4)	(826 025,0)	(501 109,6)	(116 388,5)	-	(617 498,1)
	(327 070,1)	(158 154,2)	(802 379,1)	(474 312,9)	(97 169,5)	-	(571 482,4)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(2 727,2)	(20 250,6)	(105 072,4)	(3 764,9)	(4 287,0)	-	(8 051,9)
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	267 985,9	178 179,6	283 841,4	130 623,2	-	-	130 623,2
Réserves financières et fonds réservés	(478 734,6)	(235 303,6)	(546 234,1)	(305 347,1)	(239 632,1)	-	(544 979,2)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	48 693,3	6 403,4	91 436,0	(42 902,3)	(11 654,0)	-	(54 556,3)
Investissement net dans les immobilisations	(148 627,4)	(538 821,5)	149 546,3	33 730,2	(94 062,3)	-	(60 332,1)
	(313 410,0)	(609 792,7)	(126 482,8)	(187 660,9)	(349 635,4)	-	(537 296,3)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	293 072,8	343 795,1	187 551,2	195 837,0	(19 061,0)	-	176 776,0

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2026-2035 détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2026-2035

9.1. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2026-2035 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ainsi, comparativement au précédent PDI, une part plus importante des investissements sera consacrée à la protection des actifs afin de maintenir des services de qualité, tout en préservant un juste équilibre avec le développement de nouvelles infrastructures répondant à l'évolution des besoins de la population. L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées à l'urgence climatique.

9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 95 G\$.

Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par catégories d'actifs

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs *	
Infrastructures - Eau potable	16 664
Infrastructures - Eaux usées et pluviales	27 279
Infrastructures routières	30 940
Bâtiments administratifs	5 826
Bâtiments communautaires	10 505
Informatiques	1 528
Parcs et espaces verts	1 364
Matériels roulants	924
Infrastructures - Environnement	294
	95 324

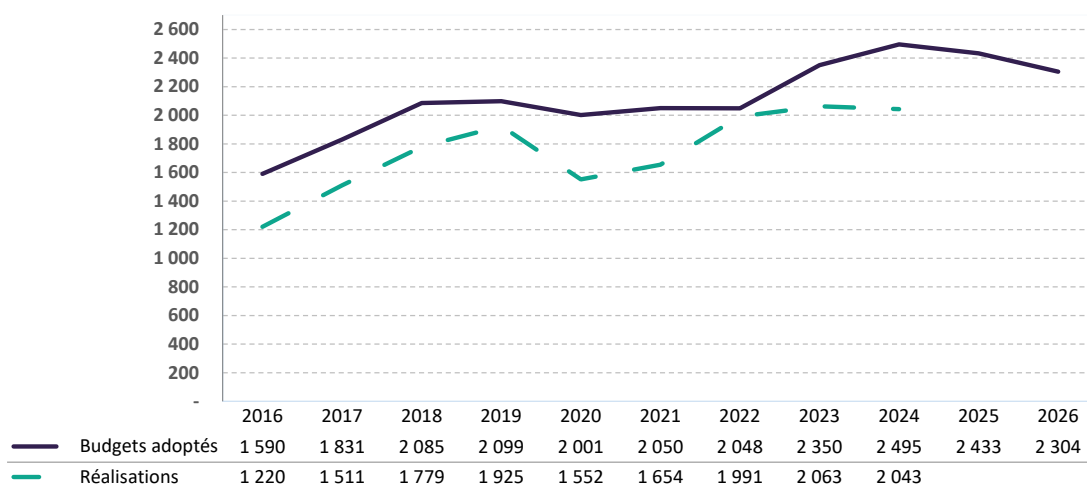
* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2024.

Afin de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière, la Ville poursuit l'objectif d'améliorer la connaissance de l'état de ses infrastructures. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

9.3. Hausses rapides des réalisations

La Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a continuellement progressé de 2016 à 2019, étant passée de 1,2 G\$ à 1,9 G\$. Alors que les années 2020 et 2021 ont été marquées par un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, les années suivantes témoignent d'un retour à un niveau d'investissements pré-pandémique autour de 2 G\$ annuellement.

Graphique 17 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations¹
(en millions de dollars)



9.4. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2026-2035, les investissements prévus s'établissent à 25,9 G\$. Cette planification témoigne de l'ampleur des besoins en investissement, d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

¹ Les valeurs des budgets adoptés et des réalisations considèrent tant les dépenses capitalisables que les dépenses non-capitalisables alors que celles présentées dans le cadre de la reddition de comptes financière présentent uniquement les dépenses capitalisables.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

9.5. Programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2026-2035 s'établissent à 3,7 G\$. De ce montant, 3,1 G\$ (84 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 0,6 G\$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront par la suite aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

9.6. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique, notamment ceux désignés par le PUM en tant que secteurs d'intensification élevés en lien avec le transport collectif. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier modèle de partenariat ciblé a porté sur le projet d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, ce modèle propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure ou encore pour les projets en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

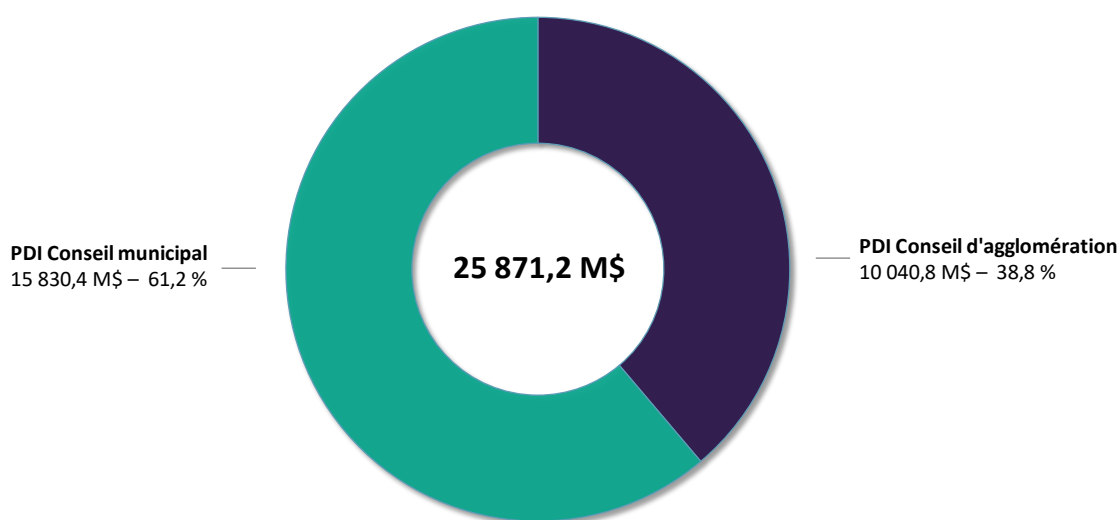
La Ville misera également la mise en place d'un nouvel outil : les fonds d'appariement. Ce type d'outil pourrait permettre à la Ville de solliciter des acteurs de la société civile pour contribuer à un fonds à parts égales avec la Ville. Les sommes recueillies de cette façon permettraient d'agir pour financer des initiatives dans la lutte à l'itinérance notamment.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2035

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 prévoit des investissements totaux de 25 871,2 M\$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 61,2 %, pour un montant de 15 830,4 M\$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 38,8 % des investissements totaux, soit 10 040,8 M\$.

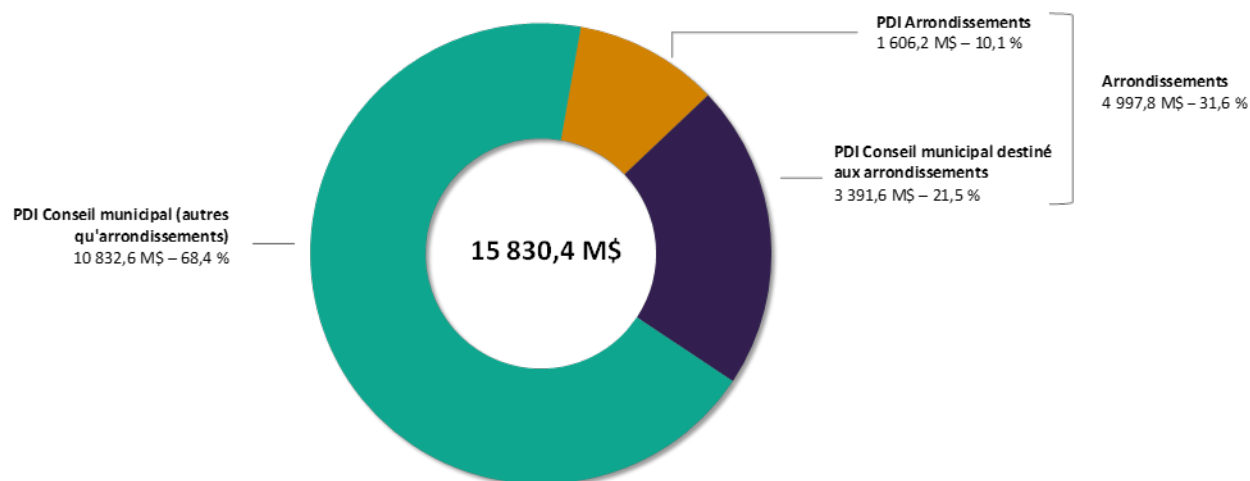
Graphique 18 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 606,2 M\$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2026-2035 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 391,6 M\$, portant ainsi à 4 997,8 M\$ (31,6 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 19 – Répartition des investissements du conseil municipal



Le montant du PDI municipal destiné aux arrondissements (3 391,6 M\$) demeure sensiblement le même, passant de 3 433,5 M\$ au PDI 2025-2034 à 3 391,6 M\$ au présent PDI, soit une baisse de 41,9 M\$ ou 1,2 %.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements augmentent de 17,4 % afin de répondre, notamment, aux besoins croissants en maintien d'actifs, passant de 1 368,4 M\$ au PDI 2025-2034 à 1 606,2 M\$ au présent PDI. Cette augmentation provient principalement d'une bonification de 25 M\$ par année, soit 250 M\$ sur 10 ans. Il est à noter que le PDI des arrondissements n'avait pas été augmenté depuis plus de 10 ans, ce qui rend cette bonification particulièrement significative.

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 997,8 M\$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 195,9 M\$ ou 4,1 % par rapport à ceux du PDI 2025-2034, qui s'établissaient à 4 801,9 M\$.

Le tableau suivant détaille les PDI consacrés aux arrondissements pour la période décennale 2026-2035.

Tableau 85 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2025-2034	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Ahuntsic-Cartierville	71 130	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	46 970	46 970	93 940
Anjou	56 630	6 245	6 245	6 245	6 245	6 245	31 225	31 225	62 450
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	68 300	9 003	9 003	9 003	9 003	9 003	45 015	45 015	90 030
Lachine	36 770	4 453	4 453	4 453	4 453	4 453	22 265	22 265	44 530
LaSalle	51 320	6 212	6 212	6 212	6 212	6 212	31 060	31 060	62 120
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	29 270	3 301	3 301	3 301	3 301	3 301	16 505	16 505	33 010
Merrier-Hochelaga-Maisonneuve	86 558	11 233	11 199	11 199	11 199	11 199	56 029	55 995	112 024
Montréal-Nord	47 420	7 995	7 732	5 732	5 732	5 732	32 923	28 660	61 583
Outremont	25 610	3 048	3 048	3 048	3 048	3 048	15 240	15 240	30 480
Pierrefonds-Roxboro	57 990	7 102	7 102	7 102	7 102	7 102	35 510	35 510	71 020
Plateau-Mont-Royal	56 950	6 887	6 887	6 887	6 887	6 887	34 435	34 435	68 870
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	131 876	14 521	14 303	14 303	14 303	14 303	71 733	71 515	143 248
Rosemont-La Petite Patrie	88 400	10 609	10 609	10 609	10 609	10 609	53 045	53 045	106 090
Saint-Laurent	150 012	31 717	15 505	22 187	27 036	12 539	108 984	56 558	165 542
Saint-Léonard	72 358	8 175	7 975	8 915	10 240	9 390	44 695	34 450	79 145
Sud-Ouest	71 190	8 032	9 397	13 367	7 072	7 072	44 940	35 360	80 300
Verdun	41 150	4 947	4 947	4 947	4 947	4 947	24 735	24 735	49 470
Ville-Marie	141 850	15 461	15 461	15 461	15 461	15 461	77 305	77 305	154 610
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	83 600	16 794	8 998	8 998	8 998	8 998	52 786	44 990	97 776
Total – PDI des arrondissements	1 368 384	185 129	161 771	171 363	171 242	155 895	845 400	760 838	1 606 238
PDI municipal destiné aux arrondissements	3 433 486	221 295	261 912	333 317	365 470	364 884	1 546 878	1 844 766	3 391 643
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	4 801 870	406 424	423 683	504 680	536 712	520 779	2 392 278	2 605 604	4 997 881

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2026-2035.

Tableau 86 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux
(en milliers de dollars)

Services centraux	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	3 240	4 157	5 837	6 004	5 734	24 972	28 670	53 642
Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	11 087	3 913	5 000	10 000	15 000	45 000	18 750	63 750
	14 327	8 070	10 837	16 004	20 734	69 972	47 420	117 392
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	37 618	34 815	38 614	38 740	32 809	182 596	158 393	340 989
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	3 178	10 000	13 293	12 423	20 000	58 894	122 959	181 853
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	2 363	749	6 613	2 043	2 227	13 995	53 372	67 367
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	621	2 993	4 551	2 667	1 923	12 755	7 172	19 927
Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	277	340	365	375	375	1 732	1 875	3 607
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	1 397	593	2 237	769	1 121	6 117	5 613	11 730
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	198	636	645	510	530	2 519	2 621	5 140
	45 652	50 126	66 318	57 527	58 985	278 608	352 005	630 613
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	3 275	4 000	6 000	6 448	6 010	25 733	30 790	56 523
	3 275	4 000	6 000	6 448	6 010	25 733	30 790	56 523
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	3 373	22 043	33 716	16 093	7 290	82 515	57 003	139 518
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	3 121	7 138	7 656	21 411	26 740	66 066	71 151	137 217
Programme de protection des bâtiments de compétence locale	2 140	2 580	8 002	10 723	15 900	39 345	40 412	79 757
Programme d'accessibilité universelle	354	-	3 103	3 103	3 129	9 689	15 621	25 310
	8 988	31 761	52 477	51 330	53 059	197 615	184 187	381 802
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	14 012	14 435	17 928	23 644	17 852	87 871	131 921	219 792
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	4 129	1 141	1 907	8 458	12 574	28 209	185 473	213 682
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	20 944	25 000	20 683	23 087	19 000	108 714	63 228	171 942
Projets de développement d'installations sportives	2 592	20 082	41 136	52 233	61 794	177 837	178 515	356 352
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	4 120	-	6 500	7 000	12 000	29 620	73 204	102 824
Programme des arénas	22 130	3 374	-	-	-	25 504	-	25 504
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	10 880	8 000	10 000	8 100	2 425	39 405	-	39 405
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	8 269	-	1 000	1 000	1 000	11 269	6 500	17 769
	87 076	72 032	99 154	123 522	126 645	508 429	638 841	1 147 270
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	6 500	11 000	11 000	12 000	12 000	52 500	60 000	112 500
Programme d'aménagement des rues - Local	5 500	10 000	10 000	10 000	10 000	45 500	50 000	95 500
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	15 000	25 000	2 500	2 500	2 500	47 500	12 500	60 000
	27 000	46 000	23 500	24 500	24 500	145 500	122 500	268 000
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	13 943	28 853	53 044	63 452	55 951	215 243	368 023	583 265
	13 943	28 853	53 044	63 452	55 951	215 243	368 023	583 265
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	1 402	1 570	1 990	1 727	-	6 689	-	6 689
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	500	500	997	1 960	-	3 957	-	3 957
	1 902	2 070	2 987	3 687	-	10 646	-	10 646
Urbanisme et mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
Secteurs stratégiques d'intervention	3 132	3 000	3 000	3 000	3 000	15 132	21 000	36 132
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	19 132	19 000	19 000	19 000	19 000	95 132	101 000	196 132
Total – PDI municipal destiné aux arrondissements	221 295	261 912	333 317	365 470	364 884	1 546 878	1 844 766	3 391 643

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 25 871,2 M\$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2026-2035, un montant de 4 363,9 M\$, soit 17 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 657,7 M\$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (684,7 M\$), et des revenus divers (21,5 M\$).

Un montant de 21 507,3 M\$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2026-2035, s'établit à 5 863 M\$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 6 976,2 M\$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 27 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2026-2035. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2026-2035 est de 14 531,1 M\$, ce qui représente 56 % du financement.

Tableau 87 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	353,1	244,5	336,2	389,4	377,5	1 700,7	1 526,7	3 227,4
Sécurité publique	129,0	110,1	85,3	99,5	82,7	506,6	442,1	948,7
Transport	512,8	624,1	706,5	676,6	725,6	3 245,6	3 856,1	7 101,7
Hygiène du milieu	640,8	651,3	796,9	954,0	872,2	3 915,2	3 419,7	7 334,9
Aménagement, urbanisme et développement	173,6	166,6	128,1	83,9	68,0	620,2	327,5	947,7
Loisirs et culture	494,4	479,1	751,2	719,7	744,4	3 188,8	3 122,0	6 310,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	2 303,7	2 275,7	2 804,2	2 923,1	2 870,4	13 177,1	12 694,1	25 871,2
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	322,2	289,5	348,9	530,6	489,7	1 980,9	1 676,8	3 657,7
Activités commerciales de la CSEM	139,3	135,4	102,5	60,5	45,8	483,5	201,2	684,7
Dépôts des promoteurs et autres	3,2	3,3	8,0	1,0	1,0	16,5	5,0	21,5
Total – Sources de financement externes	464,7	428,2	459,4	592,1	536,5	2 480,9	1 883,0	4 363,9
Montant à la charge des contribuables	1 839,0	1 847,5	2 344,8	2 331,0	2 333,9	10 696,2	10 811,1	21 507,3
Paiement au comptant								
Services	110,0	50,6	82,8	100,5	80,8	424,7	343,3	768,0
Arrondissements	22,1	6,4	13,1	17,7	4,6	63,9	4,3	68,2
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	445,9	597,0	597,0	597,0	597,0	2 878,0	2 985,0	5 863,0
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	490,0	597,0	597,0	597,0	597,0	2 878,0	2 985,0	5 863,0
Total – Paiement au comptant	649,8	681,7	720,6	742,9	710,1	3 505,1	3 471,1	6 976,2
Emprunts selon la programmation	1 189,2	1 165,8	1 624,2	1 588,1	1 623,8	7 191,1	7 340,0	14 531,1

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 830,4 M\$, soit 61,2 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 160,1 M\$ (13,6 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 684,7 M\$.

Par ailleurs, un montant de 4 296,1 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 9 374,2 M\$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 13 670,3 M\$, soit 86,4 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	210,2	126,3	206,8	253,1	243,1	1 039,5	1 017,6	2 057,1
Sécurité publique	0,3	0,3	-	-	-	0,6	-	0,6
Transport	445,3	539,3	610,3	596,7	662,4	2 854,0	3 371,4	6 225,4
Hygiène du milieu	187,5	201,1	224,3	229,7	230,7	1 073,3	1 065,0	2 138,3
Aménagement, urbanisme et développement	170,7	161,7	120,2	75,3	59,8	587,7	286,4	874,1
Loisirs et culture	365,2	357,8	528,7	518,8	516,1	2 286,6	2 248,3	4 534,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	1 379,2	1 386,5	1 690,3	1 673,6	1 712,1	7 841,7	7 988,7	15 830,4
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	183,0	147,2	108,7	171,8	147,7	758,4	695,5	1 453,9
Activités commerciales de la CSEM	139,3	135,4	102,5	60,5	45,8	483,5	201,2	684,7
Dépôts des promoteurs et autres	3,2	3,3	8,0	1,0	1,0	16,5	5,0	21,5
Total – Sources de financement externes	325,5	285,9	219,2	233,3	194,5	1 258,4	901,7	2 160,1
Montant à la charge des contribuables	1 053,7	1 100,6	1 471,1	1 440,3	1 517,6	6 583,3	7 087,0	13 670,3
Paiement au comptant								
Services	13,3	28,1	41,4	42,5	45,9	171,2	192,6	363,8
Arrondissements	22,1	6,4	13,1	17,7	4,6	63,9	4,3	68,2
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	274,7	363,7	359,8	341,8	356,1	1 740,2	1 893,9	3 634,1
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	318,8	363,7	359,8	341,8	356,1	1 740,2	1 893,9	3 634,1
Total – Paiement au comptant	377,2	421,2	437,3	425,0	429,6	2 090,3	2 205,8	4 296,1
Emprunts selon la programmation	676,5	679,4	1 033,8	1 015,3	1 088,0	4 493,0	4 881,2	9 374,2

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 10 040,8 M\$, soit 38,8 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 203,8 M\$ (21,9 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 680,1 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 5 156,9 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 837 M\$, soit 78,1 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

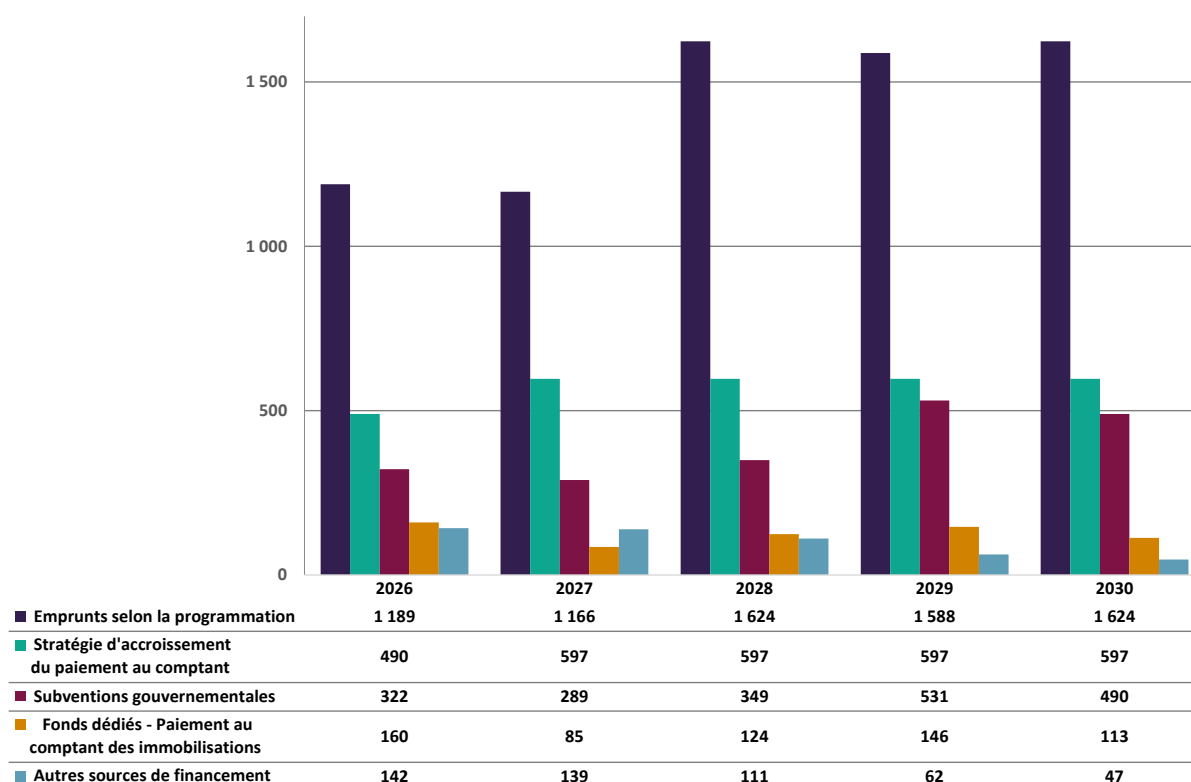
(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	142,9	118,2	129,4	136,3	134,4	661,2	509,1	1 170,3
Sécurité publique	128,7	109,8	85,3	99,5	82,7	506,0	442,1	948,1
Transport	67,5	84,8	96,2	79,9	63,2	391,6	484,7	876,3
Hygiène du milieu	453,3	450,2	572,6	724,3	641,5	2 841,9	2 354,7	5 196,6
Aménagement, urbanisme et développement	2,9	4,9	7,9	8,6	8,2	32,5	41,1	73,6
Loisirs et culture	129,2	121,3	222,5	200,9	228,3	902,2	873,7	1 775,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	924,5	889,2	1 113,9	1 249,5	1 158,3	5 335,4	4 705,4	10 040,8
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	139,2	142,3	240,2	358,8	342,0	1 222,5	981,3	2 203,8
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	139,2	142,3	240,2	358,8	342,0	1 222,5	981,3	2 203,8
Montant à la charge des contribuables	785,3	746,9	873,7	890,7	816,3	4 112,9	3 724,1	7 837,0
Paiement au comptant								
Services	96,7	22,5	41,4	58,0	34,9	253,5	150,7	404,2
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	171,2	233,3	237,2	255,2	240,9	1 137,8	1 091,1	2 228,9
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	171,2	233,3	237,2	255,2	240,9	1 137,8	1 091,1	2 228,9
Total – Paiement au comptant	272,6	260,5	283,3	317,9	280,5	1 414,8	1 265,3	2 680,1
Emprunts selon la programmation	512,7	486,4	590,4	572,8	535,8	2 698,1	2 458,8	5 156,9

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal.

Graphique 20 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2030

(en millions de dollars)



10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle brosse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 67,7 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 32,3 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements, à la construction de nouvelles infrastructures ainsi qu'à la mise aux normes d'infrastructures existantes. Comparativement au précédent PDI, il s'agit d'une augmentation des investissements qui seront consacrés à la protection des éléments de l'actif (66,9 % au PDI 2025-2034).

Au cours de la période 2026-2035, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 14 662,6 M\$, dont 6 692,9 M\$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 7 969,7 M\$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 78 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 90 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	348,9	394,2	436,0	468,9	510,0	2 158,0	2 628,4	4 786,4
Environnement et infrastructures souterraines	535,1	569,4	713,6	837,1	813,4	3 468,6	3 125,7	6 594,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	143,3	151,8	235,6	211,1	170,1	911,9	736,6	1 648,5
Bâtiments et terrains	204,2	216,7	330,1	292,8	243,2	1 287,0	1 219,0	2 506,0
Véhicules	57,8	78,0	102,2	121,2	111,9	471,1	646,0	1 117,1
Ameublement et équipements de bureau	60,7	67,5	69,6	74,2	78,6	350,6	208,5	559,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	15,2	35,5	13,0	12,4	11,5	87,6	61,1	148,7
Autres éléments de l'actif	152,6	-	-	-	-	152,6	-	152,6
Total – Investissements	1 517,8	1 513,1	1 900,1	2 017,7	1 938,7	8 887,4	8 625,3	17 512,7
Pourcentage - Protection	65,9 %	66,5 %	67,8 %	69,0 %	67,5 %	67,4 %	67,9 %	67,7 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	128,8	185,3	200,2	161,4	184,5	860,2	1 046,3	1 906,5
Environnement et infrastructures souterraines	246,6	211,3	175,5	172,1	88,3	893,8	481,6	1 375,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	115,7	104,3	211,2	241,3	296,1	968,6	1 100,8	2 069,4
Bâtiments et terrains	206,8	187,6	244,7	269,7	314,4	1 223,2	1 302,2	2 525,4
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	68,4	55,2	52,9	41,7	32,1	250,3	56,2	306,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,5	19,0	19,5	19,2	16,4	93,6	81,7	175,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	785,8	762,7	904,0	905,4	931,8	4 289,7	4 068,8	8 358,5
Pourcentage - Développement	34,1 %	33,5 %	32,2 %	31,0 %	32,5 %	32,6 %	32,1 %	32,3 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	477,7	579,5	636,2	630,3	694,5	3 018,2	3 674,7	6 692,9
Environnement et infrastructures souterraines	781,7	780,7	889,1	1 009,2	901,7	4 362,4	3 607,3	7 969,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	259,0	256,1	446,8	452,4	466,2	1 880,5	1 837,4	3 717,9
Bâtiments et terrains	411,0	404,3	574,8	562,5	557,6	2 510,2	2 521,2	5 031,4
Véhicules	57,8	78,0	102,2	121,2	111,9	471,1	646,0	1 117,1
Ameublement et équipements de bureau	129,1	122,7	122,5	115,9	110,7	600,9	264,7	865,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	34,7	54,5	32,5	31,6	27,9	181,2	142,8	324,0
Autres éléments de l'actif	152,6	-	-	-	-	152,6	-	152,6
Total – Investissements	2 303,6	2 275,8	2 804,1	2 923,1	2 870,5	13 177,1	12 694,1	25 871,2

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	336,9	384,7	415,1	454,8	501,7	2 093,2	2 592,8	4 686,0
Environnement et infrastructures souterraines	326,6	335,3	326,7	291,0	279,4	1 559,0	1 285,8	2 844,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	89,6	97,5	160,0	151,8	130,5	629,4	563,1	1 192,5
Bâtiments et terrains	135,7	170,2	236,7	206,2	168,9	917,7	744,6	1 662,3
Véhicules	17,0	35,2	64,7	77,4	68,2	262,5	448,8	711,3
Ameublement et équipements de bureau	27,0	27,0	27,7	29,2	27,2	138,1	57,0	195,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	3,5	3,9	4,1	3,4	18,4	19,4	37,8
Autres éléments de l'actif	99,2	-	-	-	-	99,2	-	99,2
Total – Investissements	1 035,5	1 053,4	1 234,8	1 214,5	1 179,3	5 717,5	5 711,5	11 429,0
Pourcentage - Protection	75,1 %	76,0 %	73,1 %	72,6 %	68,9 %	72,9 %	71,5 %	72,2 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	76,2	110,9	130,3	97,7	130,1	545,2	600,7	1 145,9
Environnement et infrastructures souterraines	7,8	-	-	-	-	7,8	-	7,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	74,0	57,2	107,4	117,6	121,2	477,4	481,4	958,8
Bâtiments et terrains	138,4	129,8	179,9	210,1	254,3	912,5	1 086,6	1 999,1
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	27,8	16,5	18,6	14,7	11,2	88,8	26,9	115,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,4	18,8	19,2	19,0	16,1	92,5	81,6	174,1
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	343,6	333,2	455,4	459,1	532,9	2 124,2	2 277,2	4 401,4
Pourcentage - Développement	24,9 %	24,0 %	26,9 %	27,4 %	31,1 %	27,1 %	28,5 %	27,8 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	413,1	495,6	545,4	552,5	631,8	2 638,4	3 193,5	5 831,9
Environnement et infrastructures souterraines	334,4	335,3	326,7	291,0	279,4	1 566,8	1 285,8	2 852,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	163,6	154,7	267,4	269,4	251,7	1 106,8	1 044,5	2 151,3
Bâtiments et terrains	274,1	300,0	416,6	416,3	423,2	1 830,2	1 831,2	3 661,4
Véhicules	17,0	35,2	64,7	77,4	68,2	262,5	448,8	711,3
Ameublement et équipements de bureau	54,8	43,5	46,3	43,9	38,4	226,9	83,9	310,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	22,9	22,3	23,1	23,1	19,5	110,9	101,0	211,9
Autres éléments de l'actif	99,2	-	-	-	-	99,2	-	99,2
Total – Investissements	1 379,1	1 386,6	1 690,2	1 673,6	1 712,2	7 841,7	7 988,7	15 830,4

Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Infrastructures routières	12,0	9,5	20,9	14,1	8,3	64,8	35,6	100,4
Environnement et infrastructures souterraines	208,5	234,1	386,9	546,1	534,0	1 909,6	1 839,9	3 749,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	53,7	54,3	75,6	59,3	39,6	282,5	173,5	456,0
Bâtiments et terrains	68,5	46,5	93,4	86,6	74,3	369,3	474,4	843,7
Véhicules	40,8	42,8	37,5	43,8	43,7	208,6	197,2	405,8
Ameublement et équipements de bureau	33,7	40,5	41,9	45,0	51,4	212,5	151,5	364,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,7	32,0	9,1	8,3	8,1	69,2	41,7	110,9
Autres éléments de l'actif	53,4	-	-	-	-	53,4	-	53,4
Total – Investissements	482,3	459,7	665,3	803,2	759,4	3 169,9	2 913,8	6 083,7
Pourcentage - Protection	52,2 %	51,7 %	59,7 %	64,3 %	65,6 %	59,4 %	61,9 %	60,6 %

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Infrastructures routières	52,6	74,4	69,9	63,7	54,4	315,0	445,6	760,6
Environnement et infrastructures souterraines	238,8	211,3	175,5	172,1	88,3	886,0	481,6	1 367,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	41,7	47,1	103,8	123,7	174,9	491,2	619,4	1 110,6
Bâtiments et terrains	68,4	57,8	64,8	59,6	60,1	310,7	215,6	526,3
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	40,6	38,7	34,3	27,0	20,9	161,5	29,3	190,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3	1,1	0,1	1,2
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	442,2	429,5	448,6	446,3	398,9	2 165,5	1 791,6	3 957,1
Pourcentage - Développement	47,8 %	48,3 %	40,3 %	35,7 %	34,4 %	40,6 %	38,1 %	39,4 %

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Infrastructures routières	64,6	83,9	90,8	77,8	62,7	379,8	481,2	861,0
Environnement et infrastructures souterraines	447,3	445,4	562,4	718,2	622,3	2 795,6	2 321,5	5 117,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	95,4	101,4	179,4	183,0	214,5	773,7	792,9	1 566,6
Bâtiments et terrains	136,9	104,3	158,2	146,2	134,4	680,0	690,0	1 370,0
Véhicules	40,8	42,8	37,5	43,8	43,7	208,6	197,2	405,8
Ameublement et équipements de bureau	74,3	79,2	76,2	72,0	72,3	374,0	180,8	554,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	32,2	9,4	8,5	8,4	70,3	41,8	112,1
Autres éléments de l'actif	53,4	-	-	-	-	53,4	-	53,4
Total – Investissements	924,5	889,2	1 113,9	1 249,5	1 158,3	5 335,4	4 705,4	10 040,8

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2025-2034.

Tableau 93 – Comparaison du PDI 2025-2034 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2026-2035			PDI 2025-2034			Écarts		
	Protec- tion	Dévelop- pement	Total	Protec- tion	Dévelop- pement	Total	Protec- tion	Dévelop- pement	Total
Infrastructures routières	4 786,5	1 906,5	6 693,0	4 815,7	1 804,3	6 620,0	(29,2)	102,2	73,0
Environnement et infrastructures souterraines	6 594,3	1 375,3	7 969,6	5 795,0	1 486,4	7 281,4	799,3	(111,1)	688,2
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 648,4	2 069,5	3 717,9	1 723,9	2 168,8	3 892,7	(75,5)	(99,3)	(174,8)
Bâtiments et terrains	2 506,0	2 525,3	5 031,3	2 507,1	2 250,1	4 757,2	(1,1)	275,2	274,1
Véhicules	1 117,1	-	1 117,1	1 083,8	-	1 083,8	33,3	-	33,3
Ameublement et équipements de bureau	559,1	306,5	865,6	574,3	324,9	899,2	(15,2)	(18,4)	(33,6)
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	148,7	175,3	324,0	93,9	160,1	254,0	54,8	15,2	70,0
Autres éléments de l'actif	152,7	-	152,7	-	-	-	152,7	-	152,7
Total – Investissements	17 512,8	8 358,4	25 871,2	16 593,7	8 194,6	24 788,3	919,1	163,8	1 082,9

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 1 082,9 M\$ ou 4,4 %. La majeure partie de cette croissance, soit 919,1 M\$ ou 84,9 %, sera consacrée au volet protection, témoignant ainsi de la priorité accordée au rattrapage du déficit de maintien des actifs.

La principale hausse observée (688,2 M\$) provient de la catégorie d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s'explique par la bonification de plusieurs programmes soutenant les objectifs de la Stratégie montréalaise de l'eau, afin notamment de résorber le déficit de maintien des actifs, tels que les réseaux primaires et secondaires d'aqueduc et d'égouts.

La hausse de la catégorie d'actifs « Bâtiments et terrains » (274,1 M\$) s'explique principalement par le développement de nouvelles installations sportives, soit le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord ainsi que le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin de répondre aux besoins de la population en proposant des infrastructures collectives modernes et de qualité, favorisant la santé et le bien-être.

Par ailleurs, ce PDI introduit un montant budgété dans la catégorie « Autres éléments de l'actif » (152,7 M\$) qui sera dédié, en 2026, à de nouveaux projets, aux provisions visant à couvrir les imprévus et aux risques qui pourraient survenir durant la réalisation de projets spécifiques.

Finalement, la baisse relative à la catégorie « Parcs, espaces verts et terrains de jeux » (174,8 M\$) est attribuable à la révision de la planification de certains projets afin de refléter la capacité de réalisation, tant du marché que de la Ville.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

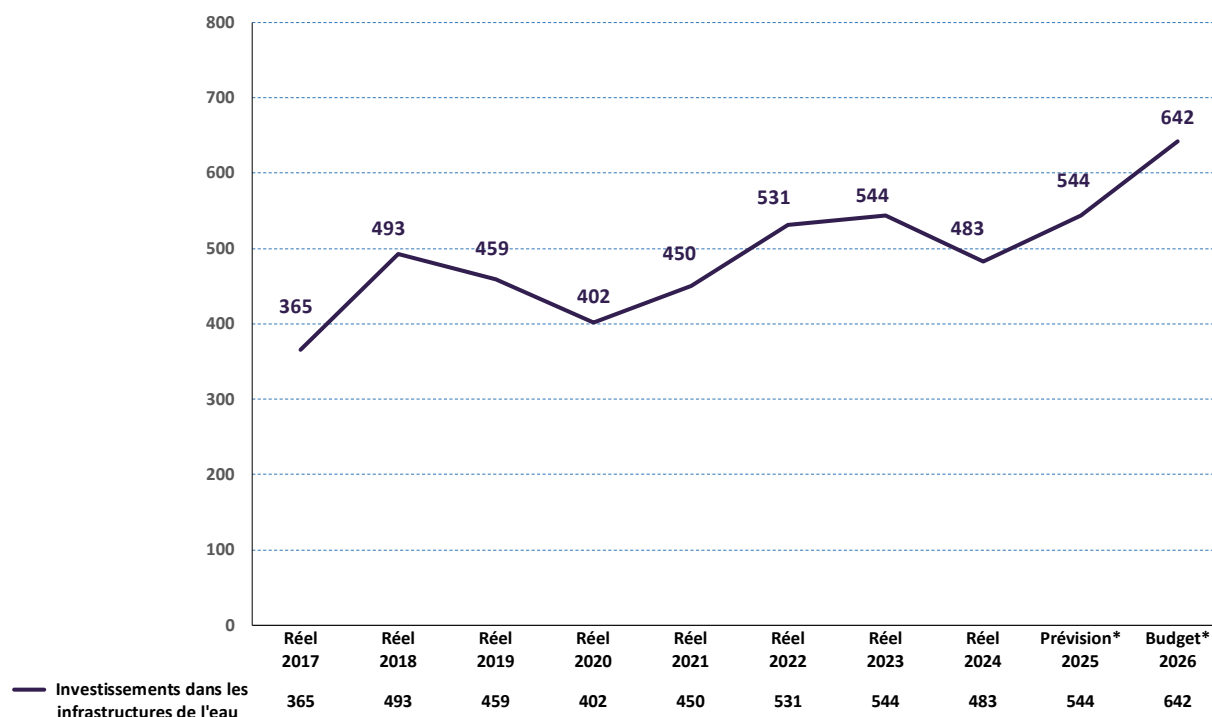
Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, près de 794 km de conduites principales d'aqueduc, 3 662 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 403 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont l'une figure parmi les cinq plus grandes du monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, environ 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2017, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 365 M\$ en 2017 à près de 544 M\$ prévus en 2025.

Pour la période 2026-2035, un montant de 7 363,3 M\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 642,2 M\$ en 2026.

Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)



* Prév. et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 2 106,5 M\$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2024, 70 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (836,2 M\$, dont les collecteurs de l'Est et Langelier ainsi que les ouvrages de rétention Turcot et Saint-Jacques), le réseau primaire d'aqueduc (616,2 M\$) et le réseau primaire d'égouts (409,6 M\$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2026-2035 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (405,4 M\$), les actifs dédiés à l'assainissement des eaux usées, dont la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (384,7 M\$), ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (185,6 M\$).

De plus, un montant de 139,9 M\$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, un investissement de 331,5 M\$ sera alloué à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish (desservant près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais), tandis que 146,7 M\$ seront consacrés à la reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion qui servent à acheminer la quasi-totalité de l'eau potable produite à l'usine Atwater.

Un autre montant de 5,7 M\$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteurs vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux objectifs prescrits par les instances gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 508,8 M\$ dans ce PDI.

Par ailleurs, 1 240,9 M\$ seront prévus pour la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) afin de remplacer les 4 incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. Ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Par ailleurs, les technologies retenues afin de traiter les boues de la station viseront également à obtenir une production diversifiée de biosolides présentant un fort potentiel de valorisation agricole.

Tableau 94 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	58 450,0	46 000,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	301 228,0	314 927,0	616 155,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau potable	8 606,0	21 431,0	22 289,0	19 523,0	22 426,0	94 275,0	91 285,0	185 560,0
Usines de traitement de l'eau potable	38 076,0	33 841,0	40 192,0	48 370,0	40 900,0	201 379,0	204 000,0	405 379,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	184 042,0	195 745,0	218 338,0	224 505,0	227 909,0	1 050 539,0	1 055 941,0	2 106 480,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	1 341,0	1 477,0	1 780,0	3 438,0	3 055,0	11 091,0	16 415,0	27 506,0
Réseau primaire d'égouts	26 118,0	39 417,0	38 459,0	39 937,0	43 179,0	187 110,0	222 489,0	409 599,0
Plan directeur de drainage	51 240,0	67 040,0	64 511,0	114 821,0	66 761,0	364 373,0	471 788,0	836 161,0
Station d'épuration	49 440,0	45 586,0	40 025,0	53 299,0	43 981,0	232 331,0	152 395,0	384 726,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	10 914,0	7 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	64 866,0	75 000,0	139 866,0
Total – Programmes	428 227,0	458 037,0	494 598,0	593 132,0	533 198,0	2 507 192,0	2 604 240,0	5 111 432,0
Projets								
Réservoir et station de pompage - Rosemont	-	-	-	-	-	-	-	-
Modernisation du réservoir McTavish	20 411,0	32 398,0	57 995,0	53 443,0	28 546,0	192 793,0	138 666,0	331 459,0
Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	1 500,0	3 000,0	3 000,0	25 000,0	44 608,0	77 108,0	69 609,0	146 717,0
Aqueduc de l'ouest	15 034,0	1 936,0	-	-	-	16 970,0	-	16 970,0
Optimisation des réseaux	3 405,0	1 170,0	830,0	248,0	-	5 653,0	-	5 653,0
Chambres de compteurs d'agglomération	27,0	1 346,0	-	-	-	1 373,0	-	1 373,0
Désinfection de l'effluent	169 080,0	141 196,0	110 152,0	56 995,0	21 568,0	498 991,0	9 791,0	508 782,0
Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	4 488,0	9 567,0	129 162,0	230 280,0	237 305,0	610 802,0	630 077,0	1 240 879,0
Total – Projets	213 945,0	190 613,0	301 139,0	365 966,0	332 027,0	1 403 690,0	848 143,0	2 251 833,0
Total – Gestion de l'eau	642 172,0	648 650,0	795 737,0	959 098,0	865 225,0	3 910 882,0	3 452 383,0	7 363 265,0

Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 684,8 M\$ pour la période 2026-2035, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'elles et ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 7,8 M\$ permettra de désencombrer et embellir les voies publiques.

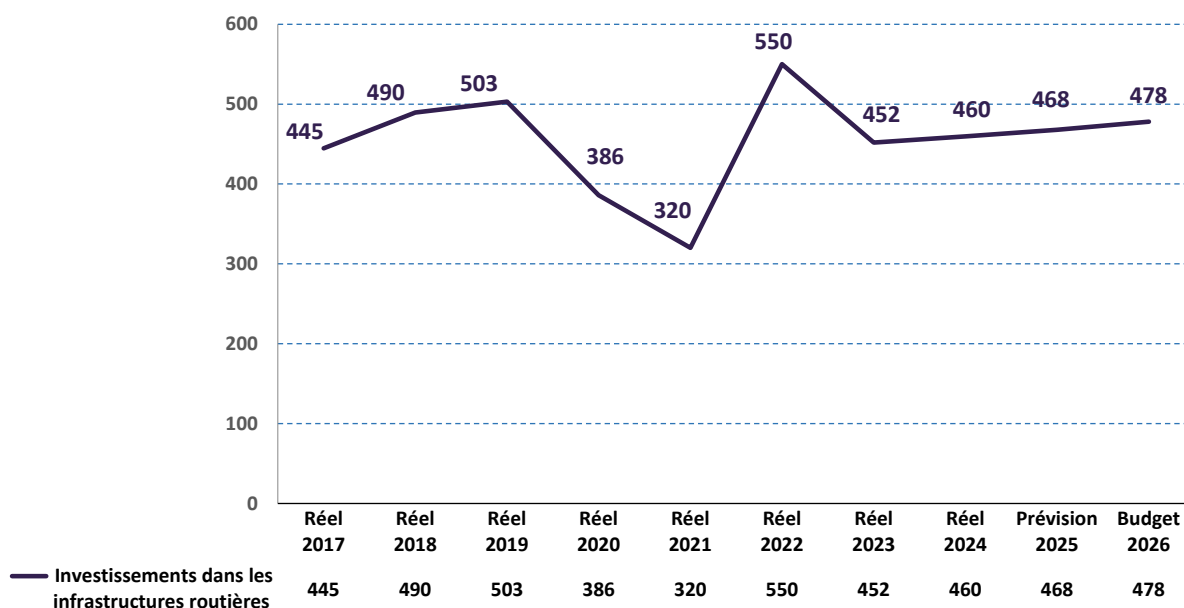
Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2017, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance, étant passés de 445 M\$ en 2017 à près de 468 M\$ prévus en 2025. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M\$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M\$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2026, 478 M\$ seront consacrés aux infrastructures routières.

Graphique 22 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2026-2035, la Ville investira un total de 7 166,8 M\$ dans les infrastructures routières, soit 4 862,8 M\$ dans la protection de l'actif et 2 304 M\$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (60,7 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 349,3 M\$). Un montant de 473,9 M\$ (6,6 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 95 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	304,9	354,8	396,1	424,8	467,5	1 948,1	2 401,2	4 349,3
Ponts, tunnels et viaducs	39,0	35,0	35,0	35,0	35,0	179,0	175,0	354,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	4,7	4,2	4,7	8,9	7,3	29,8	51,3	81,1
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	1,1	1,0	2,1
	348,9	394,2	436,0	468,9	510,0	2 158,0	2 628,5	4 786,5
Pistes cyclables	10,3	10,0	6,0	6,0	6,5	38,8	37,5	76,3
Total – Investissements	359,2	404,2	442,0	474,9	516,5	2 196,8	2 666,0	4 862,8

Catégories d'actifs - Développement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	99,1	168,7	172,2	154,9	180,0	774,9	1 029,8	1 804,7
Ponts, tunnels et viaducs	3,9	1,2	6,3	3,5	1,5	16,4	1,5	17,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	16,7	9,0	12,4	-	-	38,1	-	38,1
Autres éléments de l'actif	9,1	6,4	9,2	3,0	3,0	30,7	15,0	45,7
	128,8	185,3	200,1	161,4	184,5	860,1	1 046,3	1 906,4
Pistes cyclables	22,5	27,2	32,1	39,3	39,8	160,9	236,7	397,6
Total – Investissements	151,3	212,5	232,2	200,7	224,3	1 021,0	1 283,0	2 304,0

Catégories d'actifs - Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Chemins, rues, routes et trottoirs	404,0	523,5	568,3	579,7	647,5	2 723,0	3 431,0	6 154,0
Ponts, tunnels et viaducs	42,9	36,2	41,3	38,5	36,5	195,4	176,5	371,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	4,7	4,2	4,7	8,9	7,3	29,8	51,3	81,1
Voirie pour projets de transport collectif	16,7	9,0	12,4	-	-	38,1	-	38,1
Autres éléments de l'actif	9,4	6,6	9,4	3,2	3,2	31,8	16,0	47,8
	477,7	579,5	636,1	630,3	694,5	3 018,1	3 674,8	6 692,9
Pistes cyclables	32,8	37,2	38,1	45,3	46,3	199,7	274,2	473,9
Total – Investissements	510,5	616,7	674,2	675,6	740,8	3 217,8	3 949,0	7 166,8

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'assurer la mobilité intégrée, sécuritaire et efficace pour tous les usagères et usagers.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris, d'une part, l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à la station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur. Ces aménagements contribueront donc à rendre le territoire plus résilient aux changements climatiques.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 269,4 M\$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 429 M\$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 354 M\$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 75 M\$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel dans le cadre du programme de réfection des rues.

Un investissement de 593,3 M\$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées afin de maintenir un niveau de service optimal au meilleur coût. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 90,5 M\$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 112,5 M\$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 71,6 M\$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements des usagers les plus vulnérables. À cela s'ajoute un montant de 168 M\$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles et sur le trajet

pour s’y rendre, et de l’évolution des guides d’installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements des usagers les plus vulnérables aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d’assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 36 M\$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En poursuivant la révision et la mise en œuvre de ses plans d’action issus du Plan d’urbanisme et de mobilité (PUM) et en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal se donne les moyens d’intégrer l’innovation, la connectivité et l’intelligence des systèmes pour être une ville plus agile, résiliente et profondément centrée sur les besoins de ses citoyennes et citoyens. En effet, l’intelligence artificielle est un puissant levier pour détecter les enjeux aux intersections, prévenir les collisions, renforcer la sécurité, mais aussi pour concevoir et planifier des aménagements urbains plus inclusifs.

Par ailleurs, un montant de 63 M\$ est affecté à l’acquisition et à l’installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d’électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d’envergure pour desservir l’ensemble du territoire montréalais. Déjà, près de 1 800 bornes de recharge ont été installées, l’objectif étant d’atteindre 2 000 bornes d’ici la fin de l’année 2025. Cette stratégie s’inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l’électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 564,6 M\$

Un investissement de 300 M\$ est prévu dans le programme d’amélioration du réseau cyclable. La mise en œuvre de ce programme vise à offrir des axes cyclables confortables et sécuritaires.

Une somme additionnelle de 76 M\$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

De plus, une somme de 97,5 M\$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré en partie à l’emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d’être fonctionnel en continu. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s’arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité planifiée avec les différents points d’accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l’Amérique du Nord.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est en exploitation depuis 2009. En 2024, il comprenait plus de 8 400 vélos standards et près de 2 600 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 900 stations. Étant donné la popularité de ce service, la Ville consolide et bonifie l’offre actuelle pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 74 M\$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l’optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 17,1 M\$ est aussi prévu pour l’implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d’exploitation liés à la permutation des batteries. Ces

installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 418,6 M\$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5th Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la vie économique et la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Secteur Assomption-Souligny – 312,4 M\$

Localisé dans le corridor Notre-Dame Est, le projet de réaménagement Assomption-Souligny (132,4 M\$), conjointement réalisé avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), vise à canaliser le camionnage vers le réseau routier supérieur en créant un lien direct entre le Port de Montréal et l'avenue Souligny. En déplaçant le camionnage en dehors du réseau municipal, ce projet permettra d'apaiser et de sécuriser les quartiers résidentiels du secteur. La participation financière du MTMD est à confirmer au plan d'investissement du gouvernement du Québec, soit le plan québécois des infrastructures (PQI). En termes d'aménagement, la vision du secteur a fait l'objet d'une séance d'information en mars 2024, et plusieurs scénarios sont actuellement en évaluation en ce qui a trait au tracé qui sera retenu à la suite des consultations avec le public ainsi que les différents partenaires. Des interventions complémentaires s'intégreront également dans le projet, notamment la mise en place de nouveaux liens piétonniers et cyclables, la connexion et la mise en valeur d'espaces verts, dont le boisé Steinberg, ainsi que la création de réseaux de drainage séparatifs et de bassins de gestion des eaux de ruissellement afin de réduire les débordements et les surverses dans le fleuve.

Parallèlement, quatre interventions structurantes seront réalisées par la Ville grâce à la mise en place du programme d'aménagement du secteur Assomption (180 M\$) : les réaménagements de la rue Hochelaga (secteur Viau à Dickson), de la rue Dickson ainsi que l'aménagement d'un belvédère et d'une partie de la gare de triage Longue-Pointe en bouclier vert reliant les boisés Vimont et Steinberg. Ces interventions permettront, entre autres, d'apaiser la circulation, de renforcer la sécurité des déplacements et d'assurer le maillage des réseaux de transport, d'aménager un réseau d'espaces publics et d'augmenter la canopée afin d'atténuer les îlots de chaleur dans le secteur.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 153,5 M\$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des répercussions pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 132,7 M\$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard, entre la 22^e Avenue et le boulevard Langelier, permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Sainte-Catherine Est – Village – 148,6 M\$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 171,6 M\$

L'aménagement du secteur Bridge-Bonaventure, localisé dans un emplacement exceptionnel, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-de Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui englobera notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Complexe Turcot – 124,2 M\$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, les investissements prévus comprennent des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire dans le secteur De La Vérendrye) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Revitalisation du Quartier des gares – 110,8 M\$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans ce projet.

Avenue des Pins – 99,2 M\$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétones et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagers et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui s'est terminée en 2024, concernait la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 97,5 M\$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre – Accompagnement du MTMD – 74 M\$

Construit en 1966 et arrivant à la fin de sa durée de vie utile, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. Sa reconstruction s'inscrit dans la continuité du projet du complexe Turcot.

La Ville collabore étroitement avec le MTMD afin d'anticiper les interventions nécessaires, en tenant compte des besoins de déplacement des riveraines, riverains et de l'ensemble de la population. Au-delà des enjeux de mobilité, le projet vise à améliorer l'intégration de l'échangeur dans son environnement, tant sur le plan de la sécurité routière et de la mobilité durable que sur celui de l'aménagement urbain. Cela inclut la revalorisation des espaces libres environnants et la réduction des impacts environnementaux sur les milieux de vie avoisinants.

Dans le cadre de cette reconstruction complète et de la nouvelle configuration de l'échangeur, les investissements municipaux permettront donc de planifier et de réaliser les travaux d'arrimage au réseau routier ainsi que le réaménagement du domaine public, dans le but de maximiser les retombées positives pour les citoyennes et citoyens.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 60,5 M\$

Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et du Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 59,1 M\$

Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Achims-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Les investissements de la Ville serviront à développer des aménagements dédiés au transport actif, à sécuriser les intersections et les déplacements ainsi qu'à intégrer des infrastructures vertes.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 58,1 M\$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement complet afin d'être plus sécuritaires et plus agréables, notamment pour les déplacements à pied et à vélo, permettant ainsi l'accès au sommet de la montagne à tous les usagers, peu importe leur mode de transport. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, de reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réaménagement de la rue Peel – 54,2 M\$

Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont terminées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

Réaménagements aux abords du CUSM – 50,2 M\$

Afin de faciliter la mobilité, d'améliorer la sécurité des déplacements et de soutenir le développement autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection du chemin Upper Lachine et des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue Girouard. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 38,1 M\$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, est terminée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,5 M\$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce avec l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont vers la station Anse-à-l'Orme du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 7 M\$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet vise à offrir un éclairage plus efficace la nuit en donnant lieu à une réduction de consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet procure aussi la capacité d'agir de façon proactive tout en offrant un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets majeurs en matière de mobilité, sous la responsabilité des partenaires gouvernementaux de la Ville de Montréal, verront progressivement le jour au cours des prochaines années. Ces initiatives bénéficieront à l'ensemble de l'agglomération montréalaise et, pour plusieurs d'entre elles, à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

En accompagnant toutes les parties prenantes, la Ville joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et futurs de la population, dans une perspective de développement durable et de cohésion régionale. Cette vision se reflète notamment dans le Plan de mobilité urbaine (PUM), qui propose un réseau de transport collectif structurant, étendu et performant, contribuant à l'atteinte des cibles métropolitaines et gouvernementales en matière de mobilité et d'environnement.

Projets en cours de réalisation

Certains projets sont déjà en phase de planification ou d'exécution :

- Phase de planification : prolongement de l'axe Souigny ; Reconstruction Échangeur St-Pierre.
- Phase d'exécution : prolongement de la ligne bleue du métro (STM) ; transformation de l'autoroute Bonaventure — phase 2 (PJCCI) ; réfection du tunnel L.-H.-Lafontaine et des tunnels Ville-Marie & Viger (MTMD) ; finalisation du REM (CDPQI) et du SRB Pie-IX (ARTM).

La participation financière projetée de la Ville pour ces projets, qu'ils soient en planification ou en exécution, est inscrite au besoin dans le **PDI 2026-2035**.

Projets en phase d'élaboration

Pour les projets en cours d'élaboration, la portée des interventions et les besoins financiers ne sont pas entièrement connus et ne sont donc pas tous inscrits dans le PDI actuel.

Exemples de projets majeurs :

- **Train à grande vitesse (TGV) Québec–Toronto**
Plus de 1 000 km de voies électrifiées, vitesse pouvant atteindre 300 km/h. Ce projet devrait faire passer la demande annuelle de transport ferroviaire interurbain de 3 millions de déplacements en 2024 à 24 millions en 2055. La Ville demande que le TGV relie directement le centre-ville et assure une connexion efficace avec l'aéroport Montréal-Trudeau. Le premier tronçon Ottawa–Montréal devrait débiter au plus tard en 2030, conformément à la volonté du gouvernement fédéral de réduire le délai de planification de huit à quatre ans.
- **Projet structurant de l'Est (PSE)**
Mandat confié à Mobilité Infra Québec (MIQ) en mars 2025 pour analyser et planifier un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est. La Ville accompagne MIQ dans les études, notamment pour l'intégration architecturale et le réaménagement des infrastructures municipales.
- **Prolongement de la ligne orange**
Entre Côte-Vertu et Laval, via la station Bois-Franc du REM. Études en cours par l'ARTM pour déterminer la meilleure solution afin de réduire la congestion et assurer la redondance des réseaux.

- **Projet du Grand Sud-Ouest (GSO)**

Bien que retirées du PQI 2025-2035, les études démontrent la nécessité d'un mode structurant pour ce secteur en forte croissance. La Ville poursuivra sa collaboration pour réinscrire ce projet.

- **Revitalisation de la rue Notre-Dame Est**

Projet prioritaire pour améliorer la mobilité et revitaliser l'Est de Montréal. Travaux prévus en collaboration avec le MTMD pour la réfection des infrastructures, l'aménagement du domaine public, le verdissement et l'intégration des modes actifs et collectifs. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est et la Ville de Montréal-Est au moyen de connexions entre les différents systèmes de transport collectif (SRB Pie-IX, métro, train de l'Est). Conformément au cadre de collaboration signé en 2021 entre la Ville et le MTMD, un corridor de mobilité durable sera créé de la rue Atateken jusqu'à la pointe est de l'île. La Ville propose également de réactiver le bureau de projet conjoint MTMD/Ville pour assurer la coordination et la réussite de ce chantier.

Cette approche intégrée vise à renforcer la mobilité durable, améliorer la qualité de vie et soutenir le développement économique et social de Montréal et de sa région métropolitaine.

Parcs et espaces verts

Le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagers et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 445,6 M\$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité de plusieurs grands parcs de la ville de Montréal qui se situent en bordure du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Prairies et du lac des Deux Montagnes. Près de 10 km de berges seront réhabilités afin de les stabiliser et les sécuriser tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte contre les changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M\$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges par des approches de génie végétal.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 46 M\$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures. Poursuivant ces mêmes orientations, un deuxième programme sera consacré plus spécifiquement à l'aménagement et à la réhabilitation des espaces riverains, notamment pour assurer une plus grande résilience tout en offrant aux Montréalaises et aux Montréalais des points d'accès aux rives grâce à la création de lieux de contact avec l'eau. Un montant de 52,8 M\$ sera alloué à ce programme.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment la création d'un pôle aquatique regroupant les activités de la pataugeoire et de la piscine ainsi que l'aménagement du terrain de hockey sur patins et le réaménagement de l'aire d'exercice canin. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan directeur, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 71 M\$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. Une somme de 58,3 M\$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine. Les projets prévus comprennent, entre autres, la réfection et l'aménagement d'équipements multisports, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 49,7 M\$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 39,4 M\$ afin de procéder à des travaux de mise en valeur, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement du secteur du chalet, la réfection de sentiers ainsi que le développement d'infrastructures de gestion écologique des eaux pluviales.

Acquisition de milieux naturels et de terrains en zones inondables – 271,8 M\$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements de 198,8 M\$ sont prévus dans le programme d'acquisition de milieux naturels afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes pour les générations futures, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. En outre, le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques.

Le nouveau programme d'acquisition de terrains en zones inondables, d'une valeur de 73 M\$, viendra également compléter les efforts de la Ville dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation face à l'intensification et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Les terrains acquis pourront être transformés en milieux naturels afin de renforcer la résilience des espaces urbains en réponse aux aléas climatiques. Ainsi, ces solutions durables basées sur la nature protégeront mieux les milieux de vie en réduisant, notamment, l'exposition de la population montréalaise aux risques d'inondation.

Plan de la forêt urbaine – 253,9 M\$

La Ville de Montréal a pris l'engagement d'augmenter l'indice de canopée sur son territoire. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 31 000 frênes et 225 ormes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés. Aussi, la valorisation du bois abattu et la lutte aux espèces envahissantes s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 119,1 M\$

Le mont Royal constitue un autre élément non seulement caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 96,5 M\$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui en profitent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 22,6 M\$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du chalet du parc, la mise aux normes de la patinoire ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et de l'aire d'exercice canin.

Parc Jean-Drapeau – 96,2 M\$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. De ce fait, un programme d'envergure de maintien d'actif y est prévu. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 92,3 M\$, servira notamment à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène, de même que les pavillons 76 et de la Tunisie ainsi que la cours de voirie.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 3,9 M\$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Réseau des corridors verts – 47,5 M\$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs, espaces verts et les espaces publics montréalais, favorisant des parcours verdoyants à travers la Ville. Sa mise en œuvre sera élaborée en étroite collaboration avec les arrondissements concernés ainsi que les villes reconstituées, afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des interventions.

Six corridors verts ont été identifiés et sont répartis sur l'ensemble du territoire. La réalisation en priorité des corridors verts de l'Est et Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 39,4 M\$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Digues – 22 M\$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 376,1 M\$ pour la période 2026-2035.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 415,6 M\$

Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des usagers et usagers des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés, entre autres : le pôle mobilité métro, le pôle mobilité Jacques-Cartier, la piétonnisation du pont du Cosmos, ainsi qu'une promenade fluviale.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique de sa forêt. Les interventions prévues permettront notamment l'aménagement de la surface de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et le réaménagement du chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la tour de Lévis, les étangs ainsi que la Grande Poudrière seront restaurés.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des bâtiments, la sécurisation des installations et des aménagements extérieurs de même que le développement d'infrastructures vertes et bleues.

Plusieurs projets, dont l'aménagement des berges, concourront à renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, permettront notamment d'assurer la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain des lieux.

Ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des magnifiques jardins hérités des Florales internationales, le secteur des jardins des canaux offre des parcours avec des paysages remarquables, accompagnés de vues imprenables sur plusieurs pavillons emblématiques. Le projet des Jardins des canaux permettra notamment d'entamer la réfection ainsi que la mise aux normes du pavillon du Canada (incluant le théâtre

des îles et la Toundra 2) qui sera connecté au théâtre des Lilas grâce à des aménagements paysagers. L'aménagement d'une grande place publique intégrant des installations événementielles contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation et le prolongement du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau procédera à la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la rénovation du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Les interventions donneront lieu à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, à la réalisation d'une transition vers des énergies renouvelables et au choix de matériaux responsables.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré et rénové au cours des prochaines années afin de révéler toute sa splendeur originelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les travaux prévus comprennent la mise aux normes et des aménagements intérieurs pour permettre une activation à court terme du site, la rénovation de l'enveloppe, le remplacement des fenêtres, ainsi que la révision des installations électromécaniques. Des aménagements paysagers et la réfection de la Roseraie viendront compléter ces interventions. En redonnant l'accès à ce site patrimonial emblématique, la Ville souhaite contribuer à accroître l'attractivité, la vitalité culturelle et le rayonnement de la métropole.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,7 M\$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc, dont le boisé ouest qui verra naître une nouvelle forêt afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, sportives et de loisir.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 70,6 M\$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole. Un grand sentier qui permettra de traverser ce parc d'envergure sera aussi aménagé.

Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise – 62,8 M\$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage) et dans la falaise Saint-Jacques. Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu

minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en mobilité active, notamment en se connectant à la piste cyclable du canal de Lachine ainsi qu'à celle du boulevard De Maisonneuve. Ce nouveau parc-nature s'inscrit dans la mise en place du Réseau des corridors verts et constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 171,9 M\$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2026-2035 prévoit un montant de 213,7 M\$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones sous-dotées. Le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro est en cours de réalisation, alors que les projets à venir seront ceux des centres aquatiques et sportifs de Lachine et de Verdun.

Par ailleurs, un investissement de 356,4 M\$ est prévu pour trois projets de développement d'installations sportives :

- Le complexe récréatif Gadbois (CRG) : considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal et à vocation supralocale, le CRG sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive;
- Le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord : dédié aux activités aquatiques et sportives pour tous les âges, ce nouveau complexe offrira à la population des espaces de qualité pour bouger, se divertir et rester en santé.
- Le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : ce nouveau centre permettra aux citoyennes et citoyens de bénéficier d'un espace moderne et accessible pour pratiquer des activités sportives, qu'elles soient organisées ou libres. Il répondra aux besoins de la population en proposant une infrastructure collective de qualité, favorisant la santé et le bien-être.

La Ville de Montréal compte également investir 102,8 M\$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui

limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 25,5 M\$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 17,8 M\$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable permanente au parc Hébert dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Aménagement urbain et des espaces publics

Réalisation de projets en itinérance, développement du logement social et abordable – 605,7 M\$

La réalisation de projets en itinérance ainsi que le développement du logement social et abordable sont une des priorités de l'administration municipale.

Conséquemment, un montant de 578,7 M\$ est prévu pour les programmes d'acquisition d'immeubles afin de permettre l'augmentation de la réserve foncière d'immeubles devant servir à réaliser des projets en itinérance (dont 100 M\$ y seront consacrés) ainsi que des logements sociaux et abordables. Une portion de ces immeubles (323,8 M\$, soit 56 %) sera revendue, par la suite, pour la concrétisation de projets, alors que la portion restante (254,9 M\$, soit 44 %) sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

De plus, un montant de 27 M\$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 480,5 M\$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de l'ancienne Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de l'ancienne brasserie Molson-Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 10 000 logements et offrira un potentiel d'environ 5 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décroiser le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 301 M\$

Le quartier Namur-Hippodrome (QNH), situé aux abords du site de l'ancien hippodrome et de la station de métro Namur, couvre près de 95 hectares et représente une occasion unique de créer un milieu de vie complet. Le secteur est toutefois fragmenté par des infrastructures ferroviaires et autoroutières, ce qui pose des défis de mobilité et de désenclavement. Un plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) guidera cette transformation. Le projet prévoit jusqu'à 20 000 nouveaux logements, dont 10 000 sociaux et abordables sur le site municipal de l'hippodrome. La planification du projet s'inscrit également dans un contexte de projets urbains majeurs et de l'arrivée d'un transport collectif structurant sur l'axe Jean-Talon. Les interventions municipales prévues incluent la création d'un réseau de transport actif, collectif et véhiculaire, l'aménagement d'espaces verts, la construction d'équipements publics et la mise en place d'infrastructures souterraines. En 2026, les priorités seront axées sur la définition des solutions de désenclavement, l'étude du lien Cavendish-Cavendish, la planification des infrastructures de la première phase des travaux et le lancement des projets immobiliers prioritaires.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 198 M\$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 18 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé sera à même de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Le MIL Montréal – 143,8 M\$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire, à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 500 logements (dont des logements sociocommunautaires et abordables) sur le site et à ses abords. Les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, notamment pour le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur, l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, la création de 6 nouveaux liens entre les quartiers ainsi que l'aménagement ou le réaménagement de près de 10 km de rues.

Lachine-Est – 106,8 M\$

Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur. Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI rendront possibles l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Site Louvain-Est – 65,1 M\$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements hors marché, dont au moins la moitié de logements sociaux et communautaires. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple).

Programme d'aménagement urbain inclusif – 56,5 M\$

Grâce à son Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée non seulement à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 55,5 M\$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Secteurs stratégiques d'intervention – 36,1 M\$

Afin d'assurer une équité territoriale et de répondre aux besoins de proximité à l'échelle des quartiers montréalais, la Ville réalisera des projets structurants complémentaires identifiés comme étant prioritaires. Ces interventions permettront d'éliminer d'importantes disparités afin d'offrir à toute la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 26,3 M\$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout ailleurs au Québec et dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera ponctuellement à la réalisation d'espaces logistiques et de locaux de production lors de la tenue d'événements d'envergure. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin de garantir la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Fonds de revitalisation de l'Est – 25 M\$

L'Est de Montréal, qui concentre déjà près de 40 % des emplois de la métropole, est au cœur d'une transformation majeure. Ce territoire stratégique offre un potentiel unique pour créer des milieux de vie dynamiques, durables et connectés aux pôles d'emploi, dans une perspective de transition écologique. Des projets comme les prolongements du SRB Pie-IX d'ici 2027 et de la ligne bleue d'ici 2031, le projet structurant de l'Est ainsi que les interventions à venir sur la rue Notre-Dame Est amélioreront la mobilité et l'accès au centre-ville, tout en favorisant la création de quartiers attractifs.

Pour soutenir cette vision, le Fonds de revitalisation de l'Est permettra d'accélérer la décontamination et la mise en valeur de sites stratégiques, en priorisant les projets qui se retrouvent aux abords d'une infrastructure de transport collectif structurant ou offrant de meilleures connexions entre les secteurs d'emplois et les milieux de vie. Ces initiatives feront de l'Est de Montréal un véritable levier de relance économique et urbaine, au bénéfice tant des citoyennes et des citoyens que des entreprises.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville finalisera la construction et la mise en service du centre de traitement par biométhanisation à Montréal-Est (5,3 M\$) d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de matières organiques par année. Le début des opérations est prévu en 2026.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (9,9 M\$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 47,3 M\$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 341 M\$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, par l'entremise du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 67,4 M\$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagers et usagères ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 181,9 M\$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction des projets suivants afin de renforcer leur vocation culturelle : Espace Rivière (projet mixte comprenant une bibliothèque et une maison de la culture), Cœur Nomade (bibliothèque et espace culturel), le Théâtre Outremont, la bibliothèque St-Léonard (espace d'exposition et salle de médiation) et la chapelle historique du Bon-Pasteur. De plus, 19,9 M\$ seront alloués au programme de mise à niveau pour douze maisons de la culture réparties dans dix arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 95,8 M\$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration, la rénovation et la conservation des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,4 M\$. La mise en lumière architecturale permettra d'assurer le confort et la sécurité des usagers et des usagères tout en mettant en valeur les détails architecturaux exceptionnels du Vieux-Montréal.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 26,9 M\$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19^e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 26 M\$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son

revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 10,5 M\$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville, comprend l'aménagement d'un nouvel espace vert ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17^e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M\$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures et équipements de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 439,3 M\$ seront effectués pour des programmes de rénovation, de mise aux normes et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 88,2 M\$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera au maintien ainsi qu'à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et le remplacement des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 156,5 M\$.

Afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population, une somme de 40 M\$ sera consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras d'intervention (dispositifs véhiculaires et caméras portées sur l'uniforme) auprès des policières et policiers du SPVM. Grâce à un investissement additionnel de 1,7 M\$, la Ville installera également des caméras de sécurité urbaine dans l'espace public afin de renforcer le sentiment de sécurité, la lutte contre la criminalité et la confiance du public envers les interventions policières.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers ainsi qu'une réponse de proximité à la population montréalaise, un investissement de 67,3 M\$ permettra de remplacer les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile, comme des défibrillateurs automatiques externes (DEA), des habits de combat, de protection chimique et des appareils de détection de gaz mais

aussi ceux nécessaires au sauvetage nautique et sur glace. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 25,4 M\$ sera consacré au remplacement des équipements spécialisés destinés aux policiers.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, à hauteur de 252,4 M\$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée et la disponibilité sur le marché.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 188,7 M\$ divisés en quatre volets sont donc prévus dans ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration des tourelles du bâtiment Marie-Victorin et des jardins thématiques de l'ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation et l'agrandissement du restaurant;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la rénovation du pavillon du Jardin japonais au Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet couvre, par exemple, la sécurisation du travail en espaces clos ainsi que la mise aux normes du système de sécurité incendie au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement d'expositions permanentes.

Par ailleurs, les projets visant la construction des nouvelles serres de production et d'exposition du Jardin botanique assureront sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. Les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure. Par conséquent, ces nouveaux complexes, qui bénéficieront d'un investissement de 289,7 M\$, satisferont les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 24,5 M\$ afin d'entreprendre différents travaux urgents en maintien d'actif et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 884,7 M\$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 653,6 M\$ dans les technologies de l'information, dont 94,8 M\$ pour assurer la modernisation des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 77,7 M\$ pour couvrir les besoins en postes de travail afin de contrer la désuétude, 36,6 M\$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 29,6 M\$ pour moderniser les services de cybersécurité, 22,7 M\$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 15,3 M\$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 12,1 M\$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 437,7 M\$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 101 M\$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 79,8 M\$ pour des bâtiments de compétence locale (dont les travaux de rénovation majeure du Natatorium de Verdun et du centre communautaire Hochelaga), 78,7 M\$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 70,2 M\$ pour des bâtiments à vocation communautaire et 58 M\$ pour des bâtiments culturels;
- 196 M\$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 152,7 M\$, en 2026, dédiés aux provisions visant à couvrir des nouveaux projets, des imprévus et aux risques qui pourraient survenir durant la réalisation de certains projets;
- 139,5 M\$ dans le programme de mise à niveau des cours de services dans les arrondissements;
- 87,4 M\$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 68 M\$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 19,4 M\$ pour la cour municipale;
- 63,8 M\$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote);
- 53,6 M\$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 25,3 M\$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets prioritaires conjointement avec les arrondissements afin d'assurer notamment la pérennité de services inclusifs;
- 10 M\$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de prise de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer, sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville.¹

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2026, cette contribution s'élève à 112,8 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2026, ces contributions auront eu pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,3 G\$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2024 et les contributions de 2025 et de 2026 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (283 M\$).

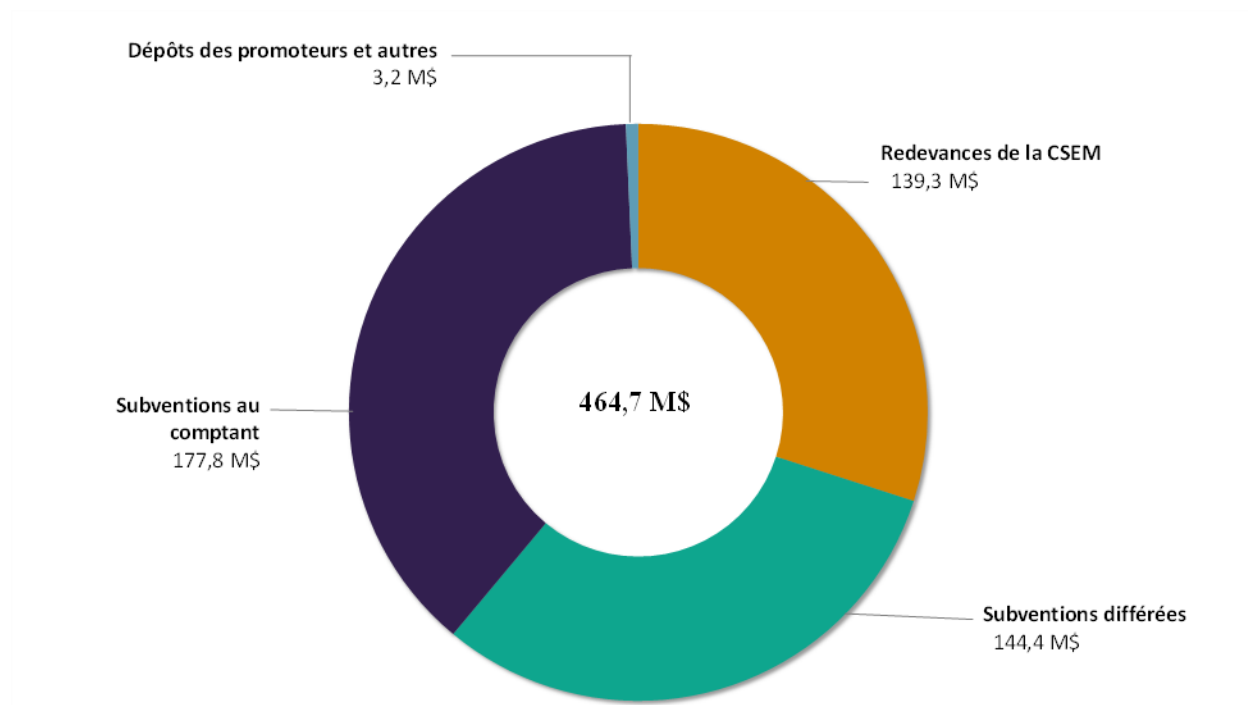
La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter touchant tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

¹ https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette_0.pdf.

Stratégie de financement des investissements de 2026

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2026 atteignent 2 303,7M\$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 464,7 M\$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 23 – Sources de financement externes, en 2026



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 839,0 M\$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 649,8 M\$ pour 2026. Le solde des dépenses, soit 1 189,2 M\$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2026. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2026. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2024 et de 2025, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2026-2035;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2026 un volume d'emprunts d'environ 1 318,7 M\$, comprenant une prévision d'emprunts de 179,4 M\$ pour la STM. Le solde de 1 139,3M\$ servira aux refinancements (49,3 M\$), aux emprunts à la charge de tiers (111,5 M\$) et aux emprunts à la charge des contribuables (978,5 M\$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et occasions des marchés financiers. Un taux d'intérêt de 4,7 % a été prévu.

Pour 2027, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,4 G\$, ce qui inclut notamment une prévision de 189,3 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 937,9M\$, à un taux prévu de 4,9 %. Pour 2028, le volume prévu est de 1,7 G\$, avec une prévision de 227,7 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 1,2 G\$ à un taux d'intérêt prévu de 5,0 %.

Au 31 décembre 2024, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,8 G\$² et la dette nette, à 6,8 G\$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2025 à 2028 sont présentés dans le tableau suivant.

² Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2024, qui s'élève à 1 662,9 M\$.

Tableau 96 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027

(en milliers de dollars)	COMPARATIF 2025	2026	BUDGET 2027	2028
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	466 338	502 454	534 636	581 552
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	668 613	721 688	749 569	760 008
	1 134 951	1 224 142	1 284 205	1 341 560
Affectation au remboursement de la dette	48 969	47 107	44 429	42 801
Remboursement de capital par des subventions ¹	23 421	23 512	25 870	28 744
Remboursement de capital de la STM ²	24 716	119 680	98 502	68 704
	97 107	190 299	168 801	140 250
Coût brut de la dette	1 232 058	1 414 441	1 453 006	1 481 810
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	95 486	94 838	97 183	103 414
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	5 159	5 792	10 432	16 564
- pour la portion du capital ¹	23 421	23 512	25 870	28 744
	124 066	124 142	133 486	148 722
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	64 693	63 564	73 385	90 645
- pour la portion du capital ²	24 716	119 680	98 502	68 704
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	60 371	64 696	69 160	68 603
	149 780	247 940	241 047	227 952
Coût net de la dette à la charge des contribuables	958 212	1 042 359	1 078 473	1 105 136
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	295 153	331 835	347 553	362 932
Contribuables de Montréal	663 058	710 524	730 920	742 204

¹ Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

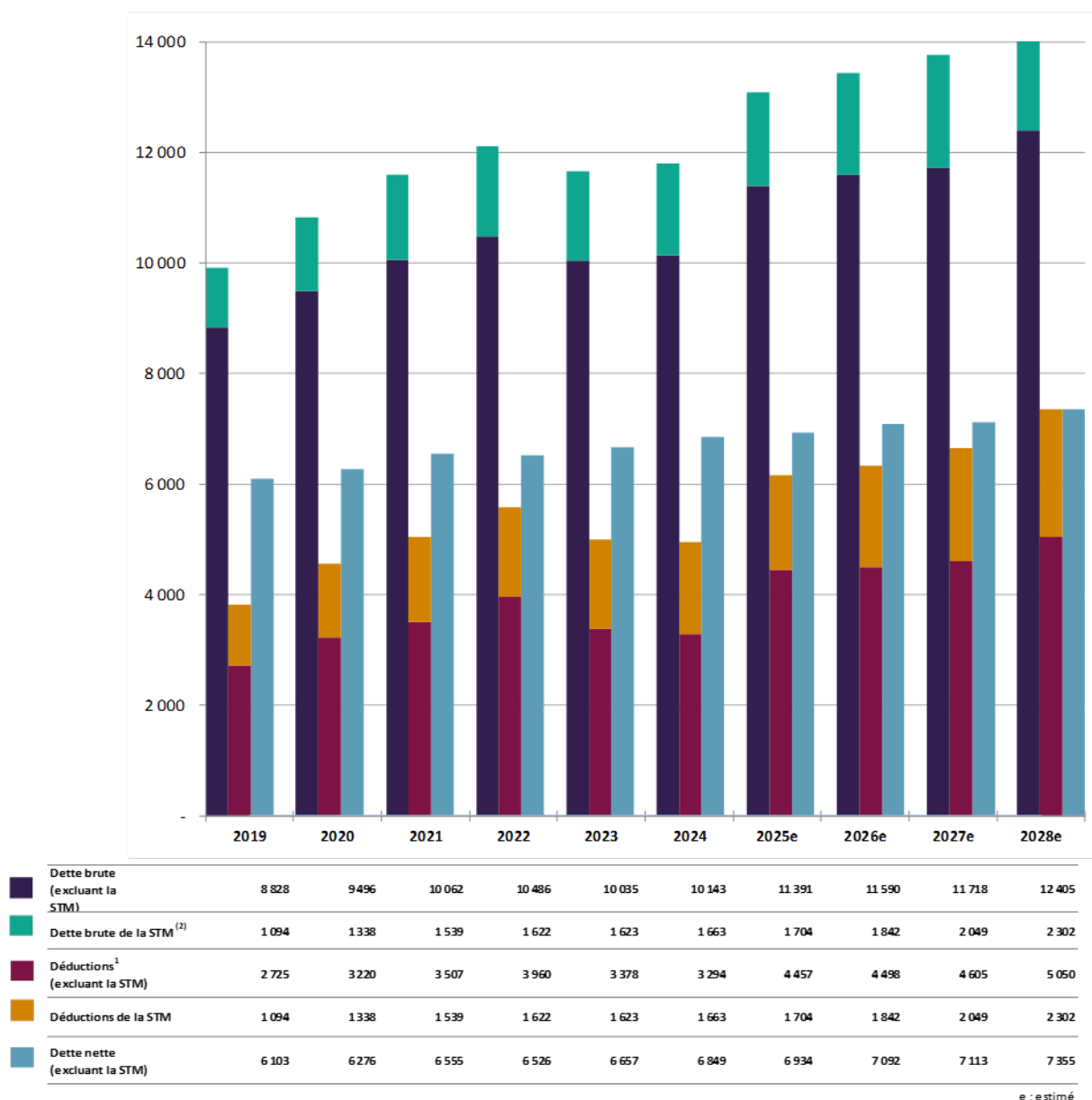
² Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2019.

Graphique 24 – Évolution de la dette directe brute et nette

(en millions de dollars)



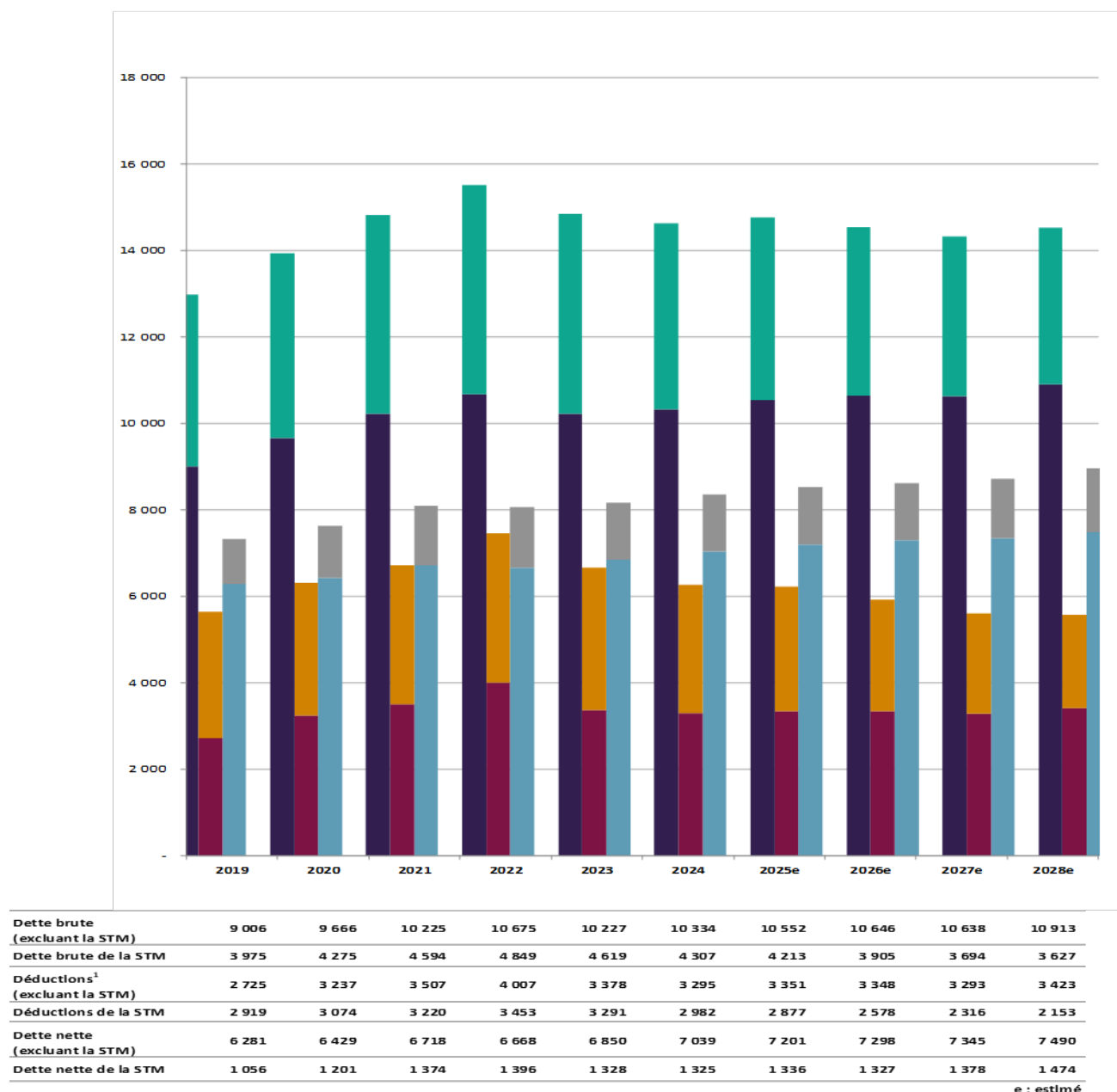
¹ Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers et usagères de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

² Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2019 à 2028. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable de Montréal.

Graphique 25 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)



¹ Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027.

Stratégies budgétaires retenues

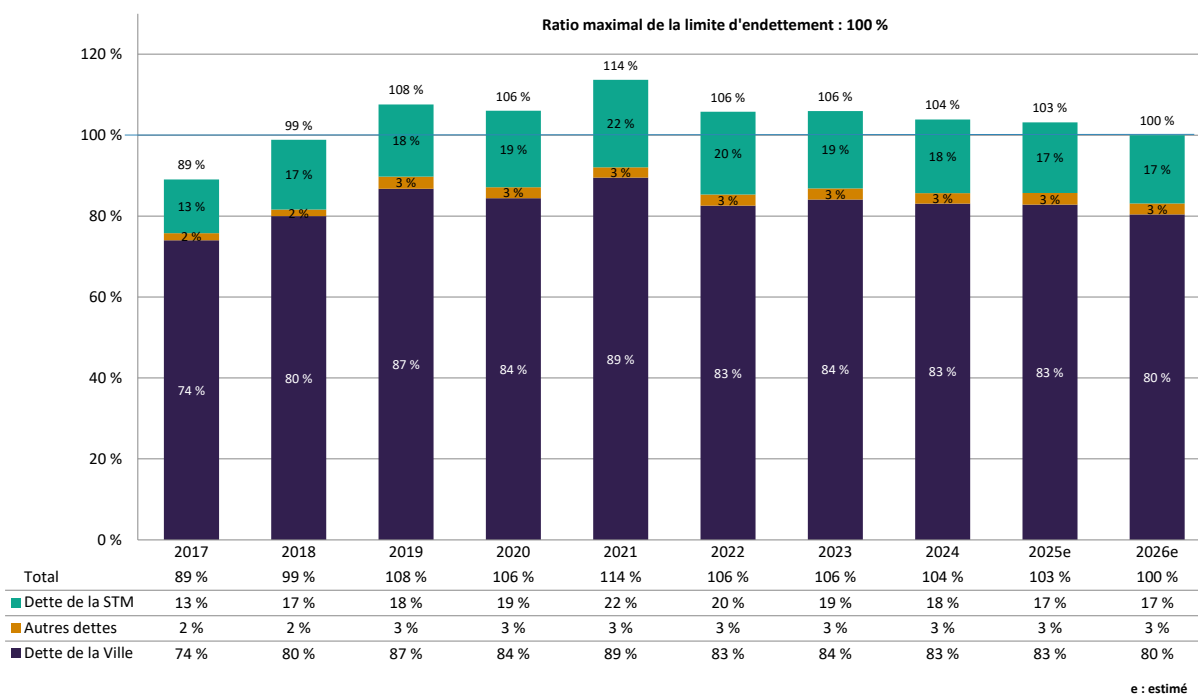
Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour 2026, cela représente une hausse de 15 M\$ pour atteindre 490 M\$;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour 2025 devrait atteindre une valeur avoisinante de 103 %.

De plus, la mise en œuvre des stratégies budgétaires et des orientations de l'administration actuelle permettra de ramener plus rapidement le ratio d'endettement à l'intérieur des balises prévues par la politique de gestion de la dette. Ainsi, dès 2026, le ratio limite sera rétabli à 100 %, soit un an plus tôt que prévu. Cela démontre la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en atteignant ses objectifs de développement.

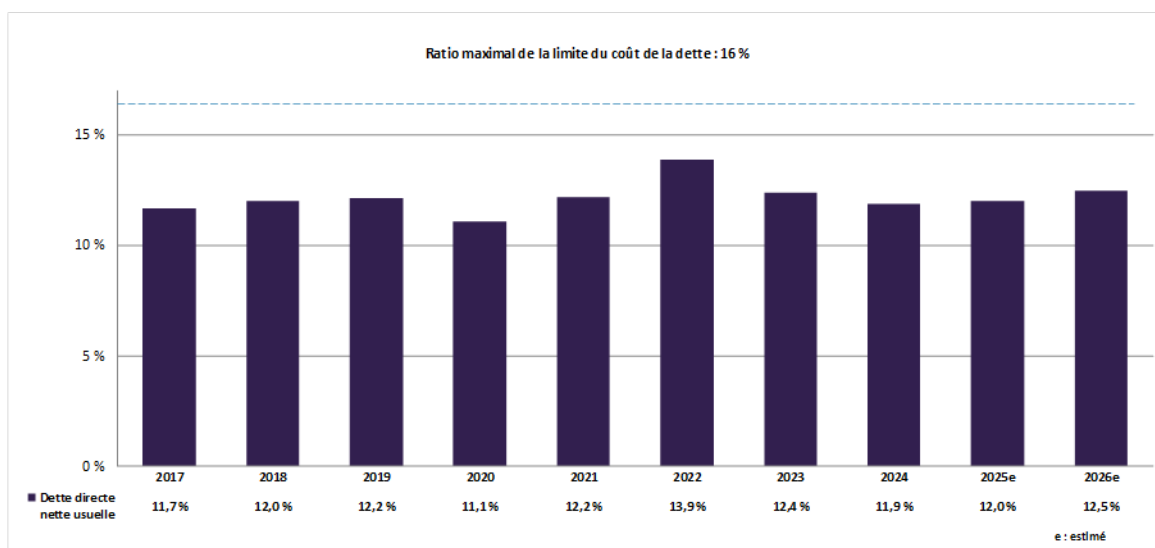
Graphique 26 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville



Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net³ de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2026, ce ratio est de 12,5 %.

Graphique 27 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



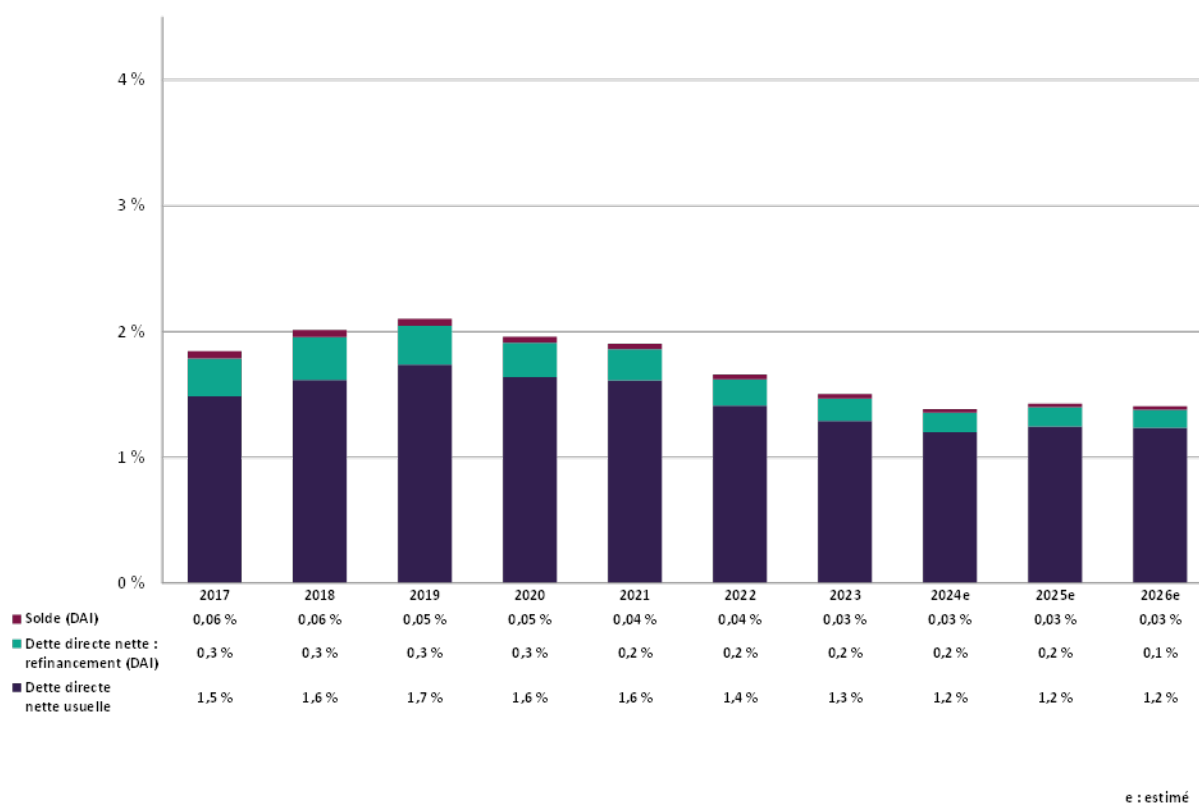
³ Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée⁴. Le poids de la dette directe nette atteindrait 1,2 % en 2026. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio totaliserait 1,33 % en décembre 2026. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- la forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du DAI du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 28 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée



⁴ La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D’AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d’affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d’affaires. Les unités d’affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d’immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d’immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d’acquisitions d’immobilisations, par unités d’affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d’agglomération.

Le détail par unités d’affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 97 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0
Montréal-Nord	7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0
Saint-Léonard	8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0
Sud-Ouest	8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0
Total – Arrondissements	185 129,0	161 771,0	171 363,0	171 242,0	155 895,0	845 400,0	760 838,0	1 606 238,0
Services centraux								
Approvisionnement	1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0
Commission des services électriques	147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	63 230,0	56 791,0	72 323,0	61 777,0	65 085,0	319 206,0	376 205,0	695 411,0
Direction générale	152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	642 172,0	648 650,0	795 737,0	959 098,0	865 225,0	3 910 882,0	3 452 383,0	7 363 265,0
Environnement	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0
Espace pour la vie	19 586,0	21 188,0	61 953,0	65 693,0	78 880,0	247 300,0	255 610,0	502 910,0
Expérience citoyenne et communications	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion et planification des immeubles	123 521,0	108 854,0	178 453,0	181 710,0	154 304,0	746 842,0	722 121,0	1 468 963,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	146 858,0	162 409,0	259 516,0	276 672,0	313 510,0	1 158 965,0	1 220 036,0	2 379 001,0
Habitation	47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0
Infrastructures du réseau routier	127 017,0	169 338,0	141 791,0	158 478,0	147 630,0	744 254,0	756 150,0	1 500 404,0
Matériel roulant et ateliers	59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0
Urbanisme et mobilité	401 718,0	471 605,0	589 813,0	582 836,0	637 997,0	2 683 969,0	3 310 733,0	5 994 702,0
Total – Services centraux	2 118 541,0	2 114 051,0	2 632 660,0	2 751 850,0	2 714 592,0	12 331 694,0	11 933 279,0	24 264 973,0
Total – Investissements	2 303 670,0	2 275 822,0	2 804 023,0	2 923 092,0	2 870 487,0	13 177 094,0	12 694 117,0	25 871 211,0

Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0
Montréal-Nord	7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0
Saint-Léonard	8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0
Sud-Ouest	8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0
Total – Arrondissements	185 129,0	161 771,0	171 363,0	171 242,0	155 895,0	845 400,0	760 838,0	1 606 238,0
Services centraux								
Approvisionnement	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
Commission des services électriques	147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	50 252,0	54 776,0	70 243,0	61 777,0	65 085,0	302 133,0	376 205,0	678 338,0
Direction générale	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	194 956,0	203 245,0	233 338,0	240 957,0	242 909,0	1 115 405,0	1 130 941,0	2 246 346,0
Environnement	3 363,0	5 315,0	5 829,0	5 174,0	2 813,0	22 494,0	8 839,0	31 333,0
Espace pour la vie	9 086,0	20 688,0	61 453,0	65 193,0	78 380,0	234 800,0	243 610,0	478 410,0
Gestion et planification des immeubles	54 528,0	64 611,0	108 880,0	101 196,0	94 966,0	424 181,0	355 337,0	779 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	97 038,0	115 358,0	193 787,0	199 835,0	193 936,0	799 954,0	881 881,0	1 681 835,0
Habitation	20 355,0	19 827,0	29 733,0	28 349,0	28 035,0	126 299,0	140 460,0	266 759,0
Infrastructures du réseau routier	117 017,0	159 338,0	135 791,0	152 478,0	141 130,0	705 754,0	718 650,0	1 424 404,0
Matériel roulant et ateliers	18 254,0	36 186,0	65 688,0	78 380,0	69 233,0	267 741,0	453 808,0	721 549,0
Technologies de l'information	53 135,0	42 330,0	45 658,0	43 203,0	37 520,0	221 846,0	79 367,0	301 213,0
Urbanisme et mobilité	311 523,0	355 635,0	449 009,0	442 833,0	529 730,0	2 088 730,0	2 559 408,0	4 648 138,0
Total – Services centraux	1 194 020,0	1 224 804,0	1 518 791,0	1 502 328,0	1 556 282,0	6 996 225,0	7 227 908,0	14 224 133,0
Total – Investissements	1 379 149,0	1 386 575,0	1 690 154,0	1 673 570,0	1 712 177,0	7 841 625,0	7 988 746,0	15 830 371,0

Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Services centraux								
Approvisionnement	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Culture	12 978,0	2 015,0	2 080,0	-	-	17 073,0	-	17 073,0
Direction générale	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Eau	447 216,0	445 405,0	562 399,0	718 141,0	622 316,0	2 795 477,0	2 321 442,0	5 116 919,0
Environnement	6 079,0	4 786,0	10 222,0	6 110,0	19 189,0	46 386,0	33 214,0	79 600,0
Espace pour la vie	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Gestion et planification des immeubles	68 993,0	44 243,0	69 573,0	80 514,0	59 338,0	322 661,0	366 784,0	689 445,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	49 820,0	47 051,0	65 729,0	76 837,0	119 574,0	359 011,0	338 155,0	697 166,0
Habitation	27 090,0	34 205,0	37 176,0	39 178,0	38 507,0	176 156,0	192 821,0	368 977,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	41 571,0	43 814,0	38 512,0	44 841,0	44 667,0	213 405,0	202 192,0	415 597,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	73 391,0	78 615,0	75 570,0	71 463,0	72 085,0	371 124,0	179 440,0	550 564,0
Urbanisme et mobilité	90 195,0	115 970,0	140 804,0	140 003,0	108 267,0	595 239,0	751 325,0	1 346 564,0
Total – Services centraux	924 521,0	889 247,0	1 113 869,0	1 249 522,0	1 158 310,0	5 335 469,0	4 705 371,0	10 040 840,0
Total – Investissements	924 521,0	889 247,0	1 113 869,0	1 249 522,0	1 158 310,0	5 335 469,0	4 705 371,0	10 040 840,0

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 100 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont-La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	150 315,0	150 315,0	150 315,0	150 315,0	150 315,0	751 575,0	751 575,0	1 503 150,0
Services centraux								
Approvisionnement	1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	34 941,0	41 900,0	53 486,0	45 636,0	51 069,0	227 032,0	291 510,0	518 542,0
Direction générale	152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	368 532,0	443 600,0	509 905,0	457 061,0	400 748,0	2 179 846,0	2 034 578,0	4 214 424,0
Environnement	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0
Espace pour la vie	18 986,0	20 588,0	61 953,0	65 693,0	78 880,0	246 100,0	255 610,0	501 710,0
Gestion et planification des immeubles	105 259,0	103 546,0	165 457,0	177 814,0	151 410,0	703 486,0	711 383,0	1 414 869,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	122 513,0	131 586,0	217 752,0	231 244,0	273 047,0	976 142,0	1 134 823,0	2 110 965,0
Habitation	47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0
Infrastructures du réseau routier	95 767,0	151 652,0	124 105,0	136 398,0	125 550,0	633 472,0	645 750,0	1 279 222,0
Matériel roulant et ateliers	59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0
Urbanisme et mobilité	355 514,0	407 464,0	535 268,0	543 505,0	611 354,0	2 453 105,0	2 999 553,0	5 452 658,0
Total – Emprunts des services centraux	1 556 629,0	1 640 127,0	2 098 455,0	2 062 436,0	2 098 218,0	9 455 865,0	9 712 056,0	19 167 921,0
Total – Emprunts des unités d'affaires	1 706 944,0	1 790 442,0	2 248 770,0	2 212 751,0	2 248 533,0	10 207 440,0	10 463 631,0	20 671 071,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	490 000,0	597 000,0	597 000,0	597 000,0	597 000,0	2 878 000,0	2 985 000,0	5 863 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	1 189 244,0	1 165 742,0	1 624 070,0	1 588 051,0	1 623 833,0	7 190 940,0	7 340 131,0	14 531 071,0

Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga–Maisonnette	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	150 315,0	150 315,0	150 315,0	150 315,0	150 315,0	751 575,0	751 575,0	1 503 150,0
Services centraux								
Approvisionnement	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Culture	34 491,0	40 885,0	52 406,0	45 636,0	51 069,0	224 487,0	291 510,0	515 997,0
Direction générale	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
Diversité et inclusion sociale	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Eau	97 247,0	102 976,0	179 978,0	112 335,0	112 089,0	604 625,0	514 002,0	1 118 627,0
Environnement	3 363,0	5 315,0	5 829,0	5 174,0	2 813,0	22 494,0	8 839,0	31 333,0
Espace pour la vie	8 486,0	20 088,0	61 453,0	65 193,0	78 380,0	233 600,0	243 610,0	477 210,0
Gestion et planification des immeubles	47 344,0	60 416,0	99 022,0	98 778,0	92 759,0	398 319,0	346 668,0	744 987,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	79 392,0	100 496,0	161 513,0	162 469,0	174 078,0	677 948,0	823 687,0	1 501 635,0
Habitation	20 355,0	19 827,0	29 733,0	28 349,0	28 035,0	126 299,0	140 460,0	266 759,0
Infrastructures du réseau routier	85 767,0	141 652,0	118 105,0	130 398,0	119 050,0	594 972,0	608 250,0	1 203 222,0
Matériel roulant et ateliers	18 254,0	36 186,0	65 688,0	78 380,0	69 233,0	267 741,0	453 808,0	721 549,0
Technologies de l'information	53 135,0	42 330,0	45 658,0	43 203,0	37 520,0	221 846,0	79 367,0	301 213,0
Urbanisme et mobilité	294 936,0	333 489,0	429 906,0	437 409,0	525 053,0	2 020 793,0	2 550 285,0	4 571 078,0
Total – Emprunts des services centraux	867 961,0	915 730,0	1 266 128,0	1 229 776,0	1 316 823,0	5 596 418,0	6 138 696,0	11 735 114,0
Total – Emprunts des unités d'affaires	#####	1 066 045,0	1 416 443,0	1 380 091,0	1 467 138,0	6 347 993,0	6 890 271,0	13 238 264,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	318 800,0	363 700,0	359 800,0	341 800,0	356 100,0	1 740 200,0	1 893 900,0	3 634 100,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	676 476,0	679 345,0	1 033 643,0	1 015 291,0	1 088 038,0	4 492 793,0	4 881 371,0	9 374 164,0

Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Services centraux								
Approvisionnement	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Culture	450,0	1 015,0	1 080,0	-	-	2 545,0	-	2 545,0
Direction générale	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Eau	271 285,0	340 624,0	329 927,0	344 726,0	288 659,0	1 575 221,0	1 520 576,0	3 095 797,0
Environnement	6 079,0	4 786,0	10 222,0	6 110,0	19 189,0	46 386,0	33 214,0	79 600,0
Espace pour la vie	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Gestion et planification des immeubles	57 915,0	43 130,0	66 435,0	79 036,0	58 651,0	305 167,0	364 715,0	669 882,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	43 121,0	31 090,0	56 239,0	68 775,0	98 969,0	298 194,0	311 136,0	609 330,0
Habitation	27 090,0	34 205,0	37 176,0	39 178,0	38 507,0	176 156,0	192 821,0	368 977,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	41 571,0	43 814,0	38 512,0	44 841,0	44 667,0	213 405,0	202 192,0	415 597,0
Police	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Sécurité incendie	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Société du parc Jean-Drapeau	22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Technologies de l'information	73 391,0	78 615,0	75 570,0	71 463,0	72 085,0	371 124,0	179 440,0	550 564,0
Urbanisme et mobilité	60 578,0	73 975,0	105 362,0	106 096,0	86 301,0	432 312,0	449 268,0	881 580,0
Total – Emprunts des services centraux	688 668,0	724 397,0	832 327,0	832 660,0	781 395,0	3 859 447,0	3 573 360,0	7 432 807,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	171 200,0	233 300,0	237 200,0	255 200,0	240 900,0	1 137 800,0	1 091 100,0	2 228 900,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	512 768,0	486 397,0	590 427,0	572 760,0	535 795,0	2 698 147,0	2 458 760,0	5 156 907,0

Section Climat 2026

13. SECTION CLIMAT 2026

13.1. Une gouvernance climatique forte

13.1.1. Budget climat 2026 de Montréal : en bref

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Montréal intègre les considérations climatiques à son processus budgétaire et financier via la budgétisation climatique. Ce système de gouvernance permet d'assurer que ses cibles et objectifs climatiques sont respectés et suivis, comme dans le cas d'un budget financier¹. Un budget climat en soi ne réduira pas les émissions de GES, mais il permet une prise de décision cohérente qui prend systématiquement en compte leur impact sur le climat.

L'édition 2026 du Budget climat franchit une nouvelle étape importante. La gouvernance climatique de Montréal s'élargit et se renforce : le Programme décennal d'immobilisations (PDI) fait désormais l'objet d'une évaluation climatique approfondie grâce à la nouvelle version du test climat. Celle-ci permet de mieux mesurer l'alignement des investissements avec les objectifs climatiques. En parallèle, la modélisation des trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) a été actualisée pour refléter les données les plus récentes. Cette mise à jour inclut l'ajustement de certaines mesures et l'intégration d'actions issues des autres paliers gouvernementaux.

Ces avancées illustrent l'engagement de la Ville à structurer sa gouvernance climatique et à renforcer ses processus budgétaires, dans le but d'accélérer la transition écologique.

13.1.2. Une gouvernance alignée sur le Plan stratégique Montréal 2030 et le Plan climat

Le Plan climat 2020-2030 traduit les engagements de la Ville en matière de transition écologique. Il s'inscrit dans la vision de Montréal 2030, qui mobilise l'ensemble des acteurs pour une métropole plus résiliente et inclusive, et repose sur deux objectifs structurants :

- L'atténuation, en réduisant les émissions de GES de la collectivité d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ;
- L'adaptation, en renforçant la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal et la capacité d'adaptation aux impacts climatiques.

Pour concrétiser ces objectifs, un système de gouvernance climatique s'appuyant sur des outils structurants d'aide à la décision a été mis en place, soit la publication annuelle du budget climat, le test climat et la modélisation des trajectoires d'émissions de GES. Ensemble, ils permettent d'intégrer les enjeux climatiques à toutes les étapes du processus décisionnel, et de faire du climat un critère transversal dans la planification, l'évaluation et la priorisation des projets.

¹ Alors que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le budget climat couvre les émissions de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer est le même périmètre que celui de l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, qui recense les émissions ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal



13.1.3. Trois objectifs pour structurer l'action climatique

Ce cadre de gouvernance permet de répondre à trois objectifs complémentaires et nécessaires au respect des objectifs de transition écologique et de résilience :

1. Assurer une transparence accrue

La publication d'un chapitre annuel consacré au climat dans le budget de la Ville constitue un levier essentiel pour renforcer la transparence quant à la capacité d'atteindre les cibles climatiques.

2. Identifier systématiquement l'alignement climatique des investissements

La nouvelle version du test climat permet de guider la priorisation et l'allocation des ressources à court terme, en cohérence avec les cibles à long terme.

3. Cibler les mesures de réduction des émissions de GES à ajouter ou à renforcer

La modélisation permet d'identifier les écarts entre nos trajectoires d'émissions de GES et celles nécessaires pour respecter le budget carbone².

² Le budget carbone représente la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à la période préindustrielle. La Ville de Montréal s'est fixé un budget carbone en 2021 qui précisait la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère entre 2018 (année de l'inventaire le plus récent) et 2050 (année cible de la carboneutralité).

13.2. Le test climat : un outil renforcé pour mieux orienter les décisions

L'intégration des enjeux climatiques dans les décisions municipales repose sur des outils structurants, dont le test climat est un pilier. Conçu comme un outil d'aide à la décision, il permet d'évaluer la cohérence des projets et programmes avec les objectifs climatiques de la Ville, tant en matière d'atténuation que d'adaptation.

La nouvelle version du test climat marque une avancée significative.³ Alors que la première version reposait sur des questions génériques et un accompagnement individualisé, la version actuelle propose une approche plus structurée, pédagogique et automatisée. Elle rend les questions plus compréhensibles, fournit les informations clés au bon moment et présente les résultats sous forme de bilans visuels comparables, facilitant l'analyse transversale des projets.

Les résultats issus de cette nouvelle version ont été intégrés dès cette année au processus budgétaire. Ils ont permis d'éclairer les décisions en offrant une lecture rapide et comparative de l'alignement du PDI en matière d'atténuation et d'adaptation. Cette démarche marque une avancée significative vers une gouvernance climatique plus rigoureuse, transparente et pleinement opérationnelle.

13.2.1. Évaluation de l'alignement du PDI via le Test climat

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a évalué dans quelle mesure les investissements prévus au PDI 2026-2035 sont alignés sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation du Plan climat, et ce, selon les trois catégories décrites dans le tableau suivant.

Tableau 103 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2026-2035

Catégorie	Critères du projet ou programme	Exemples	
		Rénovation de bâtiment	Réfection de rue
Aligné	Contribue directement à l'atteinte des cibles climatiques (atténuation et/ou adaptation), en intégrant des mesures reconnues et efficaces	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation suffisantes	Augmentation de l'espace pour la mobilité active et collective et mesures d'adaptation suffisantes
Partiellement aligné	Comporte certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation insuffisantes	Augmentation de l'espace pour la mobilité active et collective et mesures d'adaptation insuffisantes
Non aligné	Nuit aux cibles climatiques, en augmentant les émissions ou la vulnérabilité aux changements climatiques, en ne prenant pas en compte les enjeux climatiques ou en manquant une opportunité d'agir	Travaux limités au maintien de l'actif	Refaire la rue à l'identique

Près de 35 % du total du PDI 2026-2035, soit 9 G\$, financent des projets et programmes dont l'impact climatique est non significatif ou ne pouvant pas être adéquatement évalués avec la version actuelle du Test climat. Une part de ces investissements sont donc aussi à considérer avec attention, car ils mobilisent des ressources sans générer de bénéfices directs pour l'atteinte de la carboneutralité ou la réduction des vulnérabilités. L'exercice a ainsi permis de conclure que 65 % du total du PDI 2026-35 présente des impacts potentiels en matière d'atténuation et d'adaptation, soit 16,9 G\$. De ce montant, **14,3 G\$ ont pu être évalués.**

³ Voir l'annexe 3 pour plus de détails sur la méthodologie du Test climat.

Tableau 104 – Projets et programmes évalués

(en milliards de dollars)	Total	(en %)
Projets et programmes ayant un impact potentiel - évalués	14,3	55%
Projets et programmes ayant un impact potentiel - données manquantes	2,6	10%
Projets et programmes n'ayant pas d'impact significatif ou ne pouvant être adéquatement évalués	9,0	35%
Total PDI 2026-2035	25,9	100%

Résultats pour le PDI 2026-2035

Les projets et programmes évalués ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie⁴ et ont été répartis dans les catégories mentionnées précédemment :

Aligné

4,35 G\$ (30 % des investissements évalués) soutiennent des programmes et projets qui contribuent directement à l'atteinte des cibles climatiques, en intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation reconnues et efficaces.

Tableau 105 – Exemples de projets et programmes alignés sur les cibles climatiques

Aligné (en millions de dollars)	Total
32300 - Programme d'acquisition des milieux naturels	199
34700 - Plan de la forêt urbaine	254
66169 - Programme de transition écologique pour le parc immobilier	196

Partiellement aligné

6,28 G\$ (44 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui comportent certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques.

Tableau 106 – Exemples de projets et programmes partiellement alignés sur les cibles climatiques

Partiellement aligné (en millions de dollars)	Total
75035 - Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	123
56540 - Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	1 241

Non aligné

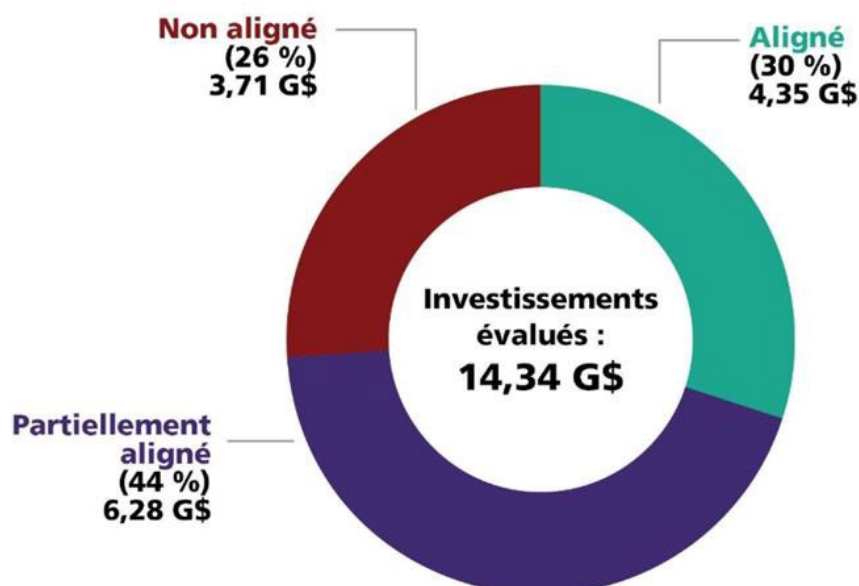
3,71 G\$, soit 26 % des investissements évalués sont actuellement alloués à des projets et programmes qui nuisent à l'atteinte des cibles du Plan climat. Ces investissements, qui contribuent à l'augmentation des émissions ou des vulnérabilités climatiques, ignorent les enjeux climatiques ou manquent des opportunités d'agir. Notons toutefois que certains de ces projets et programmes peuvent être nécessaires pour des raisons de sécurité, de maintien des services à la population ou d'entretien des actifs municipaux. Par exemple, les programmes liés au planage-revêtement et la réfection des structures sont très émissifs en GES, mais demeurent essentiels pour des raisons de sécurité et de maintien de services à la population. Pour améliorer son alignement, ce type de programme devra accroître les exigences de durabilité, maximiser la circularité des matériaux et repenser la politique du plus bas soumissionnaire.

⁴ La méthodologie d'évaluation est présentée à l'annexe 3.

Tableau 107 – Exemples de projets et programmes non alignés sur les cibles climatiques

Non aligné (en millions de dollars)	Total
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	533
68102 - Programme de remplacement de véhicules - Ville	865

Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2026-2035



13.2.2. Part du budget du PDI consacrée à l'adaptation aux changements climatiques

L'action 46 du Plan climat met en lumière les investissements de la Ville en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. Intégrée au processus budgétaire de la Ville depuis quatre ans, cette action reflète une approche de planification à long terme, qui vise à renforcer la résilience des infrastructures municipales face aux aléas climatiques. À ce titre, la Ville s'est engagée à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son PDI à ce type d'investissements.

Pour évaluer les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, une typologie en trois catégories est utilisée :

- **Infrastructures naturelles et hybrides** : les infrastructures naturelles sont des solutions fondées sur la nature, telles que les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres ou les saillies végétalisées. Les infrastructures hybrides, quant à elles, combinent des éléments naturels à des infrastructures grises pour les adapter au contexte urbain, comme les parcs ou rues éponges.
- **Infrastructures grises admissibles** : il s'agit d'infrastructures qui contribuent à réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts, comme les ouvrages de rétention, les digues permanentes, les piscines, les jeux d'eau ou encore les toits blancs.
- **Investissements non liés à l'adaptation** : cette catégorie regroupe les investissements qui ne réduisent pas la vulnérabilité climatique ou qui relèvent d'autres objectifs, comme la réduction des émissions de GES.

Résultats pour le PDI 2026-2035

Comme présenté dans le tableau suivant pour l'année 2026, 175,0 M\$ (7,6 %) des investissements en adaptation aux changements climatiques seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides et 264,2 M\$ (11,5 %) iront aux infrastructures grises admissibles.

Les investissements consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides provenant des services de l'Urbanisme et de la mobilité, des Grands parcs, Mont royal et sports, et de l'Eau représentent 71 % des investissements totaux en infrastructures naturelles et hybrides. Ceux-ci aident à consolider le déploiement et la conservation des solutions fondées sur la nature. Face à l'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des canicules et des pluies torrentielles, ces investissements sont principalement destinés à la réfection et à la création de parcs et de milieux naturels et à la végétalisation et la gestion des eaux pluviales dans les milieux de vie.

Les infrastructures naturelles et hybrides jouent un rôle essentiel : elles rendent la ville plus résiliente, la protègent contre les aléas climatiques, réduisent les coûts à long terme et améliorent la qualité de vie des citoyens.

Graphique 31 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2026

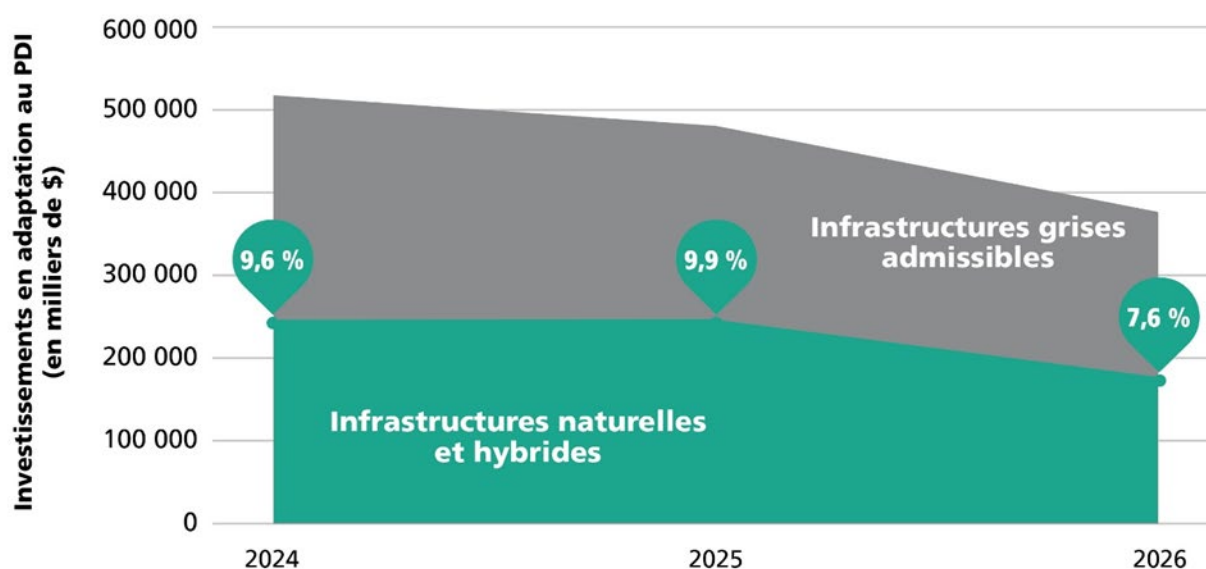


Tableau 108 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2026

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2026
Direction générale	-	-	152 658,0	152 658,0
DG	-	-	152 658,0	152 658,0
Approvisionnement	-	-	1 180,0	1 180,0
Habitation	1 425,0	2 100,0	43 920,0	47 445,0
DGA - Habitation et Économie	1 425,0	2 100,0	45 100,0	48 625,0
Culture	-	-	63 230,0	63 230,0
Diversité et inclusion sociale	-	-	3 275,0	3 275,0
Environnement	70,6	187,7	9 183,7	9 442,0
Espace pour la vie	4 491,2	2 383,8	12 711,0	19 586,0
DGA - Qualité de vie	4 561,8	2 571,5	88 399,7	95 533,0
Sécurité incendie	-	-	6 545,0	6 545,0
Police	-	-	3 575,0	3 575,0
DGA - Sécurité urbaine et conformité	-	-	10 120,0	10 120,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	3 581,7	6 353,5	4 391,8	14 327,0
Grands parcs, Mont Royal et sports	60 960,6	21 216,8	64 680,6	146 858,0
Matériel roulant et ateliers	-	-	59 825,0	59 825,0
Société du parc Jean-Drapeau	9 052,9	-	13 510,1	22 563,0
Technologies de l'information	-	-	126 526,0	126 526,0
DGA - Service de proximité	73 595,2	27 570,3	268 933,5	370 099,0
Commission des services électriques	-	147 078,0	-	147 078,0
Eau	10 914,0	40 640,0	590 618,0	642 172,0
Gestion et planification des immeubles	717,8	18 802,5	104 000,7	123 521,0
Infrastructure du réseau routier	387,0	2 646,0	123 984,0	127 017,0
Urbanisme et mobilité	52 959,2	9 731,2	339 027,6	401 718,0
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	64 978,0	218 897,7	1 157 630,3	1 441 506,0
Arrondissements	30 444,1	13 083,2	141 601,7	185 129,0
Total	175 004,1	264 222,7	1 864 443,2	2 303 670,0
Répartition du pourcentage des investissements	7,6%	11,5%	80,9%	100,0%

13.2.3. Évaluation de l'alignement des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement

L'impact climatique des dépenses du budget de fonctionnement provient principalement de la consommation d'énergie ainsi que de l'achat de matériel, d'équipement et de services. Dans cette troisième édition du budget climat, la Ville présente une deuxième évaluation de son budget de fonctionnement, qui porte uniquement sur les dépenses énergétiques.

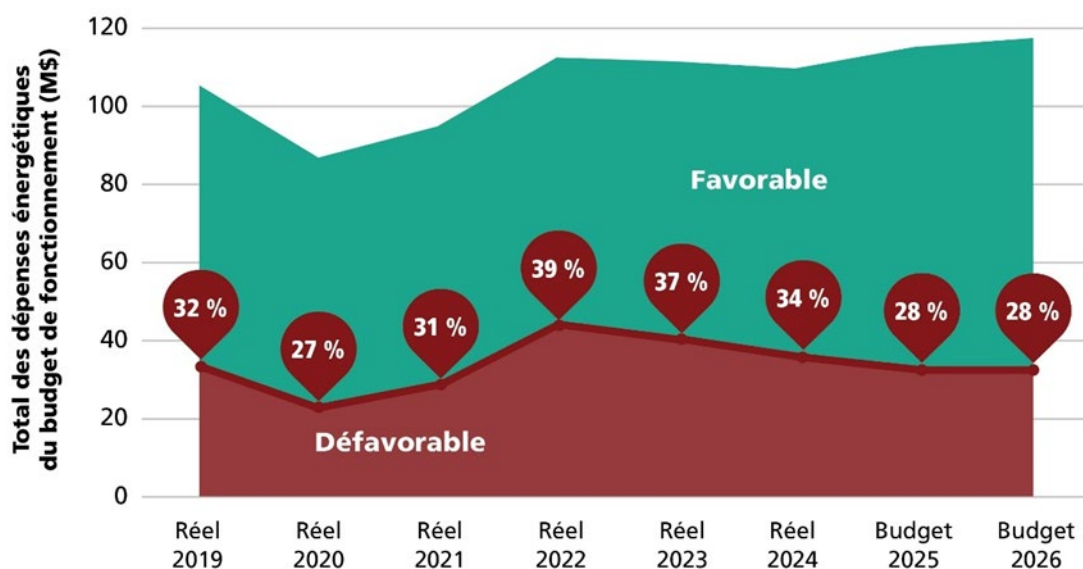
Au fil des prochaines années, cette analyse sera élargie pour inclure l'évaluation de l'alignement des dépenses liées à l'approvisionnement en biens et services pour davantage tendre vers un approvisionnement responsable. Des travaux sont d'ailleurs en cours avec le service de l'approvisionnement afin d'examiner l'impact des matières premières à forte intensité carbone, dans une perspective d'amélioration continue et de cohérence avec les objectifs climatiques de la Ville.

Entre 2019 et 2026, les dépenses énergétiques défavorables de Montréal, soit les dépenses en gaz naturel, en essence, en huile diesel et en mazout, oscillent entre 27 % (23 M\$ en 2020) et 39 % (44 M\$ en 2022) des dépenses énergétiques totales. Lors de la dernière année complète avec des données réelles (2024), la part des dépenses énergétiques défavorables était de 34 % (37 M\$), en légère baisse par rapport au sommet de 2022, mais toujours plus élevée qu'en 2019, 2020 et 2021.

Quant aux dépenses énergétiques favorables, soit principalement les dépenses liées à l'électricité, elles devront aussi être diminuées dans un souci de réduction de la consommation énergétique de la Ville de Montréal et d'une meilleure utilisation de l'énergie disponible.

Les variations observées dans la part des dépenses énergétiques défavorables entre 2019 et 2026 s'expliquent par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci figurent les fluctuations des prix des différentes sources d'énergie, les écarts de température d'une année à l'autre, ainsi que les impacts économiques liés à la pandémie de COVID-19, principalement observés jusqu'en 2022. À cela s'ajoutent les effets de la conjoncture géopolitique mondiale qui ont influencé les marchés de l'énergie.

Graphique 32 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2026



Les principales dépenses énergétiques⁵ défavorables du budget 2026 découleront principalement des :

- Dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (57 %)
- Dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (20 %)
- Dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (13 %).

⁵ Il est important de noter que certaines dépenses énergétiques liées à la sous-traitance, telles que le diesel utilisé pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles, ne sont pas comprises dans l'analyse puisque les données évaluées ne permettaient pas de faire cette distinction.

Projets et programmes permettant de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables

La Ville met en place des projets et programmes afin de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables, et ainsi d'améliorer l'alignement de son budget de fonctionnement en matière d'atténuation des changements climatiques. Parmi ces investissements, on retrouve :

▪ **66169 — Programme de transition écologique pour le parc immobilier — 196,0 M\$**

Ce programme contribue à réduire les émissions de GES et à rendre la Ville carboneutre en éliminant l'utilisation d'énergies fossiles et les fuites d'halocarbures, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, de même qu'en électrifiant et mutualisant la flotte de véhicules du service.

▪ **56540 — Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) – 1 240,9 M\$**

La station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte génère des boues déshydratées qui sont brûlées dans quatre incinérateurs. Ceux-ci s'approchent de la fin de leur vie utile et produisent une quantité importante d'émissions atmosphériques et de GES. Le projet de construction de l'Usine de Traitement et de Valorisation des Boues réduira la consommation de gaz naturel, réduira les rejets atmosphériques, augmentera la valorisation des résidus et permettra d'améliorer son efficacité énergétique.

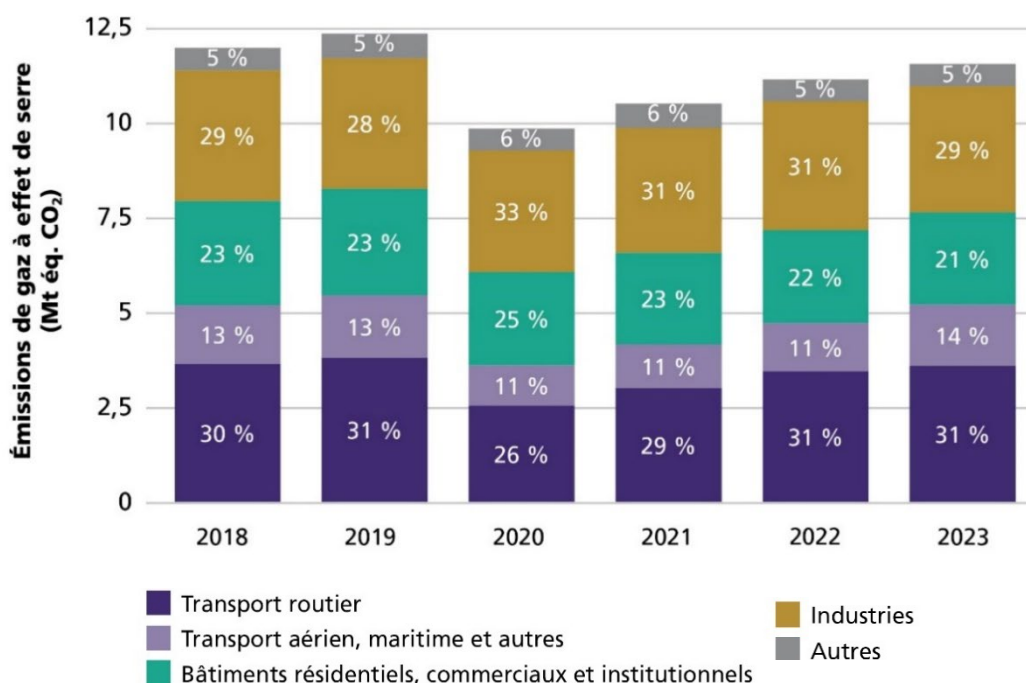
13.3. Le défi du respect du budget carbone

13.3.1. L'état des émissions de GES : 67 mégatonnes d'équivalent CO₂ émis entre 2018 et 2023

Chaque année, la Ville de Montréal publie un inventaire mis à jour des émissions de GES de la collectivité montréalaise. Le territoire couvert correspond à l'ensemble de l'agglomération, incluant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les 15 villes liées situées sur l'île.

En 2023, les émissions de GES ont atteint 11,5 mégatonnes d'équivalent CO₂ (Mt éq. CO₂), en hausse de 3 % par rapport à 2022. Les principales sources d'émissions restent les bâtiments, l'industrie et le transport. Les émissions de 2023 présentent une réduction de 24 % par rapport à 1990, ce qui indique que Montréal n'a pas atteint son objectif de réduction de 30 % en 2020.

Graphique 33 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2018-2023^{6, 7, 8}



⁶ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

⁷ Le secteur des industries inclut les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières, de la construction et énergétiques ainsi que les émissions liées aux procédés industrielles et à l'utilisation de produits.

⁸ Autres : inclut les émissions fugitives ainsi que les émissions liées aux matières résiduelles et à l'agriculture

13.3.2. Le budget carbone : 118 Mt éq. CO₂ restant entre 2024 et 2050

En cohérence avec les recommandations scientifiques les plus récentes, la Ville de Montréal s'est dotée en 2021 d'un budget carbone qui s'applique au territoire couvert par l'inventaire des émissions de GES de l'ensemble de l'agglomération⁹. Un budget carbone représente la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à l'ère préindustrielle. Pour respecter cette limite, des plafonds annuels d'émissions ont été établis, définissant la trajectoire de réduction nécessaire au fil du temps.

Si la collectivité montréalaise dépasse le plafond d'émissions prévu pour une année donnée, elle devra compenser cet excédent en réduisant davantage ses émissions les années suivantes, afin de rester dans les limites du budget global. Étant donné que ce dernier est limité, et que les plafonds deviennent de plus en plus stricts avec le temps, il est dans l'intérêt de la Ville de réduire ses émissions le plus tôt possible.

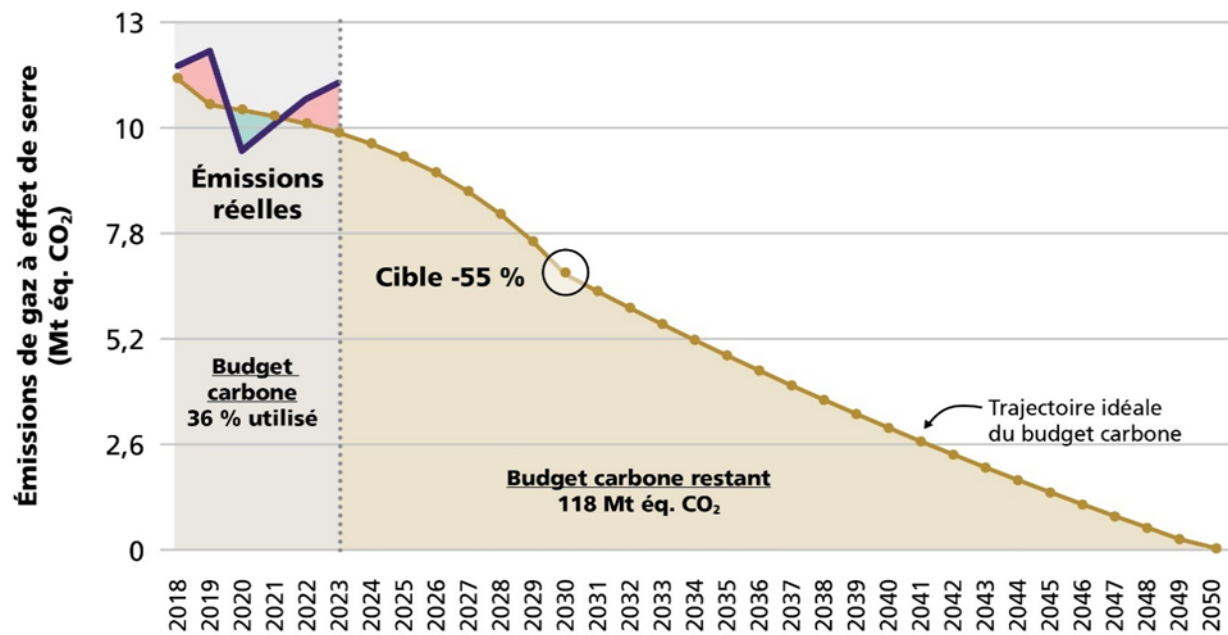
Entre 2018 et 2023, la collectivité montréalaise a émis environ 67 Mt éq. CO₂. Cela signifie qu'en cinq ans, 36 % du total du budget carbone disponible jusqu'en 2050 a été épuisé, équivalent à un déficit de près de 2,2 Mt éq. CO₂ en 2023 par rapport à la trajectoire idéale pour respecter le budget carbone. **Le budget carbone restant entre 2024 et 2050 est donc maintenant de 118 Mt éq. CO₂.**

Tableau 109 – État du budget carbone entre 2018 et 2023

(en Mt éq. CO ₂)	Émissions réelles	Budget carbone	
		Plafonds annuels	Solde cumulatif
2018	11,93	11,61	(0,31)
2019	12,30	10,97	(1,64)
2020	9,81	10,84	(0,61)
2021	10,46	10,69	(0,39)
2022	11,10	10,50	(0,98)
2023	11,50	10,28	(2,21)

Au cours des six dernières années, les émissions de GES sont demeurées au-dessus des plafonds annuels fixés par le budget carbone, à l'exception de 2020 et 2021, deux années marquées par la pandémie de COVID-19.

⁹ Voir l'annexe 2 pour plus de détails sur la méthodologie.

Graphique 34 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO₂)

13.4. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal

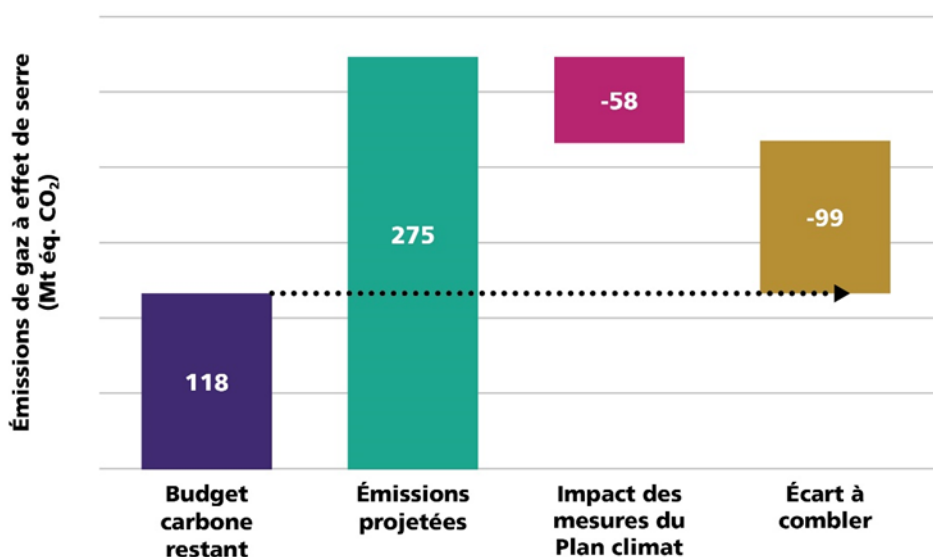
Afin d'évaluer la capacité de l'agglomération de Montréal à respecter son budget carbone et à atteindre ses cibles climatiques, le budget climat repose sur une modélisation des trajectoires d'émissions de GES¹⁰. Cette approche permet d'estimer l'impact potentiel des mesures d'atténuation, d'identifier les écarts à combler pour respecter le budget carbone et de guider les priorités d'action. Elle fait du budget climat un outil stratégique pour orienter les décisions vers les mesures les plus efficaces.

Avec un budget carbone restant de 118 Mt éq. CO₂ d'ici 2050, il est estimé que la Ville de Montréal émettrait 275 Mt éq. CO₂ en l'absence d'actions climatiques supplémentaires à celles qui sont prévues par les gouvernements fédéral et provincial. Il existe donc un écart à combler de 157 Mt éq. CO₂. Or, cet écart n'est comblé qu'en partie par les mesures du Plan climat

13.4.1. Les mesures du Plan climat peuvent réduire les émissions de 58 Mt éq. CO₂ si elles sont pleinement mises en œuvre

La prévision des émissions de GES intègre les mesures climatiques actuelles et planifiées ainsi que les mesures supplémentaires à l'étude. Les trajectoires sont régulièrement mises à jour afin de refléter les données les plus récentes, les changements aux politiques et les efforts réels déployés par la collectivité.

Graphique 35 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO₂)



¹⁰ La Ville reconnaît les incertitudes qui entourent les trajectoires d'émissions de GES, la qualité des inventaires et l'efficacité des mesures. Les résultats présentés reposent sur les meilleures données disponibles et des hypothèses crédibles, mais peuvent varier d'une année à l'autre.

Les mesures actuelles et planifiées peuvent réduire les émissions de 28,7 Mt éq. CO₂

Les mesures actuelles et planifiées représentent les actions climatiques déjà mises en œuvre et dotées d'un financement ou d'un plan de mise en œuvre en 2025, et ce, à tous les niveaux de gouvernement. Ces mesures permettent d'accélérer la réduction des émissions, mais demeurent insuffisantes pour atteindre les cibles de réduction ou respecter le budget carbone. Si elles sont pleinement mises en œuvre, ces politiques et engagements devraient permettre une réduction cumulative de 28,7 Mt éq. CO₂ d'ici 2050. Les résultats sont présentés ci-dessous par secteur d'émissions, incluant le transport routier, les bâtiments, ainsi que les autres secteurs.

Mesures actuelles et planifiées — transport routier

Alors que la Ville s'est engagée en mai 2023 à atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, les émissions du secteur des transports ont augmenté de 44 % depuis le début de la pandémie en 2020, retrouvant d'ailleurs en 2023 un niveau équivalent à celui de 2018. Le transport routier représentait près du tiers des GES émis par la collectivité montréalaise en 2023 et l'auto solo demeure le mode de transport le plus émetteur de Montréal. À cela s'ajoute, une hausse marquée de 41 % des émissions liées au transport aérien en un an, qui devient le deuxième plus grand émetteur du secteur du transport. Face à ces constats, il est primordial d'accélérer les actions visant à réduire les émissions de GES liées au transport routier.

Avec les mesures actuelles et planifiées liées au secteur du transport routier, la Ville pourrait atteindre une réduction de plus de 7 Mt éq. CO₂ des émissions totales estimées d'ici 2050. Cette réduction représente 12,6 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport routier

(en Mt éq. CO ₂)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage (action 11)	(2,1)	3,7%
Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal (action 13)	(0,6)	1,0%
Électrifier 100 % des autobus de la STM (action 14)	(3,7)	6,3%
Encourager le verdissement et stimuler la densification de la ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert (action 18)	(0,9)	1,6%
Total des mesures actuelles et planifiées du transport routier	(7,3)	12,6%

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 3,6 Mt éq. CO₂ à 2,3 Mt éq. CO₂ entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées.

Mesures actuelles et planifiées — bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux bâtiments, la Ville prévoit une réduction de près de 18 Mt éq. CO₂ dans les émissions provenant des secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels d'ici 2050. Cette réduction représente 30,2 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat. La mise en œuvre du système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments représente à elle seule plus du quart des réductions potentielles, ce qui en fait l'action avec le plus grand potentiel de réduction des émissions parmi les mesures actuelles et planifiées du Plan climat.

Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments

(en Mt éq. CO ₂)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Adapter les règlements afin d'améliorer l'efficacité énergétique de tous les types de bâtiments (action 25)	(2,7)	4,6%
Système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments (action 27)	(15,0)	25,6%
Total des mesures actuelles et planifiées des bâtiments	(17,7)	30,2%

En 2023, les émissions annuelles de GES provenant des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentaient 21 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. En complément des cibles établies dans le Plan climat, la Ville s'est engagée, dès 2022, à atteindre zéro émission de GES pour l'ensemble des bâtiments sur son territoire d'ici 2040.

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 2,4 Mt éq. CO₂ à 1 Mt éq. CO₂ entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées. Puisque l'objectif est d'atteindre zéro émission de GES en 2040, la Ville devra combler cet écart en renforçant les mesures actuelles et planifiées ou en ajoutant de nouvelles mesures structurantes, notamment au niveau des bâtiments résidentiels qui émettraient la majorité¹¹ des GES à l'horizon 2040.

Mesures actuelles et planifiées — autres secteurs

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux autres secteurs, la Ville prévoit une réduction de près de 4 Mt éq. CO₂. Cette réduction représente 6,4 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 112 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs

(en Mt éq. CO ₂)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres (action 20)	(0,27)	0,5%
Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (action 37)	(1,47)	2,5%
Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (action 40)	(2,0)	3,4%
Total des mesures actuelles et planifiées des autres secteurs	(3,74)	6,4%

¹¹ 72 %.

En 2023, les émissions annuelles de GES provenant des autres secteurs¹² représentaient 48 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. Les sous-secteurs les plus émissifs des autres secteurs étaient les sources fixes des industries (22 %), le transport aérien (10 %) et l'utilisation de produits par les industries (7 %).

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur ne diminueraient pas significativement, passant de 5,5 Mt éq. CO₂ à 5,2 Mt éq. CO₂ entre 2023 et 2050 avec les mesures actuelles et planifiées. Afin de respecter son engagement envers la carboneutralité à l'horizon 2050, la Ville devra notamment travailler avec les autres paliers gouvernementaux, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs du transport aérien et industriel.

Les mesures supplémentaires à l'étude peuvent réduire les émissions de 29,7 Mt éq. CO₂

Malgré les efforts déjà planifiés, la prévision des émissions indique que la collectivité montréalaise ne parviendrait pas à atteindre ses cibles climatiques ni à respecter son budget carbone sans l'ajout de nouvelles mesures ou sans le renforcement soutenu des mesures actuelles. Les mesures supplémentaires à l'étude constituent de nouvelles initiatives ou bonifications aux politiques existantes. Bien qu'elles soient prévues dans le Plan climat, ces mesures n'ont pas encore été accompagnées d'un plan de mise en œuvre précis ou d'un financement suffisant.

Ces mesures permettraient de repousser l'épuisement du budget carbone à 2035 et de réduire l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés de près de 30 Mt éq. CO₂ d'ici 2050. Cette réduction représente plus de la moitié du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

La mise en œuvre de la nouvelle action du Plan climat qui consiste à établir une stratégie d'écofiscalité pour financer la mobilité montréalaise représente un potentiel important de réduction des émissions parmi l'ensemble des mesures du Plan climat.

¹² Les autres secteurs incluent les émissions du transport aérien, maritime, ferroviaire et hors route, les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières et à la construction, aux industries énergétiques et aux émissions fugitives, les émissions liées aux matières résiduelles, les émissions liées aux procédés industriels et aux utilisations de produits, et les émissions associées à l'agriculture.

13.4.2. Analyse des écarts GES à combler

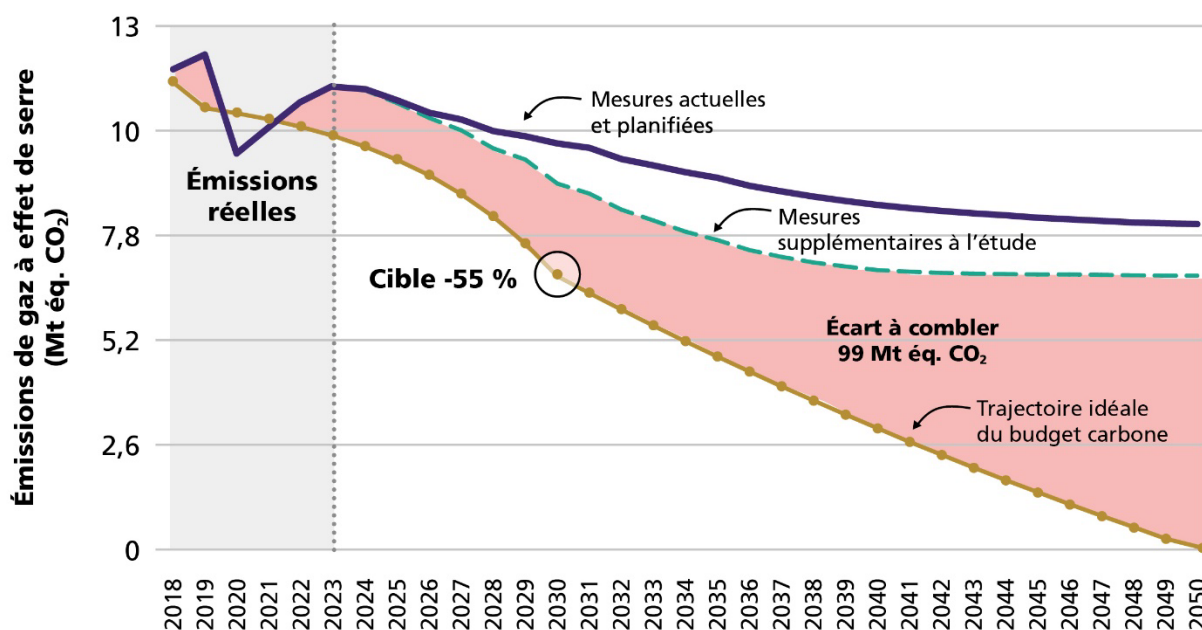
Au total, les mesures actuelles, planifiées et supplémentaires à l'étude pourraient mener à une réduction de la consommation du budget carbone de 58 Mt éq. CO₂.

Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat

(en Mt éq. CO ₂)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Mesures actuelles et planifiées	(28,7)	49,2%
Mesures supplémentaires à l'étude	(29,7)	50,8%
Impact GES total des actions du Plan climat	(58,4)	100,0%

Cet effort significatif lié aux nombreuses mesures d'atténuation découlant du Plan climat de Montréal ne serait toutefois pas suffisant pour respecter la cible de carboneutralité 2050 et le budget carbone. En effet, la Ville émettrait toujours environ 100 Mt éq. CO₂ de plus que la limite de son budget carbone et aurait épuisé son budget carbone en 2035.

Graphique 36 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO₂)



13.5. Perspectives et ajustements futurs

Montréal poursuit avec détermination sa transition climatique. La Ville renforce sa planification et affine ses outils pour réduire l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés par son budget carbone.

Le **test climat** deviendra un outil central du système de gouvernance climatique montréalais. Intégré au processus budgétaire, il guidera la conception des projets et des programmes vers une meilleure cohérence avec les objectifs climatiques, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

La **modélisation** des trajectoires d'émissions continuera d'être actualisée annuellement. Une attention croissante sera aussi portée à l'intégration d'actions structurantes dans les secteurs qui ne relèvent pas directement de la compétence municipale, mais sur lesquels la Ville de Montréal peut exercer un pouvoir d'influence, notamment auprès des gouvernements provincial et fédéral.

Parallèlement, la Ville intensifiera ses efforts pour réduire sa consommation énergétique et encourager une mobilité plus durable auprès des citoyennes et citoyens. Ces actions seront menées en collaboration avec les citoyennes et citoyens et les partenaires institutionnels, communautaires et gouvernementaux.

Enfin, Montréal demeure en veille active sur les avancées climatiques à l'échelle nationale et internationale. Elle s'inspire des meilleures pratiques mises en œuvre dans d'autres villes du monde, notamment celles qui innovent dans la gestion de leur budget carbone, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES. Cette ouverture permet de bonifier ses propres stratégies, d'anticiper les tendances émergentes et de renforcer sa capacité d'action. En cultivant une posture d'apprentissage continu et de collaboration, Montréal s'engage à rester à l'avant-garde de la transition climatique urbaine.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	20 401,5	20 199,1	25 949,5	25 241,6	27 368,3	24 132,4	23 985,3
Finances et évaluation foncière	73 433,0	76 904,6	80 132,4	81 194,2	93 451,3	88 700,3	86 135,8
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	15 615,8	16 481,0	8 764,8	7 562,6
Ressources humaines et communications	69 523,6	73 267,7	75 036,5	77 767,1	80 639,5	79 481,6	79 315,3
Autres services administratifs	11 251,4	11 192,2	12 250,3	14 807,9	17 801,6	21 571,5	22 355,6
Total – Services administratifs	187 889,9	197 378,3	208 468,7	214 626,6	235 741,7	222 650,6	219 354,6

Tableau 115 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,0	4 828,0	4 452,1	5 409,9	7 527,9	7 915,6
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,5	5 813,5	7 673,3	7 673,3	8 061,0
Commission de la fonction publique de Montréal	948,2	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 412,5	2 412,5	2 522,2
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	2 303,1	2 168,6	3 095,6	2 938,8
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,3	90,4	137,3	862,2	918,0
Total – Autres services administratifs	11 251,4	11 192,2	12 250,3	14 807,9	17 801,6	21 571,5	22 355,6

Tableau 116 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	12 148,8	12 274,4	16 642,4	15 949,3	16 311,6	16 012,2	15 968,6
Cotisations de l'employeur	2 946,2	3 155,3	4 157,3	4 107,0	4 093,4	4 007,5	4 066,2
Transport et communications	360,6	446,6	591,6	376,6	347,4	378,1	348,9
Services professionnels	734,6	614,5	462,3	793,8	920,8	322,5	423,9
Services techniques et autres	2 136,8	1 995,0	1 987,9	2 256,4	3 358,2	2 417,2	2 269,1
Location, entretien et réparation	49,3	79,1	80,9	53,1	65,5	64,2	56,1
Biens non durables	53,8	423,4	89,4	113,3	223,6	221,0	279,9
Biens durables	18,8	33,6	22,4	17,9	6,6	11,0	11,0
Contributions à des organismes	2 068,5	1 159,4	1 897,5	1 536,0	1 998,4	659,4	549,4
Autres	(115,9)	17,8	17,8	38,2	42,8	39,3	12,2
Total	20 401,5	20 199,1	25 949,5	25 241,6	27 368,3	24 132,4	23 985,3

Tableau 117 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	47 294,1	49 417,7	50 177,0	51 163,9	53 011,9	54 248,3	53 506,9
Cotisations de l'employeur	12 052,0	13 246,2	13 597,4	14 041,8	13 755,5	14 068,0	14 213,4
Transport et communications	1 323,4	1 888,0	1 499,9	1 631,0	2 035,2	2 091,6	2 103,8
Services professionnels	1 862,3	1 800,0	2 453,1	3 006,4	3 683,6	3 641,4	3 876,5
Services techniques et autres	5 456,7	6 721,1	8 218,8	7 364,0	13 842,4	7 203,7	7 847,1
Location, entretien et réparation	91,2	87,8	69,5	57,8	84,9	105,5	105,5
Biens non durables	127,9	122,8	113,9	116,5	107,2	130,5	131,0
Biens durables	67,2	89,2	44,0	17,7	80,2	84,2	84,2
Autres	5 158,2	3 531,8	3 958,8	3 795,1	6 850,4	7 127,1	4 267,4
Total	73 433,0	76 904,6	80 132,4	81 194,2	93 451,3	88 700,3	86 135,8

Tableau 118 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	4 365,8	4 680,1	5 438,3	5 376,8	5 686,6	5 774,4	4 991,2
Cotisations de l'employeur	997,7	1 135,5	1 339,6	1 417,5	1 399,6	1 417,3	1 238,0
Transport et communications	54,8	62,3	38,6	33,4	60,1	22,0	19,7
Services professionnels	1 390,9	1 388,0	1 441,2	3 305,9	2 636,6	1 050,9	988,7
Services techniques et autres	115,7	114,4	49,9	108,1	777,0	395,4	225,2
Location, entretien et réparation	0,1	3,8	1,0	25,3	6,0	-	-
Biens non durables	16,9	19,5	29,1	27,5	34,7	34,8	29,8
Biens durables	3,9	0,9	0,5	0,4	12,8	-	-
Contributions à des organismes	6 334,6	8 410,2	6 761,8	5 320,9	5 867,6	70,0	70,0
Total	13 280,4	15 814,7	15 100,0	15 615,8	16 481,0	8 764,8	7 562,6

Tableau 119 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	48 648,7	50 732,8	51 343,6	53 844,7	55 185,8	54 121,7	53 992,5
Cotisations de l'employeur	12 355,5	13 276,0	13 745,2	14 205,5	14 371,1	14 059,1	14 295,7
Transport et communications	3 300,6	3 209,0	3 166,9	3 522,0	4 034,3	2 941,0	3 484,2
Services professionnels	2 860,9	3 034,8	3 446,9	3 145,8	3 431,0	4 427,0	3 976,9
Services techniques et autres	1 414,4	1 490,8	1 776,5	1 518,4	1 967,3	2 228,0	3 192,2
Location, entretien et réparation	17,8	25,2	93,2	77,6	150,1	151,1	148,1
Biens non durables	1 391,6	1 439,0	1 402,2	1 352,6	1 330,0	1 474,1	156,9
Biens durables	34,1	60,0	52,0	1,2	54,8	79,6	68,8
Contributions à des organismes	-	-	-	99,3	115,1	-	-
Autres	(500,0)	0,1	10,0	-	-	-	-
Total	69 523,6	73 267,7	75 036,5	77 767,1	80 639,5	79 481,6	79 315,3

Tableau 120 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	3 014,8	3 252,0	3 490,0	3 346,1	3 620,0	4 189,0	4 270,5
Cotisations de l'employeur	711,3	794,4	847,6	782,0	905,1	1 054,2	1 079,9
Transport et communications	41,9	74,1	66,6	25,1	102,5	101,5	101,5
Services professionnels	231,7	141,0	165,9	87,8	365,4	1 802,8	2 042,8
Services techniques et autres	92,2	109,9	94,5	65,6	213,4	212,6	213,1
Location, entretien et réparation	17,0	22,3	39,3	36,6	50,3	50,3	50,3
Biens non durables	43,8	33,1	74,3	80,7	118,2	87,5	127,5
Biens durables	121,6	78,2	49,8	28,2	35,0	30,0	30,0
Total	4 274,3	4 505,0	4 828,0	4 452,1	5 409,9	7 527,9	7 915,6

Tableau 121 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	4 177,1	3 965,8	4 491,3	4 187,4	4 683,1	4 683,1	4 995,9
Cotisations de l'employeur	942,1	964,0	1 064,1	1 010,0	1 077,4	1 077,4	1 174,8
Transport et communications	17,6	20,5	20,0	15,9	23,0	23,0	23,5
Services professionnels	621,4	422,9	401,4	464,9	1 537,1	1 547,8	1 443,8
Services techniques et autres	65,3	67,7	111,4	75,2	156,7	146,0	147,0
Location, entretien et réparation	12,3	26,7	13,0	13,2	38,0	38,0	118,0
Biens non durables	105,9	112,2	175,3	46,9	158,0	158,0	158,0
Total	5 941,7	5 579,8	6 276,5	5 813,5	7 673,3	7 673,3	8 061,0

Tableau 122 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	453,1	506,6	550,0	1 234,2	1 371,4	1 482,3	1 555,4
Cotisations de l'employeur	107,0	130,4	139,4	311,4	351,3	380,4	406,6
Transport et communications	56,8	19,6	25,9	31,0	52,1	52,1	32,8
Services professionnels	302,2	324,2	320,4	486,6	536,3	398,0	414,0
Services techniques et autres	24,7	26,8	24,5	48,7	70,2	70,2	79,0
Location, entretien et réparation	1,1	1,6	3,9	15,6	9,0	11,5	1,0
Biens non durables	(0,2)	0,6	6,6	1,7	12,2	8,0	8,4
Biens durables	3,5	7,0	9,8	19,6	10,0	10,0	25,0
Total	948,2	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 412,5	2 412,5	2 522,2

Tableau 123 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	-	1 177,0	1 090,4	1 090,4	1 155,9
Cotisations de l'employeur	-	-	-	213,4	279,7	279,7	301,6
Transport et communications	-	-	-	127,0	91,5	241,5	241,5
Services professionnels	-	-	-	472,0	373,9	713,9	713,9
Services techniques et autres	-	-	-	253,6	246,2	396,2	429,4
Location, entretien et réparation	-	-	-	30,2	40,9	317,9	40,5
Biens non durables	-	-	-	29,1	36,0	36,0	36,0
Biens durables	-	-	-	0,8	-	20,0	20,0
Autres	-	-	-	-	10,0	-	-
Total	-	-	-	2 303,1	2 168,6	3 095,6	2 938,8

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville.

Tableau 124 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	71,4	72,7	48,7	67,6	92,8	218,0	223,2
Cotisations de l'employeur	15,8	17,1	14,7	21,5	22,3	57,5	59,7
Transport et communications	-	-	-	-	-	8,7	8,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	150,7	150,7
Services techniques et autres	-	0,8	1,9	1,2	7,4	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	0,1	14,8	386,8	435,2
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	87,2	90,6	65,3	90,4	137,3	862,2	918,0

Habitation et économie

Tableau 125 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Habitation et économie							
Approvisionnement	27 772,5	31 605,8	33 886,0	36 430,8	38 308,6	38 206,9	38 193,5
Développement économique	121 437,5	84 735,6	113 260,0	122 515,8	179 787,5	82 812,9	78 156,6
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	224 104,8	305 225,3	228 726,1	248 031,8
Stratégie immobilière	60 782,2	62 042,8	57 917,7	61 199,8	63 324,8	63 446,9	61 216,2
Total – Habitation et économie	355 842,7	296 743,1	366 223,7	444 251,2	586 646,2	413 192,8	425 598,1

Tableau 126 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	20 846,0	21 919,4	23 261,5	25 107,3	26 647,7	26 412,9	26 296,3
Cotisations de l'employeur	5 385,3	6 154,9	6 514,5	7 124,2	7 108,9	7 043,3	7 196,2
Transport et communications	200,7	221,3	252,7	195,4	282,0	262,0	491,7
Services professionnels	319,0	377,7	317,4	73,2	205,8	190,2	351,8
Services techniques et autres	1 385,1	2 347,8	3 263,2	3 233,4	3 526,8	3 772,3	3 324,8
Location, entretien et réparation	6,6	16,5	30,7	26,4	26,5	31,6	18,5
Biens non durables	113,0	225,9	161,1	150,6	177,1	184,0	193,6
Biens durables	23,8	55,2	20,5	95,3	44,7	21,5	31,5
Autres	(507,0)	287,1	64,4	425,0	289,1	289,1	289,1
Total	27 772,5	31 605,8	33 886,0	36 430,8	38 308,6	38 206,9	38 193,5

Tableau 127 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	8 489,9	8 206,3	8 609,9	7 830,0	7 475,3	7 182,6	7 259,2
Cotisations de l'employeur	2 006,9	2 078,8	2 148,8	2 021,2	1 818,0	1 784,1	1 829,1
Transport et communications	718,6	879,7	549,5	599,6	536,9	180,9	123,5
Services professionnels	5 287,7	4 019,6	3 585,8	3 908,9	3 211,2	2 156,8	983,8
Services techniques et autres	804,3	633,9	929,9	14 577,8	1 307,9	730,5	191,3
Location, entretien et réparation	0,1	28,4	35,0	73,2	36,9	4,0	2,0
Biens non durables	34,6	329,5	78,7	29,1	47,9	9,5	6,0
Biens durables	(17,5)	158,5	269,9	245,7	214,8	10,0	-
Contributions à des organismes	104 112,9	68 400,9	97 052,5	93 230,3	165 138,6	70 754,5	67 761,7
Total	121 437,5	84 735,6	113 260,0	122 515,8	179 787,5	82 812,9	78 156,6

Tableau 128 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	9 503,5	9 862,3	10 965,8	11 852,2	12 846,2	13 616,4	13 635,3
Cotisations de l'employeur	2 383,9	2 643,6	2 880,3	3 158,5	3 333,7	3 521,2	3 611,9
Transport et communications	98,2	83,9	77,1	75,1	386,8	386,8	386,8
Services professionnels	797,6	666,0	869,4	621,3	1 600,5	1 666,6	1 656,9
Services techniques et autres	117,6	78,3	134,2	816,2	964,5	155,4	160,4
Location, entretien et réparation	18,8	0,5	79,2	207,7	7 513,9	13,9	6,4
Biens non durables	39,8	28,6	27,4	37,4	36,0	41,0	41,0
Biens durables	18,1	7,9	2 605,1	11 197,3	246,1	30,0	32,5
Contributions à des organismes	132 875,6	104 987,8	141 789,5	194 277,9	278 297,6	209 294,8	228 500,6
Autres	(2,6)	-	1 732,0	1 861,2	-	-	-
Total	145 850,5	118 358,9	161 160,0	224 104,8	305 225,3	228 726,1	248 031,8

Tableau 129 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	7 724,3	6 519,0	6 109,1	6 540,7	7 203,8	7 495,6	7 683,0
Cotisations de l'employeur	1 992,4	1 723,2	1 639,8	1 706,7	1 810,5	1 899,3	1 988,1
Transport et communications	10,2	37,0	55,1	57,6	71,7	93,7	78,4
Services professionnels	97,8	105,9	56,7	215,5	668,1	866,1	1 015,5
Services techniques et autres	180,6	73,6	183,9	254,6	342,3	146,1	373,3
Location, entretien et réparation	49 681,6	47 247,0	49 658,6	50 642,4	51 376,4	51 090,8	47 710,2
Biens non durables	784,5	0,5	9,1	22,0	20,7	24,0	16,6
Biens durables	17,6	4,7	4,3	1,2	38,4	38,4	30,0
Frais de financement	-	-	201,0	1 637,2	1 792,9	1 792,9	2 321,1
Remboursement de la dette à long terme	-	-	0,1	121,9	-	-	-
Contributions à des organismes	-	6 331,9	-	-	-	-	-
Autres	293,2	-	-	-	-	-	-
Total	60 782,2	62 042,8	57 917,7	61 199,8	63 324,8	63 446,9	61 216,2

Qualité de vie

Tableau 130 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Qualité de vie							
Culture	62 804,5	64 495,5	68 531,6	75 573,2	78 471,5	73 778,2	80 035,1
Diversité et inclusion sociale	34 268,0	42 581,8	47 182,6	44 250,7	68 298,8	43 196,9	68 741,2
Environnement	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,7	214 847,6	223 416,7	216 652,8
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	88 039,0	94 539,1	90 648,5	95 174,2
Total – Qualité de vie	315 587,9	361 371,5	405 159,7	406 178,6	456 157,0	431 040,3	460 603,3

Tableau 131 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	13 180,7	14 101,5	14 870,0	15 401,0	15 771,6	15 394,4	16 111,9
Cotisations de l'employeur	3 314,4	3 753,8	3 930,3	4 194,8	4 040,7	3 997,0	4 271,0
Transport et communications	139,3	334,3	235,5	271,7	393,8	336,7	327,5
Services professionnels	3 986,0	3 777,0	4 213,5	1 072,2	1 294,5	1 235,6	1 048,8
Services techniques et autres	2 941,0	3 460,8	4 534,8	9 391,5	8 551,1	8 235,3	15 068,9
Location, entretien et réparation	72,7	169,7	225,5	453,4	565,5	595,7	510,5
Biens non durables	9 277,1	7 980,5	7 937,2	8 227,5	9 952,4	7 918,1	8 149,0
Biens durables	215,7	124,8	188,3	2 473,0	140,3	108,3	112,2
Contributions à des organismes	29 677,6	30 722,4	32 396,6	34 090,8	37 761,6	35 957,1	34 435,3
Autres	-	70,7	(0,1)	(2,7)	-	-	-
Total	62 804,5	64 495,5	68 531,6	75 573,2	78 471,5	73 778,2	80 035,1

Tableau 132 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	5 343,1	5 999,3	6 969,6	6 756,4	6 838,6	7 023,6	7 229,5
Cotisations de l'employeur	1 296,6	1 548,2	1 760,0	1 749,4	1 686,6	1 732,6	1 795,2
Transport et communications	79,1	62,9	359,5	191,3	163,7	82,4	372,4
Services professionnels	2 321,5	4 285,4	6 457,8	6 502,2	7 552,5	2 623,1	3 104,8
Services techniques et autres	535,5	449,4	1 150,8	234,0	5 620,7	8 102,2	8 577,5
Location, entretien et réparation	-	35,7	161,4	10,7	67,5	52,6	-
Biens non durables	45,1	62,6	84,3	22,6	182,5	72,7	45,9
Biens durables	(0,1)	-	-	2,7	20,0	20,0	-
Contributions à des organismes	24 295,8	30 138,3	30 243,3	28 781,4	46 166,7	23 487,7	47 615,9
Autres	351,4	-	(4,1)	-	-	-	-
Total	34 268,0	42 581,8	47 182,6	44 250,7	68 298,8	43 196,9	68 741,2

Tableau 133 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	18 393,4	19 513,9	19 862,2	21 372,2	23 693,5	24 129,8	24 500,6
Cotisations de l'employeur	4 705,0	5 383,0	5 459,3	5 906,0	6 209,2	6 368,4	6 659,0
Transport et communications	423,3	324,2	333,0	312,4	1 949,9	3 488,9	3 450,0
Services professionnels	1 264,3	393,6	580,1	399,6	897,0	809,1	681,2
Services techniques et autres	126 204,5	136 644,2	169 145,9	179 865,7	177 308,5	186 234,9	181 050,9
Location, entretien et réparation	960,6	1 314,6	1 425,4	1 632,8	3 020,9	2 988,1	1 820,4
Biens non durables	1 301,7	1 291,5	1 356,9	1 701,2	4 567,6	4 729,3	2 789,0
Biens durables	5 898,5	5 619,0	2 997,5	4 045,3	4 774,1	2 235,0	2 172,8
Contributions à des organismes	28,0	82,8	45,9	63,8	158,0	164,3	73,8
Autres	(10 108,5)	2 499,5	5 545,1	(16 983,3)	(7 731,1)	(7 731,1)	(6 544,9)
Total	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,7	214 847,6	223 416,7	216 652,8

Tableau 134 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	26 472,5	30 922,5	32 371,8	33 719,0	33 965,0	32 178,8	33 615,2
Cotisations de l'employeur	6 758,6	8 238,3	8 597,2	8 929,5	9 166,9	10 055,7	10 643,2
Transport et communications	1 459,1	2 065,2	2 019,0	2 495,9	3 100,5	2 201,2	2 165,2
Services professionnels	3 293,2	3 409,3	2 188,0	1 163,4	1 427,9	1 046,1	1 029,1
Services techniques et autres	9 828,1	12 201,7	12 830,6	16 856,6	17 268,0	15 675,6	16 653,3
Location, entretien et réparation	238,1	241,8	261,3	271,4	394,7	177,4	182,4
Biens non durables	3 622,0	4 923,6	4 643,2	4 762,5	5 123,8	5 574,1	5 915,9
Biens durables	463,9	783,1	722,6	812,0	792,8	703,6	715,1
Frais de financement	6 530,7	6 610,0	6 471,5	6 231,4	8 101,9	8 101,9	8 107,9
Remboursement de la dette à long terme	10 435,9	11 358,1	11 895,6	12 116,1	14 351,1	14 351,1	15 538,9
Contributions à des organismes	457,0	517,0	621,8	702,0	846,5	583,0	608,0
Autres	(114,5)	(42,7)	71,6	(20,8)	-	-	-
Total	69 444,6	81 227,9	82 694,2	88 039,0	94 539,1	90 648,5	95 174,2

Sécurité urbaine et conformité

Tableau 135 – Sécurité urbaine et conformité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	67 101,9	68 616,4	69 521,1	74 882,2	78 179,4	75 308,5	80 123,3
Greffe	47 359,7	30 067,4	32 430,8	32 095,7	54 873,9	54 883,1	35 545,3
	114 461,6	98 683,8	101 951,9	106 977,9	133 053,3	130 191,6	115 668,6
Services de sécurité publique							
Police	745 917,3	805 439,8	819 370,7	869 021,1	884 664,3	824 074,3	860 286,4
Sécurité incendie	391 002,4	389 421,2	408 843,2	405 100,9	441 445,5	408 693,7	419 484,3
	1 136 919,7	1 194 861,0	1 228 213,9	1 274 122,0	1 326 109,8	1 232 768,0	1 279 770,7
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 251 381,3	1 293 544,8	1 330 165,8	1 381 099,9	1 459 163,1	1 362 959,6	1 395 439,3

Tableau 136 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	46 485,7	46 083,7	47 911,1	45 681,0	42 371,7	42 336,2	42 159,6
Cotisations de l'employeur	10 971,9	11 768,4	11 739,1	11 456,4	10 354,1	10 341,9	10 663,5
Transport et communications	1 706,5	2 186,2	1 752,2	2 394,4	2 840,2	1 932,1	1 932,1
Services professionnels	2 275,1	2 500,3	2 037,0	7 899,4	15 400,0	14 475,9	16 405,0
Services techniques et autres	4 755,5	5 222,5	5 322,5	6 205,5	6 385,9	5 528,4	8 269,1
Location, entretien et réparation	250,0	204,9	177,2	305,3	205,2	129,8	129,8
Biens non durables	452,1	471,9	417,1	492,7	423,5	378,1	378,1
Biens durables	169,4	156,1	143,1	438,5	188,8	176,1	176,1
Contributions à des organismes	10,0	15,0	17,7	20,0	10,0	10,0	10,0
Autres	25,7	7,4	4,1	(11,0)	-	-	-
Total	67 101,9	68 616,4	69 521,1	74 882,2	78 179,4	75 308,5	80 123,3

Tableau 137 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	26 466,0	22 068,1	24 110,9	24 318,6	31 120,9	31 531,0	25 407,2
Cotisations de l'employeur	6 728,3	6 696,0	6 804,2	6 183,6	8 225,7	8 326,8	7 308,5
Transport et communications	2 462,5	258,3	255,7	239,6	3 002,4	3 057,6	395,6
Services professionnels	614,9	299,3	308,4	283,7	1 573,1	1 060,5	698,1
Services techniques et autres	7 794,0	352,7	533,2	600,3	8 491,2	8 536,2	1 140,9
Location, entretien et réparation	2 368,1	245,8	316,4	342,1	1 689,0	1 727,8	322,8
Biens non durables	563,2	93,0	69,1	76,6	653,9	522,1	221,1
Biens durables	362,7	39,2	31,5	32,0	70,7	81,1	11,1
Contributions à des organismes	-	5,0	-	10,0	45,0	40,0	40,0
Autres	-	10,0	1,4	9,2	2,0	-	-
Total	47 359,7	30 067,4	32 430,8	32 095,7	54 873,9	54 883,1	35 545,3

Tableau 138 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	570 820,1	614 070,0	635 711,6	670 593,5	680 001,0	637 764,9	660 707,8
Cotisations de l'employeur	150 850,7	157 701,3	150 873,5	160 324,4	162 994,8	150 162,1	161 224,6
Transport et communications	2 704,2	3 776,9	3 657,7	4 115,2	3 730,2	2 824,0	3 105,0
Services professionnels	1 097,4	1 175,0	1 055,6	999,9	1 340,4	1 363,3	1 431,3
Services techniques et autres	5 188,6	6 837,4	8 164,0	10 922,9	12 947,5	9 632,6	10 300,5
Location, entretien et réparation	2 111,5	3 370,1	2 947,2	3 235,7	4 120,8	3 157,8	3 829,4
Biens non durables	7 612,6	9 352,0	9 297,0	10 961,6	10 633,0	10 733,3	11 181,2
Biens durables	1 736,1	4 317,5	2 658,2	2 682,3	3 065,0	2 624,7	2 476,0
Contributions à des organismes	4 769,7	4 796,6	4 992,4	5 175,1	5 811,6	5 811,6	6 030,6
Autres	(973,6)	43,0	13,5	10,5	20,0	-	-
Total	745 917,3	805 439,8	819 370,7	869 021,1	884 664,3	824 074,3	860 286,4

Tableau 139 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	282 255,0	287 397,7	303 877,7	301 501,1	328 057,0	310 418,5	318 609,4
Cotisations de l'employeur	68 226,6	75 683,7	78 611,8	80 706,1	81 477,1	80 148,8	85 861,8
Transport et communications	676,7	790,8	817,3	721,1	1 093,5	987,4	1 013,1
Services professionnels	1 267,6	2 246,2	3 239,3	2 745,8	5 146,6	1 278,7	1 279,3
Services techniques et autres	9 139,6	4 711,0	6 574,6	7 667,5	4 560,6	3 943,5	3 719,5
Location, entretien et réparation	13 544,5	6 860,0	4 864,7	2 950,1	2 112,6	992,2	991,7
Biens non durables	6 592,5	8 153,6	6 472,5	3 176,8	5 896,9	5 063,7	5 031,2
Biens durables	2 122,0	3 679,9	4 277,7	5 577,5	12 988,7	5 660,9	2 778,3
Contributions à des organismes	43,9	39,5	30,0	54,9	112,5	200,0	200,0
Autres	7 134,0	(141,2)	77,6	-	-	-	-
Total	391 002,4	389 421,2	408 843,2	405 100,9	441 445,5	408 693,7	419 484,3

Services de proximité

Tableau 140 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Services de proximité							
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	122 735,3	141 130,7	168 791,3	133 098,1	206 903,1	149 524,8	158 771,8
Expérience citoyenne et communications	(18,4)	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 045,8	64 715,2	69 091,9	75 893,2	75 654,9	45 399,9	55 810,1
Matériel roulant et ateliers	109 937,9	135 957,0	144 772,4	147 538,5	153 878,5	148 659,1	152 170,5
Technologies de l'information	81 652,9	88 266,9	99 635,9	128 425,0	147 935,3	132 713,9	143 336,2
Total – Services de proximité	367 353,5	430 276,5	481 750,9	485 594,6	584 371,8	476 297,7	510 088,6

Note : En date du 13 mai 2024, administrativement, une réorganisation des services centraux s'est traduite par l'abolition du Service de l'expérience citoyenne et des communications dont les activités ont été déplacées vers d'autres services. Pour concilier le réel des exercices antérieurs, l'information est présentée à ce tableau. Cependant, aucun tableau spécifique à cet ancien service n'est présenté par la suite.

Tableau 141 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	21 342,8	22 154,6	23 412,9	25 892,9	26 780,2	24 473,1	24 106,3
Cotisations de l'employeur	5 526,9	5 885,7	6 284,3	7 066,3	7 164,1	6 471,2	6 530,5
Transport et communications	423,7	596,1	378,9	161,7	390,9	382,0	382,0
Services professionnels	696,7	635,3	652,2	837,3	650,1	1 234,5	548,5
Services techniques et autres	93 302,3	109 825,1	136 262,7	96 649,5	168 262,4	115 541,3	125 783,8
Location, entretien et réparation	700,2	930,2	968,9	740,5	1 967,3	559,3	557,3
Biens non durables	347,0	570,1	411,4	1 349,3	1 325,8	420,6	420,6
Biens durables	83,6	196,6	90,3	25,1	32,1	67,8	67,8
Contributions à des organismes	312,1	337,0	329,6	318,9	300,2	375,0	375,0
Autres	-	-	0,1	56,6	30,0	-	-
Total	122 735,3	141 130,7	168 791,3	133 098,1	206 903,1	149 524,8	158 771,8

Tableau 142 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	16 433,1	18 433,7	19 991,5	20 784,0	19 479,2	18 693,1	18 966,1
Cotisations de l'employeur	4 074,0	4 808,1	5 262,9	5 675,4	5 177,0	4 964,8	5 145,1
Transport et communications	202,0	177,6	199,4	145,9	181,6	208,8	208,8
Services professionnels	1 798,5	2 444,6	2 606,0	2 634,2	3 298,5	1 193,3	1 011,8
Services techniques et autres	12 972,3	17 052,4	21 376,3	27 543,2	24 959,2	8 763,6	11 638,2
Location, entretien et réparation	3 073,2	3 611,1	4 945,8	4 553,7	4 856,8	4 698,5	11 889,4
Biens non durables	1 560,3	3 809,9	3 561,5	5 337,0	5 841,4	558,8	555,5
Biens durables	5 068,0	5 191,9	3 512,1	2 459,2	3 060,1	105,4	99,4
Contributions à des organismes	7 901,8	9 121,0	7 571,1	9 261,0	8 676,9	6 095,7	6 162,2
Autres	(37,4)	64,9	65,3	(2 500,4)	124,2	117,9	133,6
Total	53 045,8	64 715,2	69 091,9	75 893,2	75 654,9	45 399,9	55 810,1

Tableau 143 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	34 280,9	38 974,8	40 600,3	42 362,3	43 255,3	43 422,7	44 897,1
Cotisations de l'employeur	9 629,8	11 185,0	11 599,0	11 700,4	11 240,6	11 317,3	12 098,9
Transport et communications	86,7	136,0	126,3	91,3	147,7	23,1	107,7
Services professionnels	31,8	24,4	32,0	53,7	54,7	51,3	51,3
Services techniques et autres	3 180,7	5 015,3	4 537,3	3 467,5	7 263,4	5 978,6	8 664,6
Location, entretien et réparation	20 480,3	24 739,4	28 665,8	30 898,8	36 528,0	33 375,7	34 840,5
Biens non durables	43 581,3	57 927,4	60 917,0	60 649,2	58 052,0	57 958,5	54 988,5
Biens durables	35,7	57,7	4,5	13,3	36,8	31,9	21,9
Autres	(1 369,3)	(2 103,0)	(1 709,8)	(1 698,0)	(2 700,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	109 937,9	135 957,0	144 772,4	147 538,5	153 878,5	148 659,1	152 170,5

Tableau 144 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	37 015,3	39 125,5	40 609,2	50 306,1	57 296,0	47 472,2	49 706,0
Cotisations de l'employeur	8 406,5	9 643,4	9 853,1	13 622,0	14 263,2	11 498,4	12 242,2
Transport et communications	8 169,1	7 714,2	8 556,7	8 664,3	8 371,9	8 371,9	8 434,8
Services professionnels	1 017,1	788,3	1 108,4	3 997,9	8 579,8	1 235,6	1 026,5
Services techniques et autres	1 497,2	28 883,6	37 151,8	49 920,5	57 014,4	61 725,8	69 516,7
Location, entretien et réparation	24 875,6	902,8	794,2	941,8	900,0	900,0	900,0
Biens non durables	150,6	140,7	153,3	73,6	45,0	45,0	45,0
Biens durables	582,1	1 068,4	1 429,7	1 032,0	1 465,0	1 465,0	1 465,0
Contributions à des organismes	0,5	-	5,0	5,0	-	-	-
Autres	(61,1)	-	(25,5)	(138,2)	-	-	-
Total	81 652,9	88 266,9	99 635,9	128 425,0	147 935,3	132 713,9	143 336,2

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 145 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	87 050,4	95 610,4	95 610,4	105 361,7
Eau	289 490,4	299 053,6	318 958,2	347 926,7	369 099,8	366 037,7	409 249,5
Gestion et planification des immeubles	113 266,1	127 112,1	136 023,3	135 693,0	149 489,6	140 759,8	137 933,8
Infrastructures du réseau routier	71 992,3	31 130,6	40 810,0	37 787,1	40 636,1	38 416,6	38 880,2
Urbanisme et mobilité	54 052,3	73 314,1	76 620,3	93 795,0	119 396,7	100 618,8	95 392,7
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	601 736,1	600 394,3	654 704,4	702 252,2	774 232,6	741 443,3	786 817,9

Tableau 146 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	6 958,8	6 267,4	7 309,2	8 195,1	10 352,9	10 352,9	11 283,0
Cotisations de l'employeur	1 519,8	1 846,6	1 870,1	1 882,4	2 716,0	2 716,0	2 783,5
Transport et communications	190,4	213,8	220,0	199,7	258,2	258,2	259,6
Services professionnels	413,7	366,2	550,0	225,2	1 075,6	1 067,8	992,7
Services techniques et autres	2 569,4	(1 514,9)	3 999,5	3 302,1	7 624,0	7 606,8	8 749,1
Location, entretien et réparation	1 842,7	1 717,5	1 964,8	1 783,8	2 247,8	2 247,8	2 379,9
Biens non durables	560,8	531,7	630,6	470,3	608,7	633,7	658,2
Biens durables	60,5	80,9	21,9	99,1	73,0	73,0	86,0
Frais de financement	22 938,3	20 970,1	24 070,4	26 892,0	27 326,1	27 326,1	30 778,6
Remboursement de la dette à long terme	35 648,2	38 797,4	41 132,1	43 760,7	41 078,1	41 078,1	45 391,1
Contributions à des organismes	232,4	507,2	524,0	240,0	2 250,0	2 250,0	2 000,0
Total	72 935,0	69 783,9	82 292,6	87 050,4	95 610,4	95 610,4	105 361,7

Tableau 147 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	68 478,2	71 408,6	72 403,0	76 375,8	74 211,4	75 718,2	81 318,0
Cotisations de l'employeur	17 847,5	19 571,9	20 220,6	21 420,1	19 591,2	20 042,2	21 915,4
Transport et communications	718,1	570,3	485,2	506,0	955,3	780,1	816,4
Services professionnels	7 414,6	7 990,9	5 560,6	6 061,7	9 456,5	8 275,6	11 769,9
Services techniques et autres	8 987,9	10 508,3	9 915,0	12 445,7	15 012,1	14 107,9	20 369,3
Location, entretien et réparation	10 693,5	10 497,7	9 647,4	9 100,3	11 066,4	11 473,3	17 378,9
Biens non durables	58 769,7	62 527,5	66 654,2	72 186,2	75 886,3	76 625,6	77 334,6
Biens durables	612,6	506,8	642,2	549,9	556,2	708,7	692,0
Frais de financement	37 287,9	38 299,4	44 943,8	51 546,0	55 296,1	54 715,2	61 488,4
Remboursement de la dette à long terme	78 708,9	77 006,1	86 966,9	96 517,6	103 858,7	102 958,9	115 119,3
Contributions à des organismes	115,7	479,7	1 394,8	1 257,7	616,5	561,3	618,3
Autres	(144,2)	(313,6)	124,5	(40,3)	2 593,1	70,7	429,0
Total	289 490,4	299 053,6	318 958,2	347 926,7	369 099,8	366 037,7	409 249,5

Tableau 148 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	44 555,4	48 795,8	51 345,5	52 496,7	55 122,3	54 492,6	53 831,2
Cotisations de l'employeur	11 813,3	13 684,5	14 384,6	14 756,2	14 685,0	14 542,5	14 701,7
Transport et communications	405,7	451,8	459,0	420,8	1 082,6	470,9	509,5
Services professionnels	1 009,0	444,3	663,8	543,7	3 677,3	1 230,2	1 299,7
Services techniques et autres	7 700,5	8 208,1	8 319,7	9 148,4	9 755,1	8 692,6	8 191,4
Location, entretien et réparation	22 183,0	28 219,2	29 445,0	31 111,1	33 066,3	34 047,7	31 084,8
Biens non durables	25 907,0	27 241,2	27 254,1	26 691,3	29 951,9	27 240,7	28 309,9
Biens durables	34,2	67,2	50,4	44,8	2 207,8	42,6	5,6
Autres	(342,0)	-	4 101,2	480,0	(58,7)	-	-
Total	113 266,1	127 112,1	136 023,3	135 693,0	149 489,6	140 759,8	137 933,8

Tableau 149 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	52 851,1	19 935,6	18 895,9	21 353,8	21 933,6	21 518,6	21 129,7
Cotisations de l'employeur	6 208,9	4 875,5	4 844,3	6 313,0	5 594,0	5 511,9	5 565,7
Transport et communications	387,3	284,9	257,1	252,6	447,0	489,1	325,4
Services professionnels	450,2	1 031,5	957,2	1 354,2	2 141,3	1 480,5	1 437,2
Services techniques et autres	749,9	720,0	3 618,7	1 391,5	2 542,4	1 086,2	1 341,9
Location, entretien et réparation	7 971,4	857,0	8 414,8	6 767,3	7 459,6	7 858,8	8 695,4
Biens non durables	3 148,0	3 253,0	3 745,0	209,0	370,5	349,5	264,3
Biens durables	150,5	88,1	35,4	64,9	69,5	50,2	69,2
Contributions à des organismes	75,0	85,0	38,3	81,8	78,2	71,8	51,4
Autres	-	-	3,3	(1,0)	-	-	-
Total	71 992,3	31 130,6	40 810,0	37 787,1	40 636,1	38 416,6	38 880,2

Tableau 150 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	24 967,4	26 388,6	26 037,4	30 030,0	34 772,9	34 399,7	35 036,2
Cotisations de l'employeur	6 007,0	6 781,5	6 764,2	7 985,3	8 606,6	8 518,1	8 871,1
Transport et communications	453,0	330,8	260,1	573,1	588,6	15,0	58,7
Services professionnels	9 489,9	8 682,8	7 402,3	11 122,8	23 280,9	10 217,9	5 425,5
Services techniques et autres	3 389,8	3 095,6	29 928,0	36 134,7	40 875,2	39 993,9	41 224,3
Location, entretien et réparation	1 397,3	8 330,6	2 526,8	2 607,3	2 650,9	2 644,1	2 645,6
Biens non durables	(1 026,1)	405,8	520,1	410,8	3 949,5	1 324,2	360,3
Biens durables	19,7	145,9	247,5	2 050,3	103,2	-	-
Contributions à des organismes	9 347,1	19 152,5	2 933,9	2 880,7	4 568,9	3 505,9	1 771,0
Autres	7,2	-	-	-	-	-	-
Total	54 052,3	73 314,1	76 620,3	93 795,0	119 396,7	100 618,8	95 392,7

Arrondissements

Tableau 151 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 671,6	33 136,5	34 998,2	34 989,7	35 280,5	34 970,9	36 082,2
Cotisations de l'employeur	8 276,5	9 127,7	9 675,0	9 681,5	9 534,8	9 413,9	9 899,0
Transport et communications	283,6	226,3	259,1	232,8	400,2	378,3	396,8
Services professionnels	397,3	483,7	383,9	506,7	532,1	312,9	313,6
Services techniques et autres	4 263,8	4 168,1	5 469,0	4 230,3	7 152,0	4 033,8	4 124,5
Location, entretien et réparation	5 789,8	6 153,4	7 786,8	7 590,7	8 409,1	7 415,2	7 431,4
Biens non durables	4 063,1	3 868,2	4 038,0	4 501,5	4 672,8	5 006,9	5 169,0
Biens durables	363,4	242,5	338,3	363,9	592,6	274,1	274,1
Contributions à des organismes	1 788,4	1 833,7	2 500,9	2 178,2	2 440,8	1 609,3	1 636,1
Autres	2 851,7	3 072,3	3 240,3	3 977,3	3 603,8	3 600,8	3 745,2
Total	59 749,2	62 312,4	68 689,5	68 252,6	72 618,7	67 016,1	69 071,9

Tableau 152 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	14 747,2	16 109,4	16 652,7	16 930,9	17 690,7	17 688,7	18 036,0
Cotisations de l'employeur	3 804,9	4 365,2	4 523,4	4 601,3	4 661,1	4 661,1	4 836,5
Transport et communications	238,9	250,3	274,9	214,0	316,3	270,6	292,7
Services professionnels	253,6	166,5	224,0	116,0	250,9	228,0	211,2
Services techniques et autres	1 951,4	2 202,9	2 499,4	2 659,4	3 943,5	4 376,0	3 513,6
Location, entretien et réparation	2 591,1	2 682,1	2 786,7	2 887,3	2 864,3	1 686,9	2 847,9
Biens non durables	2 279,7	2 608,5	2 625,4	2 626,4	2 857,7	2 867,1	2 995,3
Biens durables	202,0	771,8	164,0	135,4	166,9	47,7	49,9
Frais de financement	42,1	33,2	23,8	13,8	3,2	13,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	140,9	149,7	159,2	169,2	179,9	169,2	169,2
Contributions à des organismes	281,4	226,8	264,2	146,2	152,3	160,0	151,3
Autres	(84,6)	1 067,8	5,1	(2,3)	603,8	1 115,5	1 103,1
Total	26 448,6	30 634,2	30 202,8	30 497,6	33 690,6	33 284,7	34 220,6

Tableau 153 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	34 346,3	37 893,3	39 803,9	42 289,0	42 666,4	41 990,3	42 969,3
Cotisations de l'employeur	8 974,3	10 205,1	10 982,2	11 519,2	11 283,0	11 233,4	11 756,7
Transport et communications	303,3	363,8	294,0	296,9	428,9	433,7	451,0
Services professionnels	559,7	655,7	725,2	882,3	864,3	783,1	792,0
Services techniques et autres	4 413,3	5 119,4	5 535,3	5 133,7	5 049,3	6 021,6	5 099,8
Location, entretien et réparation	5 660,1	5 668,1	4 272,9	5 515,1	6 355,1	5 911,4	6 819,3
Biens non durables	3 979,6	4 611,1	4 714,6	4 886,6	5 385,0	5 619,7	5 793,3
Biens durables	606,2	498,8	552,5	519,2	872,0	396,0	401,1
Frais de financement	-	-	730,5	111,9	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	1 132,6	362,0	-	-	-
Contributions à des organismes	3 810,9	4 151,1	3 996,0	5 321,7	6 905,5	4 593,3	5 939,6
Autres	1 908,1	3 291,9	2 772,4	3 092,6	2 837,0	2 734,2	2 770,1
Total	64 561,8	72 458,3	75 512,1	79 930,2	82 646,5	79 716,7	82 792,2

Tableau 154 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	16 611,5	17 920,2	18 742,9	20 607,1	20 862,5	19 430,8	20 099,3
Cotisations de l'employeur	4 257,7	4 927,2	5 063,3	5 445,7	5 549,4	5 247,7	5 527,7
Transport et communications	251,7	223,6	237,8	201,1	259,3	264,2	264,2
Services professionnels	182,8	271,7	145,7	152,5	376,1	168,8	168,8
Services techniques et autres	2 084,1	2 139,5	2 427,1	2 092,6	3 263,7	2 292,5	2 417,7
Location, entretien et réparation	1 555,2	1 537,9	2 101,7	1 699,2	2 189,1	1 674,4	1 796,3
Biens non durables	2 627,6	2 954,7	2 920,0	2 563,9	2 521,6	3 178,4	3 178,8
Biens durables	201,3	179,5	100,7	175,4	165,6	103,1	103,1
Contributions à des organismes	1 113,8	906,7	1 030,9	1 155,5	1 392,6	882,2	882,2
Autres	82,9	43,6	54,7	15,8	48,2	718,3	761,2
Total	28 968,6	31 104,6	32 824,8	34 108,8	36 628,1	33 960,4	35 199,3

Tableau 155 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	20 570,8	21 559,6	22 108,2	22 826,2	23 802,2	24 049,8	24 844,8
Cotisations de l'employeur	5 297,3	5 889,6	6 031,8	6 066,8	6 243,4	6 326,9	6 663,2
Transport et communications	529,3	576,1	538,5	440,6	639,4	619,1	606,4
Services professionnels	515,3	465,8	492,6	837,6	825,6	521,0	448,9
Services techniques et autres	3 978,6	4 722,0	5 307,4	4 494,0	5 607,0	5 085,9	5 639,7
Location, entretien et réparation	2 442,9	3 173,4	2 827,8	3 073,1	3 420,1	3 433,5	3 569,7
Biens non durables	3 388,4	3 564,8	3 536,0	3 591,7	3 510,2	3 723,2	3 900,2
Biens durables	338,9	588,9	293,5	242,9	191,2	626,4	389,2
Contributions à des organismes	1 030,1	948,4	1 206,4	2 365,7	1 673,5	920,8	1 005,9
Autres	(193,8)	136,5	23,5	79,9	402,7	2 156,1	2 008,3
Total	37 897,8	41 625,1	42 365,7	44 018,5	46 315,3	47 462,7	49 076,3

Tableau 156 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	6 953,5	7 480,2	7 567,4	8 781,9	9 080,2	8 271,2	8 783,1
Cotisations de l'employeur	1 834,4	2 059,8	2 162,9	2 402,0	2 442,0	2 242,9	2 402,4
Transport et communications	157,5	175,4	169,7	172,1	185,7	180,9	141,3
Services professionnels	86,5	206,6	99,4	86,4	48,0	78,0	114,3
Services techniques et autres	526,4	584,2	668,6	630,5	677,6	650,5	673,2
Location, entretien et réparation	1 302,9	1 287,3	1 268,0	1 483,0	1 638,6	1 446,0	1 491,9
Biens non durables	896,3	766,2	908,9	976,6	1 169,9	934,2	955,4
Biens durables	186,7	37,6	4,3	0,2	(35,3)	3,9	0,1
Contributions à des organismes	126,4	131,1	117,3	71,7	100,4	102,2	19,1
Autres	37,0	42,1	6,4	39,5	59,7	109,7	50,0
Total	12 107,6	12 770,5	12 972,9	14 643,9	15 366,8	14 019,5	14 630,8

Tableau 157 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	37 359,5	40 532,6	42 696,7	45 710,4	47 097,8	45 943,9	46 885,6
Cotisations de l'employeur	9 761,7	11 070,5	11 826,3	12 477,2	12 418,4	12 201,4	12 703,6
Transport et communications	295,7	204,0	250,5	329,9	561,1	324,9	311,0
Services professionnels	539,5	369,4	364,6	679,4	704,0	98,6	114,6
Services techniques et autres	4 985,8	5 056,5	6 477,1	7 080,0	9 686,4	8 190,0	7 736,0
Location, entretien et réparation	5 541,2	5 465,6	5 876,0	6 825,2	6 792,0	6 562,9	6 467,4
Biens non durables	4 532,9	4 566,1	4 648,0	5 143,5	5 789,7	5 521,3	5 529,0
Biens durables	521,9	735,9	563,1	576,5	610,9	270,4	243,3
Contributions à des organismes	3 343,8	2 961,7	3 313,5	3 164,9	3 312,2	2 498,7	2 351,5
Autres	(352,8)	(1 457,6)	(668,6)	(147,1)	(985,0)	(581,3)	(697,9)
Total	66 529,2	69 504,7	75 347,2	81 839,9	85 987,5	81 030,8	81 644,1

Tableau 158 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	25 297,7	27 466,1	27 376,6	28 986,7	29 494,9	29 464,2	30 271,7
Cotisations de l'employeur	6 580,0	7 483,8	7 498,4	7 833,0	8 002,2	7 931,2	8 272,1
Transport et communications	317,7	285,6	258,7	255,8	264,4	354,3	439,2
Services professionnels	275,0	311,9	300,3	288,4	473,6	439,2	404,1
Services techniques et autres	1 812,5	2 193,3	2 174,7	2 679,3	3 824,0	2 867,0	3 302,1
Location, entretien et réparation	1 385,5	1 341,4	1 267,9	1 345,6	2 295,6	1 450,5	1 444,5
Biens non durables	3 116,4	3 332,0	3 024,3	3 323,0	3 568,6	3 416,1	3 448,4
Biens durables	253,7	167,9	114,2	189,1	220,4	151,1	156,1
Contributions à des organismes	1 995,7	1 949,6	2 204,3	1 927,2	2 381,5	1 604,7	1 605,6
Autres	27,1	73,2	16,5	23,5	45,0	45,0	45,0
Total	41 061,3	44 604,8	44 235,9	46 851,6	50 570,2	47 723,3	49 388,8

Tableau 159 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	7 934,5	8 727,3	9 173,8	9 974,9	10 015,9	9 320,6	9 532,3
Cotisations de l'employeur	1 991,6	2 316,5	2 544,9	2 673,2	2 639,2	2 528,2	2 641,7
Transport et communications	148,5	185,1	141,5	89,2	230,0	219,3	219,3
Services professionnels	222,7	254,3	685,8	815,7	647,8	379,1	389,1
Services techniques et autres	1 872,5	1 691,1	1 543,1	1 660,3	1 857,9	2 078,1	2 192,9
Location, entretien et réparation	777,8	1 225,2	921,9	2 172,5	4 236,9	1 563,1	1 616,3
Biens non durables	1 519,3	1 333,1	1 280,7	1 344,8	1 724,4	1 475,5	1 478,6
Biens durables	-	-	-	85,0	55,5	-	-
Contributions à des organismes	339,3	636,5	743,0	798,1	912,9	373,0	378,0
Autres	489,5	497,9	351,0	408,0	425,2	425,2	426,2
Total	15 295,7	16 867,0	17 385,7	20 021,7	22 745,7	18 362,1	18 874,4

Tableau 160 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	19 162,1	20 369,4	20 327,7	22 216,2	23 063,8	23 080,0	23 785,3
Cotisations de l'employeur	5 007,8	5 556,7	5 797,1	6 003,9	6 134,2	6 146,1	6 450,8
Transport et communications	249,0	234,1	285,1	239,2	302,3	324,9	326,9
Services professionnels	153,9	270,2	203,3	134,7	546,3	313,3	245,1
Services techniques et autres	1 437,7	1 939,0	1 358,8	2 027,2	2 552,3	1 483,6	1 992,9
Location, entretien et réparation	2 797,4	2 830,9	2 919,8	3 234,1	3 705,8	3 089,1	3 205,7
Biens non durables	2 716,2	3 063,9	2 954,7	2 958,4	3 072,7	3 193,5	3 206,6
Biens durables	109,7	343,8	208,4	277,7	378,9	50,1	53,1
Contributions à des organismes	314,8	403,8	709,6	637,0	691,9	441,0	323,0
Autres	36,3	186,0	105,6	484,9	344,9	409,4	408,5
Total	31 984,9	35 197,8	34 870,1	38 213,3	40 793,1	38 531,0	39 997,9

Tableau 161 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	30 103,1	33 903,7	34 319,3	35 717,2	36 852,1	36 121,6	38 020,3
Cotisations de l'employeur	7 814,9	9 133,8	9 572,7	9 603,9	9 931,4	9 669,7	10 369,0
Transport et communications	192,6	175,8	252,7	187,9	222,5	258,5	209,6
Services professionnels	249,4	506,5	654,0	652,2	1 163,9	1 421,2	1 487,3
Services techniques et autres	3 063,9	3 412,0	3 512,6	3 103,7	5 453,8	3 114,9	3 854,3
Location, entretien et réparation	4 405,3	3 821,2	3 909,5	4 697,8	4 455,9	4 789,4	4 874,3
Biens non durables	2 921,3	3 232,6	3 227,4	3 422,3	3 541,8	3 525,7	3 535,6
Biens durables	681,2	345,3	449,6	419,4	1 065,9	207,5	277,1
Contributions à des organismes	1 948,1	1 239,9	1 495,6	2 437,2	3 367,7	1 355,8	1 355,8
Autres	2 775,5	3 348,6	2 911,8	2 175,8	3 139,6	3 044,6	3 245,5
Total	54 155,3	59 119,4	60 305,2	62 417,4	69 194,6	63 508,9	67 228,8

Tableau 162 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 283,6	34 214,5	35 122,3	36 485,4	37 356,4	35 899,8	37 303,8
Cotisations de l'employeur	8 111,9	9 264,9	9 618,3	9 905,0	10 195,4	9 675,0	10 259,1
Transport et communications	483,5	346,8	348,8	304,8	455,7	443,7	444,4
Services professionnels	1 177,4	1 178,8	1 210,9	1 234,5	1 388,0	1 543,2	1 670,6
Services techniques et autres	2 842,2	4 093,7	4 063,4	4 233,3	4 348,6	4 250,7	4 455,2
Location, entretien et réparation	5 785,4	5 969,9	6 691,4	6 798,4	7 607,1	6 933,9	7 572,0
Biens non durables	4 490,8	4 715,3	4 971,3	4 842,0	5 309,7	5 712,0	5 681,9
Biens durables	903,1	416,3	582,9	756,3	650,3	225,3	222,8
Contributions à des organismes	2 260,0	2 273,6	2 714,2	2 690,4	3 175,3	2 165,5	2 202,2
Autres	2 495,8	2 469,8	2 755,6	3 183,2	2 954,7	2 954,1	3 021,2
Total	59 833,7	64 943,6	68 079,1	70 433,3	73 441,2	69 803,2	72 833,2

Tableau 163 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	50 695,3	54 415,2	56 242,6	60 955,9	62 041,4	55 436,0	57 706,3
Cotisations de l'employeur	13 052,3	14 768,8	15 345,1	16 161,0	15 986,9	14 869,2	15 728,6
Transport et communications	385,0	474,6	527,2	303,9	445,0	422,5	413,0
Services professionnels	1 066,5	828,1	920,8	1 102,8	1 209,7	644,3	469,0
Services techniques et autres	4 365,5	3 816,3	4 104,2	4 513,1	6 648,0	4 007,7	4 931,9
Location, entretien et réparation	4 253,6	5 811,1	6 252,4	6 253,9	6 518,7	5 898,4	6 031,0
Biens non durables	4 974,0	5 014,7	5 698,6	6 813,5	8 664,6	9 759,3	9 896,7
Biens durables	1 042,1	2 565,6	2 321,3	1 905,1	1 835,0	2 946,9	4 512,0
Contributions à des organismes	1 991,7	2 132,7	2 438,0	2 769,9	2 846,8	1 567,3	1 543,6
Autres	(17 340,8)	(18 342,9)	(19 374,2)	(20 299,4)	(22 244,3)	(21 894,9)	(22 604,9)
Total	64 485,2	71 484,2	74 476,0	80 479,7	83 951,8	73 656,7	78 627,2

Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	36 553,5	39 945,2	41 782,9	43 132,5	44 911,1	44 530,8	45 955,8
Cotisations de l'employeur	9 332,5	10 786,0	11 455,7	11 651,2	12 276,4	12 163,0	12 817,6
Transport et communications	528,6	592,5	601,2	651,0	935,7	783,0	778,0
Services professionnels	411,2	223,4	455,7	2 173,8	1 599,6	1 248,9	1 266,9
Services techniques et autres	5 739,9	5 881,9	5 899,2	6 571,1	7 835,1	7 406,1	7 824,9
Location, entretien et réparation	4 397,7	4 831,2	5 473,4	4 831,5	6 179,4	5 668,2	5 981,9
Biens non durables	5 610,8	5 914,6	6 442,0	6 600,1	8 285,0	9 500,9	9 252,8
Biens durables	249,6	384,1	234,4	182,6	212,4	205,7	205,7
Contributions à des organismes	2 421,7	2 408,1	2 619,9	1 606,2	1 595,4	1 060,3	1 071,3
Autres	(73,0)	178,2	184,3	(204,2)	164,3	160,7	160,7
Total	65 172,5	71 145,2	75 148,7	77 195,8	83 994,4	82 727,6	85 315,6

Tableau 165 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	17 794,9	19 664,4	19 778,4	20 163,1	20 995,0	21 109,7	21 691,0
Cotisations de l'employeur	4 616,6	5 272,7	5 356,9	5 410,9	5 573,9	5 655,2	5 905,4
Transport et communications	340,4	334,0	305,1	276,7	320,9	325,5	326,2
Services professionnels	277,2	366,9	190,1	222,6	220,9	284,1	356,0
Services techniques et autres	5 414,4	6 366,1	6 737,5	7 357,2	8 273,2	7 724,5	9 216,0
Location, entretien et réparation	2 818,6	2 737,2	2 729,1	1 846,8	2 550,7	2 420,9	2 203,4
Biens non durables	2 745,9	3 178,2	3 191,2	3 289,9	3 731,8	3 380,8	3 693,1
Biens durables	258,6	194,0	196,3	350,8	287,2	121,8	119,6
Frais de financement	208,5	157,8	104,2	66,1	34,8	34,8	5,0
Remboursement de la dette à long terme	730,9	781,6	737,9	484,0	515,6	515,6	270,3
Contributions à des organismes	528,7	797,1	778,1	979,9	1 293,6	283,8	281,7
Autres	(308,1)	75,3	(273,7)	(102,6)	118,1	117,9	121,0
Total	35 426,6	39 925,3	39 831,1	40 345,4	43 915,7	41 974,6	44 188,7

Tableau 166 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 289,2	34 181,5	36 157,5	35 817,1	36 204,1	35 951,9	36 960,6
Cotisations de l'employeur	8 087,9	9 320,9	9 901,3	9 889,0	9 949,1	9 606,0	10 059,1
Transport et communications	253,5	332,5	332,1	352,0	445,5	441,2	437,5
Services professionnels	454,7	597,4	486,3	348,9	456,6	505,0	510,7
Services techniques et autres	2 617,6	2 890,0	3 541,3	2 808,0	4 013,0	3 539,5	4 110,4
Location, entretien et réparation	4 593,2	4 824,1	4 793,5	5 124,2	5 486,7	6 230,9	6 887,4
Biens non durables	3 728,6	4 125,5	4 485,6	4 351,6	4 827,9	5 367,7	5 455,8
Biens durables	234,0	101,1	146,0	245,9	141,2	76,7	76,7
Contributions à des organismes	2 720,5	2 625,9	2 857,8	3 062,4	3 341,9	2 239,5	2 324,5
Autres	1 038,4	1 773,8	1 782,8	2 010,4	2 492,6	2 515,9	2 691,6
Total	55 017,6	60 772,7	64 484,2	64 009,5	67 358,6	66 474,3	69 514,3

Tableau 167 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	22 275,2	22 855,6	24 050,8	24 944,1	24 781,9	24 486,1	25 646,4
Cotisations de l'employeur	5 836,9	6 313,4	6 591,3	6 834,0	6 704,6	6 682,5	7 044,6
Transport et communications	289,3	267,3	351,7	318,9	351,4	435,3	384,5
Services professionnels	375,3	221,8	455,1	328,0	541,9	581,4	412,7
Services techniques et autres	1 821,2	1 715,0	2 346,3	2 543,4	3 731,1	2 868,9	3 007,9
Location, entretien et réparation	1 827,9	2 054,3	2 079,1	2 313,7	1 843,4	1 927,3	1 855,1
Biens non durables	3 957,1	3 424,7	3 641,7	3 359,3	3 616,1	3 743,9	3 796,7
Biens durables	488,7	172,9	88,4	30,5	84,0	164,0	158,6
Contributions à des organismes	896,2	645,7	849,7	934,6	1 005,3	612,6	608,0
Autres	(616,6)	(93,2)	68,0	346,6	1,9	0,5	500,5
Total	37 151,2	37 577,5	40 522,1	41 953,1	42 661,6	41 502,5	43 415,0

Tableau 168 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	43 770,9	47 745,4	50 812,1	54 151,0	56 799,2	53 026,0	54 812,6
Cotisations de l'employeur	11 462,3	13 005,3	13 845,6	14 484,2	15 031,8	13 891,3	14 670,5
Transport et communications	343,5	444,1	555,9	450,3	482,7	583,6	540,1
Services professionnels	1 270,1	1 044,5	1 373,2	1 669,2	2 594,9	1 567,8	1 195,6
Services techniques et autres	11 323,9	13 425,2	14 995,9	16 863,0	21 460,8	14 256,0	16 957,8
Location, entretien et réparation	6 629,4	7 689,0	8 208,1	8 572,5	10 171,1	8 079,4	10 589,8
Biens non durables	6 641,7	6 740,4	7 230,1	6 753,7	6 676,4	6 223,2	7 118,2
Biens durables	1 057,8	2 367,8	784,3	1 511,4	1 519,1	370,5	498,6
Frais de financement	-	982,0	1 188,0	1 187,7	-	1 100,0	-
Remboursement de la dette à long terme	-	193,0	0,8	11,3	-	371,0	-
Contributions à des organismes	6 189,9	6 016,3	6 423,4	6 765,1	8 535,5	4 401,7	5 076,2
Autres	4 052,1	3 264,6	3 356,6	3 558,3	5 063,8	6 741,2	6 040,6
Total	92 741,6	102 917,6	108 774,0	115 977,7	128 335,3	110 611,7	117 500,0

Tableau 169 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026
Dépenses par objets							
Rémunération	31 293,1	33 727,5	34 373,2	35 540,1	36 102,0	35 050,3	36 264,7
Cotisations de l'employeur	8 205,6	9 214,4	9 738,9	9 843,0	9 840,6	9 357,4	9 862,9
Transport et communications	177,2	207,3	198,4	231,2	253,3	446,7	446,7
Services professionnels	1 129,5	970,3	1 119,3	1 290,1	1 530,9	1 399,2	1 399,2
Services techniques et autres	2 131,7	2 855,3	3 054,2	3 564,9	4 757,0	3 394,3	4 855,7
Location, entretien et réparation	5 359,7	5 243,2	6 174,9	6 205,8	6 323,7	6 586,5	6 464,9
Biens non durables	4 387,6	4 818,5	4 866,2	4 973,2	5 010,4	5 340,7	5 609,6
Biens durables	293,9	512,7	382,4	396,4	700,4	150,7	150,7
Contributions à des organismes	2 244,1	2 744,1	2 972,6	3 415,2	3 462,1	2 242,5	2 243,3
Autres	2 370,5	2 553,4	2 758,5	3 038,8	3 041,5	3 047,0	3 222,3
Total	57 592,9	62 846,7	65 638,6	68 498,7	71 021,9	67 015,3	70 520,0

Annexe 2 – Portrait des arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leur budget respectif fournissant des services de proximité à la population et pour répondre aux besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2026, 1 124 M\$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2026 à 2035, le PDI des arrondissements s'élève à 1 606,2 M\$ et celui du conseil municipal destiné aux arrondissements est de 3 391,6 M\$.

Tableau 170 – Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Unifamiliale : valeur moyenne ajustée	Condominium : valeur moyenne ajustée	Budget de fonctionnement 2026 (en millions)	PDI 2026-2035 (en millions)	Effectifs années- personnes
Ahuntsic-Cartierville	147 290	24,2 km ²	832 977 \$	390 537 \$	69,1	93,9	452,8
Anjou	46 688	13,7 km ²	606 136 \$	355 957 \$	34,2	62,5	223,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	191 349	21,4 km ²	1 170 274 \$	551 253 \$	82,8	90,0	574,5
Lachine	51 397	17,7 km ²	652 773 \$	420 894 \$	35,2	44,5	254,8
LaSalle	94 487	16,3 km ²	666 613 \$	440 168 \$	49,1	62,1	296,9
Le Plateau-Mont-Royal	115 597	8,1 km ²	1 131 470 \$	556 407 \$	67,2	68,9	474,4
Le Sud-Ouest	95 988	15,7 km ²	779 270 \$	524 373 \$	69,5	80,3	452,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	20 442	23,6 km ²	719 082 \$	330 811 \$	14,6	33,0	122,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	154 036	25,4 km ²	570 798 \$	382 742 \$	81,6	112,0	607,1
Montréal-Nord	94 899	11,1 km ²	476 676 \$	330 780 \$	49,4	61,6	377,3
Outremont	28 462	3,9 km ²	2 177 723 \$	830 018 \$	18,9	30,5	129,3
Pierrefonds–Roxboro	76 066	27,1 km ²	624 349 \$	363 255 \$	40,0	71,0	287,7
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	117 175	42,3 km ²	505 048 \$	310 188 \$	72,8	143,2	462,6
Rosemont–La Petite-Patrie	155 023	15,9 km ²	855 142 \$	510 963 \$	78,6	106,1	721,1
Saint-Laurent	114 188	42,8 km ²	918 882 \$	481 250 \$	85,3	165,5	593,6
Saint-Léonard	85 366	13,5 km ²	758 069 \$	412 866 \$	44,2	79,1	250,8
Verdun	77 655	9,7 km ²	1 125 415 \$	622 996 \$	43,4	49,5	326,8
Ville-Marie	124 878	16,5 km ²	1 508 038 \$	578 019 \$	117,5	154,6	639,0
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	157 761	16,5 km ²	644 321 \$	454 765 \$	70,5	97,8	455,5

¹ La population provient du dernier décret de population du MAMH.

² Les valeurs moyennes sont les valeurs imposables et compensables à 100 % ajustées du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028.

Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements

Détail des projets et des programmes par services centraux

Tableau 171 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets										
09001	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks - Suite du projet P9000	M	605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
		A	575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Total des projets			1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			605,0	-	-	-	-	605,0	-	605,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			575,0	-	-	-	-	575,0	-	575,0
Total des investissements			1 180,0	-	-	-	-	1 180,0	-	1 180,0

Tableau 172 – Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	139 322,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	483 594,0	201 192,0	684 786,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	1 800,0	-	-	-	-	1 800,0	-	1 800,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	5 956,0	-	-	-	-	5 956,0	-	5 956,0
Total des programmes			147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			147 078,0	135 425,0	102 545,0	60 501,0	45 801,0	491 350,0	201 192,0	692 542,0

Tableau 173 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	3 240,0	4 157,0	5 837,0	6 004,0	5 734,0	24 972,0	28 670,0	53 642,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	11 087,0	3 913,0	5 000,0	10 000,0	15 000,0	45 000,0	18 750,0	63 750,0
Total des programmes			14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			14 327,0	8 070,0	10 837,0	16 004,0	20 734,0	69 972,0	47 420,0	117 392,0

Tableau 174 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 300,0	1 300,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	5 900,0	5 500,0	11 400,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, équipements spécialisés	M	1 397,0	593,0	2 237,0	769,0	1 121,0	6 117,0	5 613,0	11 730,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	277,0	340,0	365,0	375,0	375,0	1 732,0	1 875,0	3 607,0
		A	-	15,0	10,0	-	-	25,0	-	25,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	2 363,0	749,0	6 613,0	2 043,0	2 227,0	13 995,0	53 372,0	67 367,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	3 178,0	10 000,0	13 293,0	12 423,0	20 000,0	58 894,0	122 959,0	181 853,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	621,0	2 993,0	4 551,0	2 667,0	1 923,0	12 755,0	7 172,0	19 927,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	198,0	636,0	645,0	510,0	530,0	2 519,0	2 621,0	5 140,0
		A	450,0	-	70,0	-	-	520,0	-	520,0
Total des programmes			9 784,0	16 626,0	28 884,0	19 887,0	27 276,0	102 457,0	199 112,0	301 569,0
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	250,0	250,0	250,0	150,0	150,0	1 050,0	1 200,0	2 250,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	400,0	2 250,0	1 325,0	-	-	3 975,0	4 500,0	8 475,0
35018	Quartier des spectacles - Espaces logistiques	M	2 250,0	500,0	-	-	-	2 750,0	6 750,0	9 500,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	400,0	350,0	750,0	1 000,0	350,0	2 850,0	3 250,0	6 100,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	500,0	2 000,0	4 500,0	7 000,0	3 000,0	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	37 618,0	34 815,0	38 614,0	38 740,0	32 809,0	182 596,0	158 393,0	340 989,0
36630	Contribution BANQ	A	12 528,0	2 000,0	2 000,0	-	-	16 528,0	-	16 528,0
Total des projets			53 446,0	40 165,0	43 439,0	41 890,0	37 809,0	216 749,0	177 093,0	393 842,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			50 252,0	54 776,0	70 243,0	61 777,0	65 085,0	302 133,0	376 205,0	678 338,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			12 978,0	2 015,0	2 080,0	-	-	17 073,0	-	17 073,0
Total des investissements			63 230,0	56 791,0	72 323,0	61 777,0	65 085,0	319 206,0	376 205,0	695 411,0

Tableau 175 – Direction générale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
31500	Provisions - Programmes/projets d'immobilisations	M	99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
		A	53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Total des programmes			152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			99 228,0	-	-	-	-	99 228,0	-	99 228,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			53 430,0	-	-	-	-	53 430,0	-	53 430,0
Total des investissements			152 658,0	-	-	-	-	152 658,0	-	152 658,0

Tableau 176 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Total des programmes			3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			3 275,0	4 000,0	6 000,0	6 448,0	6 010,0	25 733,0	30 790,0	56 523,0

Tableau 177 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	184 042,0	195 745,0	218 338,0	224 505,0	227 909,0	1 050 539,0	1 055 941,0	2 106 480,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	10 914,0	7 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	64 866,0	75 000,0	139 866,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	1 341,0	1 477,0	1 780,0	3 438,0	3 055,0	11 091,0	16 415,0	27 506,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	26 118,0	39 417,0	38 459,0	39 937,0	43 179,0	187 110,0	222 489,0	409 599,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	58 450,0	46 000,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	301 228,0	314 927,0	616 155,0
56527	Plan directeur de drainage	A	51 240,0	67 040,0	64 511,0	114 821,0	66 761,0	364 373,0	471 788,0	836 161,0
56529	Station d'épuration	A	49 440,0	45 586,0	40 025,0	53 299,0	43 981,0	232 331,0	152 395,0	384 726,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	38 076,0	33 841,0	40 192,0	48 370,0	40 900,0	201 379,0	204 000,0	405 379,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	8 606,0	21 431,0	22 289,0	19 523,0	22 426,0	94 275,0	91 285,0	185 560,0
Total des programmes			428 227,0	458 037,0	494 598,0	593 132,0	533 198,0	2 507 192,0	2 604 240,0	5 111 432,0
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	27,0	1 346,0	-	-	-	1 373,0	-	1 373,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	15 034,0	1 936,0	-	-	-	16 970,0	-	16 970,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	169 080,0	141 196,0	110 152,0	56 995,0	21 568,0	498 991,0	9 791,0	508 782,0
56540	Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	A	4 488,0	9 567,0	129 162,0	230 280,0	237 305,0	610 802,0	630 077,0	1 240 879,0
56800	Optimisation des réseaux	A	3 405,0	1 170,0	830,0	248,0	-	5 653,0	-	5 653,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	20 411,0	32 398,0	57 995,0	53 443,0	28 546,0	192 793,0	138 666,0	331 459,0
58500	Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	A	1 500,0	3 000,0	3 000,0	25 000,0	44 608,0	77 108,0	69 609,0	146 717,0
Total des projets			213 945,0	190 613,0	301 139,0	365 966,0	332 027,0	1 403 690,0	848 143,0	2 251 833,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			194 956,0	203 245,0	233 338,0	240 957,0	242 909,0	1 115 405,0	1 130 941,0	2 246 346,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			447 216,0	445 405,0	562 399,0	718 141,0	622 316,0	2 795 477,0	2 321 442,0	5 116 919,0
Total des investissements			642 172,0	648 650,0	795 737,0	959 098,0	865 225,0	3 910 882,0	3 452 383,0	7 363 265,0

Tableau 178 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	A	100,0	50,0	50,0	50,0	50,0	300,0	250,0	550,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	685,0	645,0	670,0	670,0	695,0	3 365,0	3 625,0	6 990,0
52100	Protection du parc immobilier	A	234,0	961,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 195,0	5 666,0	9 861,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	990,0	1 224,0	1 379,0	1 469,0	1 496,0	6 558,0	8 003,0	14 561,0
Total des programmes			2 109,0	2 980,0	3 199,0	3 289,0	3 341,0	14 918,0	18 044,0	32 962,0
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	76,0	100,0	178,0	52,0	231,0	637,0	-	637,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	683,0	1 300,0	1 300,0	1 305,0	1 317,0	5 905,0	836,0	6 741,0
50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	A	-	-	807,0	3 083,0	3 347,0	7 237,0	335,0	7 572,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	287,0	150,0	-	-	-	437,0	-	437,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	4 597,0	261,0	103,0	191,0	52,0	5 204,0	93,0	5 297,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	-	2 519,0	7 314,0	964,0	13 714,0	24 511,0	22 745,0	47 256,0
52500	Outils de collecte des matières résiduelles (optimisation des collectes d'ordures)	M	1 690,0	2 791,0	3 150,0	2 400,0	-	10 031,0	-	10 031,0
Total des projets			7 333,0	7 121,0	12 852,0	7 995,0	18 661,0	53 962,0	24 009,0	77 971,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			3 363,0	5 315,0	5 829,0	5 174,0	2 813,0	22 494,0	8 839,0	31 333,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			6 079,0	4 786,0	10 222,0	6 110,0	19 189,0	46 386,0	33 214,0	79 600,0
Total des investissements			9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0

Tableau 179 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	8 637,0	17 600,0	43 000,0	28 000,0	12 450,0	109 687,0	78 978,0	188 665,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Total des programmes			19 137,0	18 100,0	43 500,0	28 500,0	12 950,0	122 187,0	90 978,0	213 165,0
Projets										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique	M	349,0	88,0	3 453,0	7 193,0	30 930,0	42 013,0	107 932,0	149 945,0
37015	Construction des serres de production du Jardin botanique	M	100,0	3 000,0	15 000,0	30 000,0	35 000,0	83 100,0	56 700,0	139 800,0
Total des projets			449,0	3 088,0	18 453,0	37 193,0	65 930,0	125 113,0	164 632,0	289 745,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			9 086,0	20 688,0	61 453,0	65 193,0	78 380,0	234 800,0	243 610,0	478 410,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			10 500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	12 500,0	12 000,0	24 500,0
Total des investissements			19 586,0	21 188,0	61 953,0	65 693,0	78 880,0	247 300,0	255 610,0	502 910,0

Tableau 180 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	3 321,0	3 514,0	2 834,0	818,0	1 287,0	11 774,0	7 066,0	18 840,0
		A	3 571,0	4 565,0	3 434,0	819,0	1 288,0	13 677,0	7 070,0	20 747,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	4 499,0	12 483,0	14 545,0	2 115,0	-	33 642,0	18 592,0	52 234,0
		A	500,0	1 387,0	1 616,0	236,0	-	3 739,0	2 065,0	5 804,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	705,0	5 830,0	8 161,0	6 331,0	6 564,0	27 591,0	42 590,0	70 181,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	148,0	1 091,0	9 644,0	6 331,0	4 858,0	22 072,0	25 148,0	47 220,0
		A	99,0	728,0	6 430,0	4 221,0	3 239,0	14 717,0	16 765,0	31 482,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	29 625,0	6 770,0	1 566,0	14 639,0	15 429,0	68 029,0	-	68 029,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	687,0	140,0	2 344,0	1 034,0	-	4 205,0	-	4 205,0
64021	Programme de protection des bâtiments du SPVM	A	19 174,0	1 836,0	12 598,0	6 672,0	11 133,0	51 413,0	85 385,0	136 798,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	17 163,0	9 904,0	12 318,0	28 998,0	21 344,0	89 727,0	212 804,0	302 531,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	-	463,0	7 205,0	12 237,0	10 302,0	30 207,0	60 650,0	90 857,0
		A	-	52,0	801,0	1 359,0	1 145,0	3 357,0	6 739,0	10 096,0
66032	Programme de protection des bâtiments vacants	M	146,0	-	-	301,0	1 909,0	2 356,0	7 442,0	9 798,0
66033	Programme de protection des bâtiments de compétence locale	M	2 140,0	2 580,0	8 002,0	10 723,0	15 900,0	39 345,0	40 412,0	79 757,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	264,0	258,0	258,0	260,0	1 040,0	1 301,0	2 341,0
		A	-	265,0	259,0	259,0	261,0	1 044,0	1 303,0	2 347,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	354,0	-	3 103,0	3 103,0	3 129,0	9 689,0	15 621,0	25 310,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	3 121,0	7 138,0	7 656,0	21 411,0	26 740,0	66 066,0	71 151,0	137 217,0
		A	1 337,0	3 060,0	3 282,0	9 176,0	11 461,0	28 316,0	30 493,0	58 809,0
66190	Programme des cours de services	M	3 373,0	22 043,0	33 716,0	16 093,0	7 290,0	82 515,0	57 003,0	139 518,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	6 354,0	1 973,0	9 275,0	5 006,0	1 173,0	23 781,0	8 294,0	32 075,0
		A	2 723,0	846,0	3 975,0	2 145,0	503,0	10 192,0	3 556,0	13 748,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	A	-	-	1 416,0	-	-	1 416,0	-	1 416,0
Total des programmes			99 040,0	86 932,0	154 438,0	154 285,0	145 215,0	639 910,0	721 450,0	1 361 360,0
Projets										
64028	Projet de relocalisation du centre d'appel 911	A	23 928,0	18 703,0	18 303,0	19 463,0	7 839,0	88 236,0	-	88 236,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	55,0	322,0	571,0	796,0	125,0	1 869,0	67,0	1 936,0
		A	498,0	2 897,0	5 141,0	7 166,0	1 125,0	16 827,0	604,0	17 431,0
Total des projets			24 481,0	21 922,0	24 015,0	27 425,0	9 089,0	106 932,0	671,0	107 603,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			54 528,0	64 611,0	108 880,0	101 196,0	94 966,0	424 181,0	355 337,0	779 518,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			68 993,0	44 243,0	69 573,0	80 514,0	59 338,0	322 661,0	366 784,0	689 445,0
Total des investissements			123 521,0	108 854,0	178 453,0	181 710,0	154 304,0	746 842,0	722 121,0	1 468 963,0

Tableau 181 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	-	1 000,0	1 200,0	3 000,0	3 000,0	8 200,0	33 120,0	41 320,0
		A	1 000,0	2 000,0	11 800,0	14 000,0	27 000,0	55 800,0	101 691,0	157 491,0
32301	Programme d'acquisitions en zones inondables	M	250,0	4 000,0	4 000,0	5 000,0	5 000,0	18 250,0	54 750,0	73 000,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	3 000,0	5 520,0	15 000,0	20 480,0	9 000,0	53 000,0	17 571,0	70 571,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	14 487,0	16 031,0	14 616,0	6 501,0	8 700,0	60 335,0	36 185,0	96 520,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	7 580,0	216,0	425,0	1 855,0	4 129,0	14 205,0	8 425,0	22 630,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	125,0	125,0	2 125,0	6 425,0	5 500,0	14 300,0	35 350,0	49 650,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	3 798,0	7 000,0	24 000,0	13 711,0	8 389,0	56 898,0	14 144,0	71 042,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	375,0	800,0	11 731,0	2 600,0	3 741,0	19 247,0	20 117,0	39 364,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	1 587,0	1 083,0	14 777,0	19 166,0	24 952,0	61 565,0	42 529,0	104 094,0
		A	4 686,0	11 116,0	2 760,0	4 958,0	223,0	23 743,0	557,0	24 300,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature	A	5 295,0	4 169,0	8 596,0	5 570,0	5 256,0	28 886,0	17 137,0	46 023,0
34335	Programme de réhabilitation des espaces riverains	M	1 344,0	3 000,0	7 000,0	6 715,0	5 634,0	23 693,0	29 140,0	52 833,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	10 880,0	8 000,0	10 000,0	8 100,0	2 425,0	39 405,0	-	39 405,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	14 012,0	14 435,0	17 928,0	23 644,0	17 852,0	87 871,0	131 921,0	219 792,0
		A	4 030,0	4 130,0	3 780,0	3 035,0	3 169,0	18 144,0	15 922,0	34 066,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	1 372,0	6 318,0	14 195,0	14 296,0	9 675,0	45 856,0	12 490,0	58 346,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	120,0	120,0	4 000,0	4 080,0	4 386,0	12 706,0	34 832,0	47 538,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	8 269,0	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	11 269,0	6 500,0	17 769,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	4 129,0	1 141,0	1 907,0	8 458,0	12 574,0	28 209,0	185 473,0	213 682,0
38360	Programme des arénas	M	22 130,0	3 374,0	-	-	-	25 504,0	-	25 504,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	4 120,0	-	6 500,0	7 000,0	12 000,0	29 620,0	73 204,0	102 824,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	20 944,0	25 000,0	20 683,0	23 087,0	19 000,0	108 714,0	63 228,0	171 942,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	1 111,0	20 000,0	15 605,0	5 400,0	1 400,0	43 516,0	1 400,0	44 916,0
Total des programmes			134 644,0	138 578,0	213 628,0	208 081,0	194 005,0	888 936,0	935 686,0	1 824 622,0
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 472,0	3 599,0	3 772,0	13 878,0	14 081,0	44 802,0	67 925,0	112 727,0
32312	Développement et aménagement du Grand parc de l'Est	A	-	-	830,0	2 330,0	3 630,0	6 790,0	15 760,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	150,0	150,0	150,0	150,0	40 000,0	40 600,0	22 150,0	62 750,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	2 592,0	20 082,0	41 136,0	52 233,0	61 794,0	177 837,0	178 515,0	356 352,0
Total des projets			12 214,0	23 831,0	45 888,0	68 591,0	119 505,0	270 029,0	284 350,0	554 379,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			97 038,0	115 358,0	193 787,0	199 835,0	193 936,0	799 954,0	881 881,0	1 681 835,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			49 820,0	47 051,0	65 729,0	76 837,0	119 574,0	359 011,0	338 155,0	697 166,0
Total des investissements			146 858,0	162 409,0	259 516,0	276 672,0	313 510,0	1 158 965,0	1 220 036,0	2 379 001,0

Tableau 182 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
13003	Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site	M	9 745,0	9 780,0	19 553,0	12 984,0	12 567,0	64 629,0	62 835,0	127 464,0
		A	9 745,0	9 780,0	19 553,0	12 984,0	12 567,0	64 629,0	62 835,0	127 464,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement social - infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site	M	7 610,0	7 047,0	7 180,0	12 365,0	12 468,0	46 670,0	62 625,0	109 295,0
		A	14 645,0	21 725,0	14 923,0	23 494,0	23 240,0	98 027,0	116 486,0	214 513,0
Total des programmes			47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			20 355,0	19 827,0	29 733,0	28 349,0	28 035,0	126 299,0	140 460,0	266 759,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			27 090,0	34 205,0	37 176,0	39 178,0	38 507,0	176 156,0	192 821,0	368 977,0
Total des investissements			47 445,0	54 032,0	66 909,0	67 527,0	66 542,0	302 455,0	333 281,0	635 736,0

Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	39 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	179 000,0	175 000,0	354 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	-	6 000,0	6 000,0	9 000,0	9 000,0	30 000,0	45 000,0	75 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	43 117,0	56 120,0	53 052,0	63 046,0	53 330,0	268 665,0	264 650,0	533 315,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	15 000,0	25 000,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	47 500,0	12 500,0	60 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	6 500,0	11 000,0	11 000,0	12 000,0	12 000,0	52 500,0	60 000,0	112 500,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	2 500,0	8 500,0	9 500,0	10 000,0	10 000,0	40 500,0	50 000,0	90 500,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	5 500,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	45 500,0	50 000,0	95 500,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	1 500,0	2 000,0	2 500,0	8 600,0	7 000,0	21 600,0	50 000,0	71 600,0
66000	Digues	M	500,0	3 500,0	4 000,0	2 000,0	2 000,0	12 000,0	10 000,0	22 000,0
Total des programmes			123 617,0	167 120,0	139 552,0	158 146,0	147 330,0	735 765,0	754 650,0	1 490 415,0
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	3 000,0	2 000,0	2 000,0	-	-	7 000,0	-	7 000,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	400,0	218,0	239,0	332,0	300,0	1 489,0	1 500,0	2 989,0
Total des projets			3 400,0	2 218,0	2 239,0	332,0	300,0	8 489,0	1 500,0	9 989,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			117 017,0	159 338,0	135 791,0	152 478,0	141 130,0	705 754,0	718 650,0	1 424 404,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	38 500,0	37 500,0	76 000,0
Total des investissements			127 017,0	169 338,0	141 791,0	158 478,0	147 630,0	744 254,0	756 150,0	1 500 404,0

Tableau 184 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	17 004,0	35 186,0	64 688,0	77 380,0	68 233,0	262 491,0	448 808,0	711 299,0
		A	1 000,0	8 951,0	13 864,0	16 641,0	16 767,0	57 223,0	96 192,0	153 415,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	1 250,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 250,0	5 000,0	10 250,0
		A	750,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 750,0	5 000,0	9 750,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	12 195,0	8 169,0	5 000,0	6 000,0	6 000,0	37 364,0	30 000,0	67 364,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	27 626,0	25 694,0	18 648,0	21 200,0	20 900,0	114 068,0	71 000,0	185 068,0
Total des programmes			59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			18 254,0	36 186,0	65 688,0	78 380,0	69 233,0	267 741,0	453 808,0	721 549,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			41 571,0	43 814,0	38 512,0	44 841,0	44 667,0	213 405,0	202 192,0	415 597,0
Total des investissements			59 825,0	80 000,0	104 200,0	123 221,0	113 900,0	481 146,0	656 000,0	1 137 146,0

Tableau 185 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Total des programmes			3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0
Total des investissements			3 575,0	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	16 195,0	9 179,0	25 374,0

Tableau 186 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Total des programmes			6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0
Total des investissements			6 545,0	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	44 125,0	23 125,0	67 250,0

Tableau 187 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	7 807,0	9 000,0	13 990,0	9 606,0	7 584,0	47 987,0	44 297,0	92 284,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	272,0	360,0	419,0	427,0	400,0	1 878,0	2 000,0	3 878,0
43018	Projets de développement - Infrastructures et gestion du territoire	A	-	-	969,0	5 839,0	10 051,0	16 859,0	61 517,0	78 376,0
Total des programmes			8 079,0	9 360,0	15 378,0	15 872,0	18 035,0	66 724,0	107 814,0	174 538,0
Projets										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	3 849,0	6 000,0	30 743,0	18 581,0	11 667,0	70 840,0	2 170,0	73 010,0
43017	Plage Jean-Doré	A	735,0	4 000,0	13 288,0	-	280,0	18 303,0	2 693,0	20 996,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	2 900,0	1 880,0	4 580,0	3 289,0	218,0	12 867,0	-	12 867,0
43020	Complexe aquatique	A	1 554,0	2 246,0	5 259,0	3 322,0	2 173,0	14 554,0	2 953,0	17 507,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	946,0	923,0	5 231,0	-	-	7 100,0	-	7 100,0
43022	Mobilité	A	3 110,0	5 000,0	7 560,0	10 755,0	17 972,0	44 397,0	66 744,0	111 141,0
43023	Les Jardins des canaux	A	1 390,0	3 000,0	15 954,0	7 671,0	10 812,0	38 827,0	55 820,0	94 647,0
Total des projets			14 484,0	23 049,0	82 615,0	43 618,0	43 122,0	206 888,0	130 380,0	337 268,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0
Total des investissements			22 563,0	32 409,0	97 993,0	59 490,0	61 157,0	273 612,0	238 194,0	511 806,0

Tableau 188 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets										
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	351,0	492,0	-	322,0	254,0	1 419,0	-	1 419,0
		A	334,0	468,0	-	305,0	241,0	1 348,0	-	1 348,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	1 808,0	1 528,0	1 651,0	3 875,0	1 924,0	10 786,0	4 409,0	15 195,0
		A	1 717,0	1 450,0	1 567,0	3 678,0	1 826,0	10 238,0	4 185,0	14 423,0
60116	Programme de cyberdéfense	M	-	-	-	-	-	-	8 401,0	8 401,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 974,0	7 974,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 800,0	10 950,0	10 999,0	8 167,0	8 727,0	40 643,0	16 108,0	56 751,0
68088	Approvisionnement III	M	1 791,0	412,0	-	-	-	2 203,0	-	2 203,0
		A	1 701,0	391,0	-	-	-	2 092,0	-	2 092,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	7 933,0	2 817,0	2 059,0	-	-	12 809,0	-	12 809,0
		A	7 530,0	2 674,0	1 955,0	-	-	12 159,0	-	12 159,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 164,0	2 169,0	2 518,0	2 052,0	2 421,0	11 324,0	8 173,0	19 497,0
		A	2 054,0	2 059,0	2 391,0	1 948,0	2 298,0	10 750,0	7 759,0	18 509,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	767,0	-	-	-	-	767,0	-	767,0
		A	728,0	-	-	-	-	728,0	-	728,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	918,0	801,0	818,0	254,0	103,0	2 894,0	-	2 894,0
		A	872,0	760,0	776,0	241,0	97,0	2 746,0	-	2 746,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	449,0	373,0	1 184,0	-	-	2 006,0	-	2 006,0
		A	426,0	355,0	1 124,0	-	-	1 905,0	-	1 905,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	537,0	540,0	-	-	-	1 077,0	-	1 077,0
		A	510,0	513,0	-	-	-	1 023,0	-	1 023,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	1 214,0	2 807,0	2 851,0	6 872,0	-	6 872,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	4 776,0	1 661,0	4 428,0	5 790,0	4 400,0	21 055,0	2 229,0	23 284,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	4 783,0	3 340,0	4 328,0	6 450,0	3 585,0	22 486,0	7 134,0	29 620,0
68325	Système de caméras d'interventions policières	A	-	8 120,0	8 560,0	8 560,0	8 560,0	33 800,0	6 200,0	40 000,0
68326	Caméras de sécurité urbaine	A	1 260,0	440,0	-	-	-	1 700,0	-	1 700,0
68420	Systèmes intégrés de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 401,0	2 519,0	2 525,0	4 635,0	4 882,0	16 962,0	8 347,0	25 309,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	201,0	-	-	-	-	201,0	-	201,0
		A	191,0	-	-	-	-	191,0	-	191,0
69206	Évolution des outils géomatiques	M	273,0	560,0	923,0	923,0	1 328,0	4 007,0	4 970,0	8 977,0
		A	260,0	532,0	877,0	877,0	1 261,0	3 807,0	4 722,0	8 529,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
70025	Cour municipale numérique	A	4 087,0	4 505,0	3 874,0	2 826,0	-	15 292,0	-	15 292,0
70027	Maintien des actifs de la cour municipale	A	-	-	341,0	1 744,0	1 774,0	3 859,0	10 478,0	14 337,0
70029	Sanctions administratives et Pécuniaires (SAP)	A	1 061,0	3 980,0	1 599,0	-	-	6 640,0	-	6 640,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	700,0	700,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 400,0	2 366,0	6 766,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 255,0	287,0	-	-	-	1 542,0	-	1 542,0
		A	1 192,0	272,0	-	-	-	1 464,0	-	1 464,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	920,0	1 282,0	1 179,0	2 227,0	5 608,0	2 342,0	7 950,0
		A	-	873,0	1 218,0	1 120,0	2 115,0	5 326,0	2 224,0	7 550,0
70155	Gestion de la relation client	M	1 019,0	895,0	1 118,0	1 118,0	1 118,0	5 268,0	958,0	6 226,0
		A	967,0	850,0	1 062,0	1 062,0	1 062,0	5 003,0	910,0	5 913,0
70160	Refonte du portail intranet	M	491,0	-	-	-	-	491,0	-	491,0
		A	466,0	-	-	-	-	466,0	-	466,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 400,0	2 000,0	2 675,0	3 000,0	6 169,0	16 244,0	-	16 244,0
70192	Mise à jour des infrastructures des usines de l'eau	A	-	-	-	-	-	-	18 295,0	18 295,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	349,0	256,0	-	-	-	605,0	-	605,0
		A	331,0	244,0	-	-	-	575,0	-	575,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	195,0	11,0	-	-	-	206,0	-	206,0
		A	185,0	10,0	-	-	-	195,0	-	195,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	718,0	606,0	506,0	321,0	272,0	2 423,0	124,0	2 547,0
		A	682,0	576,0	481,0	304,0	258,0	2 301,0	118,0	2 419,0
70501	Environnement de travail	M	558,0	77,0	366,0	503,0	324,0	1 828,0	-	1 828,0
		A	530,0	73,0	348,0	477,0	308,0	1 736,0	-	1 736,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	949,0	1 439,0	1 221,0	972,0	4 581,0	-	4 581,0
		A	-	901,0	1 367,0	1 159,0	923,0	4 350,0	-	4 350,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	2 786,0	2 590,0	5 376,0	2 319,0	7 695,0
		A	-	-	-	2 645,0	2 459,0	5 104,0	2 201,0	7 305,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	-	513,0	-	-	513,0	-	513,0
		A	-	-	487,0	-	-	487,0	-	487,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	249,0	158,0	-	-	-	407,0	-	407,0
		A	237,0	150,0	-	-	-	387,0	-	387,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	514,0	769,0	1 653,0	1 901,0	2 233,0	7 070,0	-	7 070,0
		A	488,0	731,0	1 569,0	1 805,0	2 119,0	6 712,0	-	6 712,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	3 359,0	3 310,0	2 213,0	2 783,0	-	11 665,0	-	11 665,0
		A	3 188,0	3 142,0	2 101,0	2 642,0	-	11 073,0	-	11 073,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	585,0	769,0	2 879,0	2 279,0	4 320,0	10 832,0	7 962,0	18 794,0
		A	555,0	731,0	2 733,0	2 163,0	4 101,0	10 283,0	7 559,0	17 842,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	M	1 402,0	1 570,0	1 990,0	1 727,0	-	6 689,0	-	6 689,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	1 878,0	2 658,0	2 732,0	7 268,0	4 663,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 099,0	401,0	323,0	-	-	1 823,0	-	1 823,0
		A	1 043,0	381,0	306,0	-	-	1 730,0	-	1 730,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 300,0	4 500,0	4 100,0	4 100,0	1 225,0	18 225,0	-	18 225,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 969,0	8 650,0	3 901,0	-	-	21 520,0	-	21 520,0
72080	Systèmes de soutien aux interventions du SIM	A	2 327,0	2 419,0	275,0	285,0	-	5 306,0	-	5 306,0
72090	Maintien des actifs du SIM	A	-	-	2 169,0	2 104,0	1 847,0	6 120,0	8 895,0	15 015,0
72091	Maintien des actifs du SPVM	A	-	-	450,0	658,0	3 365,0	4 473,0	31 943,0	36 416,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour le service de la Culture	M	500,0	500,0	997,0	1 960,0	-	3 957,0	-	3 957,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 901,0	1 470,0	570,0	570,0	570,0	5 081,0	1 133,0	6 214,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	2 520,0	2 419,0	2 780,0	3 036,0	2 898,0	13 653,0	3 010,0	16 663,0
		A	2 392,0	2 296,0	2 640,0	2 883,0	2 752,0	12 963,0	2 858,0	15 821,0
74255	Gestion de temps	M	1 277,0	1 062,0	312,0	332,0	3 547,0	6 530,0	2 613,0	9 143,0
		A	1 212,0	1 009,0	296,0	316,0	3 367,0	6 200,0	2 480,0	8 680,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	4 875,0	5 241,0	-	-	-	10 116,0	-	10 116,0
		A	4 628,0	4 975,0	-	-	-	9 603,0	-	9 603,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	2 130,0	1 475,0	4 872,0	2 195,0	2 155,0	12 827,0	27 057,0	39 884,0
		A	2 023,0	1 400,0	4 626,0	2 083,0	2 045,0	12 177,0	25 688,0	37 865,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 118,0	687,0	645,0	-	-	3 450,0	-	3 450,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 414,0	2 400,0	2 850,0	-	-	7 664,0	-	7 664,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 500,0	1 321,0	-	-	-	2 821,0	-	2 821,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	570,0	570,0	572,0	853,0	-	2 565,0	-	2 565,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	413,0	-	-	-	-	413,0	-	413,0
		A	393,0	-	-	-	-	393,0	-	393,0
78046	Rehaussements des infrastructures en télécommunications	M	833,0	785,0	1 003,0	1 018,0	1 026,0	4 665,0	-	4 665,0
		A	791,0	745,0	952,0	966,0	974,0	4 428,0	-	4 428,0
Total des projets			126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			53 135,0	42 330,0	45 658,0	43 203,0	37 520,0	221 846,0	79 367,0	301 213,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			73 391,0	78 615,0	75 570,0	71 463,0	72 085,0	371 124,0	179 440,0	550 564,0
Total des investissements			126 526,0	120 945,0	121 228,0	114 666,0	109 605,0	592 970,0	258 807,0	851 777,0

Tableau 189 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	5 500,0	5 500,0	5 500,0	5 500,0	5 500,0	27 500,0	46 500,0	74 000,0
36209	Vieux-Montréal : Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	350,0	-	1 400,0	-	1 400,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	6 785,0	6 949,0	3 800,0	875,0	875,0	19 284,0	4 375,0	23 659,0
		A	2 542,0	4 528,0	7 500,0	8 225,0	8 225,0	31 020,0	41 125,0	72 145,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	7 000,0	9 500,0	5 000,0	5 000,0	4 000,0	30 500,0	25 000,0	55 500,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	3 132,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 132,0	21 000,0	36 132,0
45000	Amélioration et développement du réseau cyclable	A	18 000,0	18 000,0	18 000,0	20 000,0	20 000,0	94 000,0	206 000,0	300 000,0
48043	Domaine public Samuel-De Champlain / REM	M	3 000,0	350,0	-	-	-	3 350,0	3 100,0	6 450,0
		A	800,0	500,0	3 500,0	1 250,0	-	6 050,0	22 950,0	29 000,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	1 433,0	2 938,0	4 517,0	6 173,0	6 327,0	21 388,0	9 810,0	31 198,0
		A	3 045,0	6 243,0	9 598,0	13 118,0	13 446,0	45 450,0	20 844,0	66 294,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	4 000,0	16 000,0	20 000,0	36 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	18 000,0	78 000,0	90 000,0	168 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	78 351,0	56 000,0	65 000,0	64 999,0	66 179,0	330 529,0	838 346,0	1 168 875,0
		A	5 000,0	-	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 500,0	6 000,0	30 500,0	32 500,0	63 000,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	5 100,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	17 100,0	-	17 100,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	9 145,0	6 418,0	9 223,0	3 000,0	3 000,0	30 786,0	15 000,0	45 786,0
Total des programmes			189 183,0	163 276,0	177 988,0	174 990,0	177 552,0	882 989,0	1 476 550,0	2 359 539,0
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean-Talon, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier	M	8 200,0	10 800,0	12 300,0	17 000,0	27 300,0	75 600,0	57 135,0	132 735,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	-	-	14 149,0	23 039,0	37 188,0	20 888,0	58 076,0
36200	Vieux-Montréal : Aménagement du domaine public	A	1 630,0	3 330,0	10 378,0	8 695,0	2 010,0	26 043,0	-	26 043,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	800,0	1 938,0	8 498,0	15 496,0	172,0	26 904,0	-	26 904,0
36211	Vieux-Montréal : Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	-	-	-	350,0	350,0	700,0	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	490,0	490,0	490,0	-	1 470,0	-	1 470,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
36213	Vieux-Montréal : Mise en valeur de la Cité administrative	M	383,0	2 235,0	-	-	-	2 618,0	-	2 618,0
39001	Le MIL Montréal	M	14 000,0	10 000,0	20 944,0	19 901,0	17 000,0	81 845,0	62 004,0	143 849,0
39710	Complexe Turcot	M	11 859,0	24 228,0	18 307,0	-	-	54 394,0	360,0	54 754,0
		A	27 194,0	33 904,0	7 302,0	1 018,0	-	69 418,0	-	69 418,0
40139	PPU Griffintown	M	12 000,0	13 000,0	20 492,0	20 677,0	20 000,0	86 169,0	111 799,0	197 968,0
40155	Namur-Hippodrome - Cavendish	M	1 000,0	8 000,0	20 000,0	20 000,0	36 000,0	85 000,0	184 000,0	269 000,0
		A	2 000,0	2 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	16 000,0	16 000,0	32 000,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	5 921,0	-	-	-	-	5 921,0	-	5 921,0
40171	Lachine-Est	M	6 158,0	5 448,0	8 000,0	8 000,0	12 000,0	39 606,0	67 148,0	106 754,0
40174	Louvain Est	M	4 388,0	10 785,0	2 594,0	1 335,0	1 094,0	20 196,0	3 798,0	23 994,0
		A	5 512,0	6 215,0	4 573,0	5 864,0	6 579,0	28 743,0	12 358,0	41 101,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 200,0	2 000,0	9 908,0	4 246,0	-	17 354,0	-	17 354,0
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	-	1 000,0	4 000,0	7 500,0	12 500,0	85 000,0	97 500,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	866,0	501,0	4 648,0	4 523,0	-	10 538,0	-	10 538,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	2 551,0	2 213,0	190,0	-	-	4 954,0	-	4 954,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	2 600,0	14 000,0	14 000,0	10 000,0	20 000,0	60 600,0	111 000,0	171 600,0
40203	PPU des Faubourgs - réaménagements des Faubourgs	M	-	-	2 000,0	10 000,0	24 000,0	36 000,0	195 000,0	231 000,0
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	798,0	1 536,0	1 000,0	1 260,0	4 594,0	244 922,0	249 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	3 822,0	600,0	2 870,0	-	-	7 292,0	-	7 292,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (Lien cyclable)	A	50,0	550,0	3 449,0	3 500,0	1 500,0	9 049,0	1 500,0	10 549,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440)	M	200,0	1 100,0	2 300,0	1 200,0	450,0	5 250,0	-	5 250,0
		A	1 800,0	9 900,0	22 700,0	10 800,0	10 050,0	55 250,0	-	55 250,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	A	-	20,0	20,0	20,0	20,0	80,0	-	80,0
48048	Reconstruction Échangeur St-Pierre / Accompagnement MTMD	M	-	10,0	100,0	150,0	250,0	510,0	36 500,0	37 010,0
		A	-	10,0	100,0	150,0	250,0	510,0	36 500,0	37 010,0
59027	Réaménagement Assomption/Souligny	A	-	500,0	10 500,0	18 664,0	13 664,0	43 328,0	89 039,0	132 367,0
59040	Aménagement Assomption - programme d'investissement	M	-	12 000,0	11 000,0	14 000,0	28 000,0	65 000,0	106 000,0	171 000,0
		A	-	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	6 000,0	9 000,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	11 000,0	13 800,0	-	-	-	24 800,0	86 016,0	110 816,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Projets (suite)										
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	-	5 580,0	4 980,0	-	-	10 560,0	-	10 560,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	1 600,0	11 750,0	4 050,0	13 300,0	10 800,0	41 500,0	29 700,0	71 200,0
		A	100,0	250,0	250,0	600,0	-	1 200,0	26 800,0	28 000,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	16 674,0	9 047,0	12 427,0	-	-	38 148,0	-	38 148,0
75015	Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	1 271,0	13 892,0	17 072,0	3 379,0	-	35 614,0	-	35 614,0
		A	141,0	1 896,0	1 896,0	21,0	-	3 954,0	-	3 954,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	22 200,0	22 524,0	27 058,0	30 026,0	46 827,0	148 635,0	85 920,0	234 555,0
		A	1 830,0	1 686,0	2 020,0	2 308,0	5 456,0	13 300,0	8 115,0	21 415,0
75029	Abords du CUSM (Intersection Décarie/Maisonnette)	M	-	2 005,0	16 930,0	15 680,0	15 580,0	50 195,0	-	50 195,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	-	-	17 815,0	25 296,0	26 321,0	69 432,0	46 805,0	116 237,0
		A	-	-	900,0	-	3 700,0	4 600,0	2 180,0	6 780,0
75036	Sainte-Catherine Est - village	M	5 500,0	9 574,0	33 885,0	28 100,0	38 100,0	115 159,0	32 921,0	148 080,0
		A	-	-	-	-	520,0	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	5 769,0	1 640,0	1 016,0	470,0	-	8 895,0	-	8 895,0
		A	3 231,0	2 360,0	4 447,0	622,0	-	10 660,0	-	10 660,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	5 097,0	5 889,0	3 462,0	1 200,0	-	15 648,0	20,0	15 668,0
		A	14 903,0	17 111,0	8 538,0	2 800,0	-	43 352,0	44,0	43 396,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	5 000,0	4 000,0	6 026,0	28 587,0	21 935,0	65 548,0	39 763,0	105 311,0
		A	-	1 000,0	1 312,0	13 598,0	16 065,0	31 975,0	16 248,0	48 223,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	184,0	1 110,0	834,0	30,0	-	2 158,0	-	2 158,0
		A	301,0	1 890,0	1 361,0	50,0	-	3 602,0	-	3 602,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	-	2 250,0	15 909,0	17 560,0	14 653,0	50 372,0	-	50 372,0
		A	-	-	1 938,0	1 841,0	-	3 779,0	-	3 779,0
98150	Fonds de revitalisation de l'EST	M	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	3 000,0	13 000,0	12 000,0	25 000,0
Total des projets			212 535,0	308 329,0	411 825,0	407 846,0	460 445,0	1 800 980,0	1 834 183,0	3 635 163,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			311 523,0	355 635,0	449 009,0	442 833,0	529 730,0	2 088 730,0	2 559 408,0	4 648 138,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			90 195,0	115 970,0	140 804,0	140 003,0	108 267,0	595 239,0	751 325,0	1 346 564,0
Total des investissements			401 718,0	471 605,0	589 813,0	582 836,0	637 997,0	2 683 969,0	3 310 733,0	5 994 702,0

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2026-2035 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 190 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	15 405,0	15 405,0	30 810,0
55733	Programme de réfection routière	M	3 082,0	3 082,0	3 082,0	3 082,0	3 082,0	15 410,0	15 410,0	30 820,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	3 081,0	15 405,0	15 405,0	30 810,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0

Tableau 191 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	280,0	750,0	838,0	832,0	838,0	3 538,0	4 212,0	7 750,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	3 433,0	3 775,0	3 266,0	3 217,0	3 210,0	16 901,0	15 961,0	32 862,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	2 332,0	1 600,0	2 043,0	2 094,0	2 044,0	10 113,0	10 454,0	20 567,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	200,0	120,0	98,0	102,0	153,0	673,0	598,0	1 271,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0

Tableau 192 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 675,0	2 069,0	1 643,0	1 143,0	1 693,0	8 223,0	11 467,0	19 690,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	200,0	304,0	850,0	840,0	-	2 194,0	-	2 194,0
55734	Programme de réfection routière	M	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	15 125,0	15 121,0	30 246,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation- Arrondissement CDN - NDG	M	412,0	412,0	412,0	412,0	412,0	2 060,0	2 060,0	4 120,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	250,0	250,0	-	-	100,0	600,0	500,0	1 100,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 891,0	2 393,0	2 523,0	3 033,0	3 223,0	14 063,0	13 117,0	27 180,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0

Tableau 193 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	7 515,0	7 515,0	15 030,0
55717	Programme de réfection routière	M	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	12 000,0	12 000,0	24 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0

Tableau 194 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	15 400,0	15 400,0	30 800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0

Tableau 195 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	900,0	900,0	900,0	900,0	900,0	4 500,0	4 500,0	9 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 351,0	1 351,0	1 351,0	1 351,0	1 351,0	6 755,0	6 755,0	13 510,0
68606	Programme de développement informatique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0

Tableau 196 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34223	Programme de réaménagement des parcs	M	1 792,0	1 792,0	1 792,0	1 792,0	1 792,0	8 960,0	8 960,0	17 920,0
55729	Programme de réfection de la voirie	M	4 815,0	4 815,0	4 815,0	4 815,0	4 815,0	24 075,0	24 075,0	48 150,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	4 368,0	4 368,0	4 368,0	4 368,0	4 368,0	21 840,0	21 840,0	43 680,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	258,0	224,0	224,0	224,0	224,0	1 154,0	1 120,0	2 274,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			11 233,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	56 029,0	55 995,0	112 024,0

Tableau 197 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
25850	Programme de développement	M	1 800,0	2 000,0	-	-	-	3 800,0	-	3 800,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 353,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	11 153,0	8 500,0	19 653,0
55716	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	8 000,0	8 750,0	16 750,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	742,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	9 470,0	10 910,0	20 380,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			7 995,0	7 732,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 923,0	28 660,0	61 583,0

Tableau 198 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	200,0	400,0	200,0	200,0	200,0	1 200,0	1 000,0	2 200,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 025,0	900,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 925,0	5 000,0	9 925,0
55705	Programme de réfection routière	M	700,0	800,0	850,0	850,0	850,0	4 050,0	4 250,0	8 300,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 000,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 200,0	4 000,0	8 200,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	123,0	148,0	198,0	198,0	198,0	865,0	990,0	1 855,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0

Tableau 199 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 800,0	4 933,0	4 752,0	4 752,0	4 752,0	20 989,0	23 760,0	44 749,0
55713	Programme de réfection routière	M	4 254,0	1 350,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	9 954,0	7 250,0	17 204,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 048,0	819,0	900,0	900,0	900,0	4 567,0	4 500,0	9 067,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0

Tableau 200 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 450,0	1 450,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	8 000,0	8 500,0	16 500,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	4 437,0	4 437,0	4 187,0	4 187,0	4 187,0	21 435,0	20 935,0	42 370,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0

Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	1 568,0	382,0	-	-	-	1 950,0	-	1 950,0
30059	Espace Rivière	M	1 300,0	3 943,0	300,0	100,0	-	5 643,0	-	5 643,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	1 805,0	2 240,0	5 030,0	4 437,0	7 273,0	20 785,0	19 250,0	40 035,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	50,0	50,0	150,0	50,0	-	300,0	250,0	550,0
35002	Programme d'acquisition d'équipements de loisirs et de culture	M	-	-	-	-	-	-	300,0	300,0
55731	Programme de réfection routière	M	4 400,0	4 500,0	4 950,0	4 975,0	5 007,0	23 832,0	27 300,0	51 132,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	5 398,0	3 188,0	3 873,0	4 741,0	2 023,0	19 223,0	24 415,0	43 638,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			14 521,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 733,0	71 515,0	143 248,0

Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	920,0	-	-	-	-	920,0	-	920,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	725,0	1 035,0	1 545,0	1 145,0	1 375,0	5 825,0	11 425,0	17 250,0
55732	Programme de réfection routière	M	4 675,0	7 065,0	8 595,0	8 875,0	6 595,0	35 805,0	32 865,0	68 670,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	4 289,0	2 509,0	469,0	589,0	2 639,0	10 495,0	8 755,0	19 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0

Tableau 203 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	5 387,0	3 124,0	2 560,0	1 144,0	3 821,0	16 036,0	5 302,0	21 338,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	13 439,0	939,0	939,0	939,0	939,0	17 195,0	4 695,0	21 890,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	265,0	1 000,0	10 986,0	11 013,0	1 182,0	24 446,0	8 538,0	32 984,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	8 789,0	5 907,0	3 077,0	8 811,0	798,0	27 382,0	12 924,0	40 306,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	1 602,0	2 195,0	2 004,0	2 734,0	2 811,0	11 346,0	8 851,0	20 197,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	50,0	1 570,0	423,0	735,0	735,0	3 513,0	1 883,0	5 396,0
55714	Programme de réfection routière	M	25,0	-	1 698,0	1 160,0	1 753,0	4 636,0	12 277,0	16 913,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	845,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 845,0	1 500,0	4 345,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	315,0	270,0	-	-	-	585,0	588,0	1 173,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			31 717,0	15 505,0	22 187,0	27 036,0	12 539,0	108 984,0	56 558,0	165 542,0

Tableau 204 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	3 580,0	2 815,0	2 615,0	3 775,0	1 400,0	14 185,0	5 150,0	19 335,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	700,0	2 110,0	2 750,0	2 600,0	3 940,0	12 100,0	8 925,0	21 025,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 385,0	2 950,0	3 450,0	3 765,0	3 950,0	16 500,0	19 750,0	36 250,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 380,0	-	-	-	-	1 380,0	-	1 380,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	130,0	100,0	100,0	100,0	100,0	530,0	625,0	1 155,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			8 175,0	7 975,0	8 915,0	10 240,0	9 390,0	44 695,0	34 450,0	79 145,0

Tableau 205 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
16006	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	M	-	-	3 295,0	-	-	3 295,0	-	3 295,0
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	1 422,0	4 612,0	2 397,0	747,0	747,0	9 925,0	3 735,0	13 660,0
34334	Programme de développement des parcs	M	960,0	-	2 500,0	-	-	3 460,0	-	3 460,0
55736	Programme de réfection routière	M	2 989,0	1 793,0	1 797,0	2 143,0	1 987,0	10 709,0	9 785,0	20 494,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	334,0	300,0	350,0	350,0	1 684,0	1 750,0	3 434,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	75,0	75,0	75,0	100,0	100,0	425,0	500,0	925,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 397,0	1 993,0	2 393,0	2 118,0	2 193,0	10 094,0	16 515,0	26 609,0
67862	Développement immobilier	M	250,0	-	-	999,0	1 080,0	2 329,0	-	2 329,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	74,0	75,0	75,0	100,0	100,0	424,0	500,0	924,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	60,0	60,0	80,0	60,0	60,0	320,0	300,0	620,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			8 032,0	9 397,0	13 367,0	7 072,0	7 072,0	44 940,0	35 360,0	80 300,0

Tableau 206 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	740,0	740,0	740,0	740,0	750,0	3 710,0	5 005,0	8 715,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	1 207,0	1 207,0	1 207,0	1 207,0	1 207,0	6 035,0	4 658,0	10 693,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 259,0	1 284,0	1 284,0	1 284,0	1 274,0	6 385,0	6 990,0	13 375,0
69212	Natatorium	M	75,0	150,0	150,0	150,0	150,0	675,0	252,0	927,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	300,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 100,0	1 000,0	2 100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0

Tableau 207 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	4 799,0	5 124,0	4 621,0	5 403,0	5 242,0	25 189,0	13 910,0	39 099,0
44220	Programme Accès Jardins	M	144,0	87,0	2 679,0	1 571,0	843,0	5 324,0	5 000,0	10 324,0
55737	Programme de réfection routière	M	6 877,0	7 100,0	6 034,0	2 265,0	4 315,0	26 591,0	27 575,0	54 166,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 641,0	3 150,0	2 127,0	6 222,0	5 061,0	20 201,0	30 820,0	51 021,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0

Tableau 208 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 627,0	1 987,0	1 487,0	1 320,0	1 711,0	8 132,0	6 219,0	14 351,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	9 051,0	2 230,0	2 230,0	3 426,0	3 507,0	20 444,0	19 176,0	39 620,0
55310	Construction de la nouvelle bibliothèque de Villeray	M	1 586,0	1 901,0	2 701,0	-	47,0	6 235,0	-	6 235,0
55730	Programme de réfection routière	M	3 450,0	1 900,0	1 600,0	2 929,0	2 383,0	12 262,0	12 178,0	24 440,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	1 080,0	980,0	980,0	1 323,0	1 350,0	5 713,0	7 417,0	13 130,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			16 794,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	52 786,0	44 990,0	97 776,0

Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses lié aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont regroupés dans cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et de la taxe municipale pour le 911 notamment;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées ainsi que d'autres types de revenus comme ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel de la Ville;
- le **transport** et les **communications**;
- les **services professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal et d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement hors marché;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

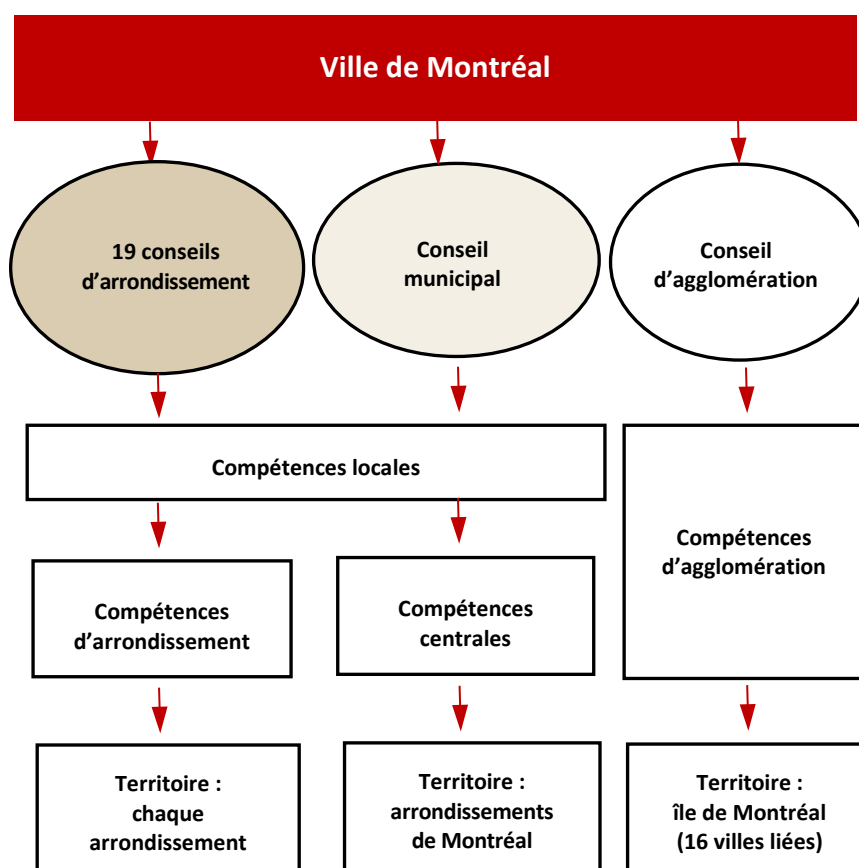
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit pour l'accompagner au conseil d'agglomération des représentantes et représentants, qui tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 personnes élues, soit :

- la mairesse de Montréal;
- 15 personnes élues du conseil municipal de Montréal, que désigne la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentante ou représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentante ou représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), que désigne la mairesse ou le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers, qui siègent également au conseil municipal, et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 209 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement

Compétences d’agglomération	Compétences locales
▪ L’évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l’exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d’urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L’aide destinée aux sans-abris ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L’élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L’élaboration et l’adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d’eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d’alimentation en eau et d’assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L’accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d’intérêt collectif nommés à l’annexe du <i>Décret concernant l’agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d’Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L’adoption du plan d’urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L’habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d’aqueduc et d’égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L’organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001), ci-après la *Loi* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal¹.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

¹ Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération, soit les services communs, sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances et de l'évaluation foncière).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG 06-054), qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

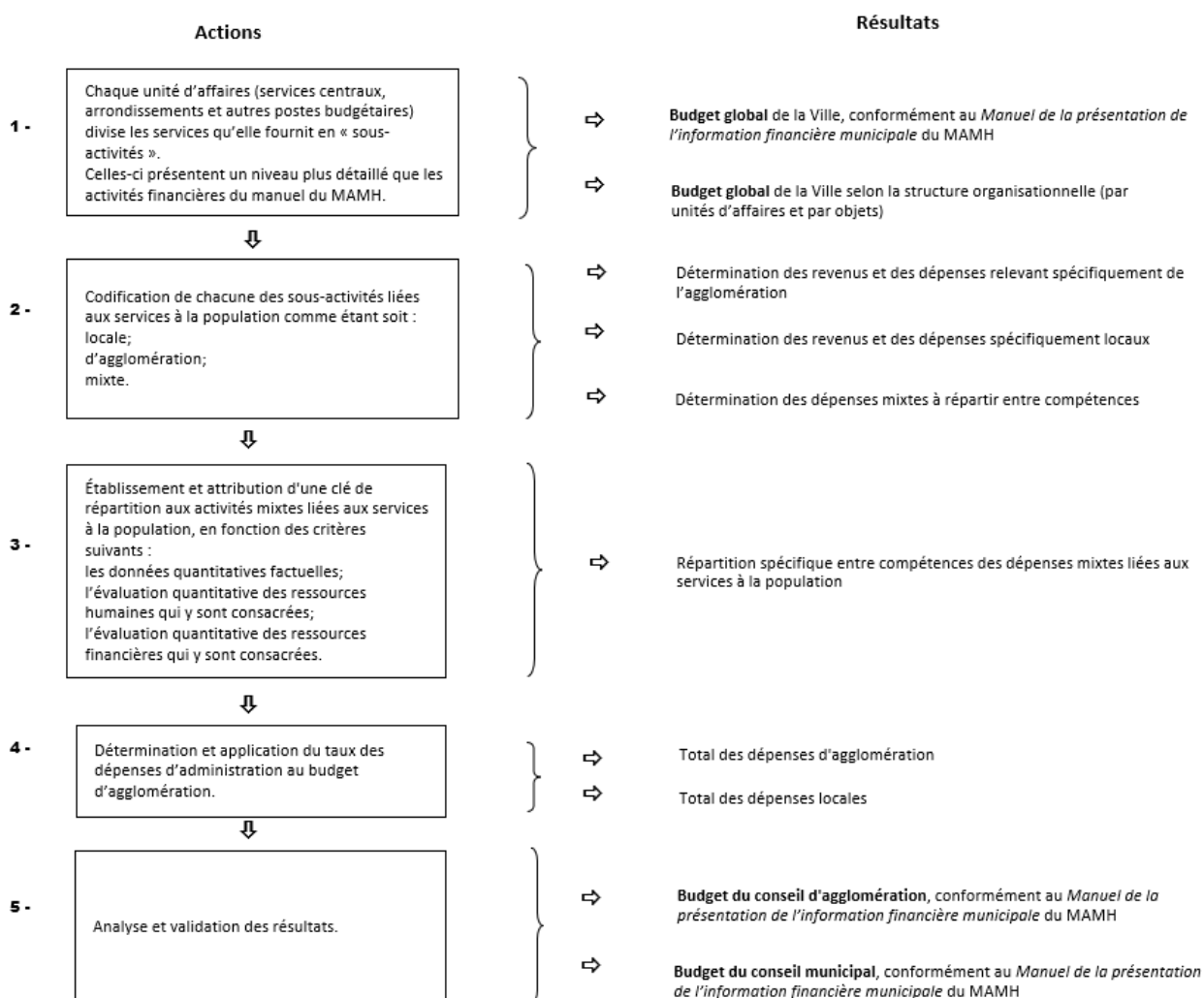
En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2026, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,01 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Direction générale, Finances et évaluation foncière, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines et communications, Technologies de l'information, Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal;
- Parc Jean-Drapeau;
- Parc Frédéric-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel);
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc;
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal;
- Cité des arts du cirque;
- Tour de l'Île;
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec;
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362);
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté;
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*;
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 210 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> , à l'exception du contrôle des animaux.	Urbanisme – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	Habitation – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	Voirie artérielle – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). Voirie locale – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités liées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	Environnement et matières résiduelles – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	Développement économique, communautaire, culturel et social – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	Culture, sports, loisirs et parcs – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 8 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à la page Internet¹ des politiques.

¹ <https://montreal.ca/sujets/politiques-financieres>

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les administrations municipales atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses ou à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé ou encore à porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

C'est pour cette raison que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans l'avenir.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés dans le manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégories d'actifs ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

Annexe 9 – Fonds de l’eau

Le Fonds de l’eau est un outil comptable qui permet de regrouper l’information financière relative à l’eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l’état prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l’eau pour l’exercice 2026. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d’agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l’eau en 2026, en hausse de 7,7 % par rapport à l’exercice budgétaire de 2025, s’élèvent à 629,5 M\$. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l’eau s’élève à 574,3 M\$. Les dépenses du Fonds de l’eau sont présentées de manière à comprendre l’ensemble des champs d’activités de la gestion de l’eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 299,1 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d’agglomération.

Le budget 2026 marque le déploiement de la Stratégie montréalaise de l’eau 2025-2034. Celle-ci repose sur trois grands chantiers : la qualité de l’eau, la fiabilité des équipements ainsi que l’adaptation et la résilience. Dans la perspective d’atteindre les résultats visés par cette stratégie, l’Administration a décidé d’augmenter le financement de l’eau de 38 M\$ en 2026, soit 23 M\$ pour le budget de fonctionnement et 15 M\$ de paiement au comptant des investissements dans les infrastructures de l’eau.

Un montant de 642,2 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d’immobilisations en 2026. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 164,3 M\$ et des paiements au comptant de 109,3 M\$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 368,5 M\$.

Au budget 2026, le Fonds de l’eau a exceptionnellement des surplus affectés en provenance du Fonds général pour la gestion de la dette (16,3 M\$) et l’urgence climatique (0,9 M\$). À la fin de l’exercice financier 2026, un rapprochement des dépenses réelles et des surplus affectés sera effectué et l’excédent non utilisé sera retourné dans les surplus affectés respectifs.

Le PDI 2026-2035 relatif à l’eau, dont le détail est présenté à la section *PDI 2026-2035* du volume budgétaire, s’élève à 7 363,3 M\$. Pour l’année 2026, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d’aqueduc et d’égouts (184 M\$), le réseau primaire d’aqueduc (58,5 M\$), le plan directeur de drainage (51,2 M\$), la station d’épuration (49,4 M\$), les usines de traitement d’eau potable (38,1 M\$) et le réseau primaire d’égouts (26,1 M\$). Les principaux projets prévus au budget 2026 sont : la désinfection de l’effluent (169,1 M\$) et la modernisation du réservoir McTavish (20,4 M\$).

Tableau 211 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2026
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		221 863,0	(181 141,7)	40 721,3
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		121 697,9	(102 717,6)	18 980,3
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		20 035,2	(10 139,0)	9 896,2
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 120,1	(4 268,2)	3 851,9
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		875,7	(839,3)	36,4
Taxation relative à l'eau	527 983,5			527 983,5
Tarification au compteur	11 093,1			11 093,1
Tarification des eaux usées		9 577,1		9 577,1
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		338,9		338,9
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	351,8		(351,8)	-
Transferts	3 100,0			3 100,0
Autres revenus	1 226,4	2 670,4		3 896,8
	543 754,8	385 178,3	(299 457,6)	629 475,5
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	480,4	3 809,4		4 289,8
Direction de l'eau potable	-	70 574,5		70 574,5
Direction de l'épuration des eaux usées	-	81 497,0		81 497,0
Direction des réseaux d'eau	11 302,3	22 573,9		33 876,2
Direction de la gestion des actifs	20 601,6	14 535,6	(351,8)	34 785,4
Direction des projets majeurs	-	1 264,9		1 264,9
Direction des stratégies et de la performance	2 040,3	3 961,9		6 002,2
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	79 615,1			79 615,1
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	16 333,5	18 925,9		35 259,4
Frais généraux d'administration	18 983,2	31 594,3		50 577,5
Frais de financement	20 283,0	41 205,4		61 488,4
Total – Dépenses	169 639,4	289 942,8	(351,8)	459 230,4
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	37 126,3	77 993,0	-	115 119,3
Total – Financement	37 126,3	77 993,0	-	115 119,3
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	299 105,8	-	(299 105,8)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	505 871,5	367 935,8	(299 457,6)	574 349,7
Excédent (déficit) avant affectations	37 883,3	17 242,5	-	55 125,8
Affectations				
Réserves financières - EAU				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	245,4	(340,6)	-	(95,2)
- Stratégie d'accroissement de paiement au comptant - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Paiement au comptant - Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	(10 255,0)	(4 745,0)		(15 000,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 557,4)	(12 883,5)	-	(16 440,9)
- Autres affectations de la réserve	655,4	726,6		1 382,0
Surplus affectés - AUTRES				
- Gestion de la dette	16 260,4			16 260,4
- Urgence climatique	867,9			867,9
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0,0	0,0	-	0,0

Tableau 212 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2026
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de la gestion des actifs	184 701,0	51 240,0		235 941,0
Direction de l'eau potable		46 475,0		46 475,0
Direction des réseaux d'eau		102 911,0		102 911,0
Direction de l'épuration des eaux usées		48 440,0		48 440,0
Direction des projets majeurs		193 405,0		193 405,0
Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	10 255,0	4 745,0		15 000,0
Total des acquisitions d'immobilisations	194 956,0	447 216,0	-	642 172,0
Sources de financement				
Transferts (subventions)	84 543,0	79 755,0		164 298,0
Affectations - Réserves financières	13 166,0	96 175,0		109 341,0
Emprunt à la charge des contribuables	97 247,0	271 286,0		368 533,0
Total des sources de financement	194 956,0	447 216,0	-	642 172,0

Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES

En croisant les données d'inventaire, les projections démographiques et économiques, ainsi que les politiques en vigueur ou en développement, la modélisation offre une projection de l'évolution des émissions de GES jusqu'en 2050. L'ensemble des calculs ont été réalisés par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, accompagné par une firme spécialisée dans la modélisation climatique.

Développé par la firme Sustainability Solutions Group, le modèle utilisé est un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones géographiques, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES ;
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base de l'inventaire le plus récent (2023) et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2024 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario des mesures actuelles et planifiées ainsi que le scénario des mesures supplémentaires à l'étude ;
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de GES à l'échelle communautaire (GPC)¹ ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 213 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
Population	Croissance de la population suit la tendance des 15 dernières années (2041 = 2 337 014)	
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les corridors de transport structurants
Comportement de mobilité	Les déplacements des résidents de la région métropolitaine de Montréal sont répartis spatialement en fonction de l'enquête métropolitaine 2023 Perspectives mobilité (auparavant nommée enquête Origine-Destination)	

¹ <https://ghgprotocol.org/ghg-protocol-cities>

Demande énergétique des bâtiments	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.
Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Atteinte du palier de performance énergétique de niveau 4 du Code national du Bâtiment (CNB) 2020 d'ici 2032 (40 % d'amélioration de la performance énergétique) et de niveau 5 d'ici 2047 (70 % d'amélioration de la performance énergétique) • 100 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels
Bâtiments résidentiels existants et nouveaux	1,5 % des bâtiments sont rénovés annuellement entre 2023 et 2050, ce qui représente la tendance observée des 5 dernières années grâce aux programmes de subventions existants • 10 % d'économie thermique par bâtiment rénové et 50 % d'entre eux installent des thermopompes • 15 % de GNR dans le mix résidentiel d'ici 2040, tel que la réglementation l'oblige
Bâtiments commerciaux et institutionnels existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Écopformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : • 0,4 % des bâtiments sont rénovés chaque année • 10 % d'économie thermique par bâtiment rénové et réduction de 25 % du gaz naturel pour répondre aux besoins en chauffage et climatisation La part des bâtiments utilisant des thermopompes pour répondre à leurs besoins en chauffage et climatisation suit les scénarios de carboneutralité du rapport Avenir énergétique 2023 : • 13 % en 2030 • 30 % en 2040 • 50 % en 2050
Bâtiments commerciaux et résidentiels existants (Règlement 21-042)	Pour les grands bâtiments commerciaux soumis au système de cotation, divulgation et performance : • gain d'efficacité énergétique de 1,5 % à partir de 2026 est attribuée aux effets de la divulgation, selon les résultats observés dans d'autres villes en Amérique du Nord • 80 % des besoins en chauffage des bâtiments visés par la réglementation sont satisfaits par des technologies décarbonées d'ici 2040 grâce aux effets du système de performance
Bâtiments industriels existants	Les programmes de subvention réduisent la demande énergétique des bâtiments existants selon la tendance observée : • 0,1 % de bâtiments industriels existants sont soumis à des rétrofits chaque année Gains d'efficacité énergétique de 0,15 % par année découlant des mesures du scénario de référence du gouvernement du Canada ajustée aux industries présentes sur le territoire montréalais

Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2023 et 2050	100 % des bâtiments sont décarbonés d'ici 2030. Les bâtiments rénovés subissent une amélioration de la performance énergétique de 40 % et une économie de l'énergie thermique de 24 %
Transport en commun	Mise en service du SRB PIE-IX en 2023, du REM de l'ouest en 2024 et du REM de l'est en 2032. Prolongement de la ligne bleue du métro en 2031 et électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 22 % des nouveaux utilisateurs étaient des automobilistes	Aucune mesure additionnelle considérée
Transport actif	2 347 kilomètres de pistes cyclables en 2050 conformément aux plans établis par la Vision Vélo et aux objectifs du Plan d'urbanisme Les nouveaux cyclistes délaissent 40 % de leurs déplacements motorisés	Aucune mesure additionnelle
Taux de motorisation	Le taux de motorisation augmente de 0,5 % par année suivant la tendance historique	Aucune mesure additionnelle considérée
Véhicules personnels	Norme VZE : 90 % des nouveaux véhicules légers seront électriques ou hybrides à partir de 2035 80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050 Au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : 100 % des déplacements en véhicules zéro émission et 10 % de réduction des déplacements en véhicules Augmentation annuelle des tarifs de la taxe sur les parcs de stationnement : - Zones A, B, C : 3,4 % - Zone D : 10 %	La stratégie d'écofiscalité génère une réduction croissante des déplacements entre 2024 et 2050. - En moyenne, la baisse est de près de 13 %. - En 2050, la baisse des déplacements est d'environ 16,5 %.
Efficacité énergétique des véhicules légers	L'efficacité énergétique des véhicules à combustion interne s'améliore selon les normes CAFE (119 g éq. CO ₂ /km en 2025). Les véhicules électriques sont jusqu'à 30 % plus efficaces en 2040, alors que les camions légers sont 10 % plus efficaces.	
Autopartage	Augmentation des abonnés de services d'autopartage de 10 % par an	

Véhicules municipaux	La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).	100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et 25 % de réduction des déplacements
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2023 et 2050	Augmentation des livraisons de marchandises par véhicules zéro émission (VZE) de 10 % entre 2023 et 2030
Verdissement	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20), avec 1 t éq. CO ₂ séquestrée par arbre au cours de sa vie entre 2023 et 2050	
Incinérateurs	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de l'UQAC	
Matières résiduelles	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage.	
Hydrofluorocarbure (HFC)	Réduction graduelle afin d'arriver à une réduction de 85 % d'ici 2036, tel que dicté par règlement ¹ .	

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

¹ Ministère de la Justice du Canada. (2020). Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement. Récupéré de : <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2016-137.pdf>

Exemples d'améliorations méthodologiques potentielles

Longueur des voies disponibles pour les déplacements en voiture

La longueur totale des voies disponibles pour la circulation des véhicules au sein de la ville est une variable significative influençant le nombre total de déplacements en voiture. Cependant, elle n'a pas été intégrée dans la modélisation en raison de contraintes de temps et de données. Il serait pertinent d'inclure une variable physique dans le modèle représentant la longueur des routes et des voies de circulation, et de déterminer une élasticité qui la lierait à un effet potentiel de réduction des déplacements en voiture en fonction de la longueur totale dans une zone donnée.

Transport de marchandises

Les réductions d'émissions liées au transport de marchandises sont directement établies par des cibles d'électrification pour les véhicules de ce sous-secteur dans le modèle. Il serait judicieux d'approfondir le modèle afin de fonder les réductions d'émissions dans ce secteur sur des mesures que la Ville peut maîtriser de manière plus directe, comme la mise en place de mesures d'écofiscalité, la mise en place de centres de distribution exigeant des livraisons de dernier kilomètre sans émissions ou une prise en charge par les clients.

Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise

Limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels est essentiel pour réduire les impacts négatifs des changements climatiques. Montréal a d'ailleurs réaffirmé cet engagement lors du Sommet Action Climat des Nations unies en 2019 et par les objectifs d'atténuation climatique inscrits dans son Plan Climat 2020-2030 pour la collectivité montréalaise.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dépasser ce seuil accentuerait les pressions sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques, notamment dans les villes, déjà vulnérables face à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 °C, publié en 2019, souligne que pour avoir une chance de respecter cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent rester sous un seuil critique d'ici 2050. Le concept de « budget carbone restant¹ » est utilisé par le GIEC pour estimer la **quantité maximale de GES que l'humanité peut émettre tout en ayant une probabilité raisonnable de limiter le réchauffement**. Bien que ces estimations soient soumises à des incertitudes, le budget carbone mondial² entre 2018 et 2050 devrait être de :

- 420 Gt éq. CO₂ pour une probabilité de 66 % de ne pas dépasser 1,5 °C ;
- 580 Gt éq. CO₂ pour une probabilité de 50 % de ne pas dépasser 1,5 °C.

Si ces estimations fournissent un cadre de référence, de nombreuses villes se sont approprié le concept de budget carbone restant pour évaluer leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques. Afin d'intégrer cette approche dans sa planification climatique et respecter son engagement dans le Plan climat 2020-2030 (action 44), l'agglomération de Montréal doit estimer un budget carbone restant pour les émissions de la collectivité montréalaise.

Établir un budget carbone restant à l'échelle locale implique toutefois des choix méthodologiques complexes, en raison des incertitudes liées à la répartition du budget mondial entre les villes à travers les pays. L'estimation du budget carbone restant pour Montréal repose donc sur plusieurs hypothèses scientifiques. Considérant que :

- la part de ce budget alloué au Canada correspond à 1,1 % du total mondial³, soit une limite d'émissions nationales comprise entre 4,6 et 6,4 Gt éq. CO₂ pour la période 2018-2050 ;
- la part du budget carbone canadien attribuée à la collectivité montréalaise est estimée à 3,5 %⁴.

Cela signifie que la collectivité montréalaise devrait limiter ses émissions à un niveau compris entre 161 700 et 227 500 kt éq. CO₂ sur la même période.

Dans ce cadre, le budget carbone restant pour la collectivité montréalaise fixe une limite maximale d'émissions pour la période allant de 2018 à 2050. Il repose sur des plafonds annuels de GES, qui

¹ GIEC. (2019). Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible sur https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

² Idem, p. 12.

³ Raupach, M. R., Davis, S. J., Peters, G. P., Andrew, R. M., Canadell, J. G., Ciais, P., Friedlingstein, P., Jotzo, F., van Vuuren, D. P., & Le Quéré, C. (2014). Sharing a quota on cumulative carbon emissions. In *Nature Climate Change*, 4(10), 873–879. <https://doi.org/10.1038/nclimate2384>.

⁴ Matthews. D. (2019). Montréal's emissions targets for 1.5°C and 2°C global warming. Disponible sur https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P80/7.2.19_damon_matthews.pdf.

deviennent progressivement plus contraignants afin de respecter l'objectif de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

Pour établir ces plafonds annuels, le budget carbone a été conçu en adoptant les principes du C40⁵ et du *Science-Based Targets Network*⁶ concernant les trajectoires des villes vers la carboneutralité. Ces principes établissent que les villes prennent en considération des facteurs d'équité, de responsabilisation dans la contribution aux changements climatiques, ainsi que leur capacité à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

Basé sur ces principes, le budget carbone restant de la collectivité montréalaise adopte une trajectoire en forme de « S » inversé avec un déclin progressif⁷ des émissions vers l'objectif de carboneutralité en 2050. Dans cette approche, les réductions d'émissions démarrent de façon modérée et s'accélèrent à partir de 2025, ce qui représente le début de la période prévue où la plupart des actions du Plan climat 2020-2030 contribueront à une réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Ainsi, les plafonds annuels du budget carbone de la collectivité montréalaise permettent une réduction plus progressive des émissions entre 2018 et 2025. Après 2025, ces réductions s'accélèrent pour atteindre un rythme plus soutenu jusqu'en 2050.

En fonction de cette trajectoire et afin de respecter les principes mentionnés, **le budget carbone restant de la collectivité montréalaise est établi à 184 714 kt éq. CO₂ entre 2018 et 2050**, respectant les limites supérieures et inférieures préalablement établies.

⁵ C40 (2016). Deadline 2020 : How cities will get the job done. Disponible sur : https://www.c40.org/wp-content/uploads/2021/07/Deadline_2020.pdf

⁶ Science Based Targets Network (2020). Science-based targets for cities: A guide. Disponible sur : <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/11/SBTs-for-cities-guide-nov-2020.pdf>

⁷ Dans la méthodologie formulée par le C40 pour déterminer les efforts requis par les villes, Montréal est classée comme une ville à PIB par habitant élevé et à faibles émissions de GES par habitant. La trajectoire recommandée vers la carboneutralité se caractérise par une diminution progressive des émissions. Dans le langage adopté par le C40, la typologie assignée à Montréal est celle de « steady decline » (C40, 2016, p. 104).

Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, la version 2.0 du Test Climat a été déployée auprès des unités d'affaires pour permettre d'intégrer systématiquement l'impact climatique au sein du processus budgétaire. À l'aide de questions adaptées au langage des unités d'affaires concernées et simples à répondre, il permet d'évaluer la cohérence des projets, programmes et décisions avec les engagements climatiques de la Ville.

Contexte et objectifs

Le Test Climat 2.0, développé par le BTER et accompagné par un consultant externe, est un outil web interactif qui automatise l'accompagnement des responsables de projets/programmes. L'outil est conçu pour être intuitif et autonome, intégrant directement les explications, exemples et ressources nécessaires à la compréhension des questions.

Il évalue la cohérence des caractéristiques des projets, programmes et décisions municipales avec les engagements climatiques du Plan Climat 2020–2030, notamment :

- Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2030 par rapport à 1990 et atteinte de la carboneutralité en 2050
- Atteinte de la carboneutralité des activités municipales d'ici 2040
- Diminution des vulnérabilités aux aléas climatiques sur le territoire

L'outil permet une analyse systématique et standardisée des impacts potentiels des actions municipales sur les grands enjeux de la transition écologique, en automatisant le processus auparavant réalisé manuellement par le BTER.

Fonctionnalités principales de l'outil

Interface

Deux interfaces sont développées :

- **Utilisateur** : accès au formulaire dynamique, visualisation des résultats, sauvegarde et modification des tests en cours, consultation des tests terminés.
- **Administrateur** : gestion des questions, des réponses proposées, des pointages, et extraction des données pour analyse.

Questionnaire et impacts dynamiques

Une fois le test démarré, le formulaire s'adapte aux réponses de l'utilisateur en temps réel. Chaque question est définie par :

- Domaine d'intervention
- Applicabilité selon le service, le niveau de vulnérabilité, le type de test
- Dépendances logiques (questions parentes)

Les questions ont été regroupées par 3 grands domaines d'intervention :

- Bâtiments
- Infrastructures urbaines
- Activités municipales

Selon le domaine d'intervention et le type de question, un pointage est attribué à la réponse selon 11 catégories d'impact :

Tableau 214 – Catégories d'impact

Adaptation	Atténuation
Vagues de chaleur	Mobilité décarbonée
Pluies abondantes	
Biodiversité renforcée	Bâtiments décarbonés
Tempêtes destructrices	
Adaptation aux crues	Exemplarité municipale
Augmentation des températures moyennes	
Adaptation aux sécheresses	Consommation responsable

Visualisation des résultats

À mesure que l'utilisateur répond, un diagramme permet de suivre en continu l'alignement du projet/programme selon 6 des 11 critères d'évaluation. Les critères visibles sont ceux jugés comme prioritaires pour cette année, soient :

- 1) Mobilité décarbonée
- 2) Bâtiments décarbonés
- 3) Exemplarité municipale
- 4) Vagues de chaleur
- 5) Pluies abondantes
- 6) Biodiversité renforcée

Une fois l'ensemble des questions répondues, la mention finale et le diagramme final sont générés automatiquement. Grâce à ce processus dynamique et pédagogique, l'outil offre à l'utilisateur une bonne compréhension des défis à relever pour s'aligner davantage avec le Plan climat et l'occasion de repenser ainsi certains aspects du projet/programme.

Méthodologie d'évaluation des résultats dans le cadre du PDI 2026-2035

Le Test Climat repose sur une architecture modulaire de questions, chacune pouvant être activée ou désactivée selon les réponses précédentes. Les réponses sont associées à des pointages définis par le BTER, permettant une évaluation quantitative et qualitative.

Pour chaque projet ou programme, plusieurs informations sont utilisées pour calculer la mention globale et les sous-mentions en atténuation et en adaptation :

- Le pourcentage d'investissement en infrastructures naturelles en 2025 et en 2026,
- L'évaluation des projets et programmes de plus de 50 M\$ effectués lors du dernier budget,
- L'évaluation des experts du BTER qui ont suivi ou accompagné certains des projets,
- L'analyse des réponses aux questions du Test Climat et commentaires fournis par les unités responsables,
- L'évaluation du Test Climat 2.0 (note globale, note atténuation, note adaptation et notes des 11 catégories d'impact le cas échéant),
- Description du projet ou programme de la fiche PDI.

Annexe 13 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Activités municipales

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les activités sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Adaptation aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes situées sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et la sécurité incendie, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et employés que l'on convertit en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat

Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en tenant en compte des objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone

Un budget carbone¹ consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose les immeubles selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

¹ À titre d'exemple, un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO₂ à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'effet de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO₂ sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Charges fiscales foncières

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissement. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données ajustées du rôle d'évaluation foncière, au 10 septembre 2025.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette Municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et employés et aux élues et élus.

Coûts des régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories :

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes liés aux régimes de retraite qui incorporent les coûts relatifs aux répercussions des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n'est pas précisément attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, conçus ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, conçus ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dettes brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dettes nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées dans le fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont taxées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)

Il s'agit d'un objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration ou l'agrandissement d'installations, l'ajout de nouvelles infrastructures ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreuse ou l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables de Montréal qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables de Montréal si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO₂)

Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO₂ sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO₂. En effet, le CO₂ est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques.

Infrastructure naturelle et hybride

Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise

Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs effets (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise

L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales

Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc., par un entretien courant ou préventif. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisatrices et utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que celles-ci et ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au ou à la propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées dans le fonds d'amortissement à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et les travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat

Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter*, à laquelle elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues dans le Plan climat.

Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature, gérés de manière coordonnée et répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (p. ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (p. ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant sur le plan du maintien régulier d'actifs que sur le plan du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actif dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus et représentantes élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants et participantes, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant ou de la participante. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé cours normal des affaires) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire que ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés liés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarifcation

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupante ou occupant. Le tarif est payé par le ou la propriétaire ou l'occupant ou l'occupante de l'immeuble.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon la catégorie d'immeubles, parmi quatre catégories.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 14 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1^{er} janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents et résidentes de l'île de Montréal.

Compétences locales

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
 - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
 - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes liées aux compétences d'agglomération et celles liées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO ₂	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence des Nations unies sur la biodiversité
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dettes actuarielles initiales
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO ₂	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO ₂	Kilotonne d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Million de tonnes
MT ÉQ. CO ₂	Million de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OBNL	Organisme à but non lucratif
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus

PCI	Paielements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PRQ	Programme Rénovation Québec
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SME	Stratégie montréalaise de l'eau
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO ₂	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS v4	Toronto Green Standard version 4
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal

**Service des finances et
de l'évaluation foncière**

630, boulevard
René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6

Crédit photo de couverture :

Getty Images Mustafa Hacalaki

Design graphique :

Ville de Montréal
Service des ressources humaines
et des communications
2398-10 Budget 2026

Dépôt légal

1^{er} trimestre 2026

Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2062-2

Faits saillants

Budget de fonctionnement 2026

Programme décennal

d'immobilisations 2026-2035

PDF, Français

Montréal 

Montréal 

Montréal.ca